

Etude (Re)Développer les Espaces Agricoles en Région PACA

Rapport final

Groupement retenu :



Le présent document ne représente pas nécessairement les positions officielles du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il n'engage que ses auteurs.

Etude financée par le Programme 215 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Sommaire

SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	5
INTRODUCTION	6
1. PHASE 1 : DIAGNOSTIC REGIONAL, IDENTIFICATION DES TERRITOIRES A ENJEU	7
1.1 DYNAMIQUES D'OCCUPATION DE L'ESPACE	7
1.1.1 <i>Objectifs</i>	7
1.1.2 <i>Méthodologie de travail</i>	7
1.1.3 <i>Les espaces agricoles perdus</i>	7
1.1.4 <i>Les espaces agricoles menacés</i>	8
1.1.5 <i>Le gisement à potentiel agricole</i>	10
1.2 LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT SURFACIQUE DES FILIERES	19
1.2.1 <i>Objectifs</i>	19
1.2.2 <i>Méthodologie de travail</i>	19
1.2.3 <i>Synthèse des besoins exprimés par les différentes filières</i>	20
1.2.4 <i>Localisation des besoins dans les départements de la région</i>	21
1.2.5 <i>Filière fruits</i>	28
1.2.6 <i>Filière légumes</i>	38
1.2.7 <i>Filière grandes cultures</i>	46
1.2.8 <i>Filière horticulture</i>	53
1.2.9 <i>Filière oléiculture</i>	59
1.2.10 <i>Filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM)</i>	62
1.2.11 <i>Filière viticulture</i>	66
1.2.12 <i>Filière foin de Crau</i>	71
1.2.13 <i>Filière élevage bovin lait</i>	73
1.2.14 <i>Filière élevage bovin viande, sauvage et domestique</i>	78
1.2.15 <i>Filière élevage ovin viande</i>	84
1.2.16 <i>Filière élevage ovin, caprin lait</i>	88
1.2.17 <i>Filière élevage de volailles (poules pondeuses et volailles de chair)</i>	91
1.3 LES ZONES A ENJEUX DE PRESERVATION OU D'EXTENSION DES TERRES	96
1.3.1 <i>Objectifs</i>	96
1.3.2 <i>Méthodologie de travail</i>	96
1.3.3 <i>Les secteurs à enjeux identifiés</i>	99
1.3.4 <i>Les pistes de travail du groupe multi-acteurs en matière de reconquête agricole</i>	108
2. PHASE 2 : ETUDE DES CONDITIONS DE (RE)VALORISATION PAR L'AGRICULTURE D'ESPACES EN FRICHE ET/OU DE BOISEMENTS A POTENTIEL AGRICOLE SUR DEUX TERRITOIRES CIBLES	110
1.4 ETUDE DES CONDITIONS DE (RE)VALORISATION PAR L'AGRICULTURE DES ESPACES EN FRICHE	110
1.4.1 <i>Présentation du secteur d'étude</i>	110
1.4.2 <i>Enjeux agricoles des secteurs d'étude retenus</i>	129
1.4.3 <i>Les causes de l'inculture</i>	133
1.4.4 <i>Politiques agricoles mises en place pour dynamiser l'agriculture</i>	134
1.4.5 <i>Proposition de plan d'actions de (re)valorisation agricole</i>	136
1.5 ETUDE DES CONDITIONS DE (RE)VALORISATION PAR L'AGRICULTURE DES ESPACES BOISES A POTENTIEL AGRICOLE	138
1.5.1 <i>Présentation du territoire retenu et délimitation du secteur d'étude</i>	138
1.5.2 <i>Caractérisation des enjeux du secteur d'étude</i>	140
1.5.3 <i>Politiques agricoles mises en place pour dynamiser l'agriculture</i>	148
1.5.4 <i>Proposition de plan d'actions de (re)valorisation agricole</i>	149
ANNEXES	150
1.5.5 <i>Productions végétales</i>	151
1.5.6 <i>Viticulture : détails par appellation</i>	155
1.5.7 <i>Productions animales</i>	159

Glossaire

AB : Agriculture Biologique
ADDET : Agence Départementale de Développement Economique et Touristique
AFAB : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
AFAFE : Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
AFP : Association foncière Pastorale
ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
BND : Bien non délimité
BVSM : Bien Vacant et Sans Maître
CA : Communauté d'Agglomération
CC : Communauté de Communes
CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
COFOR : Communes Forestières
COFIL : Comité de Pilotage
CPPARM : Comité des plantes aromatiques et médicinales
CREPAMM : Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
FARE : Fédération d'action régionale pour l'environnement
FDLP : Fédération départementale des producteurs de lait
FDO : Fédération Départementale Ovine
FDGER : Fond Départemental pour la Gestion de l'Espace Rural
FDSEA : Fédération Départemental des syndicats d'exploitants agricoles
FNE : France Nature Environnement
GADSECA : Groupement d'Associations de Défense de l'Environnement et des Sites de la Côte d'Azur
JA : Jeunes Agriculteurs
MIN : Marché Intérêt National
MRE : Maison Régionale de l'Elevage
ONF : Office National des Forêts
PAC : Politique Agricole Commune
PAPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PAT : Projet Alimentaire de Territoire
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TPA : Terre de Provence Agglomération
Zone N PLU : zone Naturelle d'un Plan Local d'Urbanisme

Introduction

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Provence Alpes Côte d'Azur a lancé une étude visant à analyser l'opportunité et à définir les conditions de (re)valorisation par l'agriculture d'espaces en friches ou de boisements à potentiel agricole.

Dans un contexte de forte concurrence pour l'usage des sols et de pression urbanistique en région Provence Alpes Côte d'Azur, l'agriculture doit faire face à une pénurie foncière qui limite les possibilités de développement des exploitations agricoles, et parfois même leur survie. Conquérir ou reconquérir de l'espace agricole, notamment sur des surfaces forestières ou naturelles, apparaît donc comme un enjeu majeur pour certains territoires de la région. Les questions qui se posent sont alors de déterminer sur quelles zones des actions de (re)valorisation agricole pourraient être menées, et comment.

Les objectifs de cette étude sont ainsi :

- D'établir un diagnostic à l'échelle régionale des dynamiques récentes d'occupation de l'espace et d'identifier les territoires à enjeux ;
- D'étudier l'opportunité et les conditions de (re)valorisation par l'agriculture d'espaces en friche et/ou de boisements à potentiel agricole sur des territoires ciblés ;
- De produire un guide méthodologique pour permettre la reproductibilité de la démarche sur d'autres territoires, et de fournir ainsi un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics, dans le cadre de projets de conquête ou de reconquête agricole.

Telle est la commande de la DRAAF PACA. Pour ce faire, trois phases sont définies :

- *Phase 1 – Diagnostic régional, identification des territoires à enjeux* dans l'objectif opérationnel de mettre en évidence les zones sur lesquelles l'activité agricole a disparu et où il pourrait être souhaitable et possible de prévoir une reconquête de l'espace par l'agriculture ;
- *Phase 2 – Etude des conditions de (re)valorisation par l'agriculture d'espaces en friche et/ou de boisements à potentiel agricole* sur des territoires ciblés ;
- *Phase 3 – Capitalisation et production d'un guide méthodologique* pour permettre la reproductibilité de la démarche d'autres territoires.

Le présent rapport présente les résultats des phases 1 et 2. La phase 3 fait l'objet d'un rendu spécifique via un guide méthodologique et sa synthèse.

1. Phase 1 : Diagnostic régional, identification des territoires à enjeu

1.1 Dynamiques d'occupation de l'espace

1.1.1 Objectifs

L'objet de cette séquence est de rassembler nos expertises, les bases de données, notre connaissance pour produire une carte régionale des zones où l'activité agricole est en retrait et où il serait possible d'orienter une revalorisation de l'espace pour et par l'agriculture.

Comprendre les raisons qui amènent les espaces agricoles à se maintenir, à muter, à se renouveler, voire à disparaître nécessite d'avoir une connaissance fine des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et ce à différents niveaux d'échelles : de l'entité régionale ... à la parcelle cadastrale.

In fine, l'enjeu est de déterminer des espaces agricoles à enjeux. Au préalable, un travail sémantique est nécessaire pour bien qualifier ces espaces, ce que l'on appelle Friche Agricole, et ce que l'on qualifie de gisement foncier.

1.1.1.1 La Friche, définition tout en nuance

Nota : Il existe de multiples définitions de la friche agricole, celle présentée ci-dessous paraît intéressante car elle prend en compte les principaux contextes rencontrés en fonction des lieux géographiques observés :

La perte de l'usage agricole des terres - sans perte systématique de leur vocation au sens de l'occupation du sol ou de la planification - se conjugue souvent sous l'effet d'un double phénomène :

- Une déprise agricole liée aux difficultés socio-économiques d'une production ou d'une filière ;
- Une forte pression foncière entraînant des comportements de spéculations sur des espaces agricoles qui cessent alors d'être exploités.

En région PACA, la carte de l'occupation des espaces révélera ce double phénomène (Cf. infra). La région se caractérise par une grande hétérogénéité des terroirs et de fait des pratiques agricoles très diversifiées. En synthèse, les principales filières par département ou par grands ensembles territoriaux peuvent être schématisées par la zone de montagne et les zones d'arrière-pays avec une agriculture d'élevage et de la polyculture (bovin, ovin), les zones de plaine plus au Sud et jusqu'au littoral comme zones viticoles maraichères, arboricoles, céréalières ou de grandes cultures.

Dans cette dichotomie Nord-Montagne et Sud-Plaine, on peut calquer la définition donnée de la friche ci-dessous. La déprise, lorsqu'elle est constatée, est plus caractéristique des zones de montagne, la pression foncière est quant à elle plus marquée dans les zones de plaine. Ceci est bien évidemment schématique et les nuances sont multiples.

1.1.1.2 Le gisement foncier

Nota : Les références bibliographiques actuelles visent principalement une définition adaptée au contexte urbain. Les études de gisements fonciers en milieu urbain s'inscrivent dans un contexte national de rationalisation de la consommation d'espace depuis les lois Grenelle, renforcées par la loi ALUR : réduction de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels par un développement privilégiant le renouvellement urbain et le recyclage du foncier. L'article L110 du Code de l'Urbanisme définit les principes généraux d'aménagement et d'urbanisme et promeut un principe d'équilibre entre développement de l'offre foncière, gestion économe du sol dans un contexte de protection des milieux naturels et des paysages, et rationalisation de la demande de déplacement.

Entre problématiques, urbaine et agricole, force est de constater une symétrie. Les enjeux de développement des territoires sont réorientés vers des réserves foncières en attente de recyclage.

Le foncier conditionne la définition d'un projet d'aménagement. Le repérage puis la maîtrise de ce foncier est alors un élément clé dans la concrétisation du projet. Une étude de gisement est une sélection de terrains susceptibles d'être recyclés ou de muter (une ou plusieurs parcelles) pour répondre à des besoins de développement. Les sites identifiés font l'objet d'une qualification approfondie permettant l'entrée dans des processus plus opérationnels.

La friche est l'un des objets du gisement, mais il n'est pas le seul. Une autre réserve foncière peut être identifiée, et de fait, mobilisée. Il s'agit des espaces agricoles perdus depuis plus de 20 ans, qui se sont boisés et qui même parfois ont fait l'objet de classement en Zone N des PLU. **On parle de terres agricolables.** Les terres agricolables sont des terrains non bâtis présentant un potentiel exploitable, irrigable, autrefois cultivés à la pédologie favorable : anciens vergers, anciennes vignes, anciennes terres ... pour lesquelles on retrouve un marquage au cadastre bien spécifique.

1.1.2 Méthodologie de travail

Partant d'éléments de cadrage généraux, présentant les grands ensembles spatiaux qui structurent l'espace régional, les principales dynamiques d'expansion urbaine, permet dans un second temps de recentrer l'analyse sur les espaces agricoles. Ceux perdus, ceux menacés, ceux qui constituent le gisement foncier vif et actif, et le gisement mobilisable avec une représentation graduelle du potentiel de reconquête.

1.1.3 Les espaces agricoles perdus

Si déclarer ici que la Région a perdu des espaces agricoles apparaît comme une évidence pour ceux qui connaissent le territoire, la qualifier spatialement et la quantifier méthodiquement à l'échelle qui est la nôtre s'avère plus complexe.

1.1.3.1 L'analyse diachronique de l'occupation des sols comme méthode

L'analyse historique de l'occupation des sols des données du CRIGE (OCSOL) nous est apparue comme une opportunité intéressante, méthodologiquement généralisable à l'échelle de la région, de qualifier spatialement ses espaces et d'en mesurer le phénomène : les données disponibles présentent l'avantage d'être homogènes et de s'étaler dans le temps sur une quinzaine d'années (1999 / 2006 / 2014).

L'exercice consiste à suivre tout simplement d'un millésime à un autre, la mutation (ou pas) des « territoires agricoles » et d'en qualifier l'évolution au regard de la mutation opérée :

- en « territoires artificialisés » / Urbanisation ;

- en « forêts et milieux semi-naturels » / Enfrichement.

1.1.3.2 La donnée utilisée comme écueil

Les résultats, non présentés pour les raisons qui suivent, se sont trouvés très peu probants et invalidés par les études empiriques de terrains ainsi que par le « dire » des différents experts agricoles locaux en la matière que sont les Chambres d'Agriculture et la SAFER. La quantification des « espaces agricoles perdus » issue de ce travail se révèle être bien en de ça de la réalité avec de sérieuses incohérences quelques fois.

Si la méthode nous paraît efficace, l'utilisation des données du CRIGE, dans ce contexte précis, n'est pas adaptée.

Les données régionales d'occupation du sol du CRIGE sont le résultat d'un travail d'interprétation de photographies aériennes. Si les entités anthropisées sont facilement identifiables, opérer une distinction entre du « naturel » et de « l'agricole » est parfois compliqué. On comprend plus facilement les amalgames qui peuvent exister (et que nous avons pu relever) entre les 2 catégories, surtout à l'échelle d'interprétation de l'OCSOL régionale. La précision toute relative de la donnée (dont la limite d'utilisation est de 1/50000) induit forcément des généralisations et certaines entités, bien que de tailles réduites (dans une région où on retrouve un petit parcellaire agricole), mises bout à bout, peuvent représenter d'importantes surfaces, et passer à travers la passoire de l'interprétation. Ainsi, l'identification des entités « agricoles » dans l'Ocsol n'est pas si évidente. A ce constat sur la précision (véracité face au terrain) des données de base, s'ajoute un autre biais : les méthodes de détection, la précision, la nomenclature parfois même différent (évoluent et s'améliorent) à chaque millésime et rendent le travail de comparaison de ce fait d'autant plus hasardeux.

Des données d'occupation du sol à Grande échelle (MOS), plus précises et plus détaillées existent sur la région, à l'échelle de différents territoires (EPCI, PNR...). L'ensemble ne couvre pas, pour l'heure, la totalité du territoire régional, ni ne sont synchroniques. Néanmoins, elles ont l'avantage de pouvoir facilement et efficacement se plier à l'exercice.

1.1.4 Les espaces agricoles menacés

1.1.4.1 Prospective : une expérimentation invalidée avec la base d'occupation des Sols

Mesurer la menace sur les espaces agricoles relève de l'exercice d'équilibriste. Il s'agit d'un travail de prospective, qui, par essence est toujours un peu arbitraire.

A une échelle régionale, l'idée première était d'utiliser l'occupation des sols. Les limites exprimées dans le paragraphe précédent sur les espaces agricoles perdus se retrouveront ici avec force, et gommeront une grande part des menaces sur les espaces agricoles interstitiels en secteurs périurbains. En effet, ceux-ci sont déjà intégrés pour une part, dans une catégorie « Zone d'habitat diffus ».

A l'échelle régionale, une autre donnée pourrait être valorisée, la donnée cadastrale sur les natures parcellaires agricoles, mais là également, cette base en matière agricole, recense trop large. En effet, le cadastre dénombre un panel important de parcelles, qualifiées d'agricoles, qui sont en réalité devenues forestières depuis plusieurs décennies.

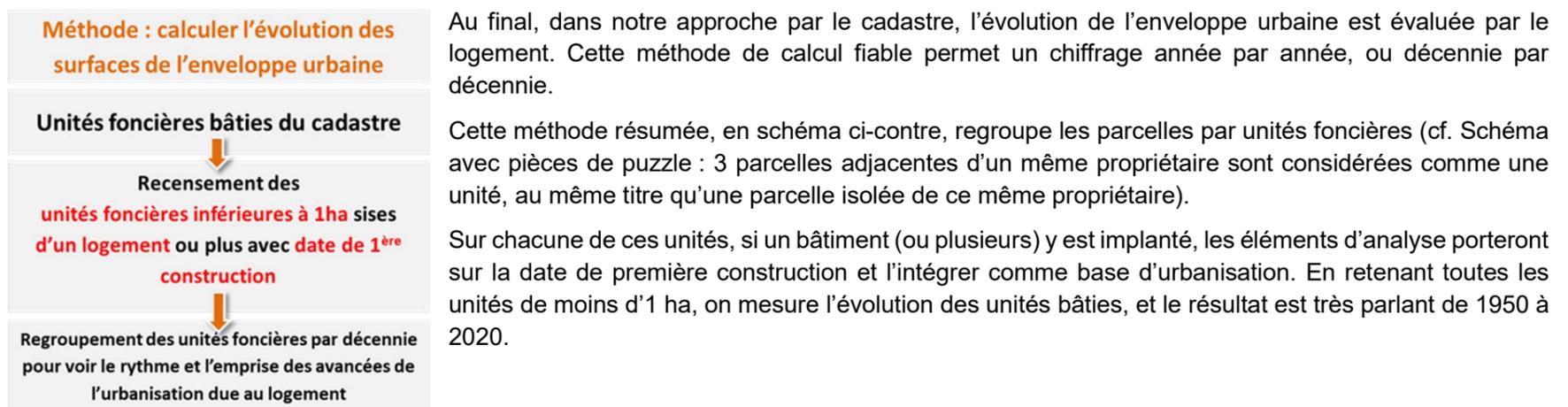
1.1.4.2 Choix d'une méthode alternative mettant en perspective l'évolution de l'enveloppe urbaine par le logement

Faute de méthode généralisable pour qualifier l'existant avec fiabilité et en faire une base prospective, il est donc proposé une méthode d'évaluation du passé. Cette méthode basée sur les fichiers cadastraux vise à mesurer l'évolution des emprises par l'urbanisation. L'idée est de montrer des phénomènes sur un temps long, jusqu'à une période récente, pour réussir à se projeter ensuite dans le futur, avec les tendances mesurées. C'est une méthode qui a une vertu pédagogique, pour sensibiliser à la répétition des emprises de sols pour des besoins « urbains ».

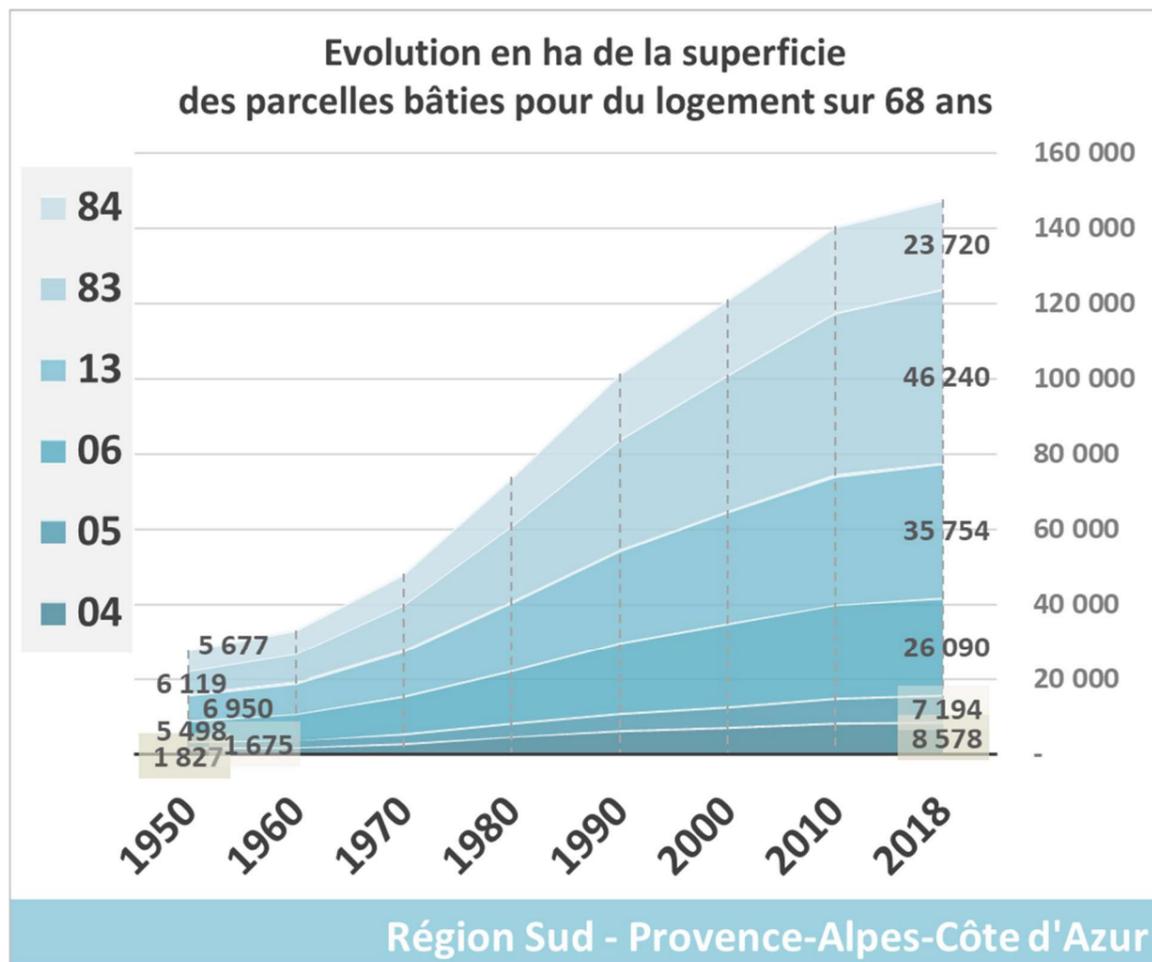
L'avantage du cadastre est d'être une base unifiée à l'échelle nationale dans sa saisie, et ce travail sur la région est donc possible. L'exercice présente, cependant, deux limites majeures non encore solutionnées :

- Les routes et axes linéaires sont souvent non cadastrés (domaine public non soumis à l'impôt), et l'essor des autoroutes, TGV et autres axes structurants consommateurs d'espaces agricoles ne sont pas mesurables ici.

- Les locaux d'activités industriels et commerciaux sont saisis avec fiabilité seulement depuis 2003. Ils permettent une évaluation année par année. Un écueil important subsiste à l'échelle régionale, qui ne permet pas de généraliser une méthode. L'écueil en question vient du fait qu'il faudrait pouvoir sur des locaux d'activités prendre, comme « enveloppe urbaine », l'intégralité de la parcelle concernée. En effet, au-delà du bâti, les surfaces de parking ou de stockage artificialisées sont souvent plus importantes que le bâtiment lui-même. On voit facilement des grandes surfaces commerciales ou industrielles dépassées les 10 à 20 ha dans ce schéma-là. Or, en matière de donnée, cela reviendrait à les classer de la même manière, sans pouvoir les distinguer, à une unité foncière agricole de 5, 10 ou 20 ha sur laquelle est implantée un simple hangar (local d'activité) de 200 m², par exemple.



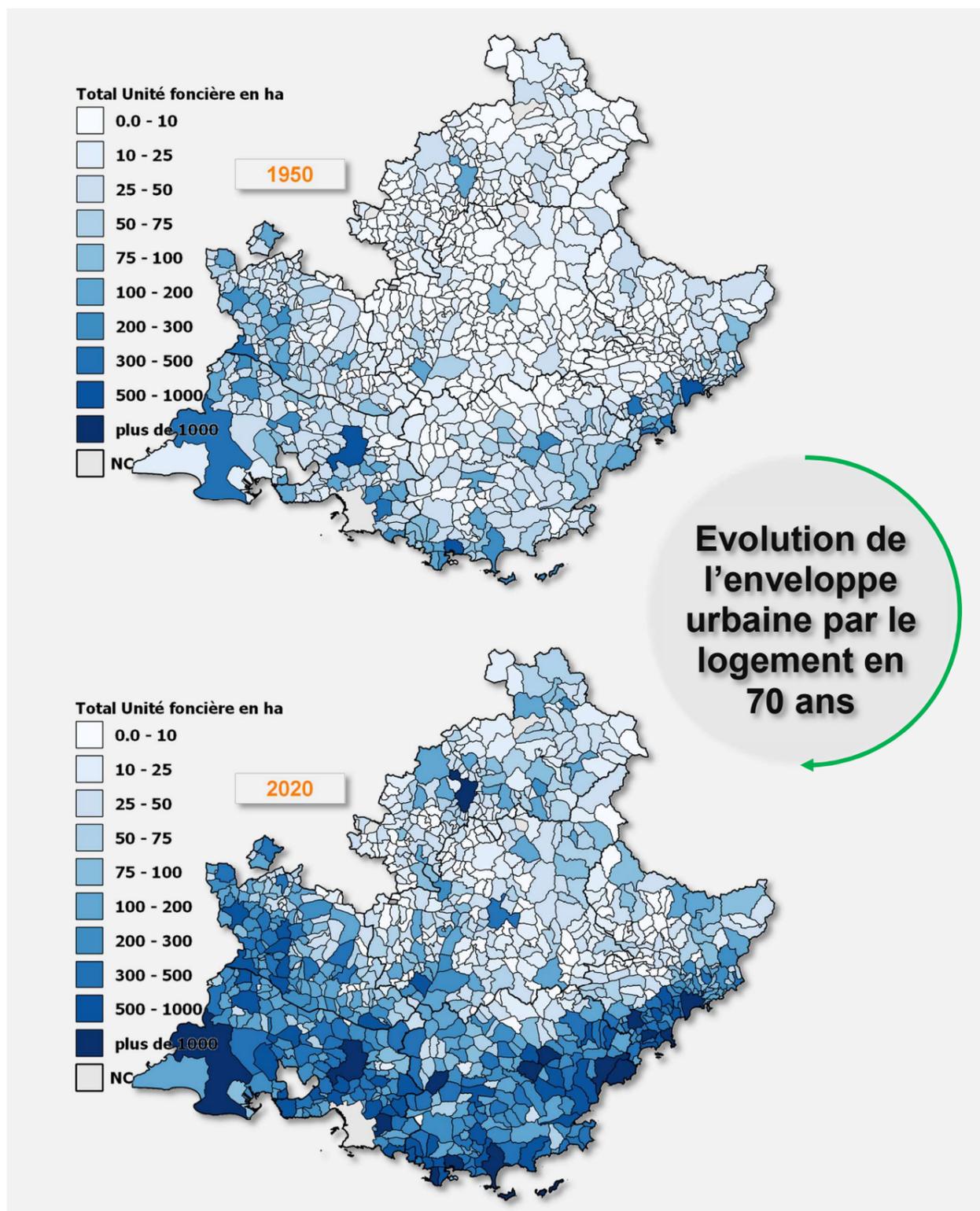
1.1.4.3 Une explosion de l'enveloppe urbaine depuis les Trente Glorieuses qui perdure et menace encore les espaces agricoles



L'analyse du cadastre sur du long terme permet donc de mesurer l'ampleur du boom de la construction, qui s'est initié dans la période des Trente Glorieuses, et, qui s'est littéralement envolé à partir des années 1970. La décennie 2010 (non achevée dans nos données) semble un peu plus modérée, mais la hausse des emprises continue et représente encore des milliers d'hectares urbanisés dans la région en 10 ans.

A l'échelle régionale, on mesurait 28 000 ha d'unités foncières en 1950, avec un ou plusieurs bâtis d'habitation. 70 ans plus tard, alors que la population a doublé, les unités foncières bâtis pour du logement ont atteint 147 000 ha, soit un quintuplement. De 2010 à 2018, date de la dernière mise à jour du cadastre disponible pour ce calcul, la hausse a été de plus de 7 000 ha.

Cette hausse des emprises bâties qui devrait perdurer, au vu de notre courbe qui peine à se tasser, se fait forcément sur des surfaces agricoles ou naturelles et la menace reste donc importante pour ces espaces. Menace double pour l'agricole, car les avancées répétées de l'urbanisation sont également une des sources principales d'enrichissement avec les attentes spéculatives fortes.



1.1.5 Le gisement à potentiel agricole

Le gisement à potentiel agricole est constitué de deux approches, sur les friches agricoles potentielles et sur les terres dites « agricolables ». Les deux approches et leurs résultats seront, dans un premier temps, développés, puis dans un second temps, les résultats seront fusionnés pour évaluer le gisement potentiel total sur la région.

Pour réduire les limites de ces deux approches, une valorisation des études existantes sera intégrée. Ce travail n'a pas un caractère scientifique de détection « automatique », mais peut-être une alternative ou complément à la détection des gisements.

1.1.5.1 Le gisement potentiel de friches agricoles

Le traitement comparatif des données historiques relatives à l'occupation agricole des sols issues de l'OCSOL-PACA du CRIGE ne permettent pas d'approcher de manière assez pertinente la réalité du terrain. Les dynamiques- qu'il s'agisse d'enfrichement ou d'urbanisation des terres agricoles – ne ressortent que partiellement au regard de ce qui a pu être observé (étudié) par les Chambres d'agriculture. La Base OCSOL offre néanmoins une base d'analyse intéressante. Les espaces en friches, dont les formes et la physionomie sont très hétérogènes, sont difficilement « identifiables » par photo-interprétation et ne font pas l'objet d'une catégorie de la nomenclature de l'OCSOL.

La première étape a donc consisté à identifier à partir des différentes catégories des « territoires agricoles » de l'OCSOL-PACA 2014 (dernier millésime), les espaces pouvant potentiellement recouvrir cette réalité (élément souligné ci-après).

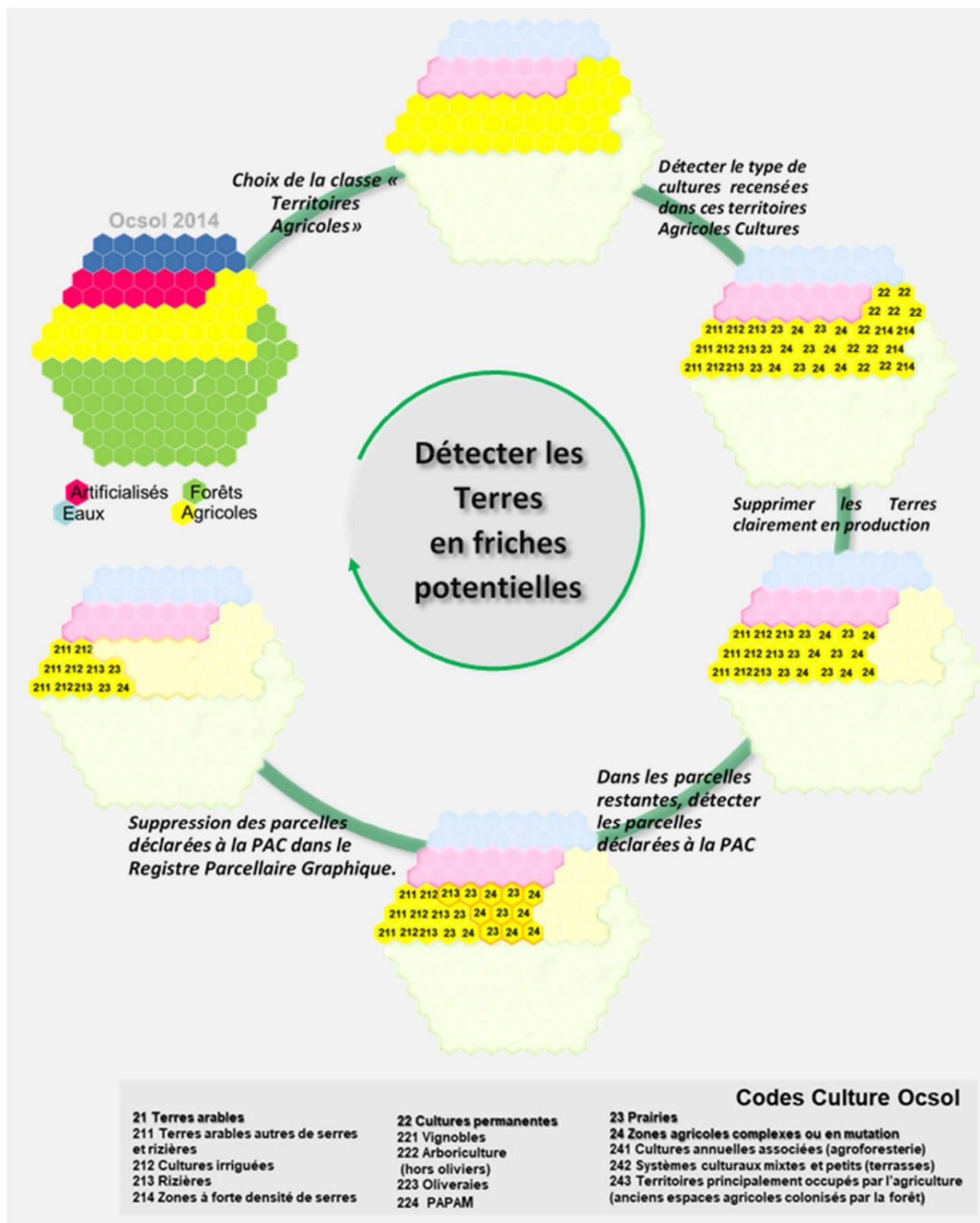
- 2. Territoires agricoles
 - o 21 Terres arables
 - 211 Terres arables autres de serres et rizières
 - 212 Cultures irriguées
 - 213 Rizières
 - 214 Zones à forte densité de serres
 - o 22 Cultures permanentes
 - 221 Vignobles
 - 222 Arboriculture autre que les oliviers
 - 223 Oliveraies
 - 224 PAPAM
 - o 23 Prairies
 - o 24 Zones agricoles complexes ou en mutation

- 241 Cultures annuelles associées (agroforesterie)
- 242 Systèmes culturaux mixtes et petits (terrasses)
- 243 Territoires principalement occupés par l'agriculture (anciens espaces agricoles colonisés par la forêt)

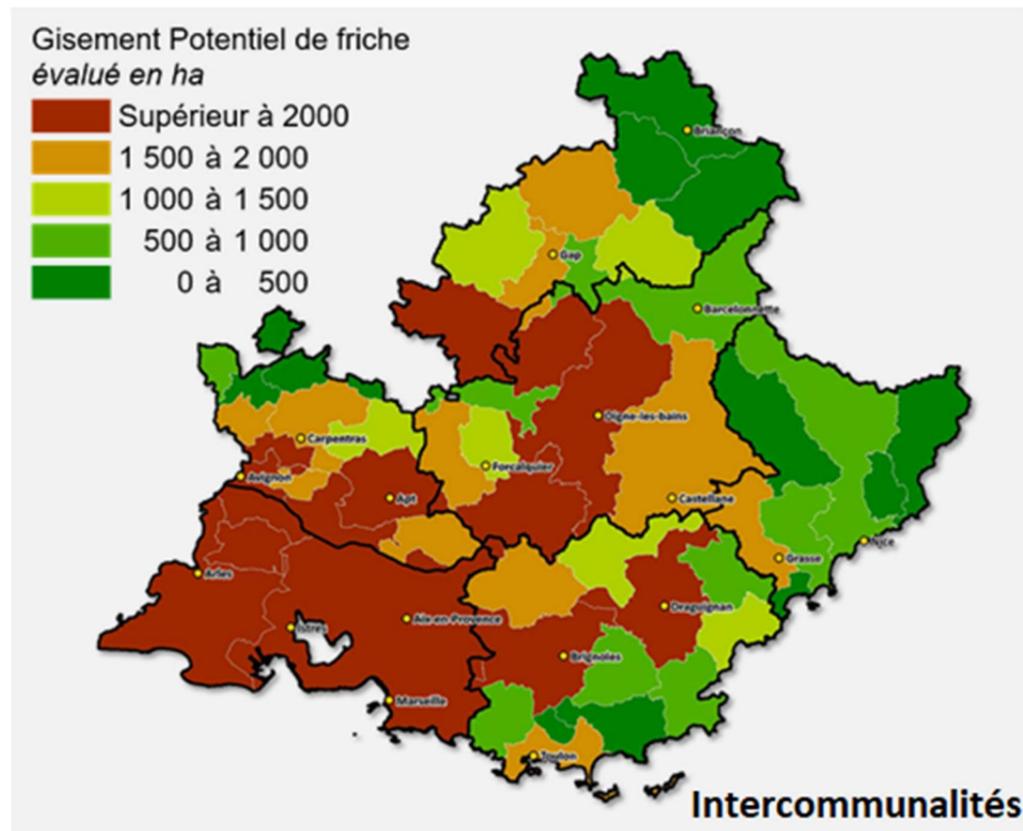
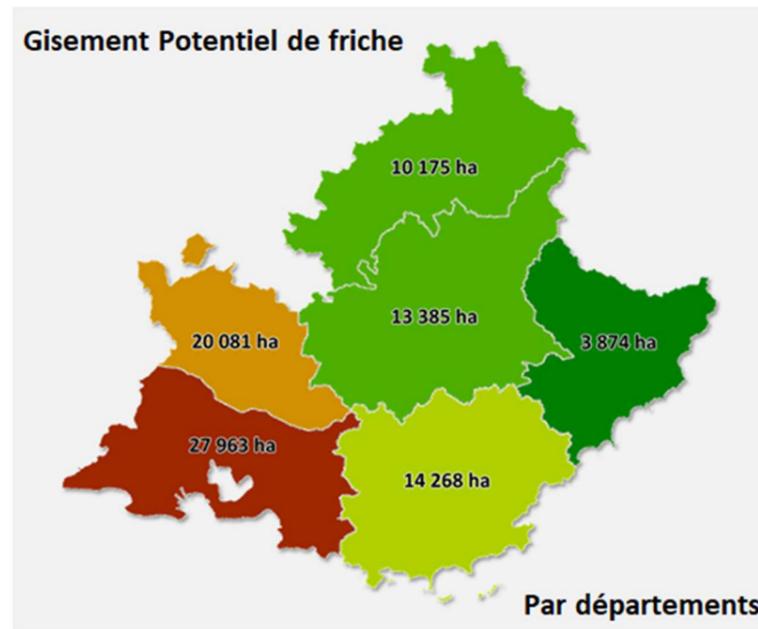
Certaines catégories ont été exclues de fait (cultures pérennes, serres) : leur identification sur photo-satellitaire est plus aisée et leur caractère « exploité » visuellement plus évidente.

Dans un second temps, sur cette base et afin d'en extraire les terres agricoles « exploitées », ces données ont été croisées avec les données déclarées à la PAC (Registre Parcellaire Graphique de 2015 -Campagne PAC de 2014).

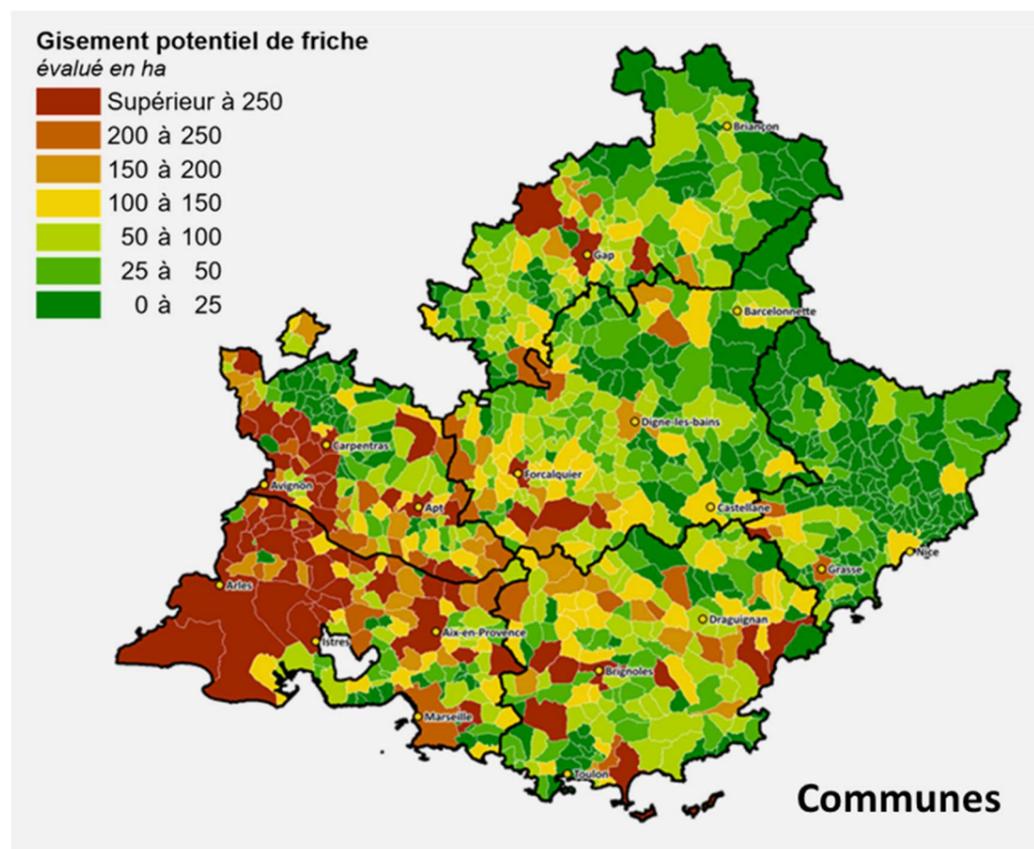
Les espaces « restants » constituent ici le gisement potentiel de friche de la région, quantifié à près de 90 000 ha.



Un tiers de ce gisement se concentre sur le département des Bouches du Rhône avec 27 963 ha. Le Vaucluse en totalise pour sa part plus de 20 000 ha. Le Var se place derrière avec un peu moins de 15 000 ha, suivis des Alpes-de-Haute-Provence, et Hautes Alpes avec respectivement 13 385 et 10 175 ha. Loin derrière, les Alpes-Maritimes se démarquent avec 3 874 ha de friches potentielles soit environ 4% seulement du global régional. Les départements de PACA ne sont donc pas tous égaux face au phénomène de déprise agricole et d'enfrichement, du moins en surface absolue.



La représentation communale de ce gisement nous permet d'affiner la localisation de ce potentiel. Les communes de bordure rhodanienne à ce titre sont fortement impactées.



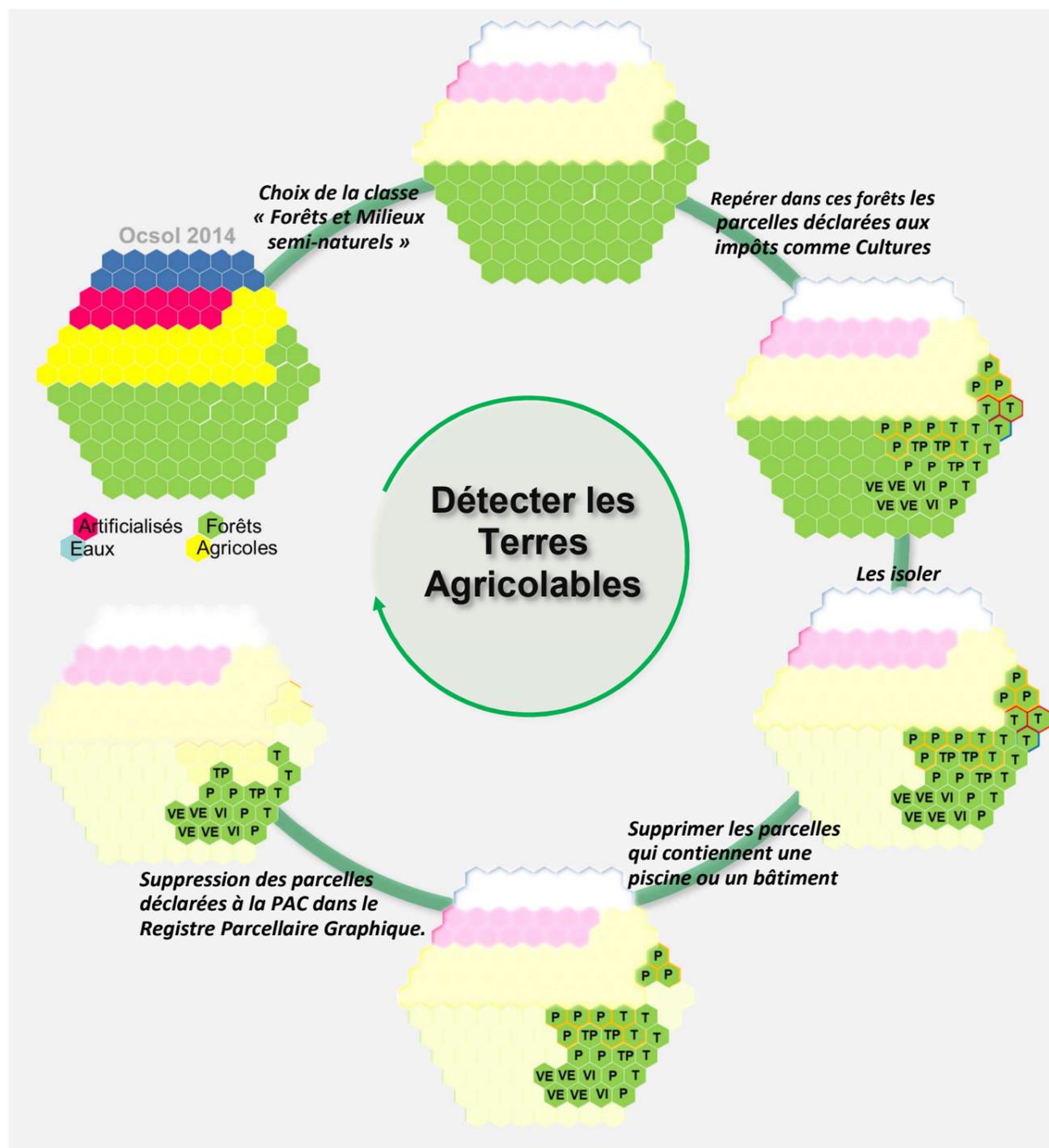
1.1.5.2 Le gisement boisé à potentiel agricole

Le gisement boisé à potentiel agricole, évoqué dans la définition des objectifs du présent travail, correspond à d'anciennes terres cultivées aujourd'hui regagnées par la forêt faites d'exploitations et d'entretiens depuis des décennies. Comment identifier à l'échelle régionale ce gisement potentiel de foncier ?

La méthode la plus fiable serait probablement de s'atteler à un travail de fourmi en comparant différents millésimes de photos aériennes. Il faudrait sur des temps longs (30 ans, 50 ans ou plus) avoir une couverture régionale complète de photos et une qualité des clichés. Quiconque, s'aventure à réaliser ces travaux comparatifs, sait combien cette tâche est ardue et chronophage, car elle oblige à jongler avec beaucoup de données, et surtout, à interpréter sans cesse ce que l'on voit ou croit voir. Ainsi, cette méthode est réservée pour des travaux bien précis à l'échelle de quartier, voire d'une commune.

A l'échelle régionale, la méthode retenue permet de mesurer ce gisement en croisant deux bases de données disponibles en région PACA. Elle permet ensuite de décliner les résultats sur tous les échelons administratifs (Région, Département, Intercommunalité et Commune). Ces deux bases sont :

- l'Occupation des Sols Régionales de la région PACA fournies par le CRIGE ;
- la base parcellaire cadastrale qualifiée sur la nature des terres.



L'occupation des Sols Régionale (Ocsol PACA 2014) :

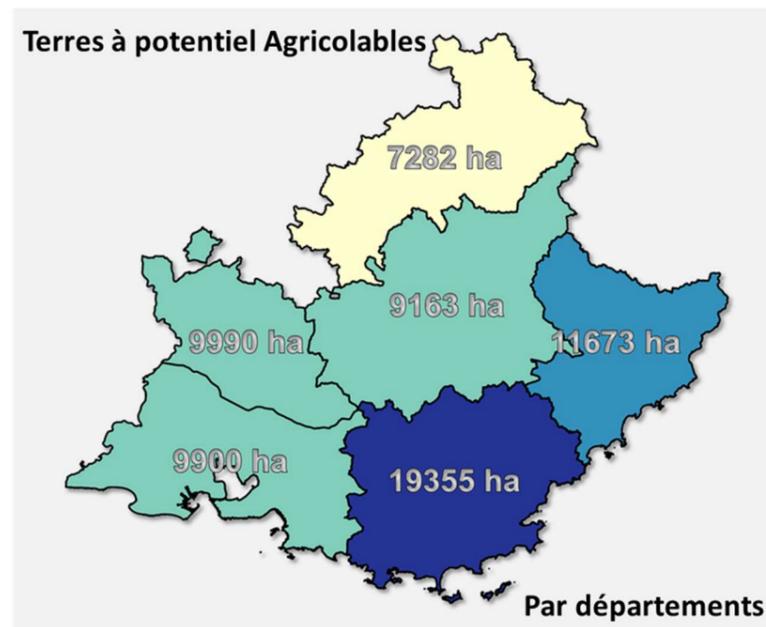
Cette base proposée par le CRIGE PACA qualifie l'occupation des sols en 2014 avec la même méthode pour toute la région. Ainsi, on y distingue une nomenclature avec plusieurs niveaux dont le premier contient 5 classes : Territoires artificialisés, Territoires agricoles, Forêts et Milieux semi-naturels, Zones humides et Surfaces en eaux. Pour les terres agricolables, c'est la troisième classe qui nous intéresse, à savoir les Forêts et Milieux semi-naturels.

La base parcellaire des natures cadastrales

Chaque année, les services de l'Etat fournissent une mise à jour du cadastre pour prendre en compte les mutations que celui-ci a connu suite à des changements de propriétaires par des ventes ou des successions.

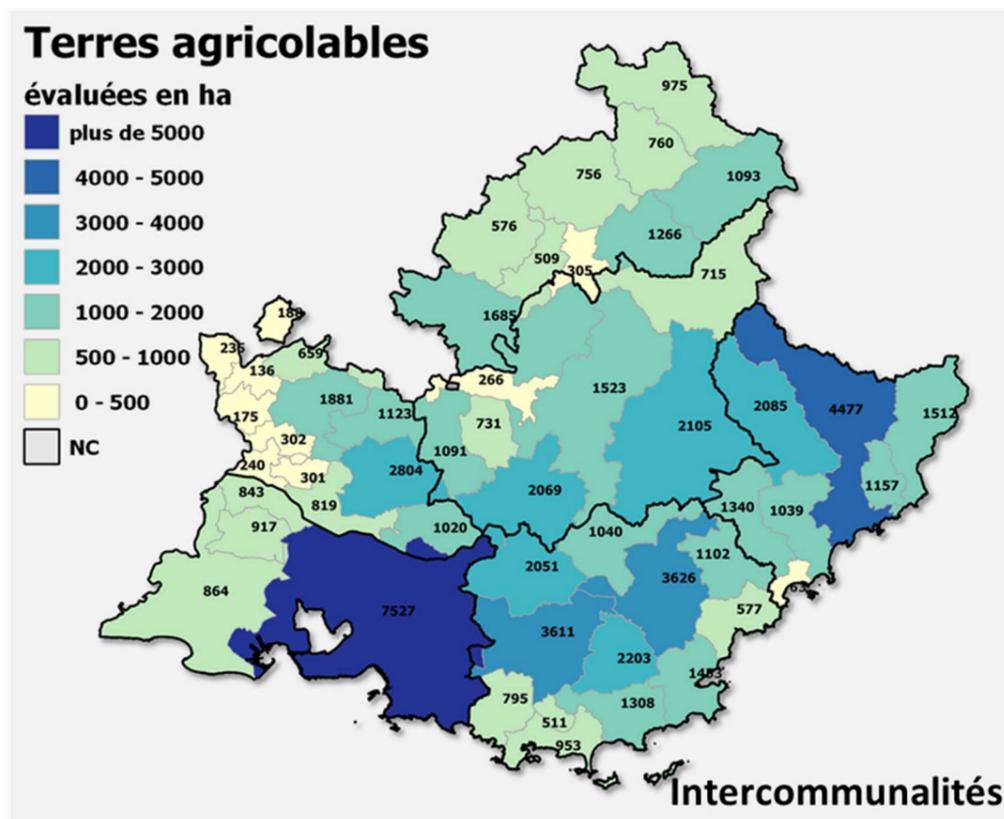
Cette base de repérage cartographique demeure un document de base fiscale. Cet élément « fiscal » est très important à comprendre, car c'est sur cette particularité que s'appuient les travaux de détection des terres agricolables. En effet, chaque parcelle se voit attribuer une nature cadastrale à des fins d'imposition. Ainsi, par exemple, quand une parcelle agricole accueille un nouveau bâtiment, cette nouveauté est très vite mise à jour car la fiscalité sur les bâtiments y est plus importante en terme de valeur. Cette mise à jour devrait probablement être généralisée à toutes les mutations, mais il est constaté sur un temps long que les parcelles agricoles abandonnées et progressivement gagnées par la friche, puis la forêt, ne connaissent que très rarement une mise à jour de nature au cadastre et ce même en cas de changement de propriétaires. L'intérêt ou désavantage fiscal, selon que l'on est propriétaire ou Service des impôts, ne semble pas présenter de plus ou moins-value. C'est ainsi sur cette imprécision massive du cadastre que nous allons appuyer notre croisement de données en retenant cinq natures de cultures principales qui sont : Terres – Prés - Terres et prés -Vergers -Vignes.

Des résultats chiffrés prometteurs

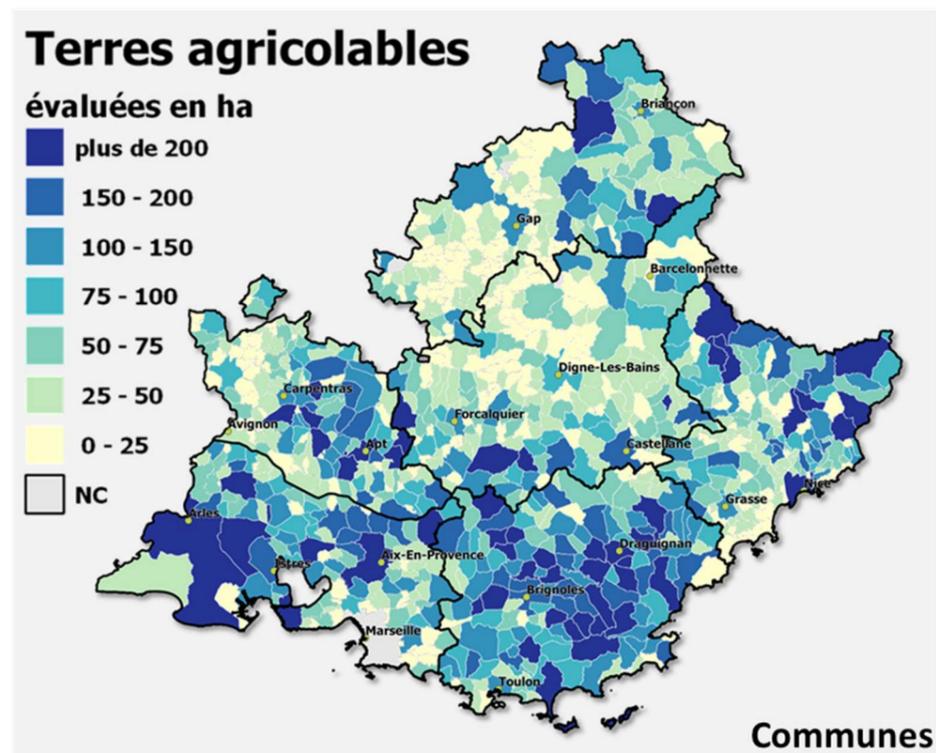


Le traitement des terres agricoles totalisent 67 363 ha de parcellaire sur l'ensemble de la région. Ce chiffre important malgré tous les filtres appliqués est le signal que de nombreuses terres anciennement cultivées ont été abandonnées et ce, depuis longtemps.

Sans grande surprise, c'est le département du Var, très forestier, qui fournit le plus gros contingent de potentiel, avec plus de 19 000 ha mesurés. Suivent ensuite les Alpes-Maritimes avec plus de 11 600 ha. 3 départements se rapprochent entre 9 000 et 10 000 ha et les Hautes-Alpes ferment la marche avec 7 280 ha.



A l'échelle intercommunale, on commence à percevoir quelques phénomènes de concentration, mais les effets de taille liées à des emprises territoriales très différentes se font trop ressentir et ne permettent pas de dégager de conclusion.



C'est à l'échelle communale que la carte est la plus parlante pour envisager d'en faire un outil d'aide à la décision pour définir des secteurs à enjeux. Toutefois, on constate des effets de taille sur quelques grandes communes comme celles de la Camargue, mais néanmoins, la carte est plus contrastée, marquant des problématiques différentes entre les communes.

Vers l'usage de Mode d'Occupation des Sols à Grande échelle ?

Si cette base Ocsol a le grand avantage de couvrir tout le territoire régional, elle ne prétend pas se substituer à des produits de plus grande précision avec les Modes d'Occupation à Grande Echelle (MOS GE) qui essaient petit à petit dans la région, mais qui ne sont pas encore généralisés, tant en couverture territoriale qu'en périodicité. Il a été testé avec deux jeux de MOS disponibles. Les résultats nous montrent qu'ils font gagner en précision par un meilleur repérage des Terres Agricolables (- 7% sur le Golfe de Saint-Tropez ; -20% sur le Pays d'Apt).

Comparatif des résultats entre Ocsol et MOS GE sur 2 territoires		
Terres agricoles	Golfe de Saint-Tropez	Pays d'Apt
Ocsol 2014	1709 ha	2 597 ha
MOS GE	1581 ha	2 065 ha
Gain en précision pour le MOS	-7%	-20%

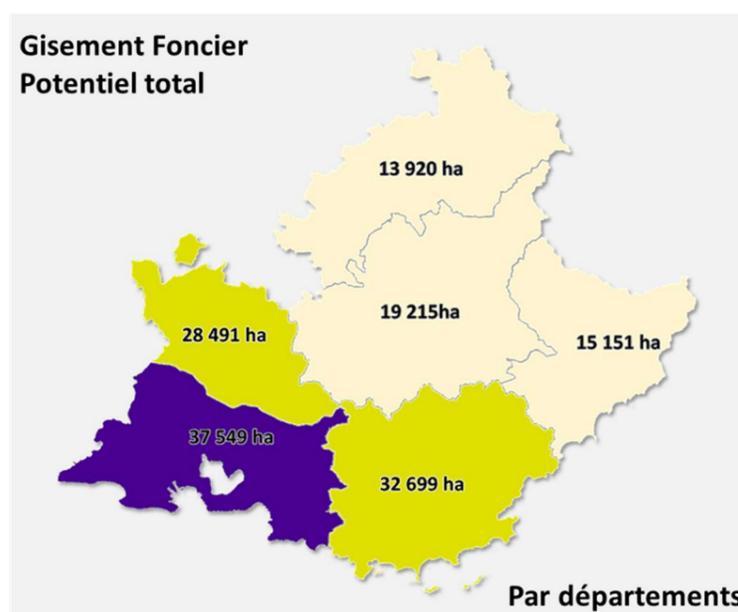
1.1.5.3 Regroupement des Gisements en un seul Gisement foncier à potentiel agricole

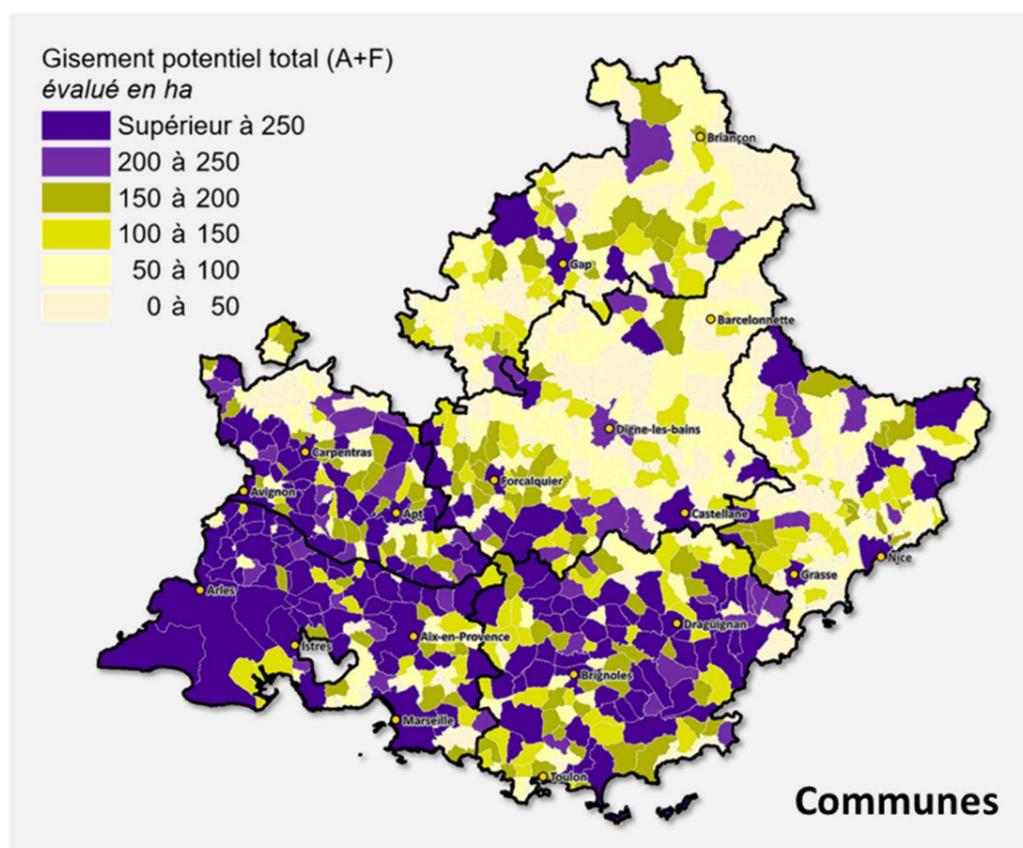
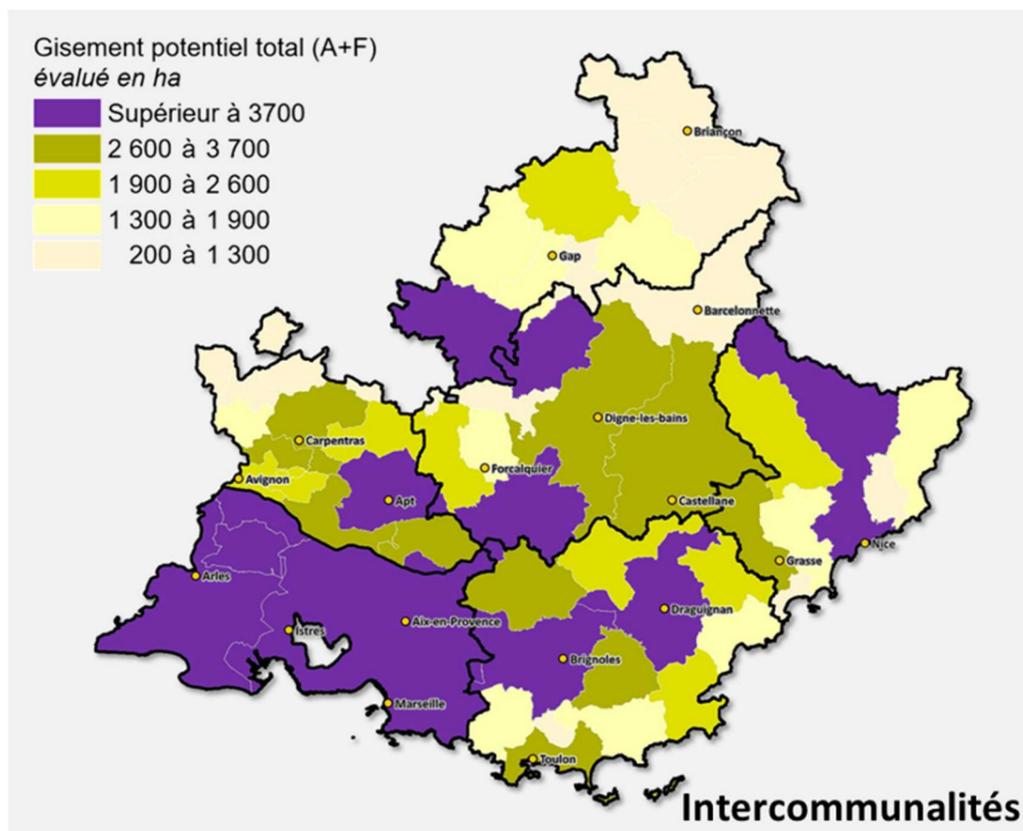
Poursuivant cette idée de détecter des secteurs à enjeux, ont été fusionnés les deux types de gisements décrits ci-avant (Friche + Agricole), produisant un condensé des zones agricoles les plus fragilisées par les problématiques de déprise et d'abandon. Il s'agit du Gisement Foncier à Potentiel agricole.

Il s'agit bien de fusion des deux gisements et non pas d'une addition ainsi le total chiffré des deux ne représente pas le total final. En effet, les deux approches n'ont pas pu utiliser toujours les mêmes bases de données. En cartographie, certains terrains « agricoles », se superposent en partie avec les terres en friche potentielle. Suite aux travaux sur la base de données Ocsol, le résultat paraît logique. Le biais vient de l'utilisation du cadastre dans la méthode de détection des terres agricoles. Les parcelles peuvent parfois se superposer à deux occupations des sols. Les parcelles ont bien souvent plusieurs subdivisions avec des natures fiscales différentes (ex : Terres, Prés et Bois). Ces subdivisions ne sont pas numérisées, ainsi, quand on veut regrouper les deux gisements, on constate des parties de parcelles qui peuvent dépasser de l'occupation forestière et gonfler ainsi, un peu, les chiffres des terres agricoles. D'où la fusion, pour éviter un double compte.

Ainsi, le total régional des gisements s'élève à 147 000 ha. Il aurait été 10 000 ha supérieur sans ce mode de fusion.

Là encore, sont proposés les résultats, en cartographies, chiffrés sur les 3 entités institutionnelles. Ces chiffres reprennent nécessairement les informations qualitatives et les mêmes limites que ceux-décrits dans nos deux gisements des friches ou des terres agricoles.





1.1.5.4 De l'intérêt des inventaires terrains...

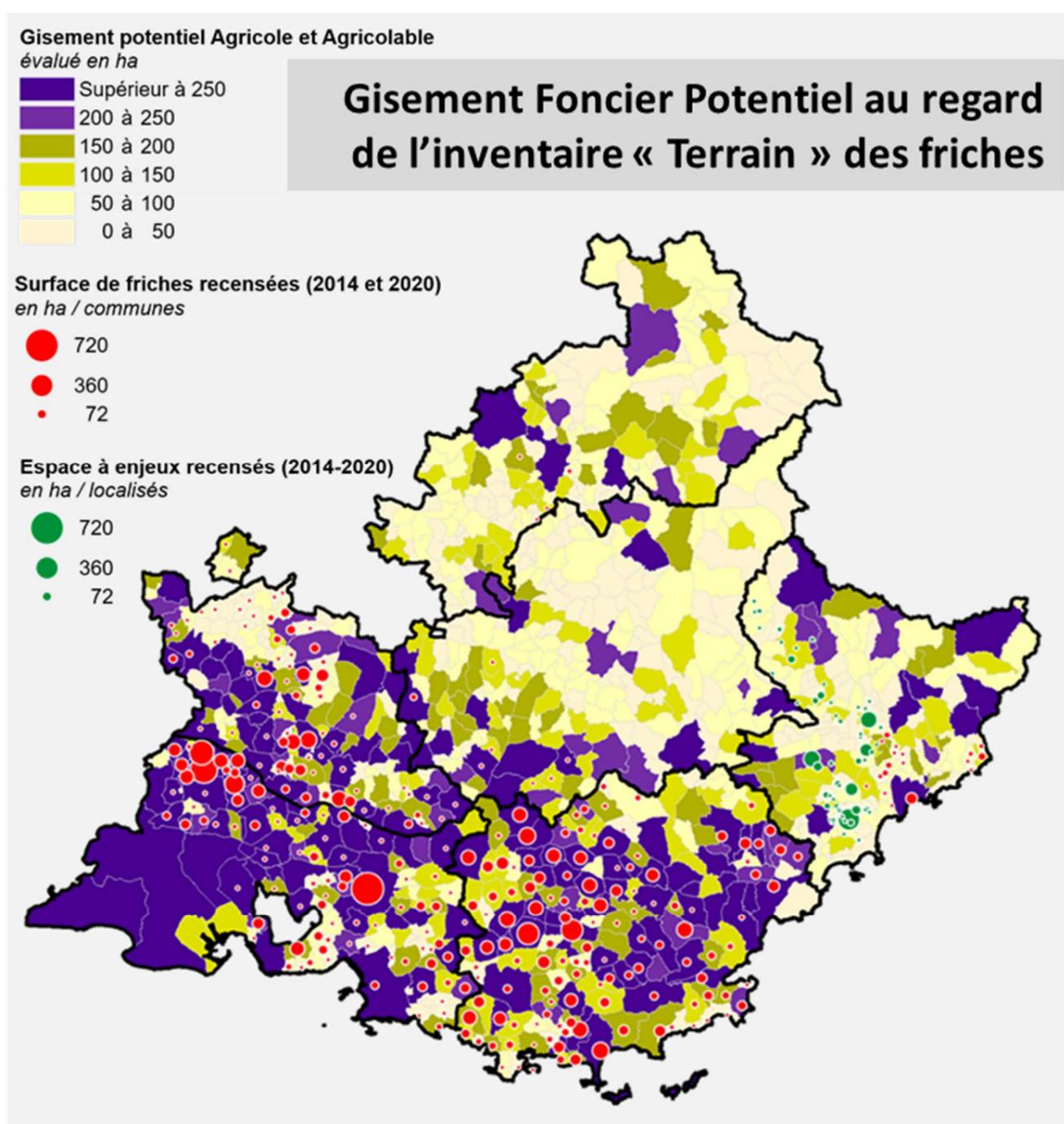
Les gisements fonciers définissent des grandes masses permettant de fixer des zones à enjeux. Néanmoins cette méthodologie est expérimentale et a ses limites. Celle-ci nous conforte dans l'idée que les inventaires terrains (une fois les secteurs ciblés) sont inévitables. L'inventaire de ces friches (issu d'études menées par les Chambres d'Agriculture et/ou la Safer), nous apporte une information de plus sur les territoires qui se sont mobilisés ou qui s'interrogent sur ces questions de devenir agricole, et sur les friches en particulier. Cela peut être un indicateur de plus pour mesurer les enjeux liés à ces sujets. Aussi, à la carte de synthèse des Gisements fonciers globaux, un croisement a été fait à partir des recensements de toutes les friches relevées sur le terrain, par les Chambres d'Agriculture ou la Safer depuis 5 à 6 ans. Ces résultats ont été compilés et intégrés aux cartes de gisements comme un indicateur supplémentaire.

Cette méthode n'est, certes, pas reproductible par automatisme ; mais elle soulève pourtant le sujet de la mise en commun des travaux existants et également des nouveaux outils qui se créent pour permettre à des professionnels ou au grand-public de faire remonter les informations de terrain.

Dans ces inventaires regroupés en surface par commune dans la carte qui suit, deux approches ont été mises en valeur. Une première majoritaire qui s'appuie sur la récolte de parcelles détectées comme friches après des relevés sur le terrain par les agents des Chambres d'Agriculture pour l'essentiel ; mais aussi par des agents de la Safer dans le cadre de projets FEADER, mais encore par les utilisateurs de l'application d'OpenFricheMap proposée par la Safer. Ces relevés sont valorisés par des cercles de surfaces en rouge sur la carte. La Chambre des Alpes-Maritimes a également procédé, sur deux territoires, à une évaluation de secteurs à enjeux enrichis, qui étaient synthétisés en chiffres et non à la parcelle, et qui ont été valorisés de manière différenciée pour bien en comprendre les origines. Ces secteurs à enjeux, par commune, sont représentés par des cercles de surfaces en vert.

Inventaires friches en ha		
Dép.	Inventaire Terrain à la parcelle	Inventaire secteur à enjeux
04	67	
05	28	
06	364	1 813
13	5 201	
83	8 521	
84	2 462	
Total	16 642	1 813
Région	18 455	

A l'échelle de la région, ces inventaires terrains de terres enfrichées totalisent près de 18 500 ha. C'est dans le Var que le plus de surface a été enquêtée, suivi ensuite par les Bouches du Rhône, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.



La carte, ci-avant, compile donc l'ensemble des gisements fonciers potentiels, décrits jusque-là, sur lesquels sont superposés les inventaires de terrains. A l'échelle régionale, la corrélation semble assez forte. On perçoit bien que cette problématique des friches « périurbaines » est un point d'intérêt et donc d'enquête sur tous les départements littoraux et le Vaucluse. Dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, cette problématique ne fait pas encore l'objet de demande spécifique hormis récemment sur le val de Durance autour de Manosque.

Dans la définition de zones à enjeux, il est intéressant de regarder les surfaces d'inventaires les plus importantes qui appuient bien le gisement foncier (exemples : Aix en Provence, le Val de Durance proche des Alpilles, le pied du Ventoux, la Provence Verte, l'Est Toulonnais...). Il est aussi important d'observer, sur des communes où il y a moins de potentiel détecté, si des inventaires font remonter des surfaces en friches. Cela peut révéler des situations sur lesquelles les surfaces agricoles sont moins importantes voire interstitielles, et pourtant en déprise (exemples : pourtour de l'Etang de Berre, Ouest-Toulonnais, Vallée du Var).

Bien entendu, cette carte de synthèse peut aussi passer à côté de certains secteurs, d'où le rôle essentiel des experts de terrains pour les faire remonter par leur connaissance.

Il est à souligner que ce travail cartographique ne permet pas d'intégrer le pastoralisme. En effet, hormis le RPG apportant des informations sur les parcours pastoraux déclarés, à l'échelle régionale, il n'existe pas de données pastorales. Tout comme les inventaires de friche, le CERPAM, notamment via la démarche de Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI), dispose de données mais à ce jour ne couvrant pas toute la région. Ainsi, le gisement foncier potentiel de la présente étude peut contenir des parcours pastoraux voire apicoles également. C'est à une échelle plus fine, de manière concertée dans le cadre d'une démarche de projet, que ce travail de précision doit être apporté.

1.2 Les besoins de développement surfacique des filières

1.2.1 Objectifs

Le projet doit permettre pour chacune des filières consultées d'identifier les dynamiques régionales, les enjeux, les perspectives de développement, de qualifier et quantifier les besoins en foncier. Il permet également de déterminer les secteurs géographiques présentant de plus forts enjeux de développement pour chacune des filières recensées. Cela permettra, en croisant le gisement foncier de terres en friches et de foncier boisé à potentiel agricole et les besoins des filières, de déterminer les secteurs présentant des enjeux de revalorisation agricole.

Les filières suivantes sont incluses dans le projet :

- Productions végétales :
 - o Fruits
 - o Légumes
 - o Grandes cultures
 - o Horticulture
 - o Oléiculture
 - o PAPAM
 - o Viticulture
 - o Foin de Crau
- Productions animales :
 - o Elevage bovin lait
 - o Elevage bovin viande, sauvage et domestique
 - o Elevage ovin viande
 - o Elevage ovin, caprin lait
 - o Elevage de volailles

1.2.2 Méthodologie de travail

Les éléments présentés dans ce rapport sont issus de la consultation menée auprès des personnes ressources des différentes filières (syndicats de producteurs, organismes de gestion des signes de qualité, organismes techniques spécialisés, personnes ressources des chambres départementales d'agriculture,...), ainsi que de l'analyse des données disponibles.

Cette consultation permet d'établir un état des lieux synthétique et partagé de chacune des filières : organisation, secteurs de production, évolutions récentes, dynamiques, aménités, enjeux et perspectives.

La détermination des besoins de développement surfacique des filières est principalement basée sur :

- L'observation des dynamiques passées et en cours sur le territoire
 - o Cette dynamique est évaluée à l'aide des données statistiques disponibles (ex : Statistiques agricoles annuelles, données de l'Agence bio, données issues de la PAC), de données propres à chaque filière (ex : recensement des demandes de droits de plantation en viticulture), complétée par l'analyse des personnes ressources rencontrées
- L'analyse des opportunités de développement permises par le marché (à dire d'experts) ;
- La quantification des surfaces nécessaires à l'amélioration du fonctionnement ou de la rentabilité des exploitations (à dire d'experts).

Ces besoins sont évalués, si possible, à court, moyen et long termes (5, 10 et 20 ans).

Pour les filières fruits, légumes et volailles, filières peu ou pas organisées dans la région, cette approche est complétée par :

- L'estimation du foncier nécessaire pour répondre aux besoins des candidats à l'installation déjà présents dans la région (estimation des besoins en foncier à court terme)
 - o Les Points Accueil Installation de la région ont été sollicités afin de déterminer le nombre de candidats reçus souhaitant s'installer dans ces filières (en orientation principale ou secondaire). Le recueil de ces informations sur 3 ans a permis d'établir une moyenne annuelle.
 - o Les surfaces nécessaires sont évaluées à partir des Surfaces Minimales d'Assujettissement (surfaces minimales nécessaires pour être affilié à la MSA en tant que chef d'exploitation).
- L'estimation des besoins alimentaires du territoire, dans l'idée de pouvoir répondre aux objectifs des Projets Alimentaires Territoriaux en cours dans la région (estimation des besoins en foncier à moyen terme). L'objectif des PAT d'alimenter le territoire en produits locaux nécessite, en effet, la mise en culture de nouvelles surfaces.
 - o Les besoins alimentaires sont déterminés à partir de l'étude INCA3, étude menée par l'ANSES en 2017 auprès de 5 855 individus sur le territoire français, corrigée par les données de l'enquête Nutrinet pour les consommations de fruits et légumes de la population adulte (pour prendre en compte au mieux les spécificités régionales de consommation) ;
 - o Les données de population proviennent de l'INSEE ;
 - o Une partie de la production de fruits et légumes est vendue en circuits longs, en dehors du territoire et n'est pas mobilisable pour alimenter la population locale. Cette part est évaluée à partir des données du Recensement Général Agricole de 2010 ;
 - o On évalue donc les surfaces supplémentaires nécessaires pour alimenter la population locale en produits locaux.

La consultation des filières permet également de lister les principales caractéristiques des terres recherchées :

- Secteurs géographiques de recherche ;

- Pente maximale ;
- Altitude minimale ou maximale ;
- Etat des parcelles (friches et/ou foncier boisé à potentiel agricole) ;
- Type de sols ;
- Tolérance de pH ;
- Précautions à prendre lors de la remise en culture ;
- Besoins en irrigation ;
- Aménagement des remises en culture permettant de concilier agriculture et environnement.

Ces caractéristiques pourront par la suite être croisées avec le gisement foncier en friches et le gisement boisé à potentiel agricole identifiés afin de déterminer les secteurs présentant les plus forts enjeux.

Les résultats sont présentés par filière. Un tableau présenté ci-après reprend pour chacune des filières les besoins exprimés sur 10 ans, les départements concernés et la justification des besoins.

En annexe, figure un tableau de synthèse reprenant pour chaque filière les caractéristiques des terres recherchées.

1.2.3 Synthèse des besoins exprimés par les différentes filières

Productions végétales

Filière	Besoins exprimés en ha (à 10 ans)	Départements principalement concernés	Justification des besoins
Grandes cultures	15 000 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ 200 ha en Petit Epeautre ▪ 1000 ha en riz 	04, 05, 13, 83, 84	<ul style="list-style-type: none"> o Compenser les surfaces perdues et sécuriser l'approvisionnement de PANZANI, un des principaux débouchés en PACA (blé dur). o Maintenir la rentabilité et la performance des outils de production pour la filière riz. o Répondre à la demande pour la filière petit épeautre
Oléiculture	1000 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprise de vergers abandonnés à privilégier 	Tous	<ul style="list-style-type: none"> o Maintenir les surfaces régionales o Anticiper les abandons de vergers d'amateur âgés et sans repreneur
PAPAM	1700 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1300 ha en lavande ▪ Pas de besoin en lavandin et en sauge ▪ 200 ha en plantes à parfum (Pays grassois) ▪ 100 à 200 ha sur d'autres productions (dont plantes aromatiques sèches et/ou bio) 	04, 06, 13, 83, 84	<ul style="list-style-type: none"> o Répondre à la demande en lavande et dans les autres productions aromatiques sèches et /ou bio o Stabiliser les surfaces en lavandin, en sauge o Répondre à la demande et installer de nouveaux agriculteurs en plantes à parfum
Foin de Crau	500 ha	13	<ul style="list-style-type: none"> o Compenser les pertes liées à l'urbanisation et la réalisation de grands aménagements.
Fruits	5170 ha à une échéance de 10 ans <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2500 ha en fruits à pépins (850 ha sur le bassin nord Sisteron/ sud de Gap, le reste sur le secteur nord 13/sud 84) ▪ 10 ha en châtaigne ▪ 20 ha en figue ▪ 1600 ha en amande ▪ 300 ha en pistache 	Tous	<ul style="list-style-type: none"> o Conforter les exploitations existantes et permettre leur développement o Permettre l'installation de nouveaux exploitants o Permettre la restructuration des vergers o Répondre aux besoins alimentaires du territoire
Viticulture	10 869 ha à 10 ans <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3680 ha pour les IGP ▪ 7189 ha pour les AOP (dont 4355 ha dans les 5 ans à venir) 	Tous	<ul style="list-style-type: none"> o Conforter les exploitations existantes o Répondre à la demande du marché
Légumes	3710 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ 200 à 300 ha en tomates industrie 	Tous	<ul style="list-style-type: none"> o Conforter les exploitations existantes et permettre leur développement o Permettre l'installation de nouveaux exploitants o Répondre aux besoins alimentaires du territoire
Horticulture	Besoins existants mais non chiffrés	06, 13, 83	<ul style="list-style-type: none"> o Permettre le développement des exploitations existantes

Productions animales

Filière	Besoins exprimés en ha (à 10 ans)	Départements principalement concernés	Justification des besoins
---------	-----------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

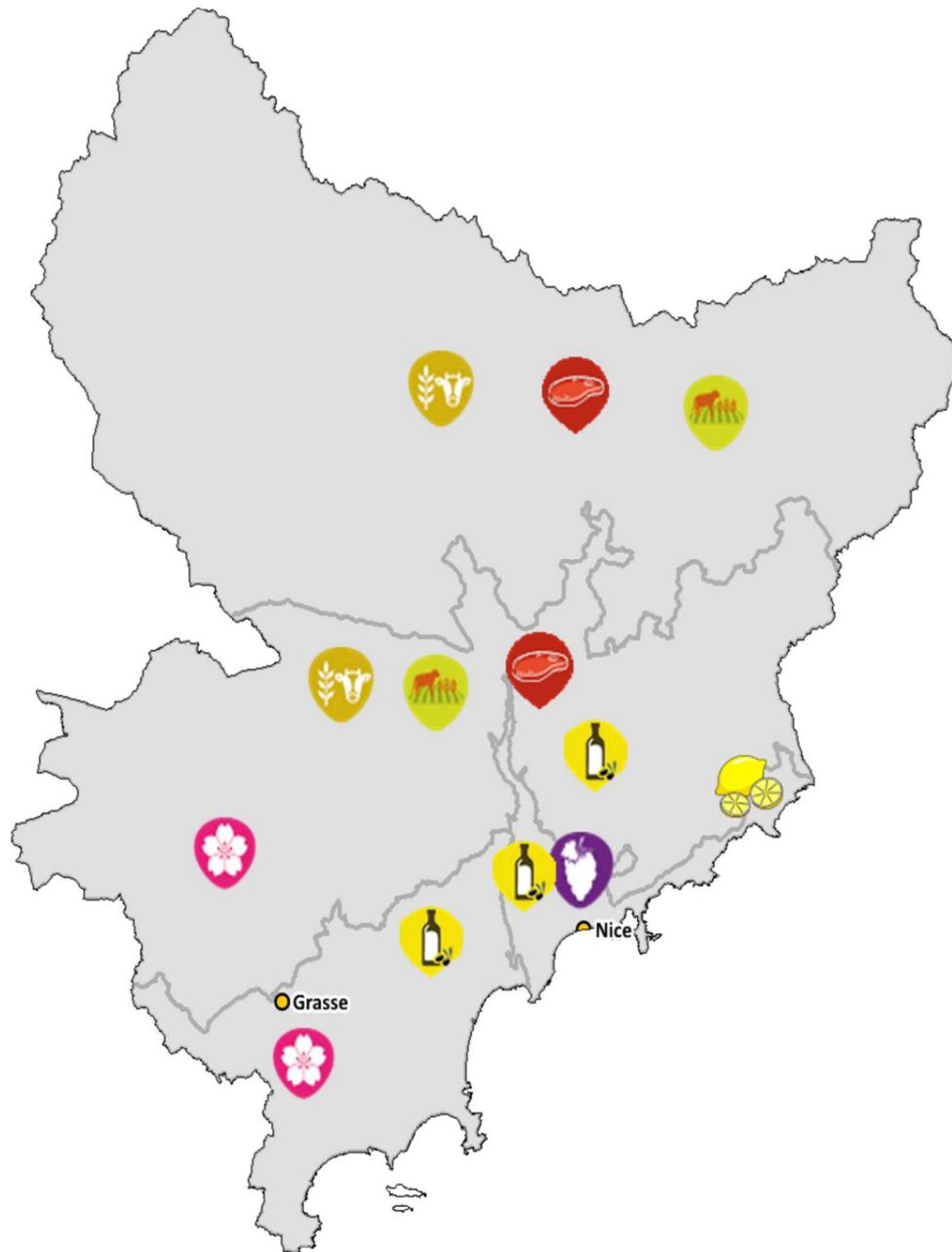
Bovin viande, sauvage et domestique	2900 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1900 ha de terres mécanisables pour les élevages domestiques ▪ 1000 ha pour les élevages sauvages ▪ Besoins non chiffrés en pâturages et estives 	Bovins domestiques : 04, 05, 06 Bovins sauvages : 13	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique
Bovin lait	1000 ha de terres mécanisables 1500 ha de parcours et estives	04, 05, 06	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages pour permettre une meilleure qualité du lait et le développement de projets o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique
Ovin viande	2000 ha de terres mécanisables 5000 ha de parcours et estives	04 , 05, 06, 13, 83	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique o Répondre aux demandes des porteurs de projet
Ovin, caprin lait	o 750 ha à 1 000 ha de surface fourragère et 5000 ha de parcours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caprin lait : 150 à 300 ha de cultures fourragères et 3000 ha de fourrage ▪ Brebis lait : 100 à 200 ha de cultures fourragères, 2000 ha de parcours 	Tous	o Caprin lait : sécuriser les exploitations précaires, accompagner les exploitations vers des systèmes plus extensifs, absorber les besoins de nouveaux éleveurs proches des centres de consommation o Brebis lait : poursuivre la dynamique observée les 10 dernières années
Volailles (poules pondeuses et volailles de chair)	A court terme : 24 ha/an Sur 10 ans : 2600 ha <ul style="list-style-type: none"> ▪ 300 ha pour les élevages de poules pondeuses, ▪ 2300 ha pour les élevages de volailles de chair 	Tous	o Répondre aux besoins alimentaires du territoire

1.2.4 Localisation des besoins dans les départements de la région

Les résultats par départements sont les suivants :

Alpes Maritimes

Localisation des besoins en foncier des différentes filières

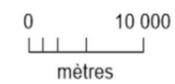


Par géopays :

-  Viticulture
-  PAPAM
-  Ovin viande
-  Bovin viande
-  Bovin lait
-  Agrumes
-  Oléiculture (sur friches oléicoles)

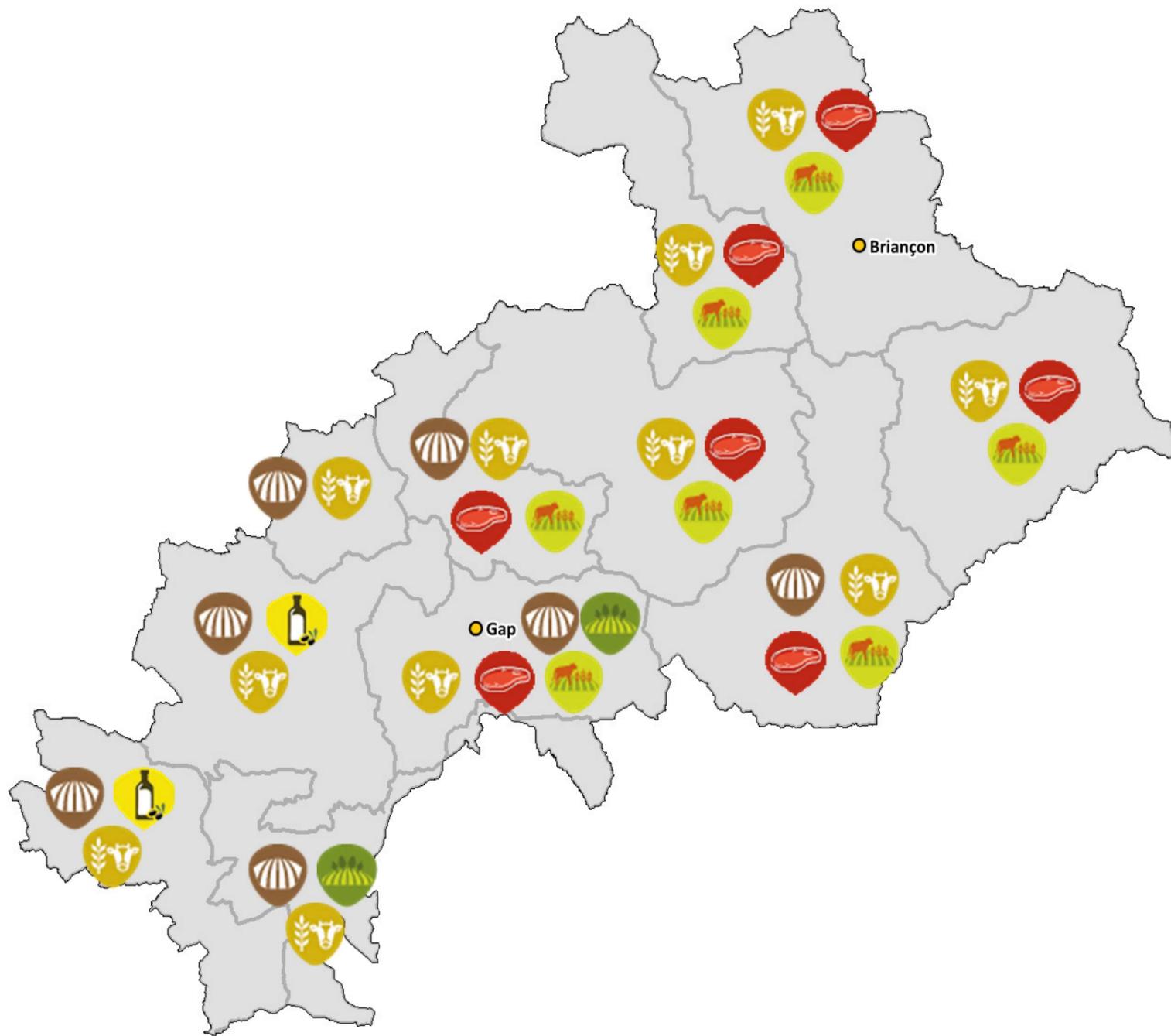
Sur l'ensemble du département :

-  Maraîchage
-  Volailles
-  Ovin, caprin lait



Hautes Alpes

Localisation des besoins en foncier des différentes filières



Par géopays :

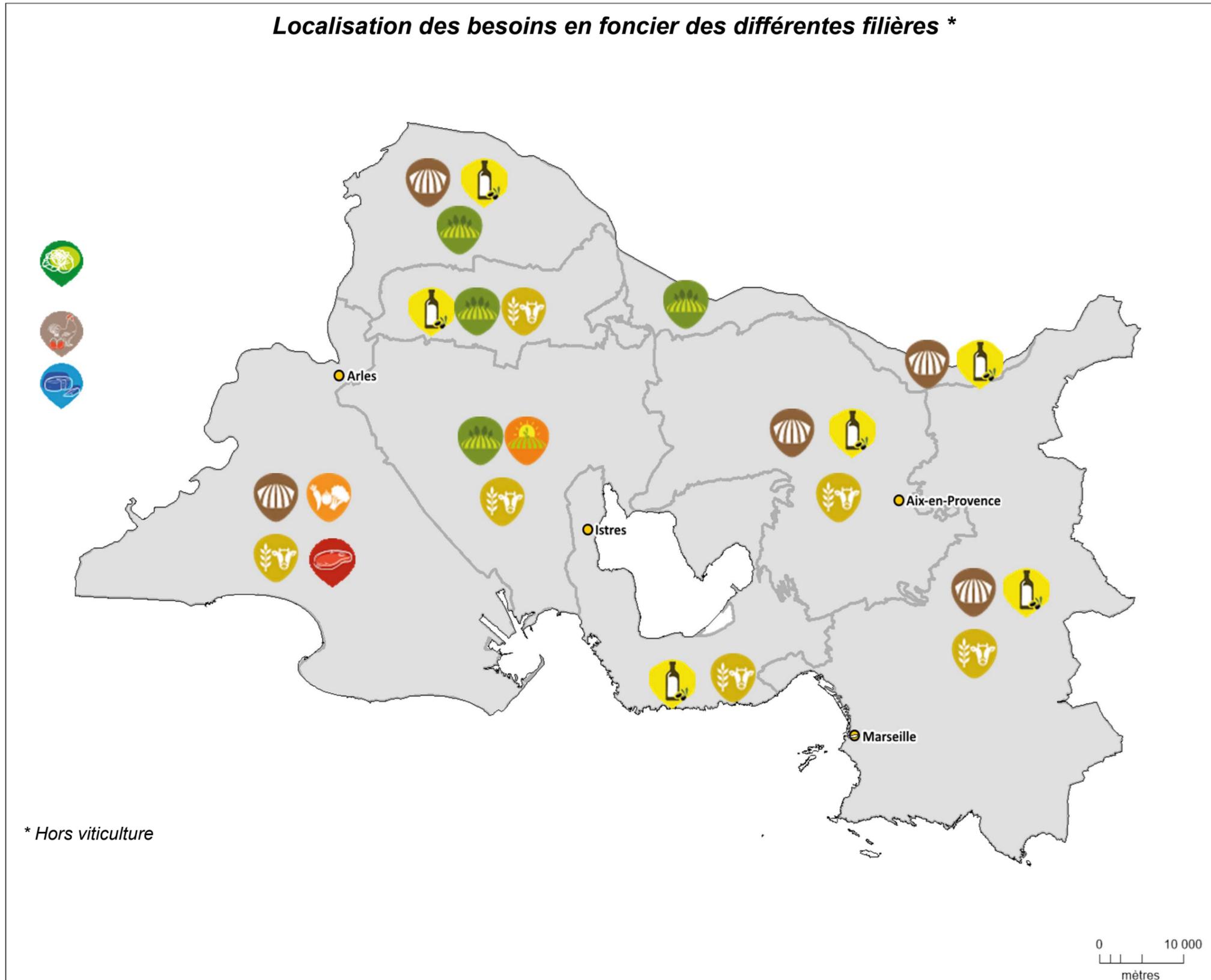
- Grandes cultures
- Oliviculture (sur friches oléicoles)
- Fruits
- Ovin viande
- Bovin viande
- Bovin lait

Sur l'ensemble du département :

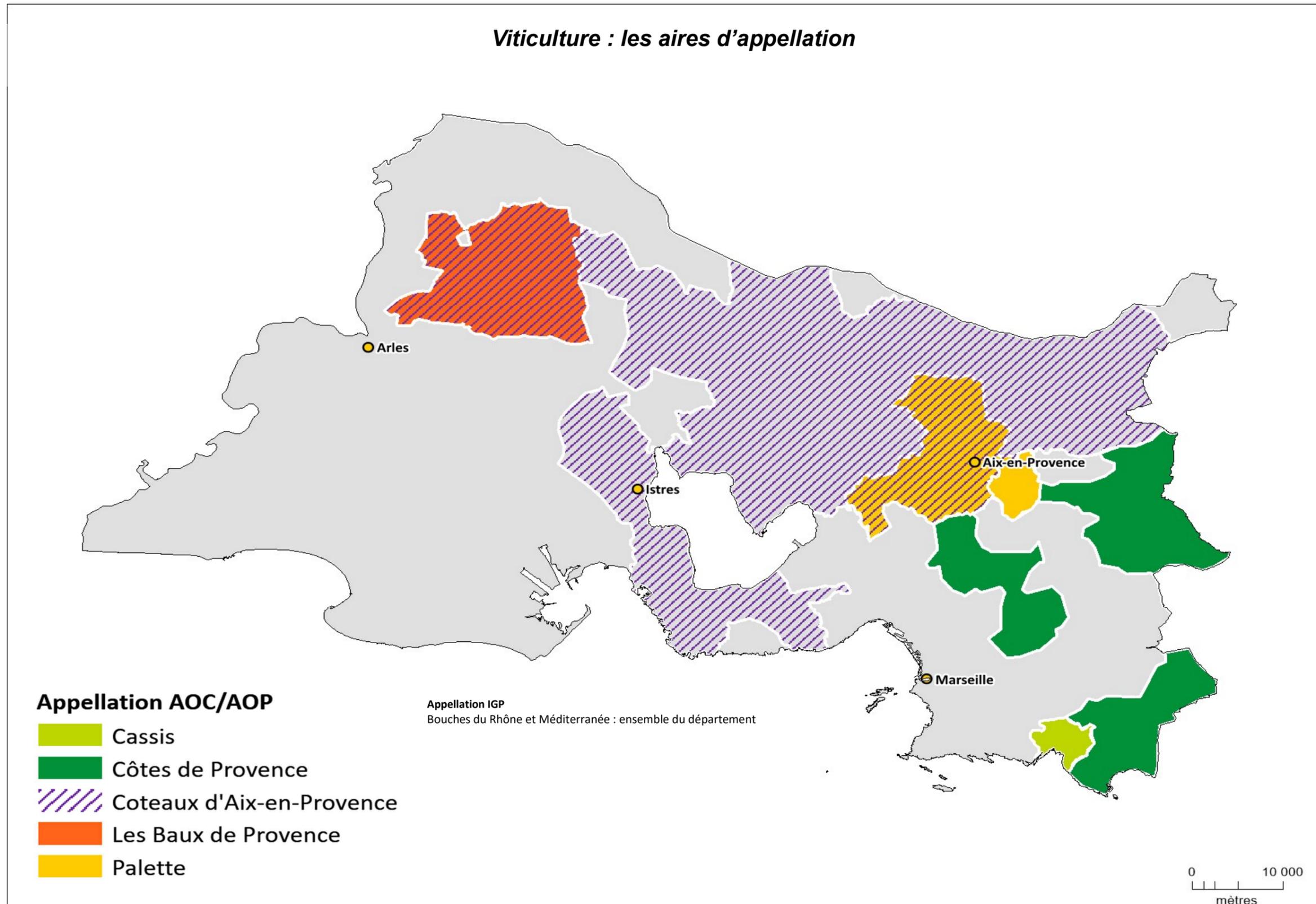
- Légumes
- Volailles
- Ovin, caprin lait
- Viticulture

Bouches du Rhône

Localisation des besoins en foncier des différentes filières *

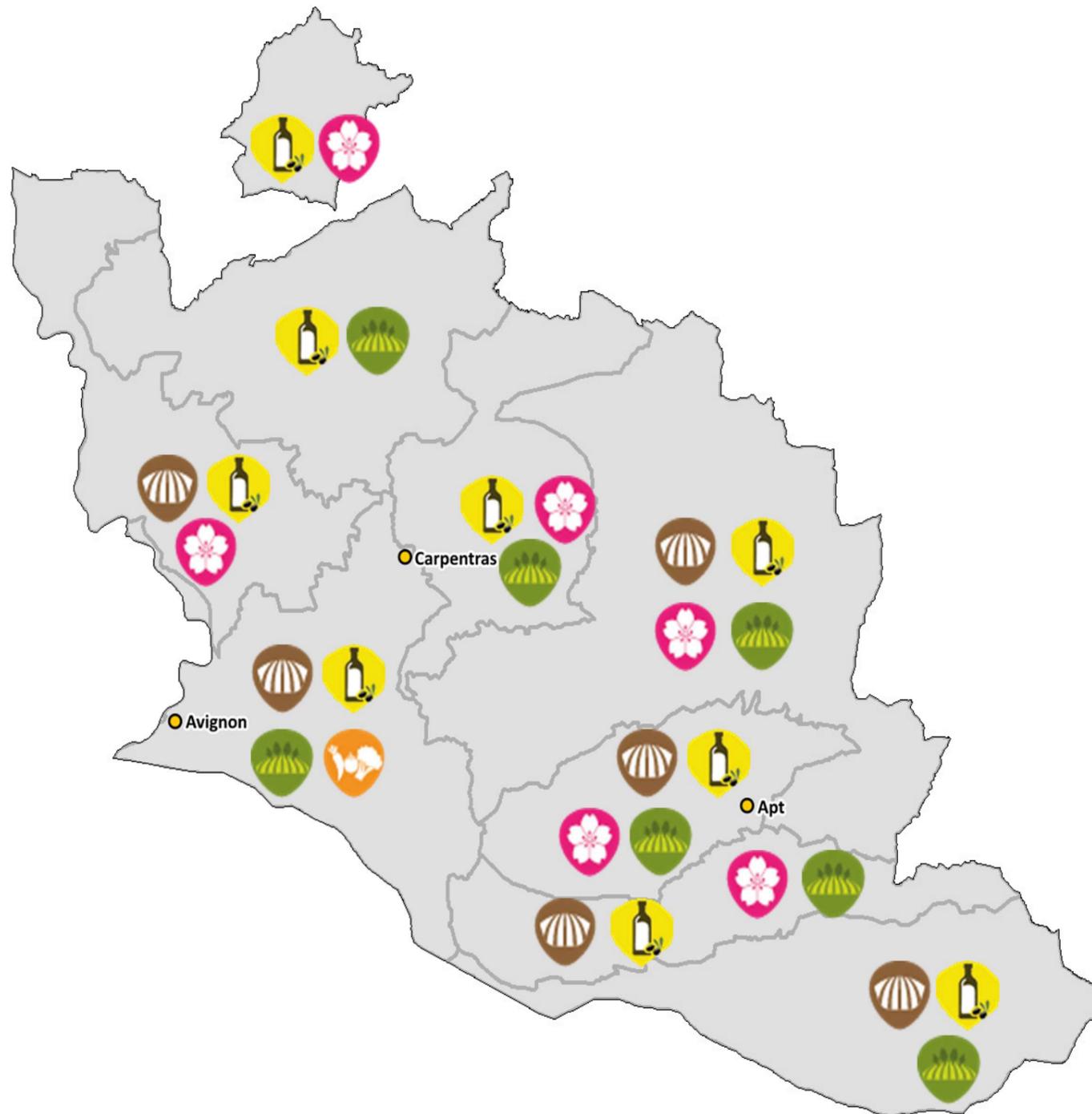


Bouches du Rhône – suite



Vaucluse

Localisation des besoins en foncier des différentes filières*



Par géopays :

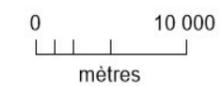
-  Grandes cultures
-  Oléiculture (sur friches oléicoles)
-  PAPAM
-  Fruits
-  Légumes : tomates industrie

Sur l'ensemble du département :

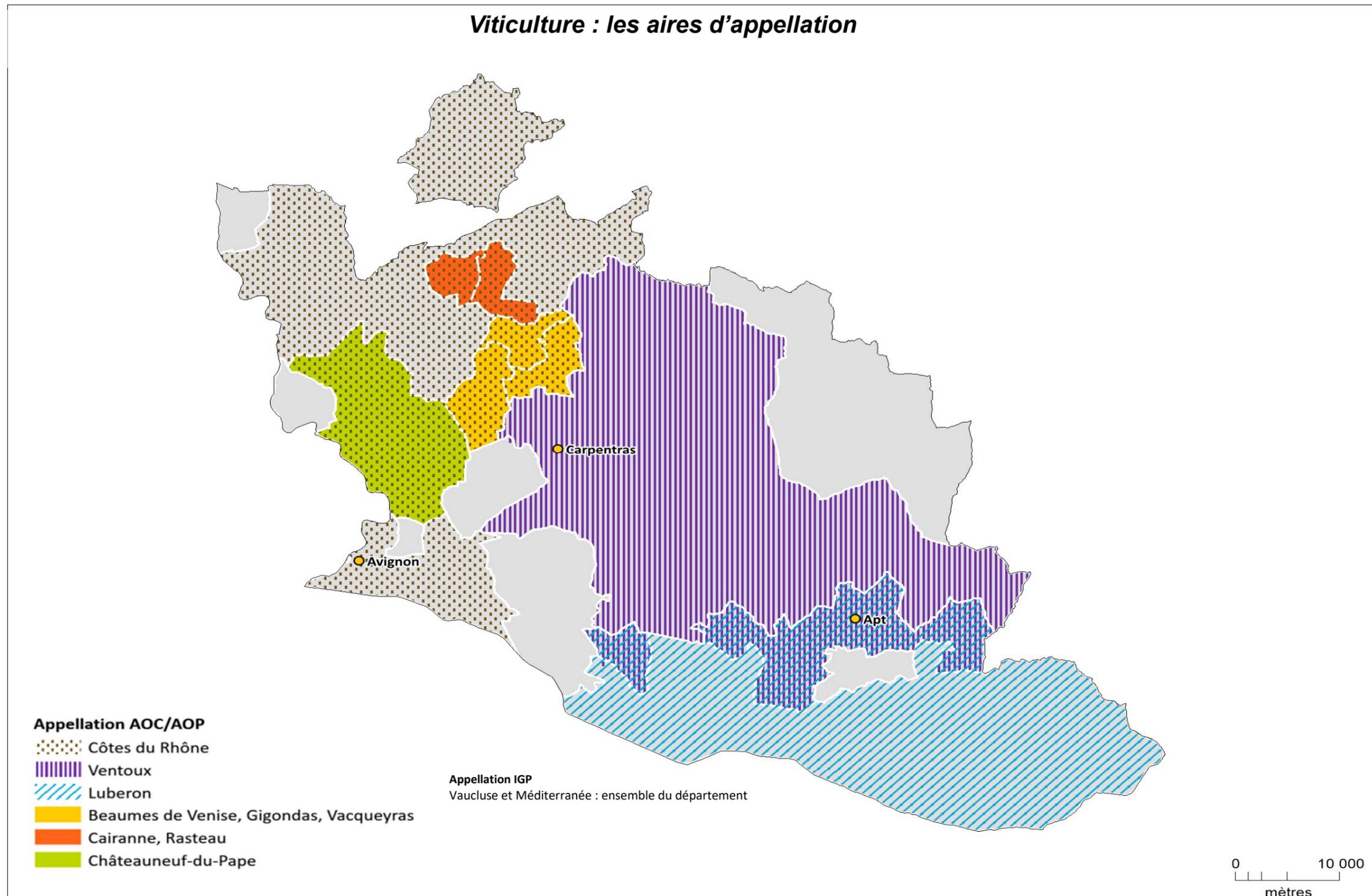
-  Légumes
-  Volailles
-  Ovin, caprin lait



* Hors viticulture



Vaucluse - suite



1.2.5 Filière fruits

1.2.5.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, les acteurs suivants ont été rencontrés :

- Vincent RICAUD, responsable d'équipe arboriculture, Chambre d'agriculture du Vaucluse
- Alexandra LACOSTE, directrice AOP Cerise de France et AOP nationale Raisin de table
- Marie-Pierre LIAUTAUD, présidente du Syndicat des Vergers de Haute Durance

AOP Cerise de France et AOP Raisin de table

L'AOP est chargée de l'organisation et de l'analyse du marché. Elle a une mission d'aide à la décision pour les producteurs et les metteurs en marché. Elle a également une mission de communication.

Syndicat des Vergers de Haute Durance

Il s'agit de l'Organisme de Gestion d l'IGP Pomme des Alpes. L'ODG compte deux collèges : un collège « producteurs » et un collège « opérateurs/metteurs en marché ». L'IGP a été obtenue en 2010 et relancée en 2015.

Une majorité du budget de l'ODG est orientée vers de la communication professionnelle auprès des acheteurs de pommes.

Pour les filières figues et châtaignes, les éléments proviennent de l'étude menée dans le cadre du plan de reconquête agricole du Var.

L'estimation des besoins en foncier issue des entretiens étant partielle, elle a été complétée par l'estimation des besoins recensés par les Points Accueil Installation et par l'estimation des besoins alimentaires du territoire.

1.2.5.2 Caractéristiques générales

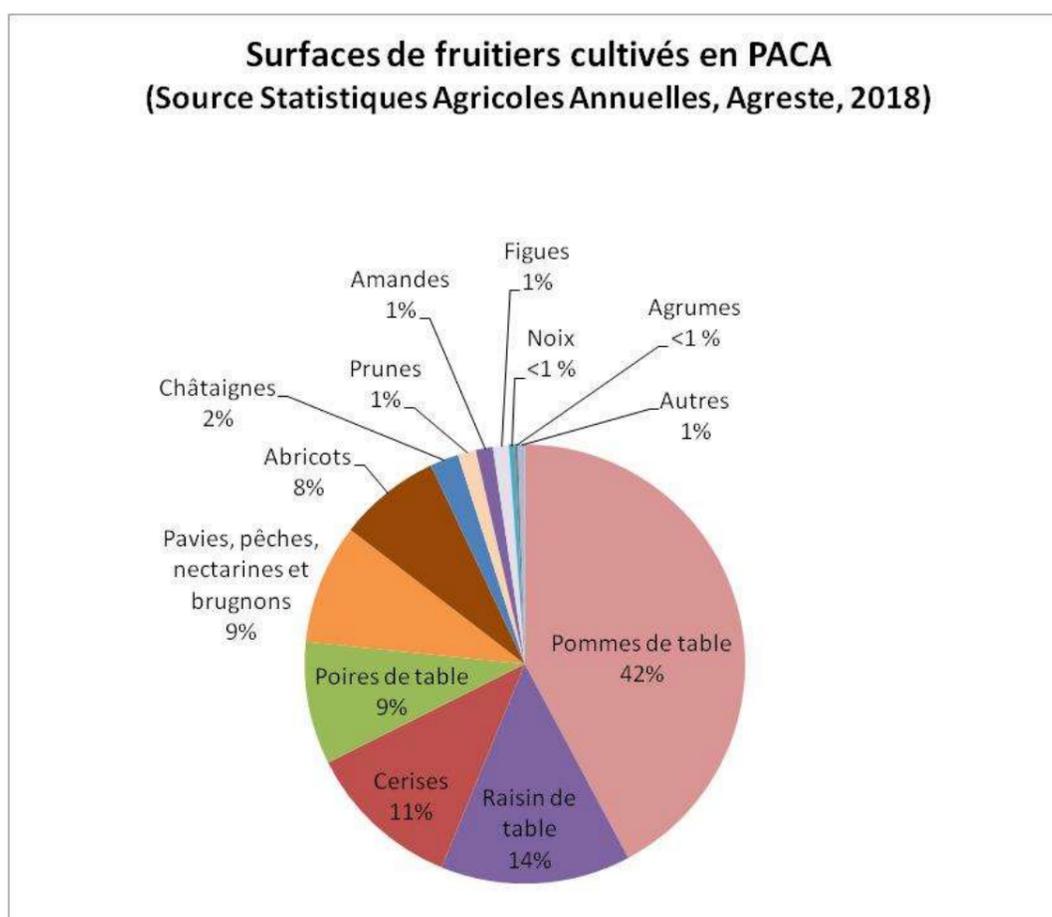
Les productions réalisées par la filière :

En 2018, les surfaces arboricoles représentent 23 947 ha en région PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles, Agreste, en excluant les surfaces d'oliviers et en incluant les surfaces de vignes de table).

Les productions dominantes sont les suivantes :

- Pommes de table (42 % des surfaces)
- Raisins de table (14 % des surfaces)
- Cerises (11% des surfaces)
- Poire de table (9% des surfaces)
- Pavies, pêches, nectarines et brugnons (9% des surfaces)
- Abricots (8% des surfaces).

On note l'émergence de productions comme l'amande et la présence de quelques productions territorialisées (figues, châtaigne).



L'organisation de la filière

Au niveau technique, recherche et expérimentation, la filière bénéficie de l'appui :

- Des chambres d'agriculture ;
- Du GRCETA Basse Durance ;
- Du CTIFL (Centre technique interprofessionnel fruits et légumes) ;
- Des stations d'expérimentation de la Pugère (13) et de la Tapy (84).

Au niveau commercial, on recense quelques organisations de producteurs et quelques coopératives, ainsi que 3 associations d'organisation de producteurs (AOP) dans le Vaucluse.

On recense également quelques syndicats de producteurs (Syndicat des Vergers de Haute Durance, Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var, syndicat des producteurs d'amandes de Provence).

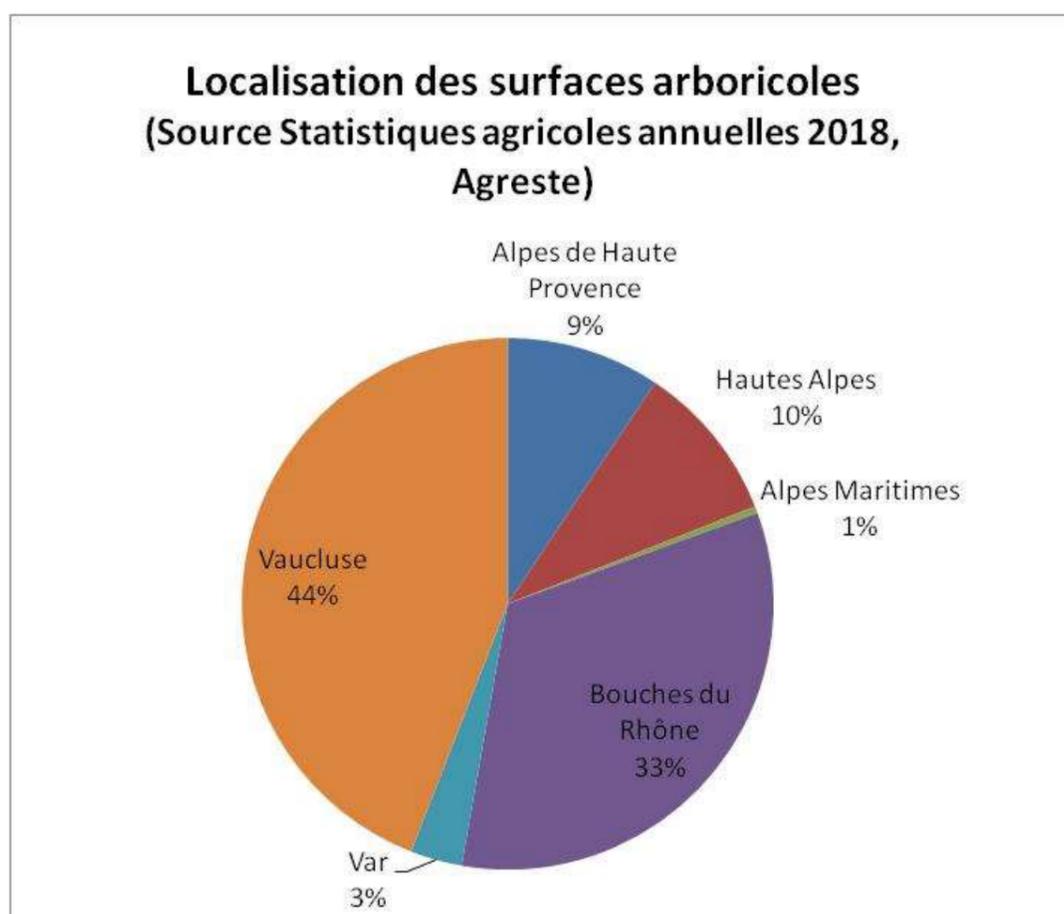
3 productions bénéficient de signe de qualité : le raisin Muscat du Ventoux (AOP), la figue de Solliès (sous AOP) et la pomme des Alpes de Haute Durance (sous IGP et Label Rouge).

La localisation des secteurs de production en PACA

Les 3/4 des surfaces arboricoles se trouvent soit dans le Vaucluse, soit dans les Bouches du Rhône.

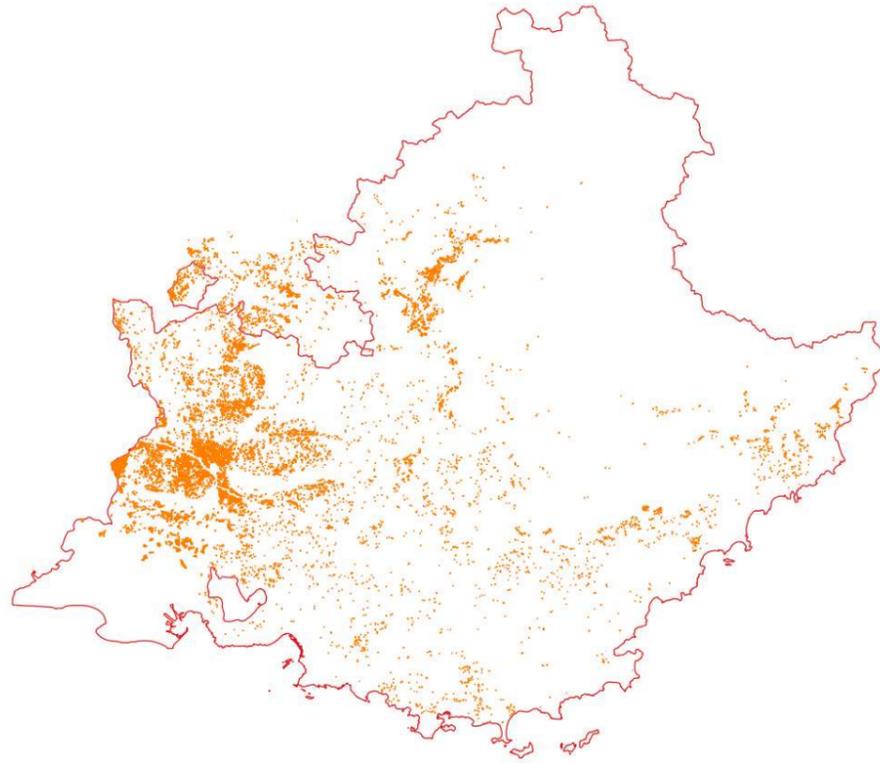
La production est également importante dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

Elle est plus minoritaire dans le Var et les Alpes Maritimes.

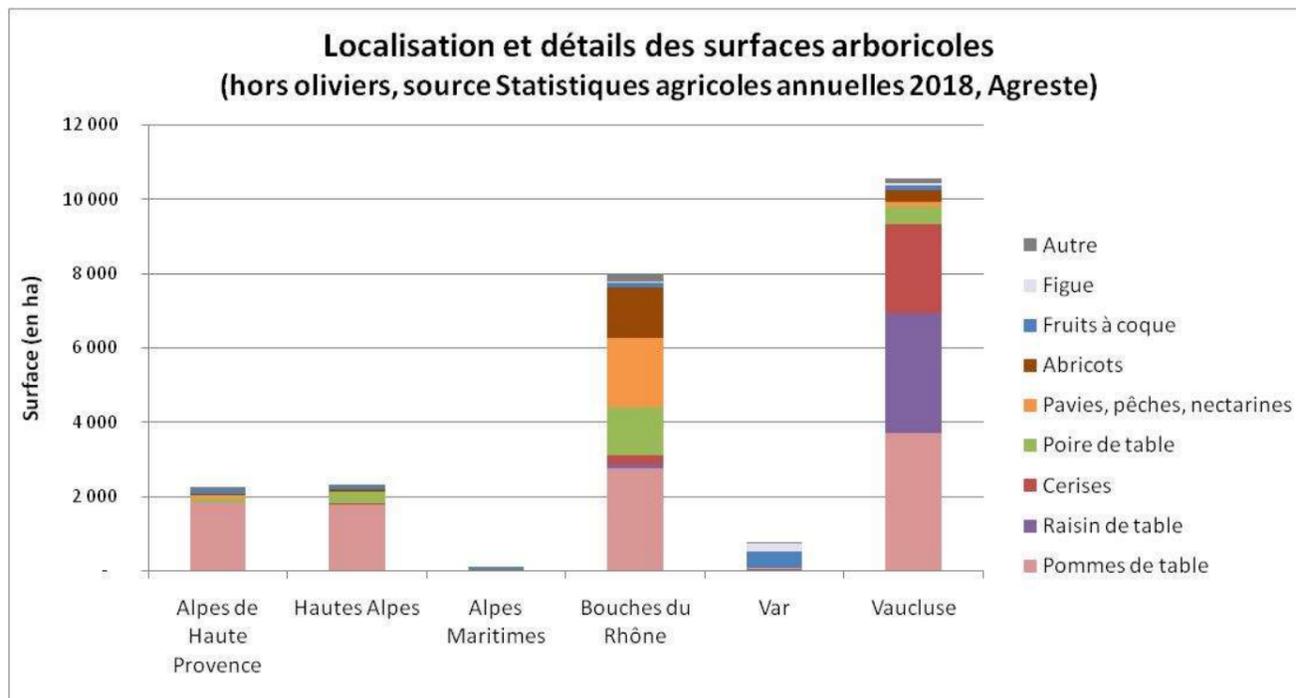


Dans le Vaucluse, les surfaces arboricoles sont essentiellement situées dans les secteurs du Luberon, du Ventoux, des vallées du Rhône et de la Durance.

Dans les Bouches du Rhône, les surfaces arboricoles se situent en bords de Durance (comme dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes), dans le secteur Nord Alpilles, dans le secteur du nord-ouest du département (Tarascon, Saint Pierre de Mézoargues) et dans la Crau.



Localisation des surfaces arboricoles (source : Occupation du sol 2014, CRIGE)

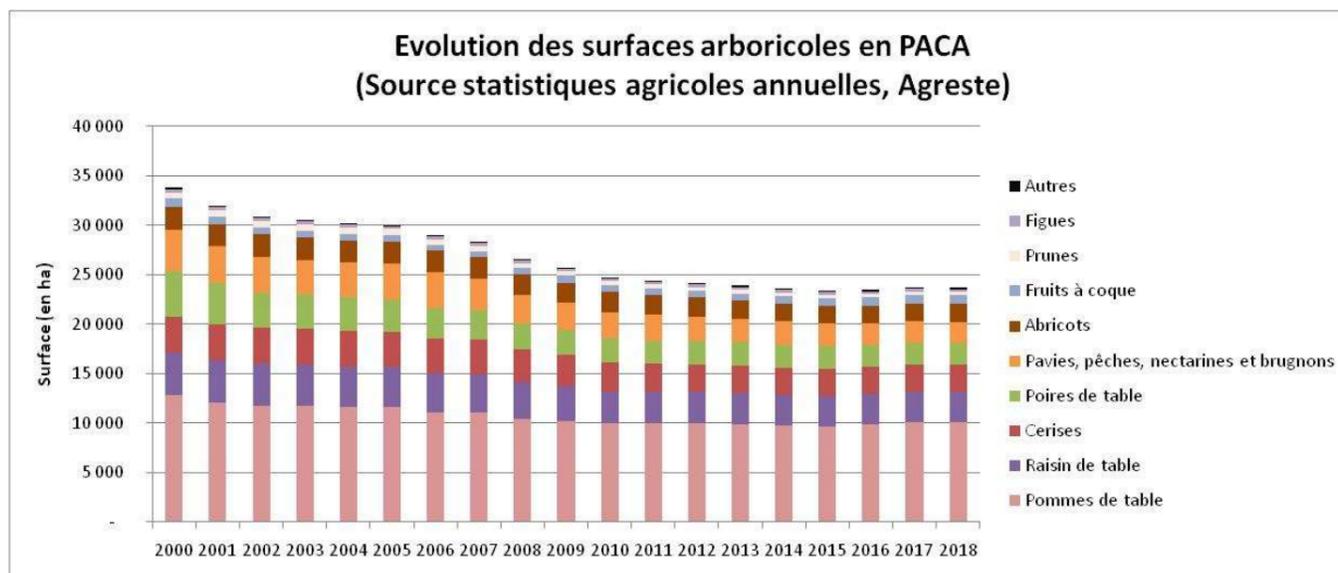


L'évolution des surfaces en PACA

Entre 2000 et 2018, les surfaces arboricoles ont enregistré une baisse de 30%. La baisse a concerné toutes les productions : poires (- 53 %) et pêches (-50%) ont été les productions les plus impactées. Cette baisse a surtout été forte entre 2000 et 2010.

Depuis 2010, les surfaces de pommes, raisins de table, les 2 productions majoritaires, sont stables.

Espèces	Surfaces en 2018 (en ha)	Evolution 2000 - 2010	Evolution 2010-2018	Evolution 2000-2018
Pommes de table	10 104	-22%	1%	-21%
Raisin de table	3 110	-25%	-4%	-28%
Cerises	2 733	-18%	-7%	-24%
Poires de table	2 158	-48%	-10%	-53%
Pavies, pêches, nectarines et brugnons	2 115	-37%	-20%	-50%
Abricots	1 801	-14%	-10%	-23%
Fruits à coque	914	-19%	38%	13%
Prunes	320	-28%	-27%	-48%
Figues	281	-26%	6%	-22%
Autres	169	16%	6%	22%
Total	23 705	-27%	-4%	-30%



Les aménités de la filière

La filière fruits impacte le territoire sur différents aspects : l'économie (production et emplois), le paysage, la biodiversité.

1.2.5.3 Focus sur quelques productions de la région

Fruits à pépins

10 104 ha de pommiers de table et 2 158 ha de poiriers de table sont recensés en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste).

Le sud du département de Vaucluse (environ 4 000 hectares) et le nord des Bouches du Rhône (environ 4 500 hectares) représentent le principal bassin de production de la région. Cela représente environ 500 producteurs spécialisés en pommes – poires sur ce bassin de production.

La filière est également présente sur le secteur Nord Sisteron/Sud de Gap (cf Encart « pomme des Alpes de Haute Durance »).

La variété dominante en surface et volume reste la famille des Golden, avec près de 12 000 T/an.

Il y a eu un écroulement des Organisations de Producteurs qui ont disparu du paysage local. A ce jour, une petite dizaine d'exploitations commercialise le gros des volumes. Les petites exploitations locales se tournent vers ces « major » pour écouler leur production.

Depuis quelques années, la filière est de nouveau en progression. Depuis la fin des années 90, la tendance s'orientait vers une érosion forte des petites et moyennes exploitations compensée seulement en partie par un agrandissement des exploitations dans un contexte morose économiquement.

Depuis quelques années, on observe une relance de la production, en partie dû à l'engouement du bio. Le développement de ce mode de production a permis aux producteurs de vendre à des prix plus élevés.

La région PACA représente 23% des surfaces nationales de pommiers bio de table (qui s'élèvent à 6827 ha), et 49% des surfaces nationales de poiriers bio (1427 ha). PACA reste la première région productrice de pommes bio, suivie d'assez près par la Normandie (1205 ha) puis la Nouvelle Aquitaine (1055 ha). La Région PACA reste également de très loin la première région productrice de poires bio (après elle vient Occitanie, avec 192 ha).

A horizon 2025, plus de 30 % des exploitations seront converties en bio, ce qui permettra une réorganisation commerciale de la filière ; le tissu économique sera alors plus équitable et plus partagé.

La tendance est donc désormais à une croissance des surfaces et à une concentration des exploitations. Il est important de souligner également que le tissu de petites et moyennes exploitations qui régressait très fortement dans les années 2000, s'est désormais stabilisé. Ces mêmes exploitations commercialisent par le biais des très grosses unités de production.

Dans le bio, les circuits de commercialisation sont très différents et ont permis de retrouver une véritable dynamique.

Alors que de nombreuses parcelles plantées en pommiers ou poiriers étaient à l'état de friche, il y a une vingtaine d'années, il est désormais rare d'en observer à ce jour dans le bassin de production.

Cela démontre et confirme que cette filière est réellement sous tension foncière. Les cédants n'ont actuellement aucune difficulté de trouver des repreneurs que ce soit en location ou en vente.

On assiste également à l'acquisition par les 10 plus grosses exploitations locales de grandes surfaces structurées et d'un seul tenant dans les Alpes et le grand sud-ouest. Cet agrandissement sans limite de ces quelques entreprises peut représenter, en cas d'effondrement économique de la filière, un risque car elles ont pris une dimension telle que leur gestion devient très complexe et risquée que ce soit sur le plan du personnel, de la commercialisation,...

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- La conversion de nombreuses exploitations en bio ;
- Les démarches variétales exemplaires (exemple de la Pink Lady) ;
- Le suivi technique des plantations avec exigence, réflexion et stratégie sur le long terme. Cette évolution de la part de nombreux chefs d'exploitation incombe en grande partie à l'accompagnement des conseillers techniques des organisations professionnelles agricoles (hausse de la productivité,...).

Les besoins en foncier peuvent être estimés à en moyenne 5 ha par exploitation (même si certaines d'entre elles ne recherchent pas de surface alors que d'autres recherchent des surfaces bien supérieures), **soit pour les 500 exploitations spécialisées en fruits à pépins des vallées du Rhône et de la Durance, un besoin foncier (supplémentaire) évalué à 2 500 ha, à une échéance de 5 ans**

Les recherches portent sur des terres situées au cœur ou à proximité immédiate des bassins de production, ou, sur des secteurs plus éloignés pour les très grandes exploitations investissant déjà ailleurs.

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Pente < 5 % :
 - o Au-delà, les contraintes pédologiques ou techniques (pour permettre la mise à l'irrigation) sont trop nombreuses ;
- Basse altitude (vergers de plaine) ;
- De préférence des friches herbacées voire arbustives ;
 - o Il faut éviter les friches arborées ou le foncier boisé à potentiel agricole ;
 - o Il faut de préférence des terrains neufs, de grandes surfaces (c'est-à-dire n'ayant pas hébergé de fruits à pépins depuis plusieurs années) ;
 - o Sur des surfaces boisées, le risque est grand qu'il y ait un champignon qui se soit développé (le pourridié). Ce champignon s'attaque aux cultures pérennes en asphyxiant les racines des arbres.
- Précautions de remise en culture : sur friches arboricoles ou boisées (temps de repos, enlèvement des racines) ;
- Type de sol : sols peu évolués alluviaux, limoneux, profonds avec faible taux de cailloux (vallées / plaines alluviales du Rhône et de la Durance) ;
- Tolérance de pH : pas vraiment de limite, maximum entre 7 et 8.5 ;
- Besoins en irrigation : indispensables (irrigation par goutte à goutte et de plus en plus par micro jets pour l'irrigation et par aspersion sous frondaison dans le cadre d'une lutte antigel) ;
- Aménagements favorables à l'environnement :
 - o Mise en place de haies obligatoires pour pallier les effets du vent (haies mono espèce encore privilégiées par les producteurs en raison de leur rôle brise-vent moins bien assuré par des haies composites). La plantation de haies avec des essences locales doit être privilégiée ;
 - o Enherbement indispensable en fruits à pépins (enherbement spontané et naturel à privilégier car plus résistant et plus diversifié avec 4 à 5 espèces différentes) ;
 - o Importance de travailler avec la nature environnante.

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivants :

- Faire accepter par la société l'exploitation de vergers dans des secteurs mités et/ou périurbains tout en accompagnant les producteurs dans la réduction des traitements et le changement de mode d'exploitation (raisonné, bio) ;
- Stopper le mitage des terres agricoles et notamment au cœur du bassin de production fruitière ;
- Accroître les aides aux producteurs dans la transition (disparition du glyphosate) et dans la réduction de leurs traitements chimiques et leur permettre ainsi de rechercher des méthodes et des techniques alternatives.

Focus Pommes des Alpes de Haute Durance

La filière bénéficie d'une IGP Pomme des Alpes de Haute Durance et d'un Label Rouge, sur le secteur Nord Sisteron/Sud de Gap. On recense près de 1 250 ha de pommiers en Golden et Gala pour un peu moins de 200 producteurs adhérents à l'ODG.

Aujourd'hui, l'arboriculture est le deuxième employeur de main d'œuvre dans les Hautes-Alpes, après le tourisme.

Sur le secteur Nord Sisteron/Sud de Gap, la surface moyenne d'une exploitation agricole en arboriculture fruitière est de l'ordre de 15 ha.

La filière s'articule autour d'un syndicat de producteurs (syndicat des vergers de Haute Durance, groupement Fruitier), de coopératives (Alpes Coop Fruits, Alpes Union), de metteurs en marché (Super'Alp, Peyron des Alpes).

L'encadrement technique est essentiellement assuré par la Chambre d'Agriculture 05 et des privés. Nota : la présence du verger expérimental d'altitude, à Ventavon, géré par un groupement de structures dont la CA05 et la station de La Pugère. Les débouchés sont divers, avec une répartition d'environ 50 % de la production destinée au marché français, l'autre moitié destinée à l'exportation (Maghreb, Russie ...).

Les surfaces en production sont relativement stables, avec des vergers replantés rapidement après l'arrachage afin de ne pas perdre en tonnage produit. Le renouvellement des producteurs est une problématique de filière avec une reprise des exploitations non équivalente aux nombres d'installations ; et même lorsqu'il y a des jeunes, le foncier reste tendu.

Le foncier en arboriculture fruitière est assez tendu, il y a peu de terres qui se libèrent et lorsque c'est le cas, il y a souvent des exploitations du Sud qui viennent acheter à des prix supérieurs des terres sur le secteur, avec des montages permettant d'échapper au droit de préemption SAFER. C'est un réel problème pour le développement local des exploitations fruitières.

Ces dernières années, on note :

- un projet de renouvellement des vergers,
- une vague de conversion au bio (pour la partie 05, c'est + 200 % de surfaces entre 2015 et 2018 !).

Les différents facteurs influant sur le développement de la filière sont :

- Le contexte économique de la filière,
- Le renouvellement des générations,
- Le développement des démarches valorisantes (agriculture biologique, Hautes-Alpes Naturellement...)

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Pente jusqu'à 10 % ;
- Altitude > 500m (critère IGP) ;
- Localisation : à moins de 2 heures des frigos par rapport aux critères du Label Rouge. Des frigos existent à Ventavon, Ribiers, Sisteron, chez des producteurs ... ;
- Besoins en irrigation pour la lutte antigel et l'aspersion/goutte à goutte ;
- Exposition sud.

Les enjeux recensés sur la production de pommes des Alpes de Haute Durance sont les suivants :

- Faire connaître davantage cette IGP ;
- Développer une plus-value financière pour les producteurs pour les fruits en IGP ;
- Engager une structuration collective locale.

Les projets sont les suivants :

- Projet en cours d'évolution du cahier des charges de l'IGP ;
- Réflexion pour créer une Maison de la Pomme.

Raisin de table

On recense 3 352 ha en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste), sur 900 exploitations. 3 213 ha sont situés dans le Vaucluse.

L'Association d'Organisation de Producteurs Raisin de table regroupe Organisation de producteurs et expéditeurs. Elle travaille en partenariat avec l'IFV, l'INRA, le CTIFL, La Tapy sur la recherche variétale, la résistance au mildiou, à l'oidium.

La production est concentrée sur le secteur du Lubéron et du Ventoux et est reconnue par un signe de qualité : l'AOP Muscat du Ventoux.

La filière est stable. Il y a un renouvellement régulier des vignobles sur le secteur Ventoux/Calavon, et une réorientation des surfaces en raisin de cuve en raisin de table sur le secteur Lubéron sud. La filière se structure autour du signe de qualité et se lance dans une démarche HVE.

Les besoins en foncier (non estimés) portent sur des surfaces permettant une restructuration de la filière : parcelles plus grandes, de préférences en coteaux.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Pente faible à modérée (max 10%) ;
- Faible altitude (sensibilité au gel) ;
- Sols calcaire, drainant ;
- Besoins en irrigation ;

Les enjeux auxquels la filière est confrontée sont les suivants :

- Renouvellement du verger,
- Etalement et diversification de la gamme,
- Poursuite des efforts concernant l'amélioration de la qualité.

Cerise

On recense 2 733 ha en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste) dont 2 420 ha dans le Vaucluse, soit 700 exploitations. La production est concentrée sur les secteurs Ventoux et Lubéron, en coteaux.

La filière est fragilisée par l'arrivée d'un nouveau ravageur, drosophila suzukii. La mobilisation de la recherche à ce sujet est forte. A ce jour, la seule solution technique est l'installation d'un filet Insect Proof.

Peu de surfaces sont en bio (difficultés techniques).

La culture du cerisier demandant beaucoup d'investissements et un suivi technique poussé pour lutter contre le ravageur, les producteurs se spécialisent sur cette production.

Il y a une démarche en cours de création d'une IGP Cerise Coteaux du Ventoux.

Des partenariats sont créés avec la grande distribution pour faciliter la commercialisation et la visibilité de la filière.

Les besoins en foncier portent sur la recherche de parcelle de plus grande taille pour des raisons techniques (traitement), fonctionnelle et économique (maturité homogène).

Les caractéristiques du foncier recherché sont les suivantes :

- Pente maximale 10% ;
- Faible altitude (sensible au gel) ;
- Parcelles friche ou foncier boisé ;
- Sols pauvres, filtrants, calcaire ;
- Besoins en irrigation.

Les projets de la filière portent sur :

- La restructuration des vergers (abandon progressif des parcelles de petite taille, recherche de parcelles de plus grande taille ou regroupement de petites parcelles),
- La création d'un signe de qualité,
- La poursuite des recherches concernant les moyens de lutte contre Drosophila Suzukii.

Pêches et abricots

On recense 2 115 ha de pavies, pêches et nectarine et 1 801 ha d'abricots en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste). Les Bouches du Rhône concentrent l'essentiel des surfaces (1858 ha de pavies, pêches et nectarines et 1368 ha d'abricots) sur 2 secteurs : la Crau et le secteur Tarascon/Boulbon/Saint Pierre de Mézoargues.

En Crau, à la fin des années 1980, des exploitants, originaires de la vallée du Rhône sont venus planter des vergers de grande taille afin de capter de nouveaux marchés en gagnant en précocité.

Les exploitations encore aujourd'hui sont très organisées et disposent de nombreuses surfaces. La surface moyenne est de 70 ha. Plusieurs exploitations sont regroupées en groupements de producteurs, équipés en station de conditionnement et ont développé des marques commerciales. Les exploitants recherchent des terres pour se développer.

En bord de Rhône, les vergers sont plus petits et plus diversifiés. Les surfaces de pêcheurs ont baissé, suite à l'attaque du virus de la Sharka. Sur ce secteur, les producteurs s'orientent vers l'abricot et la pomme. Ils diversifient leur gamme de production pour pouvoir alimenter le marché local (plusieurs d'entre eux développent la vente directe) ou au contraire se spécialisent pour pouvoir avoir un volume suffisant pour approcher les centrales d'achat. Le parcellaire, très morcelé, est un frein. Les producteurs cherchent à restructurer leur parcellaire. Le besoin en foncier est nécessité par cette volonté de restructuration et doit permettre d'installer de nouveaux agriculteurs.

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Pente < 5 % ;
- De préférence des friches herbacées voire arbustives :
 - o Il faut éviter les friches arborées ou le foncier boisé à potentiel agricole (raison sanitaire , comme pour les vergers de fruits à pépins) ;
- Précautions de remise en culture : sur friches arboricoles ou boisées (temps de repos, enlèvement des racines) ;
- Besoins en irrigation : indispensable (irrigation par goutte à goutte et de plus en plus par micro jets pour l'irrigation et par aspersion sous frondaison dans le cadre d'une lutte antigel).

Châtaigne

505 ha de châtaigneraies sont recensés en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste) dont 436 ha dans le Var. Dans ce département, le bassin de production est situé autour de Collobrières.

Le syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var compte 150 adhérents dont 20 adhérents exploitants agricoles. La structuration de la filière est en cours.

95 % de la production est vendue en direct : produit brut ou transformé.

La filière est confrontée à un abandon des châtaigneraies traditionnelles, un manque d'entretien des réseaux d'irrigations.

Les besoins en foncier sont estimés à 10 ha à une échéance de 5 ans pour permettre les installations (les châtaignes sont une production complémentaire) et répondre à la demande du marché.

Les caractéristiques des sols recherchés sont les suivantes :

- Sol acide ;
- Pente jusqu'à 15% ;
- Besoins en irrigation.

Un des éléments bloquant concernant le développement de la filière est l'ambiguïté sur la qualification forestière ou agricole des châtaigneraies, ce qui peut compliquer les projets de mise en culture (notamment sur des parcelles de foncier boisé) s'ils doivent faire l'objet d'une autorisation de défrichement.

Les projets de la filière sont les suivants :

- Etude de faisabilité de la mise en place d'une IGP ;
- Démarche de structuration de la filière, création d'une marque, développement des surfaces ;
- Acquisition de références techniques sur la production.

Figue

281 ha de figuiers sont recensés en PACA (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste), dont 200 ha dans le Var principalement autour de Solliès où la figue bénéficie de l'AOP figue de Solliès (environ 150 ha).

La production de figue de Solliès est de 1 500 Tonnes, vendues à 90 % en dehors du territoire de production. Une coopérative : Copsolfruit, regroupe une grande partie de la production. La filière développe la transformation de la production.

La filière est stable et la demande des consommateurs permet d'envisager un développement de la filière.

Cependant, les vergers sont vieillissants et la filière est sensible aux aléas climatiques. Situés dans un secteur périurbain, les vergers sont soumis à une forte pression foncière. Ce contexte complique la recherche de surfaces supplémentaires pour se développer.

Les projets sont les suivants :

- Développement de la certification Haute Valeur Environnementale ;
- Diversification des productions autour de la Coopsolfruit pour échelonner le travail sur l'année.

Les besoins en foncier sont estimés à 20 ha, à une échéance de 10 ans, pour permettre le maintien des volumes et de nouvelles installations.

Amande

300 ha d'amandiers sont recensés en PACA en 2018 (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste), dont 117 ha dans le Vaucluse, 91 ha dans les Alpes de Haute Provence et 86 ha dans les Bouches du Rhône.

Sous l'impulsion d'entreprises de la région, la Chambre d'agriculture PACA a initié en 2015 un plan de relance de la culture de l'amandier. Le plan de relance réunit les producteurs, les transformateurs, les Chambres d'agriculture. Des collectivités, comme la Communauté de Communes de la Vallée des Baux, s'impliquent également. La DRAAF, France Agrimer, la Région PACA participe au pilotage de ce projet.

L'objectif est de lancer des expérimentations techniques, de développer des outils utiles à tous, de faire le lien entre les producteurs et les transformateurs possibles. L'amande peut être utilisée à des fins alimentaires, cosmétiques et dermatologiques

L'objectif du projet de relance est d'atteindre les 2 000 ha plantés en PACA.

En 2016, est né le syndicat des producteurs d'amandes de Provence.

Depuis 2018, le projet bénéficie de l'appui de rising SUD (ex Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des Entreprises) et du financement de la région PACA fin de préciser la structuration et le développement de la filière.

En 2018 également, a été créée France Amande, association interprofessionnelle qui assure le pilotage du plan de relance.

Les besoins en foncier portent sur 1 600 ha, soit la surface nécessaire pour atteindre les 2 000 ha prévus dans le plan de relance (300 ha étaient recensés en 2018, 100 ha supplémentaires ont été planté en 2018-2019).

Les caractéristiques des sols recherchés sont les suivantes :

- Sol filtrant, non tassé ;
- Besoin en irrigation (sécurisation des rendements, amélioration de la qualité), en goutte à goutte.

Les projets de la filière sont les suivants :

- Réaliser un inventaire des surfaces et des pratiques culturales ;
- Etudier la faisabilité de la création d'un signe de qualité ;
- Développer la production d'amandes tout en sécurisant les besoins en volumes et en prix ;
- Renforcer l'amont de la filière par l'appui technique et la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée et d'expérimentations ;
- Sécuriser l'aval par le développement d'une casserie industrielle à moyen terme et la prospection de nouveaux débouchés industriels.

Pistache

La filière Pistache est en émergence. On recense environ 60 ha sur 35 exploitations en PACA (Vaucluse essentiellement). Les besoins en foncier sont évalués à 30ha/an pour permettre le développement de la filière, à l'instar de ce qui est fait sur l'amande.

Les caractéristiques des sols recherchés sont les suivantes :

- Sol drainant (50 % maximum de taux d'humidité, éviter les bas fond) ;
- Uniquement des friches (la remise en culture de foncier boisé représente trop d'investissement et de précautions : le pistachier a besoin de terres saines) ;
- Tolérance de pH : 6 à 8 ;
- Nature de sol : <30% d'argile (le pistachier craint l'asphyxie racinaire) ;
- Besoin en irrigation.

Les enjeux sur cette production sont les suivants :

- Reconnaissance de la filière et de l'arbre en catalogue national des variétés ;
- Organisation de la filière émergente ;
- Référentiel technique et suivi ;
- Aide à la plantation ;
- Amélioration de la connaissance de la production (capacité, rendement) en France ;
- Très forte demande des agriculteurs et des transformateurs.

Les projets sont les suivantes :

- Mise en place de la filière ;
- Organisation de la transformation ;
- Création d'un signe de qualité.

1.2.5.4 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins recensés sur le territoire

Les besoins recensés sont les suivants :

- En fruits à pépins : 2 500 ha à une échéance de 5 ans
- En châtaigne : 10 ha à une échéance de 10 ans
- En figue : 20 ha à une échéance de 10 ans
- En amande : 1 600 ha à une échéance de 5-10 ans
- En pistache : 30 ha par an

Cela représente un besoin de 4 430 ha sur 5 à 10 ans.

Pour les raisins de table, cerises, pêches, pavies nectarines et abricots, les besoins ne sont pas quantifiés.

Le recensement des besoins de la filière fruits n'étant pas complet, cette approche est complétée par une estimation des besoins :

- à court terme, lié aux projets connus des Points Accueil Installation de la région ;
- à moyen terme liés aux besoins alimentaires du territoire.

Les besoins en foncier à court terme

En PACA, les Points Accueil Installation reçoivent en moyenne 113 candidats par an désireux de s'installer en arboriculture fruitière et 79 qui souhaitent développer un atelier arboriculture fruitière en complément de leur orientation principale.

Localité	Nombre de candidats reçus en moyenne par an	
	Souhaitant s'installer en arboriculture fruitière	Souhaitant développer un atelier arboriculture fruitière en complément de leur orientation principale
Alpes de Haute Provence	17,5	11,5
Hauts Alpes	7	2
Alpes Maritimes	20	21
Bouches du Rhône	21	5
Var	15,67	18,33
Vaucluse	32	21,33
PACA	113	79

Pour évaluer les surfaces nécessaires pour répondre à ces projets, on peut se baser sur les surfaces nécessaires pour être affiliés en tant que chef d'exploitation auprès de la MSA. En arboriculture fruitière irriguée, cette surface varie entre 1 et 4 ha selon les départements de PACA. Pour les projets portant sur le développement d'un atelier arboriculture fruitière en complément de l'orientation principale, on retient ½ de la SMA de chacun des départements concernés.

Ainsi, le besoin en foncier à court terme pour la filière arboricole porterait sur 441 ha par an.

Localité	Surfaces nécessaires
Alpes de Haute Provence	87
Hauts Alpes	18
Alpes Maritimes	31
Bouches du Rhône	94
Var	62
Vaucluse	149
PACA	441

Il s'agit d'une estimation théorique, basée sur des références officielles. Dans les faits, les surfaces recherchées par les candidats sont souvent supérieures.

Les besoins en foncier à moyen terme (10 ans)

Pour établir les besoins en foncier à moyen terme, on se base sur les besoins liés à la consommation de fruits par la consommation des habitants de PACA. Voici les données retenues :

- La consommation est basée sur les données de l'étude INCA3, étude menée par l'ANSES en 2017 auprès de 5 855 individus sur le territoire français, corrigées par les données de l'enquête Nutrinet
 - o Ces 2 études sont représentatives de l'ensemble des individus habitant en France métropolitaine concernant les consommations alimentaires.
 - o Dans l'étude INCA 3, la consommation est donnée pour les enfants (0-10 ans), les adolescents (11-17 ans), les adultes (18-79 ans) mais les spécificités régionales de consommation sont peu prises en compte.

o Dans l'étude Nutrinet, la consommation est uniquement donnée pour les adultes. Cependant, les spécificités régionales de consommation sont prises en compte et les habitants de PACA consomment en moyenne plus de fruits et légumes. L'étude Nutrinet est basée sur une cohorte de plus de 160 000 internautes volontaires, coordonnée par une équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'université Paris 13.

o La consommation des enfants et adolescents retenue est celle donnée par l'étude INCA 3. La consommation des adultes est celle donnée par Nutrinet.

- Les données de population sont issues des données de l'INSEE :

o Elles permettent d'établir 2 classes : les enfants-adolescents (0-19 ans) et les adultes (20 et plus) ;

o La consommation affectée aux enfants-adolescents est celle donnée pour les adolescents dans les données d'INCA3 (en l'absence de données plus précises).

- La production agricole actuelle est évaluée à partir des statistiques agricoles annuelles publiées par Agreste :

o Une partie de la production est déjà vendue en circuits courts sur le territoire. Cette proportion est évaluée à l'aide des données du Recensement Général Agricole, seule source de données mentionnant les circuits de commercialisation des exploitations.

- Les besoins en foncier représentent les surfaces supplémentaires nécessaires pour alimenter la population régionale.

Dans un premier temps, on calcule les besoins alimentaires de la population régionale :

Produit	Besoins (en tonne/an) pour la population PACA		
	Enfant et adolescent (0-19ans)	Adulte	Total
Fruits frais et sec	30 158	306 729	336 887

La production déjà réalisée sur le territoire est la suivante :

Produit	Volume de production (en tonne)	Dont volume destiné à la transformation	Dont volume destiné au marché du frais
Fruits frais	495 031	60 263	434 768

A partir des données du RGA, on évalue la part de production vendue sur le territoire.

Pour cela, on s'intéresse aux exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts. Sur les 2 774 exploitations recensées par le RGA comme produisant des fruits en 2010, 1161 commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts.

Le RGA donne les classes suivantes :

- + de 0 à 10 % du chiffre d'affaires venant de la commercialisation en circuits courts ;
- 10 à 50 % ;
- 50 à 75 % ;
- Plus de 75 % ;

On considère que les exploitations dont la commercialisation en circuits courts représente moins de 10 % du chiffre d'affaires sont orientées vers des circuits longs de commercialisation. Leur taille et leur fonctionnement ne leur permettraient pas d'augmenter significativement la commercialisation en circuits courts. Pour les autres, le chiffre d'affaire venant de la commercialisation en circuits courts est significatif et cette part pourrait sans doute être augmentée¹. On calcule les surfaces correspondantes et on calcule également le ratio de surfaces destinées aux circuits courts sur le total des surfaces.

Production	Surfaces des exploitations dont la commercialisation en circuits courts représente plus de 10% du CA	Ratio surface commercialisation en circuits courts/Surface totale
Fruits	5 708,92	0,23

On calcule enfin le besoin en foncier pour alimenter entièrement le territoire :

Production	Besoins alimentaire en PACA (en tonne)	Production totale PACA (en tonne)	Dont production alimentant déjà le territoire	Calcul du besoin supplémentaire (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire (en surface, en ha)
Fruits	336 887,41	495 031	113 211	124 247	5 169

Les besoins en foncier de la filière arboricole sont donc :

- De 441 ha/an, pour répondre aux besoins des porteurs de projet (besoins à court terme, estimation basse) ;
- De 5 169 ha à une échéance de 10 ans pour alimenter le territoire :
 - o 4 430 ha sont déjà fléchés pour répondre aux besoins recensés des filières dans les 5 à 10 ans à venir.

Secteurs à enjeux

Les secteurs à enjeux sont les secteurs de production :

- Vallée du Rhône (13, 84) ;
- Vallée de la Durance (04, 05, 13, 84) ;

¹ On sait qu'une petite partie, non évaluée, de la production vendue en circuits longs via des centrales d'achat notamment, est commercialisée sur le territoire. Le mode de calcul présenté ici en tient compte en prenant le seuil de 10 % du chiffre d'affaire provenant des circuits courts pour calculer la production alimentant le territoire, seuil qui peut paraître relativement bas mais qui permet de compenser la part non évaluée de production vendue en circuits longs et alimentant pourtant le territoire.

- Lubéron et Ventoux (84) ;
- Nord Alpilles et Crau (13) ;
- Collobrières et Solliès (83).

En résumé

- La production arboricole représente près de 24 000 ha.
- Les productions dominantes sont la pomme de table, le raisin de table, la cerise, la poire, l'abricot, la pêche.
- Quelques productions sont émergentes comme l'amande ou la pistache.
- Quelques productions sont très territorialisées comme la figue et la châtaigne.
- Après avoir chuté entre 2000 et 2010, la production se stabilise.
- Les efforts de la filière, passés ou à venir, portent sur la structuration, la qualité.
- La recherche de foncier doit permettre une restructuration de certaines productions, un développement des exploitations existantes, de nouvelles installations, la satisfaction des besoins alimentaires du territoire.

1.2.6 Filière légumes

1.2.6.1 Les acteurs rencontrés

La rédaction de cette fiche s'appuie sur les informations communiquées par :

- Laurent CAMOIN et Lucas TOSELLO, conseillers maraîchage à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône ;
- Robert GIOVINAZZO, responsable technique de la SONITO.

SONITO

Interprofession pour la Tomate destinée à la transformation, elle réunit 4 Organisations de Producteurs dont 2 en PACA et 9 Industriels de première transformation dont 6 en PACA. Son rôle est de :

- Faire le lien avec les instances administratives nationales, européennes et internationales ;
- Conclure des accords Interprofessionnels, base des contrats commerciaux entre les ressortissants OP et Industriels de première transformation ;
- Réaliser des expertises techniques : Expérimentation et Conseil.

175 producteurs en France dont 45 en PACA (31 en 13 et 14 en 84) sont concernés.

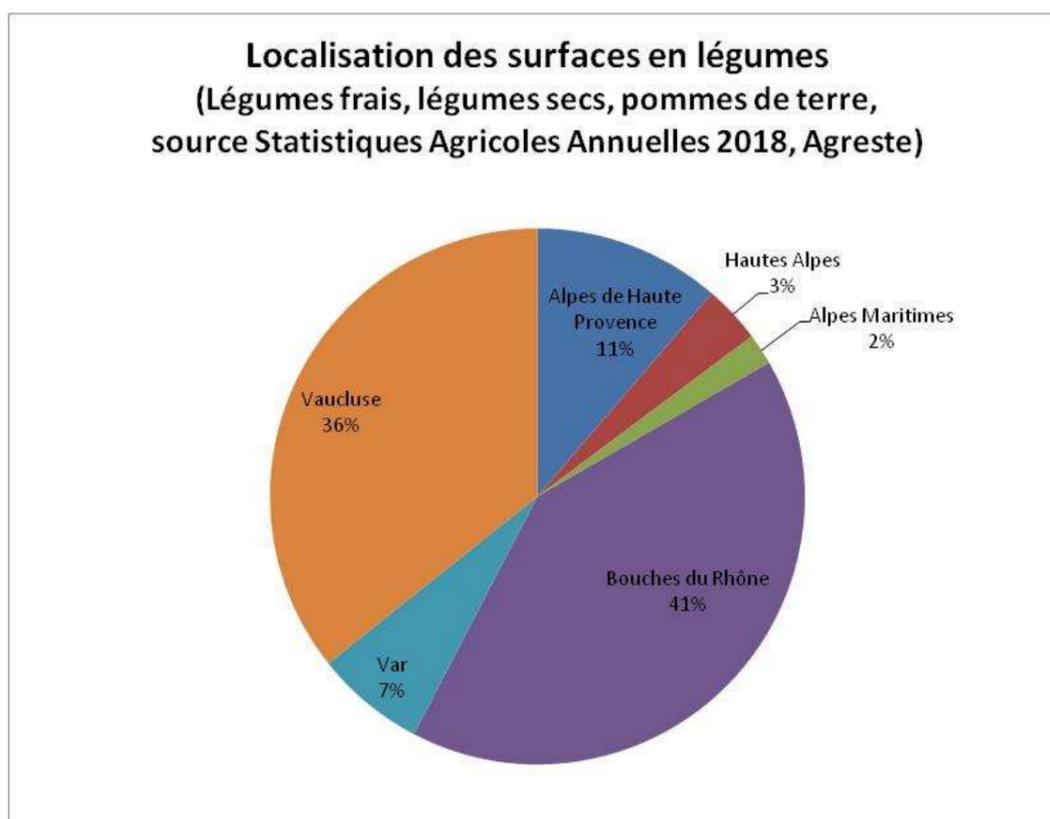
1.2.6.2 La situation de la filière et son évolution

Localisation des secteurs de production

On recense 14 438 ha consacrés à la production de légumes en région PACA :

- 10 883 ha consacrés aux légumes frais ;
- 2 564 ha destinés aux légumes secs ;
- 991 ha destinés aux pommes de terre.

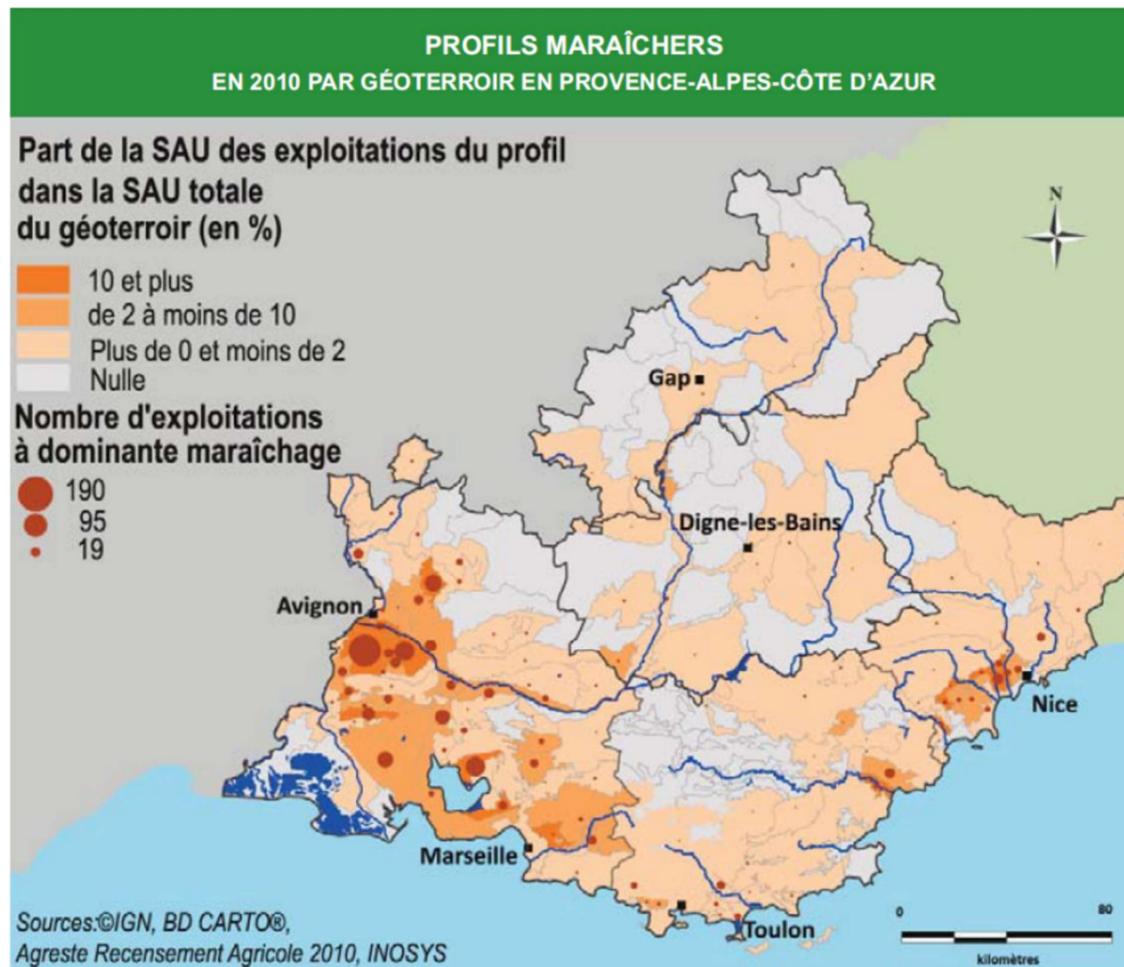
41 % de ces surfaces sont situées dans les Bouches du Rhône et 36 % dans le Vaucluse.



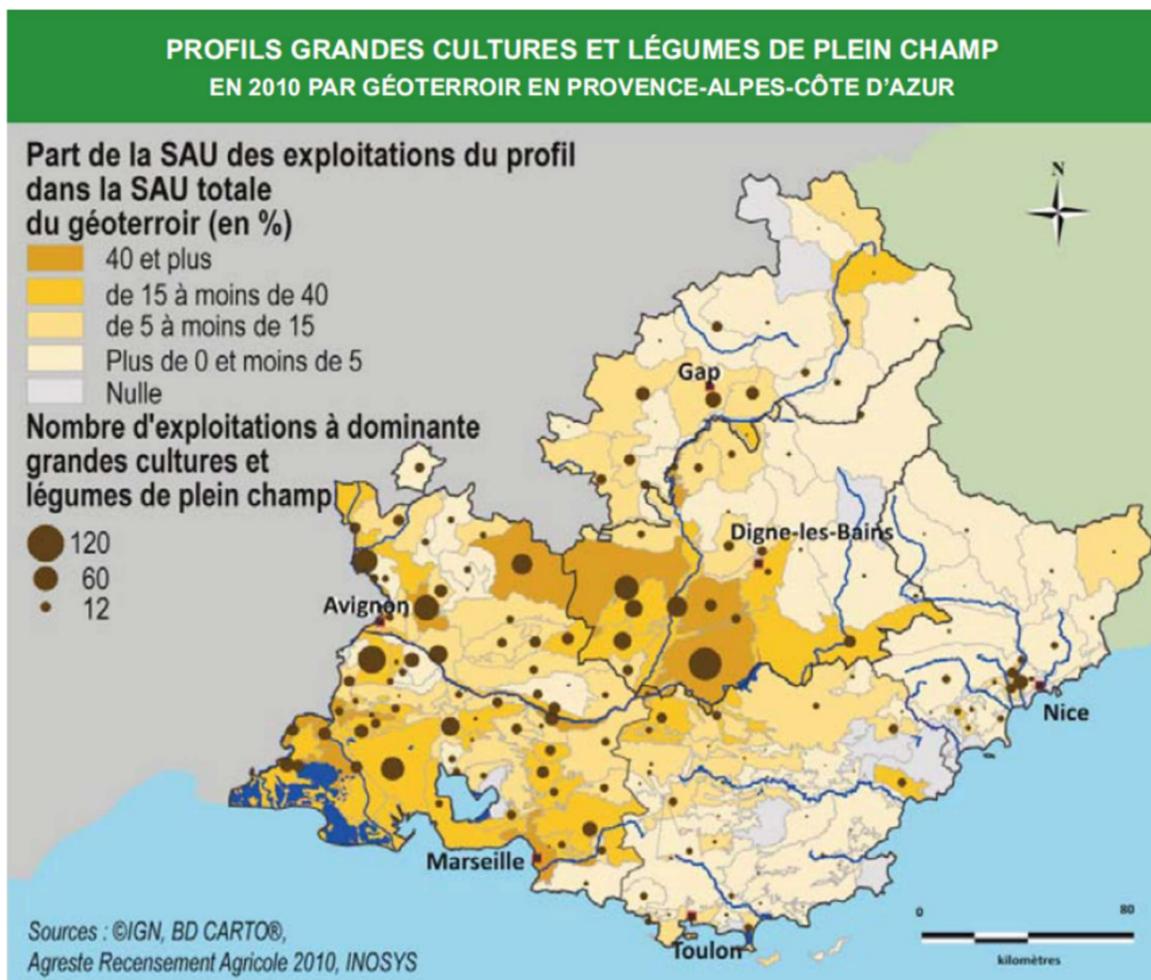
La filière légumes regroupe des exploitations aux fonctionnements différents :

- Des exploitations spécialisées en légumes
 - o Produisant une grande diversité de légumes, destinés à être vendus en circuits courts (exploitations présentes sur l'ensemble des départements) ;
 - o Ou spécialisées sur quelques productions (moins de 5 en général), réalisées sous serres ou en plein air (production de tomates sous abris, salades, melons, fraises par exemple) et expédiées en dehors du territoire. Ces exploitations sont essentiellement présentes dans les Bouches du Rhône et le Vaucluse
- Des exploitations alternant des productions de légumes et des grandes cultures (production de légumes secs, de tomates industrie, de pomme de terre, de courge), présentes essentiellement sur les Alpes de Haute Provence, les Bouches du Rhône, le Vaucluse

Les exploitations spécialisées en légumes se situent en grande majorité dans la partie Ouest du département des Bouches du Rhône (pourtours de l'Etang de Berre, Crau, Nord, Chateaufort, Tarascon) et dans la partie Ouest du Vaucluse (Avignon, Cavaillon, Carpentras) mais aussi sur le secteur d'Aubagne (dans les Bouches du Rhône) et sur la frange littorale de la région.

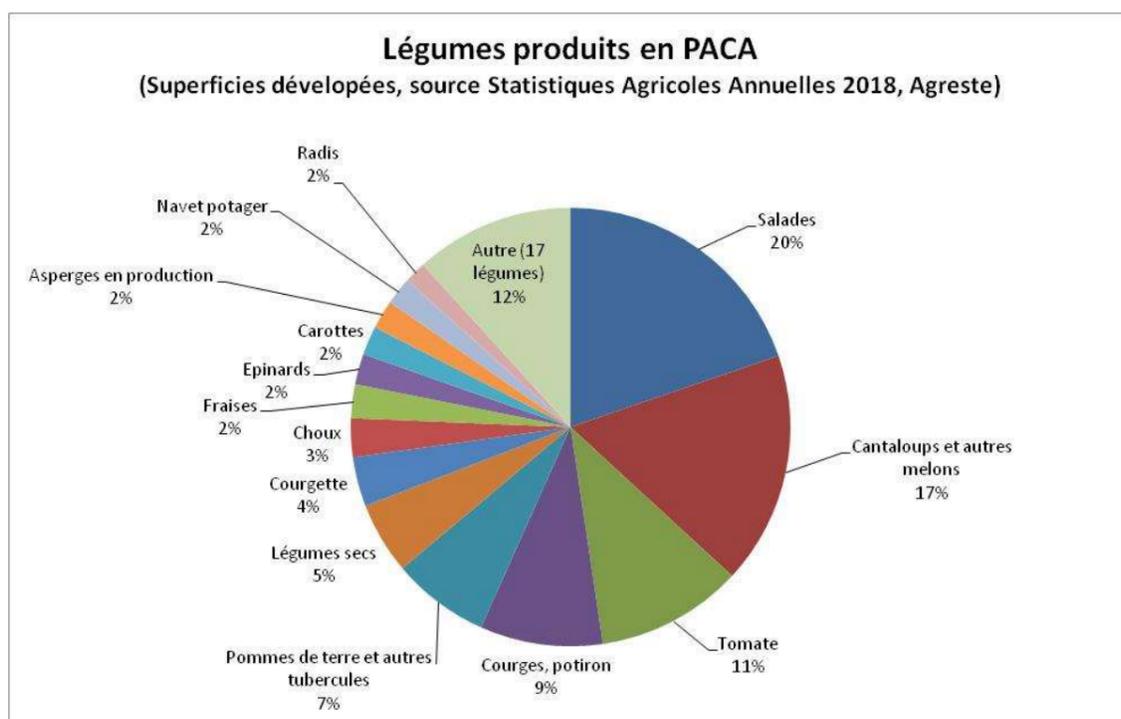


Les exploitations alternant grandes cultures et légumes plein champ se situent majoritairement dans la vallée de la Durance, dans la vallée du Rhône et aussi en Crau, dans le sud du Pays d'Aix ou aux alentours d'Aubagne (Bouches du Rhône), aux alentours de Rians (Var), aux alentours de Sault (Vaucluse).



Les productions réalisées par la filière :

Les productions sont très variées. On note toutefois une dizaine de productions dominantes.



Les légumes sont destinés au marché du frais ou dirigés vers la transformation.

Les légumes frais

Voici les principales productions.

Salade :

- 2 720 ha dont 2051 ha dans les Bouches du Rhône (nord ouest du département) ;
- Surfaces situées dans le nord-ouest du département ;
- Production commercialisée en grande partie à l'expédition, en Angleterre et dans le nord de l'Europe ;
- Rotations salades/melons ou courgettes.

Melon :

- 2342 ha ;
- 405 ha cultivés sous abris, 1937 ha cultivés en plein air ;
- 360 ha cultivés dans les Alpes de Haute Provence, 872 ha cultivés dans les Bouches du Rhône, 974 ha cultivés dans le Vaucluse ;

- Une démarche de demande d'IGP est en cours pour le melon de Cavaillon (bénéficie déjà d'une marque).

Tomate : sous serre

- 504 ha sous serre, dont 390 ha dans les Bouches du Rhône (étang de Berre, Crau) ;
- Zones de production : Berre, la Crau ;
- Plan de relance.

Courge :

- 1591 ha en PACA dont 273 ha dans les Alpes de Haute Provence, 700 ha dans les Bouches du Rhône et 580 ha dans le Vaucluse.

Pomme de terre :

- 1037 ha dont 144 ha dans les Alpes de Haute Provence, 434 ha dans les Bouches du Rhône et 330 ha dans le Vaucluse ;
- 2 zones de production : la Camargue, les environs de Pertuis (sous la marque « Pomme de terre de Pertuis »).

Légumes secs :

- 817 ha dont 630 ha dans les Alpes de Haute Provence, 168 ha dans les Hautes Alpes.

On peut citer d'autres productions qui, bien que concernant peu de surfaces, sont attachées au territoire : la fraise (la fraise de Carpentras Comtat Venaissin bénéficie d'une marque), l'asperge, la patate douce.

Les légumes dirigés vers la transformation

Une petite partie des volumes de légumes sont dirigés vers la transformation.

Cultures	Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Epinard				732			732
Courgette		114					114
Tomate plein air	1 193	50	1 068	48 030	33 13	14 218	67 872
Carottes			201				201

Tableau : Cultures dirigées vers la transformation (volumes, en tonnes, source Statistiques Agricoles Annuelles, Agreste)

L'essentiel des volumes ainsi transformés concerne la tomate plein air, culture qui occupe 874 ha en PACA (sur les 2 220 ha cultivés en France). La plus grande partie des surfaces sont situées dans les Bouches du Rhône (en Camargue, du Sud d'Arles aux Saintes Maries de la Mer et dans le tarasconnais) et le Vaucluse (dans le secteur d'Orange, Caderousse, Piolenc, Uchaux, dans le secteur de Pernes les Fontaines, de Monteux, de l'Enclave, de Bollène-Lapalud).

Malgré les contraintes climatiques et les contraintes économiques liées aux évolutions de la PAC, les volumes produits sont stables et les possibilités de développement existent, notamment en Camargue, sur de nouvelles terres.

La filière travaille sur l'élaboration d'un signe de qualité. Les distributeurs sont demandeurs de matière première produite et transformée localement.

La production est notamment transformée à Tarascon (le Panier Provençal).

L'organisation de la filière

Le suivi technique de la filière légumes est assuré par les chambres départementales d'agriculture, les CETA (Centre d'étude techniques agricoles).

Le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et légumes), l'APREL (Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière) et le GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture biologique) accompagnent également la filière sur de l'expérimentation, de la formation.

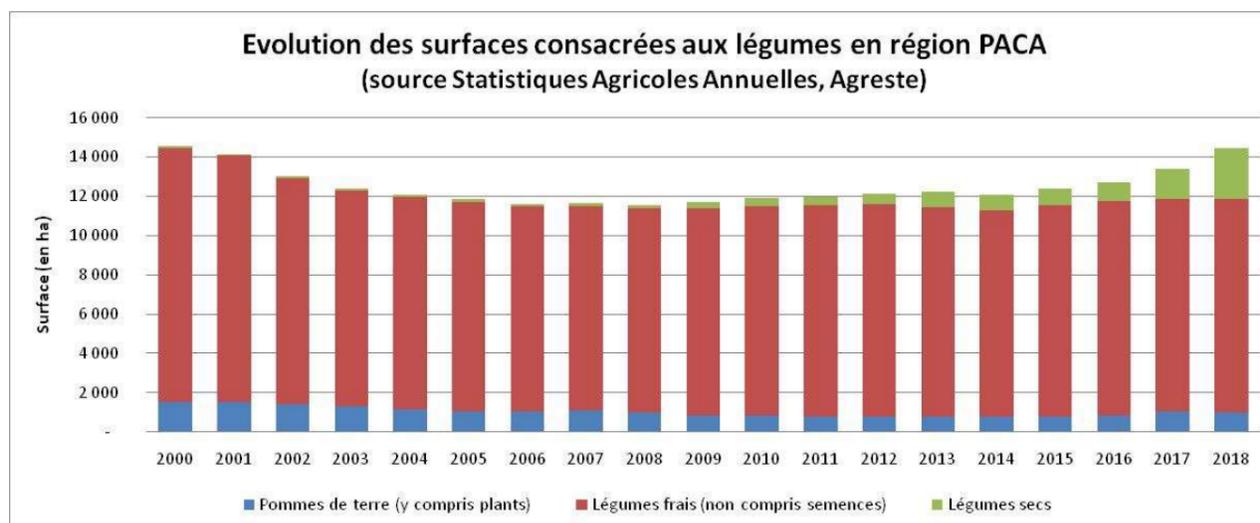
Concernant la commercialisation des productions, 4 Marchés d'Intérêt National en PACA sont spécialisés sur la commercialisation des fruits et des légumes : Châteaurenard, Avignon et Cavaillon, ainsi que les Arnavaux (orienté vers la commercialisation aux détaillants). Autour de ces MIN, des expéditeurs et des grossistes se sont implantés. On peut également citer le marché de gros de Saint Etienne du Grès, dans les Bouches du Rhône.

On recense également quelques organisations de producteurs dans les Bouches du Rhône et le Vaucluse.

Concernant la production de tomate destinée à la transformation, la production est en grande partie transformée à Tarascon (usine le Panier Provençal). La SONITO assure l'encadrement national de la filière. Le CETOMI regroupe des Organisations de producteurs (APTO2, APAAF, Terre de Sud et VALSOLEIL) et APTO2 et APAAF compte des producteurs des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

Les évolutions récentes

Les surfaces consacrées aux légumes frais se stabilisent après avoir chuté entre 2000 et 2008. Les surfaces consacrées aux légumes secs augmentent.



On note des évolutions concernant les principales productions de la région PACA.

Ainsi, affectée par plusieurs crises successives, la production de salade diminue (les superficies consacrées à la salade régressent d'un tiers entre 2000 et 2010). Les exploitations spécialisées en salade (majoritairement installées dans le nord-ouest des Bouches du Rhône) produisaient des salades l'hiver et des melons et courgettes l'été. Elles se sont réorientées vers d'autres productions de légumes ou se sont diversifiées.

La production de melons reste stable : des exploitations camarguaises, spécialisées en grandes cultures, se sont lancées dans cette production, compensant ainsi la perte de surfaces des exploitations spécialisées sur cette production. Les volumes de production, très importants, amenés par ces exploitations tend à déséquilibrer un marché très concurrentiel et à compliquer l'écoulement des productions.

La production de tomates est réalisée sous serre (et destinée au marché du frais) ou en plein air (et destinée en majorité à être transformée).

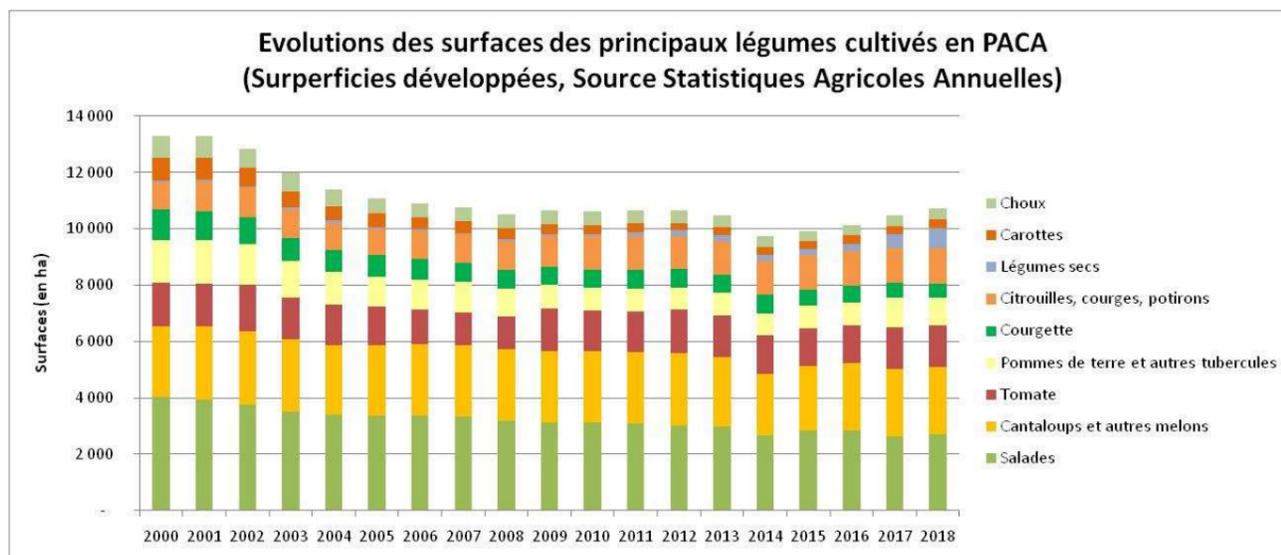
La production de tomate en plein air s'est fortement développée avec l'ouverture de l'usine de transformation située à Tarascon en 2009 (augmentation des superficies de 21% entre 2000 et 2010) et suite à la recherche d'alternative à la production de grandes cultures de la part de plusieurs exploitations de la région (la tomate concurrence les productions de riz et de blé dur).

La production de tomate sous serre est en diminution entre 2000 et 2010 (perte de 31% des superficies). Les exploitations de la région avaient perdu en compétitivité par rapport à d'autres régions de production (outils vieillissants, manque d'investissements). Cependant, depuis quelques années, les surfaces se stabilisent, voire augmentent légèrement. De nouveaux exploitants sont venus dans la région et ont monté des serres très performantes (dans la Crau, dans les Bouches du Rhône). Sur le même territoire, aidés par un plan de relance concernant la modernisation des serres, des exploitants, adhérents de l'OP Les primeurs de la Crau (appartenant au groupe Rougeline) et ont également transformés leurs outils de production pour gagner en compétitivité.

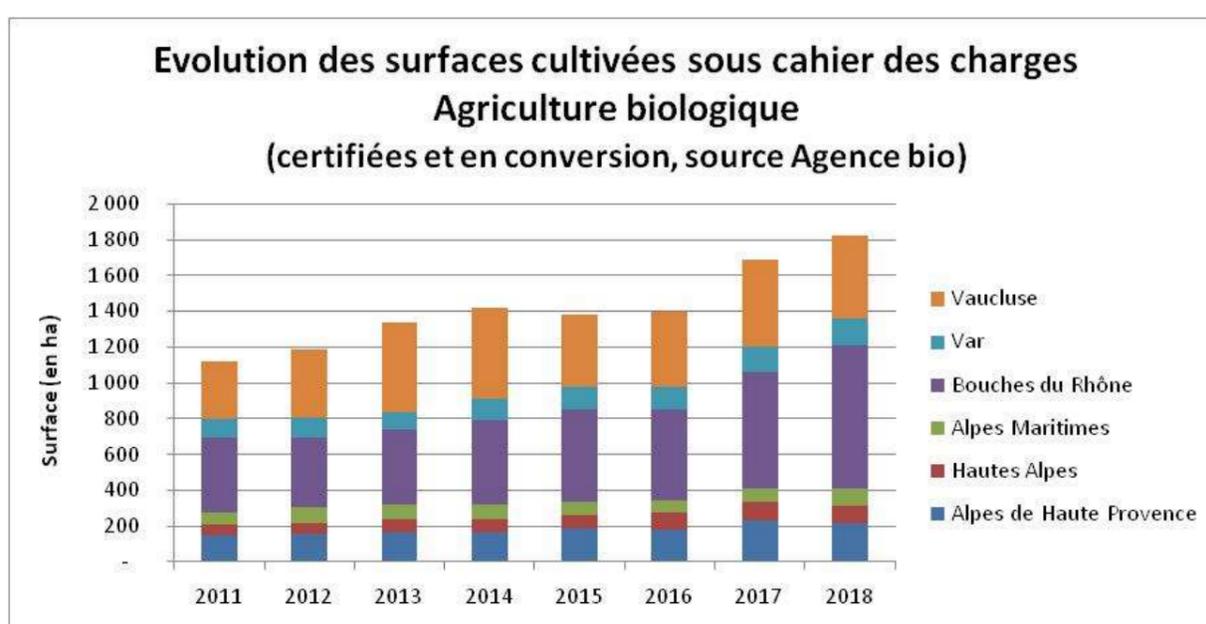
La production de pommes de terre diminue, concurrencée par d'autres productions sur certains territoires (comme par le melon en Camargue).

La production de légumes secs est en augmentation. Elle concerne majoritairement des exploitations des Alpes de Haute Provence et est portée par une demande du marché.

Production	Superficie développée		Evolution 2010 - 2018
	2010	2018	
Salades	4 046	2 720	-33%
Cantaloups et autres melons	2 490	2 358	-5%
Tomate	1 550	1 488	-4%
Pommes de terre et autres tubercules	1 524	992	-35%
Courgette	1 063	501	-53%
Citrouilles, courges, potirons	951	1 246	31%
Légumes secs	65	728	1020%
Carottes	809	293	-64%
Choux	780	393	-50%



Autre évolution notable, portée par une forte demande du marché, les surfaces cultivées sous cahier des charges Agriculture Biologique augmentent. En 2018, 853 exploitations en PACA étaient concernées. Cela représente 1 651 ha certifiés et 172 ha en conversion, soit environ 13 % des surfaces consacrées aux légumes dans la région.



1.2.6.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins recensés sur le territoire

Seuls les besoins en foncier de la filière tomate industrie, filière organisée, ont pu être recensés.

Ces besoins sont d'environ 200 à 300 ha. L'objectif est de répondre à la demande de l'usine Panier Provençal, qui manque de volumes. Et également de répondre à la demande croissante de production en agriculture biologique de la part des industriels.

Ces besoins sont exprimés à une échéance de 5 ans. Les secteurs propices sont la Camargue, côté Bouches du Rhône et Velleron, côté Vaucluse.

Le recensement des besoins de la filière légumes n'étant pas complet, cette approche est complétée par une estimation des besoins :

- à court terme, lié aux projets connus des Points Accueil Installation de la région ;
- à moyen terme liés aux besoins alimentaires du territoire.

Les besoins en foncier à court terme

En PACA, les Points Accueil Installation reçoivent en moyenne 378 candidats par an désireux de s'installer en maraîchage.

Localité	Nombre de candidats reçus en moyenne par an	
	Souhaitant s'installer en maraîchage	Souhaitant développer un atelier maraîchage en complément de leur orientation principale
Alpes de Haute Provence	50	11
Hautes Alpes	26	3
Alpes Maritimes	88	19
Bouches du Rhône	59	7
Var	69	11
Vaucluse	86	15
PACA	378	66

Pour évaluer les surfaces nécessaires pour répondre à ces projets, on peut se baser sur les surfaces nécessaires pour être affilié en tant que chef d'exploitation auprès de la MSA.

Ainsi, le besoin en foncier à court terme pour la filière maraîchage porterait sur 483 ha par an.

Localité	Surfaces nécessaires
Alpes de Haute Provence	91
Hautes Alpes	23
Alpes Maritimes	83
Bouches du Rhône	99
Var	75
Vaucluse	113
PACA	483

Il s'agit d'une estimation théorique, basée sur des références officielles.

Pour chacun des départements, la SMA est donnée pour les cultures légumières, les cultures maraîchères plein champ, les cultures maraîchères sous abri froid, les cultures maraîchères sous abris chauffés. Pour calculer les besoins nécessaires pour répondre aux demandes des candidats reçus par le PAI, une moyenne de ces SMA est faite pour chacun des départements. Pour les candidats dont le maraîchage constitue une orientation secondaire, on retient $\frac{1}{2}$ SMA.

Les besoins en foncier à moyen terme (10 ans)

Pour établir les besoins en foncier à moyen terme, on se base sur les besoins liés à la consommation de légumes frais par la consommation des habitants de PACA. Voici les données retenues :

- La consommation est basée sur les données de l'étude INCA3, étude menée par l'ANSES en 2017 auprès de 5 855 individus sur le territoire français, corrigées par les données de l'enquête Nutrinet :
 - o Ces 2 études sont représentatives de l'ensemble des individus habitant en France métropolitaine concernant les consommations alimentaires.
 - o Dans l'étude INCA 3, la consommation est donnée pour les enfants (0-10 ans), les adolescents (11-17 ans), les adultes (18-79 ans) mais les spécificités régionales de consommation sont peu prises en compte.
 - o Dans l'étude Nutrinet, la consommation est uniquement donnée pour les adultes. Cependant, les spécificités régionales de consommation sont prises en compte et les habitants de PACA consomment en moyenne plus de fruits et légumes. L'étude Nutrinet est basée sur une cohorte de plus de 160 000 internautes volontaires, coordonnés par une équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'université Paris 13.
 - o La consommation des enfants et adolescents retenue est celle donnée par l'étude INCA 3. La consommation des adultes est celle donnée par Nutrinet.
- Les données de population sont issues des données de l'INSEE
 - o Elles permettent d'établir 2 classes : les enfants-adolescents (0-19 ans) et les adultes (20 et plus).
 - o La consommation affectée aux enfants-adolescents est celle donnée pour les adolescents dans les données d'INCA3 (en l'absence de données plus précises) ;
- La production agricole actuelle est évaluée à partir des statistiques agricoles annuelles publiées par Agreste :
 - o Une partie de la production est déjà vendue en circuits courts sur le territoire. Cette proportion est évaluée à l'aide des données du Recensement Général Agricole, seule source de données mentionnant les circuits de commercialisation des exploitations.
 - o Une partie de la production est transformée (il s'agit des tomates destinées à l'industrie), le volume concerné est exclu du volume de production PACA, puisqu'on cherche ici à satisfaire les besoins de la population en légumes frais.
- Les besoins en foncier représentent les surfaces supplémentaires nécessaires pour alimenter la population régionale.

Dans un premier temps, les besoins alimentaires de la population régionale sont calculés :

Produit	Besoins (en tonne/an) pour la population PACA		
	Enfant et adolescent (0-19ans)	Adulte	Total
Légumes	32 342	196 364	228 706

Pomme de terre	17 840	65 646	83 485
----------------	--------	--------	--------

La production déjà réalisée sur le territoire est la suivante :

Produit	Volume de production (en tonne)	Dont volume destiné à la transformation	Dont volume destiné au marché du frais
Légumes	458 720	68 919	389 802
Pomme de terre	33 660	0	33 660

A partir des données du RGA, est évaluée la part de production vendue sur le territoire.

Pour cela, on s'intéresse aux exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts. Sur les 3 391 exploitations recensées par le RGA comme produisant des légumes en 2010, 1 740 commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts.

Le RGA donne les classes suivantes :

- + de 0 à 10 % du chiffre d'affaires venant de la commercialisation en circuits courts ;
- 10 à 50 % ;
- 50 à 75 % ;
- Plus de 75 % ;

On considère que les exploitations dont la commercialisation en circuits courts représente moins de 10 % du chiffre d'affaires sont orientées vers des circuits longs de commercialisation. Leur taille et leur fonctionnement ne leur permettraient pas d'augmenter significativement la commercialisation en circuits courts. Pour les autres, le chiffre d'affaire venant de la commercialisation en circuits courts est significatif et cette part pourrait sans doute être augmentée². On calcule les surfaces correspondantes ainsi que le ratio de surfaces destinées aux circuits courts sur le total des surfaces.

Production	Surfaces des exploitations dont la commercialisation en circuits courts représente plus de 10% du CA	Ratio surface commercialisation en circuits courts/Surface totale
Légumes	3 915,76	0,37

La part de production de pommes de terre vendue en circuits courts n'est pas connue.

Aussi, pour cette production, on calcule les surfaces nécessaires pour compléter ce qui est déjà produit sur le territoire (la surface nécessaire est donc sous-estimée, en l'absence d'information sur les circuits de commercialisation actuels).

On calcule le besoin en foncier pour alimenter entièrement le territoire :

Production	Besoins alimentaire en PACA (en tonne)	Production totale PACA (en tonne)	Dont production alimentant déjà le territoire	Calcul du besoin supplémentaire (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire (en surface, en ha)
Légumes frais	288 905,04	458 720,3	168 029,67	120 875,36	2 867,73
Pomme de terre	62 272,28	33 659,70	inconnue	28 612,58	843,25
Total	351 177,32	492 380,00		149 487,95	3 710,99

Les besoins en foncier de la filière maraîchage sont donc :

- De 483 ha/an, pour répondre aux besoins des porteurs de projet (besoins à court terme) ;
- De 3 711 ha à une échéance de 10 ans pour alimenter le territoire ;
 - o 200 à 300 ha sont déjà fléchés pour répondre aux besoins recensés de la filière tomate industrie dans les 5 ans à venir.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Pente :
 - o 1% maximum pour les surfaces sous abris ;
 - o 5 % maximum pour les surfaces en plein champ ;
 - o 2% maximum pour les tomates industrie.
- Etat des parcelles :
 - o Friches uniquement pour les tomates industrie.
- Précautions :
 - o Toutes productions :
 - Broyage fin du bois ou exportation. Les branchages et brindilles peuvent être broyés sur place, diamètre 30mm maxi.
 - Conseiller des apports de matière organique à l'exploitant qui reprend si besoin.

² On sait qu'une petite partie, non évaluée, de la production vendue en circuits longs via des centrales d'achat notamment, est commercialisée sur le territoire. Le mode de calcul présenté ici en tient compte en prenant le seuil de 10 % du chiffre d'affaire provenant des circuits courts pour calculer la production alimentant le territoire, seuil qui peut paraître relativement bas mais qui permet de compenser la part non évaluée de production vendue en circuits longs et alimentant pourtant le territoire.

- Minimiser le passage d'engins trop lourds sur la parcelle pour éviter de tasser en profondeur.
- Semer une prairie pour relancer l'activité du sol avant l'activité agricole, l'enrichir et homogénéiser sa structure (légumineuses + graminées).
- Conserver les éventuelles haies qui peuvent être intéressantes d'un point de vue agronomique (vent, températures), réglementaire (séparation entre parcelles en AB) et biodiversité fonctionnelle.
 - Tomate industrie : repos des terres selon le précédent cultural (3-5 ans si culture récente de légumes).
- Type de sol :
 - Tomate industrie : éviter les sols trop argileux ;
 - Autres productions : Pas de limite sauf sols avec remontée de la nappe phréatique a dessus de 50 cm, taux de matière organique > 1% ;
- pH :
 - Tomates industrie : de préférence bas (impossible en PACA) ;
 - Autres productions : pas de préconisations.
- Irrigation : indispensable.
- Aménagements en faveur de l'environnement : Conservation ou plantation de haies, adaptation de la période de travaux possible pour certaines productions (travaux hivernaux).

Secteurs à enjeux

L'ensemble des secteurs de production sont des secteurs à enjeux.

1.2.6.4 Les enjeux et projet de la filière

Les enjeux sont les suivants :

- Organisation de la filière pour calibrer les productions en fonction des besoins du marché ;
- Renouvellement des chefs d'exploitation ;
- Accès au foncier ;
- Démarche de marques et/ou de signes de qualité pour faire reconnaître la qualité des productions ;
- Facilitation de la logistique permettant la commercialisation en circuits courts des productions (en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux).

En résumé

- La filière légumes est peu organisée et regroupe des exploitations au fonctionnement très différent.
- Certaines productions souffrent de crises successives liées à un marché très concurrentiel (salades, melons par exemple)
- La demande des porteurs de projet est forte (30 % des candidats reçus par les PAI de la région veulent s'installer en maraîchage)
- La production de légumes est majoritairement exportée en dehors du territoire

1.2.7 Filière grandes cultures

1.2.7.1 Les acteurs rencontrés

Les acteurs rencontrés pour établir le portrait de cette filière sont les suivants :

- Nicolas DE SAMBUCY, président du Comité Régional des Céréales.
- Stéphane JEZEQUEL, ingénieur conseil chez Arvalis.
- Sandrine FAUCOU, présidente de l'ODG Syndicat du Petit Epeautre et de l'association des producteurs IGP.
- Bertrand MAZEL, président du Syndicat des riziculteurs et du Centre français du riz.

Le **Comité Régional des Céréales** est chargé par FRANCE AGRIMER d'estimer chaque année les récoltes, les surfaces et les rendements en céréales au niveau de la région. Il fait remonter les dysfonctionnements de la filière auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : relations amont-aval, producteurs, organismes-stockeurs-transformateurs. A partir de 2020, le Comité Régional des Céréales concernera également les SCOP (Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux), les PAPAM (Plantes aromatiques, à parfum et médicinales) et les légumes (tomates industrie).

L'institut du végétal **ARVALIS** est un institut technique agricole français réalisant de la recherche appliquée agricole, financé et géré par les producteurs de céréales, de pommes de terre, de lin, de tabac et de fourrages, avec le concours des interprofessions et des fonds de financement de la recherche.

L'ODG Syndicat du Petit Epeautre est chargé de la promotion du Petit Epeautre de Haute Provence, de l'accompagnement technique des producteurs, du développement de la production, de la réalisation de statistiques sur la filière.

L'Association des producteurs de l'IGP Petit Epeautre regroupe 75 producteurs et participe à des démarches de promotion (foires, salons), permet la mutualisation de matériel, la réalisation d'achats groupés.

Le **Syndicat des riziculteurs** regroupe 170 producteurs. Il assure prioritairement la défense des intérêts de l'ensemble de la filière rizicole tout en portant les réflexions et les décisions sur son avenir. Il assure également, en tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (O.D.G.) du Riz de Camargue, le suivi de l'IGP et sa promotion à travers des actions de communication. Il assure enfin les démarches collective de valorisation de la production et le développement de l'image et de la notoriété du riz de Camargue auprès des consommateurs finaux et des distributeurs, sans négliger le développement des circuits courts en partenariat avec Leader, puis les Chambres d'Agriculture du Gard et des Bouches-du-Rhône, ni les circuits de commercialisation de l'agriculture biologique. Il reçoit le soutien politique et financier de FranceAgriMer, des Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et du Fond Feader.

Le **Centre français du riz** est un centre de recherche et de sélection variétale qui met en œuvre un programme scientifique d'études et de recherches. Il a pour mission de donner aux riziculteurs les moyens de produire un riz de qualité, à coût compétitif, dans le cadre d'une relation harmonieuse avec l'environnement. Le Centre Français du Riz expérimente des techniques culturales, met en œuvre un programme de sélection variétale et apporte également un appui technique constant aux riziculteurs.

1.2.7.2 La situation de la filière et son évolution

La filière Grandes Cultures compte 2000 producteurs en région PACA. Les surfaces de céréales et oléo-protéagineux représentaient en 2018 près de 81 000 ha de superficie développée (chiffres statistiques annuelles, source Agreste), soit 0.7% des surfaces françaises. La production majoritaire est le blé dur (33 725 ha, soit 10 % des surfaces françaises).

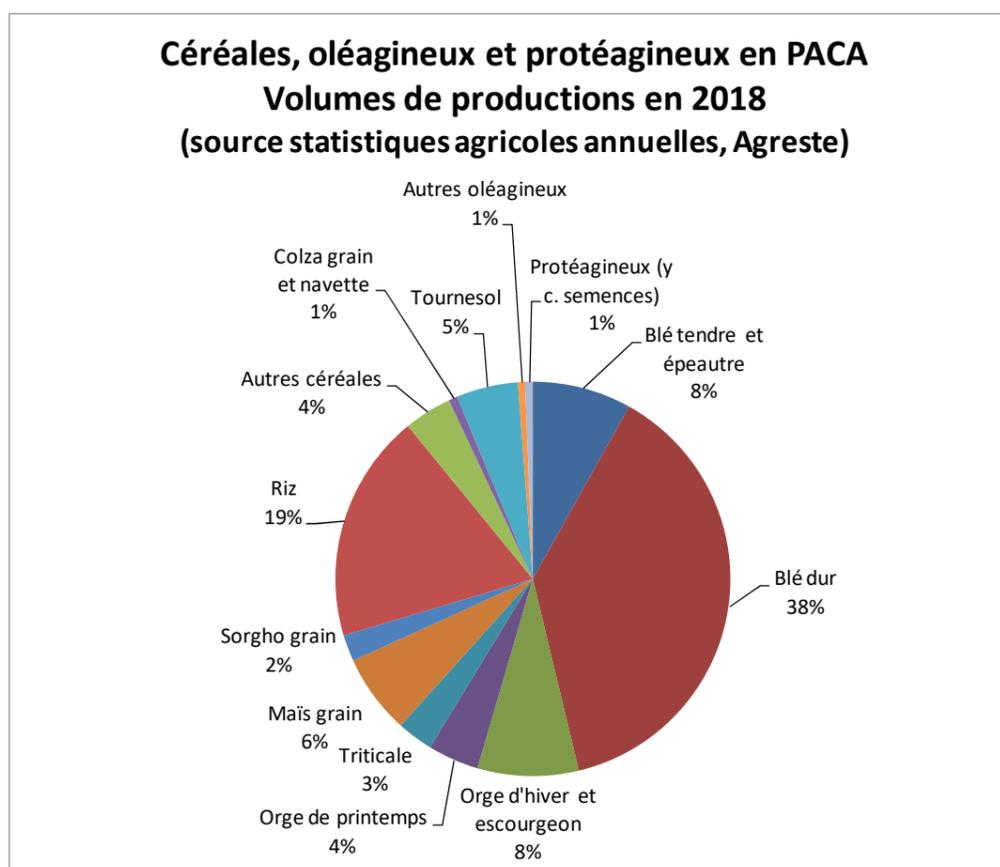
Les productions réalisées par la filière :

La filière des Grandes Cultures comprend la production de céréales, d'oléagineux, de protéagineux et d'autres cultures mécanisées à grande échelle telles que la tomate industrie, les pommes de terre ou les carottes.

- Les oléagineux (colza, tournesol, sésame... etc.) sont des plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits, riches en matières grasses, desquels on extrait de l'huile à usage alimentaire, énergétique ou industriel. Les résidus de l'extraction constituent les tourteaux généralement utilisés dans l'alimentation animale.
- Les protéagineux (pois, féverole, lupins, pois chiches... etc.) sont des plantes légumineuses, cultivées pour leurs graines riches en protéides et utilisées principalement dans l'alimentation animale.
- Les oléoprotéagineux (soja) sont des plantes qui réunissent les qualités des oléagineux et des protéagineux, c'est-à-dire que ce sont des plantes dont les graines sont riches en protéide et en lipide.

Le blé dur, tête d'assolement, reste la culture principale. Les autres productions en grande culture sont les suivantes :

- Céréales : riz, maïs, sorgho, orge, blé tendre, petit épeautre
- Oléagineux : colza, tournesol
- Protéagineux : pois chiches
- Légumes de plein champ : tomates industrie, pommes de terre, carottes (ils seront traités dans la filière légumes).



Graphique : Volumes de production en céréales, oléagineux, protéagineux en région PACA en 2018 (source Agreste)

L'organisation de la filière

La filière est organisée d'amont en aval : producteurs, organismes stockeurs, transformateurs. INTERCEREALES est l'interprofession française représentative de la production, la commercialisation et la première transformation de céréales

Plusieurs organismes stockeurs sont implantés dans la région (Alpes Sud, GPS, Perret, CAPL, ARTERIS, Coop du Grès, La Crotte, Tourtoulon, Abecassis), ainsi que des transformateurs (dont PANZANI, FERRERO, SOUFFLET, Moulin de Grans).

Le Comité Régional des Céréales fait remonter les informations concernant les plantations et les prévisions de récolte par produit auprès de FRANCE AGRIMER.

France AGRIMER est l'office agricole français qui assure le suivi de chacune des filières en complémentarité avec les services de l'État pour l'exercice des missions d'observation économique, notamment le recueil de données.

PASSION CEREALES est l'organisme de promotion de la filière céréalière en France.

La localisation des secteurs de production en PACA

Le blé dur est la production phare (tête de rotation) de la Région Sud PACA, il est cultivé dans les Bouches-du-Rhône (plaine de Tarascon, la vallée des Baux et Camargue), dans le Vaucluse (Comtat et Vallée du Rhône), dans les Alpes de Haute Provence (Plateau de Valensole, Vallée de la Durance), dans les Hautes Alpes (Vallée de la Durance) et dans le Var (Haut Var).

Un peu plus de 40 % des surfaces de céréales et oléo-protéagineux sont cultivées dans les Bouches du Rhône, 24% dans les Alpes-de-Haute-Provence et 20 % dans le Vaucluse.

Territoire	Superficie développée en 2018 (en ha)	Volume de production en 2018 (en tonne)
Alpes-de-Haute-Provence	19 211	70 619
Hautes-Alpes	8 497	29 961
Alpes-Maritimes	40	137
Bouches-du-Rhône	33 271	133 619
Var	4 114	13 789
Vaucluse	15 587	50 072
Région PACA	80 720	298 197

Tableau : productions de céréales, oléagineux et protéagineux en PACA en 2018 (chiffres Agreste, statistiques agricoles annuelles)

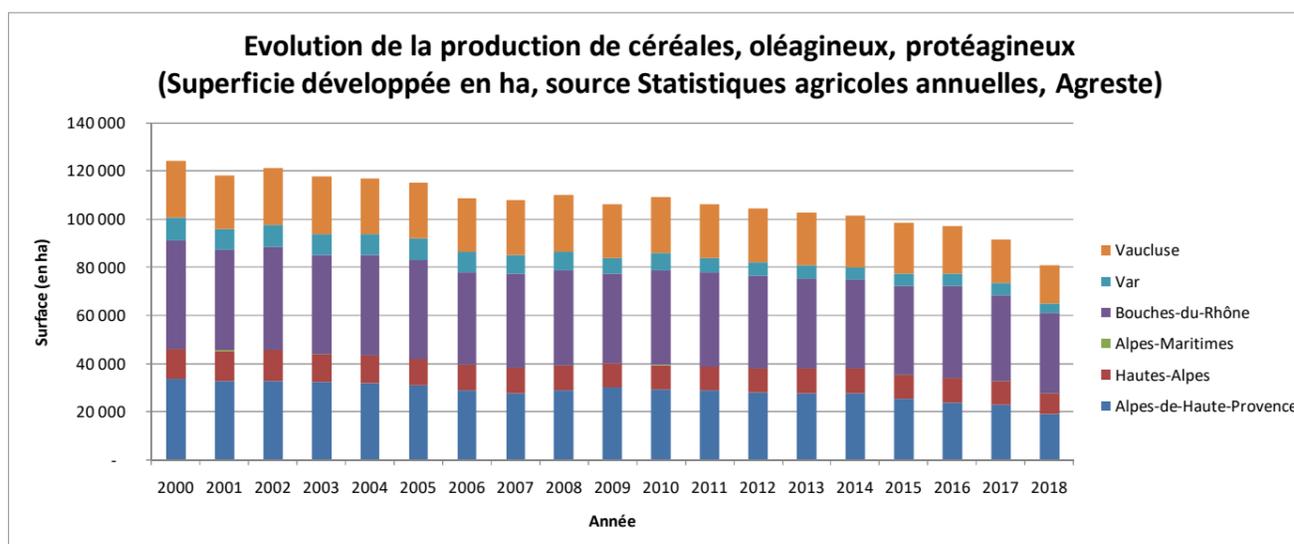
La rotation type comprend du blé dur, du riz en Camargue, du blé tendre, de l'orge, des oléo-protéagineux (tournesol) et des légumineuses (pois chiches).

La production de Petit Epeautre bénéficie d'une IGP couvrant 235 communes des départements 04, 05, 84, 13 et 26.

Le riz de Camargue bénéficie également d'une IGP couvrant la partie bucho-rhodannienne (Arles, Les Stes Maries de la Mer, Port St Louis du Rhône, Fontvieille, Tarascon) et la Camargue gardoise (St Gilles, Vauvert, Aigues-Mortes, Beaucaire, Fourques, St Laurent d'Aigouze, le Cailar, le Grau du Roi, Aimargues et Bellegarde).

Les évolutions récentes

La production de céréales et oléo-protéagineux représentait 124 169 ha en 2000 pour un volume produit de 512 194 tonnes, celle-ci représente 80 720 ha en 2018 pour un volume produit de 298 197 tonnes.



Graphique : Evolution des superficies développées consacrées aux céréales, oléagineux, protéagineux en PACA entre 2000 et 2018 (source Agreste)

Les surfaces consacrées au blé dur sont passées de 62 000 ha en 2000 à 34 000 ha en 2018.

Cette baisse provient de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Aléas climatiques qui empêchent la maturation ;
- Convergences des aides PAC, les céréaliers de PACA ont perdu entre 50 et 100 €/ha ;
- Baisse du prix mondial en inadéquation avec les coûts de production.

En région PACA, les conditions climatiques limitent le potentiel de cultures de céréales, la sécheresse et la chaleur en fin de cycle freinent la pollinisation. Au niveau national, le rendement moyen sur 5 ans en blé dur est de 5 tonnes/ha alors qu'il n'est que de 3 tonnes / ha en PACA mais l'IFT (Indice de Fréquence de Traitements) est bas (peu de traitements phytosanitaires, pas d'utilisation de fongicide) et la qualité meilleure. L'aide couplée blé dur attachée à un contrat de commercialisation apporte une aide financière de 40€/ha en PACA pour compenser le faible rendement.

La baisse de production de blé dur et des céréales en général s'inscrit dans un contexte plus large et moins récent dans lequel l'orientation en grandes cultures (hors semences) est de plus en plus compliquée sur le plan économique (réduction progressive et régulière des aides PAC et volatilité des cours des denrées sur les marchés internationaux, y compris pour le blé dur aujourd'hui encore un peu préservé par un marché limité au bassin méditerranéen (Pays de Maghreb notamment en quête de blé dur de grande qualité, ce qui est le cas du blé provençal).

Les surfaces en SCOP ont diminué de 30 000 ha entre 2015 et 2020 en PACA, la moitié des surfaces perdues, (soit 15 000 ha) a été plantée en tomates industrie, lavandin ou autres cultures, le reste est en friche. Les plantations massives de melons, salades, carottes, pommes-de-terre se sont faites au détriment des céréales.

Les friches sont également dues au non renouvellement des générations : hors cadre familial, une installation en grandes cultures est impossible aujourd'hui en PACA (coût et disponibilité du foncier). Aujourd'hui, il faut 200 ha pour s'installer dans de bonnes conditions.

La filière, bien structurée sur le territoire (réseau de collecte bien implanté) et proche géographiquement d'acheteurs et de marchés porteurs en demande (Etablissements Panzani à Marseille, export vers le Maghreb, etc...) reste importante sur le territoire. Quelques exploitations (en général de grande taille) sont spécialisées sur ce type de culture en Pays d'Aix, dans la Vallée de la Durance et dans la vallée du Rhône. La plupart des producteurs cultivent aussi autre chose, notamment de la vigne, des oliviers ou encore du légume (en concurrence directe avec les céréales), ou encore ont développé un atelier grandes cultures semences.

Dans les secteurs périurbains, les plus en proie aux pressions foncières, les grandes cultures restent une orientation de prédilection, les plus petites parcelles, difficiles d'accès étant elles le plus souvent passées en jachère PAC.

Certains producteurs (une minorité pour l'heure) se tournent vers la culture biologique. La coopération en tient compte. Certains de ceux-là, encore moins nombreux, passent à la transformation de leur production pour mieux la valoriser économiquement : pain, pâtes (ex : moulin de Grans).

La sécurisation des apports en eau par la SCP, en Vallée de Durance, sur le plateau de Valensole et en Pays d'Aix a permis de développer la culture de semences de céréales et d'oléo-protéagineux (7000 ha).

Focus Petit Epeautre

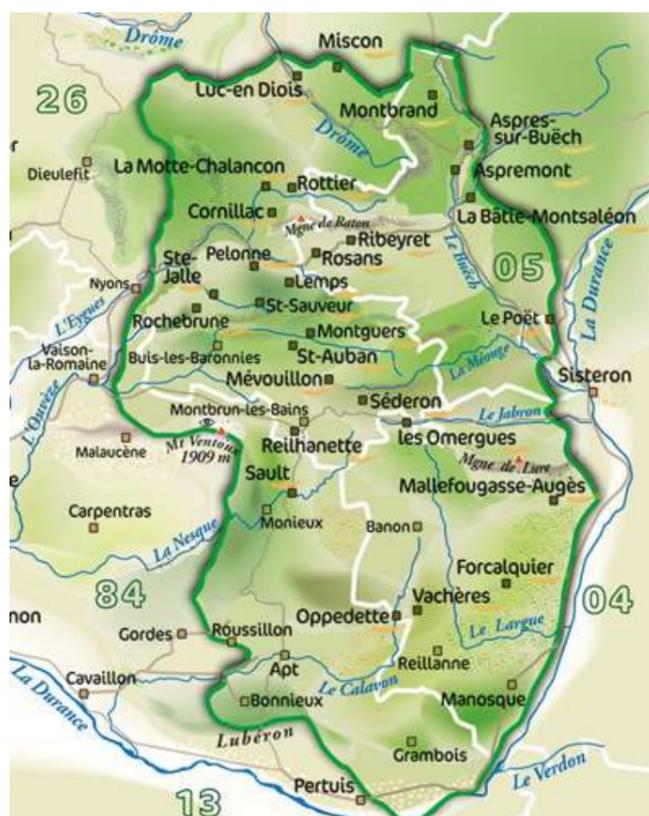
La filière représente 1 800 ha en PACA et dans la Drôme dont 400 ha en IGP.

L'IGP Petit Epeautre et Farine de Petit Epeautre existe depuis 11 ans. La filière regroupe des opérateurs décortiqueurs, des meuniers, des distributeurs mais pas d'OP. On compte 3 décortiqueurs privés (SAS Bio Engrain Drôme) et 2 privés qui travaillent à façon. Hors IGP, il existe des structures de collecte, des petits opérateurs, des décortiqueurs et un organisme de stockage (Ventoux Céréales). 60% de la production sont commercialisés en circuits longs, 40 % en circuits courts.

La production en IGP est 100% Bio. Hors IGP, une partie des producteurs est également en bio. La production bénéficie d'une forte demande.

La zone de production s'étend sur 235 communes des départements 04, 05, 84, 13 (Haute Provence) et sur une partie de la Drôme. La délimitation de cette zone a été réalisée grâce à des données historiques, prouvant que la culture de cette céréale est très ancienne dans cette zone et fait partie intégrante du système agricole des fermes de cette région.

Le Petit épeautre de Haute Provence est commercialisé essentiellement en circuits courts. Elle est plus concentrée dans certaines zones (historique) : Ventoux, Drôme autour de Séderon (2 opérateurs).



Carte : zone de production de l'IGP Petit Epeautre

Elle permet la valorisation de terres pauvres et est portée par de petites exploitations souvent en circuits courts. La filière est en progression et a besoin de foncier pour se développer.

La production ne nécessite pas d'irrigation : elle est structurellement réalisée par des exploitations au sec du fait de leur lieu d'implantation. C'est une production traditionnelle qui valorise les sols pauvres : maintien d'espaces ouverts, lutte contre la déprise, lutte contre les incendies...

Une très forte proportion de la production est conduite en Agriculture Biologique avec des pratiques de type désherbage mécanique obligatoire, obligation de rotations (cahier des charges IGP) qui ont un impact positif sur la biodiversité.

Focus Riz

En 2018, 180 exploitations cultivaient du riz en France. Le riz est essentiellement cultivé sur le territoire de la Camargue (2/3 dans les Bouches du Rhône, 1/3 dans le Gard et quelques riziculteurs dans l'Aude et en Guyane). La production 2018, répartie sur environ 14 000 hectares, est de 80 000 tonnes de riz paddy, c'est-à-dire à l'état brut, non décortiqué.

Les riz de Camargue représentent un chiffre d'affaires annuel de 80 millions d'euros et 2 000 emplois directs en amont et aval.

On distingue les riz selon :

- La forme du grain (rond, moyen, long, très long)
- Le stade de transformation (paddy, complet, blanchi, étuvé)
- Leur particularité (coloré, parfumé, riz à risotto)
- Le mode de production (conventionnel, biologique 17 %)

En France, 4,5 kg de riz blanc sont consommés par personne chaque année. La production camarguaise représente 25% de la consommation française.

Dans les Bouches du Rhône, la culture du riz se pratique en Camargue, mais également au Nord d'Arles dans la plaine du Trébon et dans la Vallée des Baux.

La culture du riz permet la valorisation des terres basses de Camargue, elle permet de dé-saliniser les terres et de cultiver du blé dur en assolement. Depuis son introduction en Camargue, la riziculture permet d'adoucir les sols, elle nécessite l'apport de 500 millions de m³ d'eau douce chaque année, ce qui favorise la biodiversité.

La démarche Riz de Camargue IGP porte sur le riz à l'état de grain. Le champ d'application de l'IGP Riz de Camargue porte sur la production (riziculteurs) et la filière (industriels) c'est à dire l'Organisme Stockeur, le Rizier ou Transformateur et le Conditionneur. Le climat rend la culture difficile mais permet d'obtenir une bonne qualité du grain produit.

Le riz de Camargue est commercialisé par les transformateurs en valorisant l'IGP.

Le riz biologique est vendu de manière marginale en circuit courts.

En 2010, la production camarguaise représentait 20 000 ha, cette production a fortement baissé en raison d'aides PAC moins attractives (perte de l'aide couplée) et des impasses techniques dues à l'interdiction de certains traitements phytosanitaires. En 2019, on recense 14 000 ha.

La filière s'adapte en faisant de la sélection variétale, en mettant au point des pratiques alternatives aux traitements chimiques (travaux menés par le Centre Français du riz) et en recherchant une meilleure valorisation de l'IGP en GMS.

La filière a besoin de maintenir ses surfaces cultivées au dessus de 15 000 ha pour garantir la pérennité de la filière et ne pas remettre en cause le modèle économique des transformateurs. Les surfaces cultivées en riz actuellement sont de l'ordre de 14 000 ha, la filière a besoin de remettre en culture 1000 ha.

Les rizières en friche existent en Camargue, leur remise en état nécessite des travaux de disquage, de nivellement et d'assainissement. Le cout moyen de la remise en état d'une rizière est de 5000 €/ha.

Focus Semences

La production de semences en région PACA représente près de 9 000 ha (données 2019, source Groupement National Interprofessionnels des Semences et Plants). Il s'agit d'une filière dynamique.

Les trois principales espèces multipliées sont le tournesol (environ 2 000 ha), le blé dur (environ 1 300 ha) et le maïs (environ 900 ha).

Groupes d'espèces	Principales espèces	Surface en production (ha)	% France
Betteraves et chicorée	Betterave sucrière	668,82	12,1
Céréales	Total	2 155,00	1,6
	Blé dur	1 357,06	16,5
	Blé tendre	293,90	0,4
	Orge	234,72	0,7
	Riz	226,80	100
Légumes secs	Pois chiche	1 010,74	25
Légumineuses fourragères	Total	689,00	1,8
	Luzerne	657,14	2,9
Maïs - sorgho	Total	1 225,00	1,7
	Maïs	948,46	1,3
	Sorgho	224,22	45,8
Oléagineux	Total	3 049,00	7,2
	Colza oléagineux	672,34	3,9
	Soja	99,20	1,8
	Tournesol	2 262,55	11,5
Potagères fines	Total	109,00	1,1
Total région		8 964,00	2,3

Tableau : productions de semences en région PACA en 2019 (source GNIS : Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants)

La production de semences est particulière : le produit fini récolté est la semence en elle-même que l'agriculteur aura multipliée.

Les établissements obtenteurs (ou de sélection) mettent au point des semences de base qui seront ensuite confiées aux établissements producteurs. Ces derniers vont contractualiser avec les agriculteurs pour qu'ils multiplient ces semences selon un cahier des charges précis et à des conditions tarifaires pré-négociées.

La qualité des semences est particulièrement contrôlée car ce sont elles, une fois revendues à un agriculteur utilisateur, qui vont permettre d'avoir de bons rendements et une bonne qualité de récolte finale.

La production de semences est une culture spécialisée, qui demande beaucoup de technicité de la part de l'agriculteur multiplicateur et en règle générale de la main d'œuvre. Ce dernier doit mettre en œuvre toutes les conditions indiquées dans le cahier des charges en termes notamment de rotation, d'isolement et d'irrigation des cultures.

A l'échelle nationale, le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants) regroupe l'ensemble des acteurs des différents maillons de la filière semences (sélection, production, multiplication, commerce et même utilisation). Chaque maillon se scinde en une multitude d'organismes, à l'échelle centrale du pays ou à l'échelle décentralisée locale.

Les organisations et organismes ne sont pas les mêmes en fonction de la semence produite :

- *La filière du tournesol semence est centralisée, organisée exclusivement par l'ANAMSO, l'Association Nationale de Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses ;*
- *La filière du maïs et du sorgho semence est une production organisée tant à l'échelle nationale, par le biais de la FNPSMS (Fédération Nationale de la Production des Semences de Maïs et de Sorgho), qu'à l'échelle décentralisée, par la déclinaison de la FNPSMS en une multitude de syndicats locaux*
 - o *Le Syndicat des Producteurs de Semences Maïs et Sorgho de Provence (SPSMSP) basé à Puyricard sur la commune d'Aix en Provence émerge sur plusieurs départements du Sud Est.*

La région Provence Alpes Côte d'Azur comprend 10 entreprises semencières en céréales et légumes : AGROSEMENS à Rousset, le Centre Français du Riz à Arles, CAPL à Avignon, DURANCE HYBRIDES au Puy Ste-Réparate, GAUTIER SEMENCES à Eyragues, GRAINES GIRERD au Thor, GROUPE PROVENCE SERVICES GPS à Manosque, PHYTOSEM à Gap, SEMENCES DE PROVENCE à Arles et TAKII FRANCE à Eyragues. La présence de ces entreprises au cœur du bassin de production est un atout pour la filière.

Certains producteurs travaillent aussi avec des établissements dont le siège se situe dans d'autres régions proches : RIJK ZWAAN à Aramon, EURO SORGHO à Fourques ou CAUSSADE SEMENCES à Caussade dans le Tarn et Garonne.

La France est le second pays producteur de semences, le premier étant les Etats Unis ; et elle assure 60% du marché de l'export sur l'Europe géographique et la Russie. La France est donc un acteur important sur le marché mondial des semences, et particulièrement des semences de maïs. Ce contexte de filière nationale forte est un avantage pour les productions locales car il leur apporte un cadre performant, qualitatif et concurrentiel. C'est une filière dynamique, attractive et stable, qui bénéficie d'un environnement technique et de recherche très présent. Autre avantage, ce sont des productions faites dans le cadre d'un contrat et des productions qui se stockent bien, ce qui permet une régulation du marché.

Au niveau régional, le climat très sec et le mistral qui permet une bonne ventilation sont très favorables à la production de semences, sous réserve d'avoir accès à une ressource en eau suffisante.

1.2.7.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins en foncier sont estimés à 15 000 ha, soit la moitié des surfaces qui ont été perdues depuis 2015. Ces besoins sont calculés à une échéance de 10 ans.

La filière blé dur nécessite un savoir-faire technique, que l'on risque de perdre si les surfaces baissent. Les terres arables cultivées en Grandes Cultures sont les plus convoitées par les aménageurs : elles sont planes et les indemnités d'expropriation calculées sur la valeur vénale et la marge brute sont peu élevées. Les bassins d'expansion de crues, non urbanisables, préservent finalement les terres agricoles.

Il faut pouvoir continuer d'approvisionner PANZANI, ce qui nécessite de produire au moins 150 000 tonnes par an.

Le secteur des semences est dynamique et a des potentiels de développement importants si l'on parvient à mobiliser des terres irriguées.

Les besoins en foncier pour la filière Petit Epeautre sont estimés à 100 ha en IGP, zone de développement prioritaire pour la filière (soit + 25% en 10 ans) et 100 ha supplémentaires sur l'ensemble de la région PACA (10 % en tout).

Les besoins en foncier pour le riz sont estimés à 1000 ha sur 5 ans, afin de remonter le niveau de production à 15 000 ha (niveau nécessaire pour maintenir la rentabilité et la performance des outils de production).

Type de terres recherchées

Toutes les terres arables, si possible irriguée, conviennent pour les grandes cultures :

- De pente :
 - o modérée en général (5 à 10 % max) ;
 - o faible pour le riz (2 % maximum) ;
 - o faible à modéré pour le petit épeautre (5% maximum).
- Friches ou potentiel boisé :
 - o Pour le riz, friches uniquement ;

- En dehors du riz, cultures possibles en milieu forestier, à condition de disposer d'un accès pour les machines (tracteur +semoir, moissonneuse-batteuse, camion porte-caissons pour collecter la récolte).
- Climat tempéré.
- Sol argilo calcaire, limoneux, sableux :
 - Il n'y a pas de caractéristique restrictive pour les grandes cultures, ces cultures sont adaptées à tout type de sol, même très caillouteux ou superficiel (même si bien sûr dans ce cas le rendement ne sera pas suffisant pour une rentabilité économique, en l'absence d'irrigation) ;
 - Pour la production de Petit Epeautre : sols argilo-calcaires, bien drainants ;
 - Pour le riz : nécessité d'une forte proportion d'argile pour mener une culture immergée, les terres les moins salines sont à privilégier.
- Gamme de pH large (5.5 à 8.5) :
 - Pour la production de Petit Epeautre : pas de sols acides ;
 - Pour le riz, pH entre 5 et 8.
- Irrigation non nécessaire :
 - Sauf pour le riz (irrigation par submersion) ;
 - 10% des surfaces en céréales sont irriguées en PACA. Compte tenu du coût de l'eau, les parcelles irriguées sont généralement consacrées à la multiplication de semences (maïs, tournesol,...). Le blé dur est produit au sec en majorité.
- L'acquisition de parcelles pour cultiver des céréales n'est plus possible au-delà d'un prix de 15 000 €/ha.
- La plantation de haies brise-vents, réserve de biodiversité, peut être envisagée et bénéfiques pour l'environnement.

Secteurs à enjeux

- La Camargue ;
- La Vallée de la Durance ;
- La Vallée du Rhône ;
- Pour la production de Petit Epeautre : la zone IGP.

1.2.7.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- nécessité d'une prime PAC attractive pour maintenir la filière : l'aide couplée doit compenser la faible rentabilité (150€/ha minimum) ;
- nécessité de maintenir les volumes de production pour assurer l'équilibre de la filière : la baisse de la production aurait pour effet d'augmenter le coût du stockage à la tonne auprès des organismes stockeurs et remettrait en cause l'approvisionnement des usines de première et deuxième transformation ;
- nécessité de maintenir le circuit court sur le blé dur pour l'approvisionnement de PANZANI et FERRERO et d'ALPINA SAVOIE en blé dur bio ;
- conforter la filière par la mise au point de nouvelles variétés de semences blé dur résistantes à la sécheresse par ARVALIS.

Focus Petit Epeautre

Les principaux enjeux sont de consolider la démarche qualité IGP (rassembler plus de producteurs) et développer la filière (forte demande de la filière Bio, Nutrition, Santé...). Elle est cependant confrontée aux évolutions climatiques entraînant des difficultés de rendements.

Focus Riz

Les principaux enjeux portent sur la valorisation de l'IGP en développant la part vendue en sachet « riz de Camargue » et l'adaptation aux changements climatiques (travaux du Centre Français du Riz en association avec ARVALIS).

Les acteurs rencontrés mentionnent également le projet de mise en place de contrats de filières avec les transformateurs, SOUFLET et PANZANI

Focus Semences

Les principaux enjeux portent sur la recherche génétique, le développement de nouvelles variétés pour rester compétitifs, le travail sur la valorisation des produits à poursuivre, la défense des réseaux d'irrigation, nécessaires pour une production de semences de qualité.

En résumé

- 80 720 ha de superficies développées en PACA en 2018 pour un volume produit de 298 197 tonnes.
- 2000 producteurs.
- Une filière dominée par le blé dur (33 725 ha en 2018).
- Une filière en récession :
 - Aléas climatiques, assurances récoltes jugées inadaptées, pression foncière, rendement faible sont les principales raisons.
 - La moitié des terres perdues sont en friches, l'autre moitié est mise en culture en légume (dont tomate industrie), lavande, lavandin...

- Il existe des exemples de dynamiques locales comme le développement de la filière Petit Epeautre en Haute Provence ou le développement des semences de céréales ou d'oléo-protéagineux en Vallée de Durance, sur le plateau de Valensole et en Pays d'Aix.
- Une nécessité de compenser les surfaces perdues ces 15 dernières années pour maintenir les outils de production, soit un besoin en foncier estimé à 15 000 ha.
- Une filière en recherche de solutions : recherche variétale, adaptation au changement climatique, valorisation de la production.

1.2.8 Filière horticulture

1.2.8.1 Les acteurs rencontrés

Les informations sur cette filière proviennent

- des entretiens menés dans le cadre du Plan de reconquête agricole du Var, de l'analyse de données statistiques, et d'une étude menée en 2017 par les Chambres d'Agriculture de PACA, intitulée « Etude de préfiguration d'un Plan de relance des cultures sous abris ».
- d'échanges avec Mr Serge Graverol, responsable du pôle Végétal à la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes, Mr Jean-Luc Belliard, responsable du pôle Eau et Environnement à la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes, et Mr Marc Hofmann, conseiller en horticulture à la Chambre d'Agriculture du Var.

1.2.8.2 La situation de la filière et son évolution

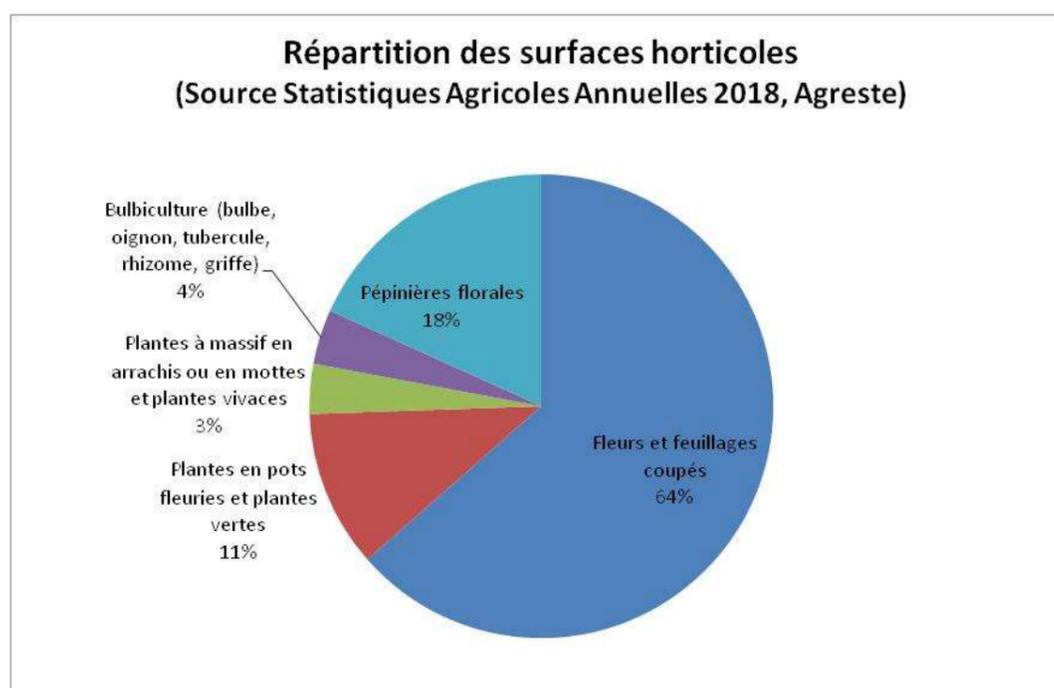
Les productions réalisées par la filière :

L'horticulture une filière historique, notamment dans le Var et les Alpes Maritimes, en particulier pour les fleurs et feuillage coupés. Dans les années 1950-1960 la production des fleurs coupées représentait le pilier le plus important de l'agriculture de la Côte d'Azur.

Aujourd'hui encore, les 2/3 des surfaces horticoles de la région sont consacrées aux fleurs et feuillages coupés.

Production	Fleurs et feuillages coupés	Plantes en pots fleuries et plantes vertes	Plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	Bulbiculture (bulbe, oignon, tubercule, rhizome, griffe)	Pépinières florales	Total
Surface (en ha)	950	164	52	57	273	1496

Tableau : surfaces horticoles en région PACA, en ha (source DRAAF, Statistiques Agricoles annuelles 2018)



L'organisation de la filière

Les structures d'appui : Les organismes de recherche et/ou d'expérimentation

Recherche appliquée :

La filière bénéficie de l'expertise des 2 stations d'expérimentation ASTREDHOR MEDITERRANEE membres d'ASTREDHOR - l'institut technique de l'horticulture :

- Le Centre de Recherche et d'Expérimentations Agricoles Méditerranéens, implanté à La Gaude (06) ;
- Le Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole, implanté à Hyères (83).

Ces 2 stations acquièrent des références techniques à partir de programmes d'expérimentations régionaux, nationaux ou internationaux qu'elles mettent à disposition des professionnels de la filière.

Les activités de recherche concernent principalement la fleur coupée mais aussi, la pépinière, les plantes en pot et le développement de nouvelles filières comme la fleur comestible. Celles-ci sont axées notamment sur la recherche de nouvelles variétés, la mise au point des itinéraires de culture, la qualité des produits, la réduction des intrants et notamment des produits phytosanitaires.

Recherche fondamentale :

- Institut Sophia Agrobiotech : institut de recherche international financé par INRAE, l'Université Côte d'Azur et le CNRS qui étudie le fonctionnement des interactions entre plantes, bioagresseurs et symbiote.

Une Unité Mixte Technologique FioriMED « Multi-performance des cultures horticoles protégées » portée par l'Institut ASTREDHOR et l'INRA UMR Isa Sophia-Antipolis assure la synergie entre la recherche, l'expérimentation, la profession et la formation. La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, les stations ASTREDHOR méditerranée, l'EPLFPA d'Antibes et l'INRIA sont partenaires de cette UMT.

Les structures d'appui technique

- Chambres d'Agriculture 06 et 83.
- PHILA FLOR : groupement de producteurs de fleurs coupées, région hyéroise et Var.
- Syndicat Agricole et Horticole de Hyères.

Les structures d'animation de projets ou de filières

Dans le Var, FLORISUD VAR MEDITERRANEE regroupe les différents partenaires et acteurs de l'horticulture varoise, rassemblés pour animer collectivement une démarche de développement.

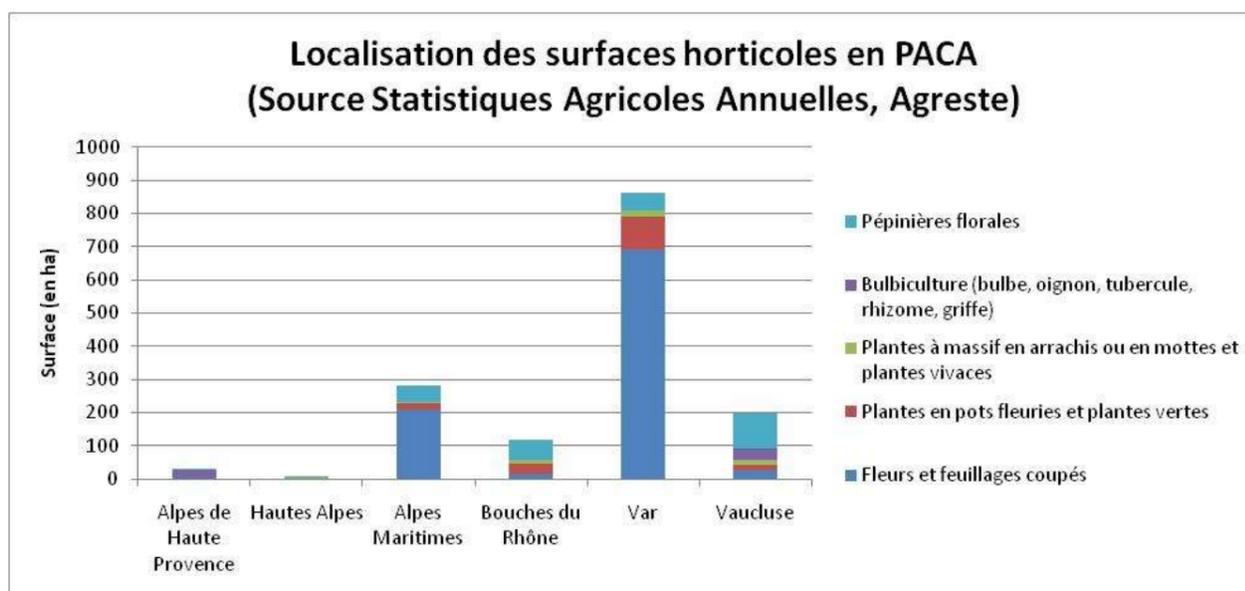
Les structures de commercialisation

On compte 2 principaux sites de commercialisation :

- SICA Marché aux fleurs d'Hyères : Met en vente les fleurs de la production locale ; 80% du chiffre d'affaires fourni par des exploitations implantées dans un rayon de 25 km ;
- MIN Fleurs de Nice : 70 % des horticulteurs professionnels des Alpes-Maritimes ont un carreau sur le MIN.

La localisation des secteurs de production en PACA

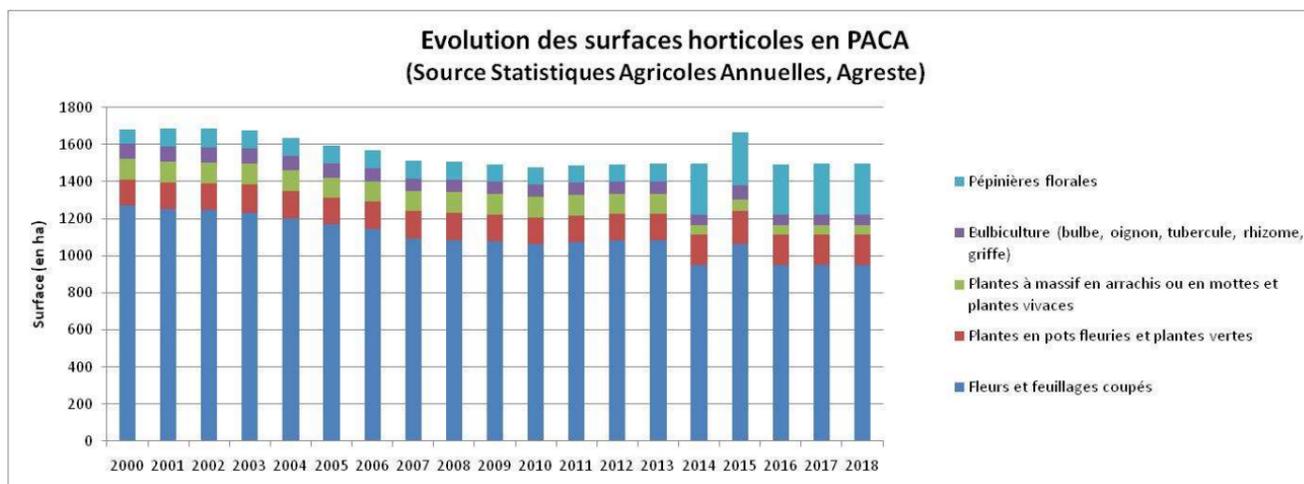
Profitant d'un climat méditerranéen extrêmement favorable (températures douces, ensoleillement prolongé), la production régionale se concentre sur le littoral, de Toulon à Nice.



- 58% des surfaces sont localisées dans le Var, regroupant près de la moitié des exploitations de la région et représentant plus des 2/3 du chiffre d'affaire horticole (120 M€) (Sources : Plan d'Avenir de l'horticulture ornementale méditerranéenne 2014/2015) ;
- près de 300 ha dans les Alpes Maritimes, autre pôle historique de production horticole : 15 M€ de chiffre d'affaires à la production pour 160 entreprises (chiffres MSA 2012 et enquête AND 2012).

Les évolutions récentes

Les surfaces baissent légèrement (-11% entre 2000 et 2018). La baisse des surfaces de fleurs et feuillages coupés (qui est de 25% entre 2000 et 2018) est en partie compensée par l'augmentation des surfaces en pépinières florales.



Le déclin de la production de fleurs coupées du bassin PACA, engagé depuis deux décennies, se poursuit sous la double pression du prix du foncier et la pénétration continue des concurrents extérieurs sur le marché français des fleurs coupées. Les arrêts d'activité concernent principalement des producteurs de fleurs coupées du Var et des Alpes-Maritimes, lesquels représentent 60 % des cessations constatées sur la période. (Observatoire des données structurelles des entreprises de production de l'horticulture et de la pépinière ornementales PACA, FranceAgriMer, décembre 2018)

La tendance à la diminution des surfaces en fleurs et feuillages coupés est cependant limitée par l'horticulture de plein air (principalement dans les bassins Est Toulon et Tanneron), pour laquelle les surfaces restent relativement stables – malgré un léger recul du nombre d'exploitations – les exploitations de plein air tendant donc naturellement à s'agrandir. La surface moyenne de l'horticulture de plein air y est ainsi passée de 1,4 à 1,8 ha par exploitation en dix ans. Sur le bassin Est Toulon, cette extension concerne principalement la pivoine, dont la vente en primeur constitue un créneau très intéressant pour les producteurs du fait d'une grande précocité du produit local. L'augmentation des surfaces est à relativiser avec la perte de productivité liée au passage d'un système de production sous serres à un système de production extensif de plein air.

Sur le massif du Tanneron, les exploitations restent de plus grande taille, atteignant en moyenne les 4,5 ha de plein air.

Dans le Var et les Alpes-Maritimes, il y a un développement de la production de feuillage eucalyptus depuis 5/6 ans sur le massif du Tanneron.

On observe une relative constance de la surface productive pour les plantes en pot. En effet, les plantes en pots ne sont pas exportables par avion, ce qui d'un handicap dans les années 1970 devient un outil de protection à partir des années 2000, date des grandes délocalisations. Sur un marché où la concurrence n'existe que par la route, la production résiste, malgré une concurrence forte venue d'Italie, d'Espagne, des Pays-Bas, du Danemark.

Les facteurs influant sur le développement de la filière sont les suivants :

- Pression foncière forte rendant les investissements (foncier et outil de production) trop importants ;
- Surfaces de production trop limitées pour satisfaire la demande au niveau des variétés et coloris obligeant les acheteurs à se tourner vers d'autres fournisseurs : problème structurel de compétitivité lié au manque de volume et d'organisation de marché ;
- Manque de soutien financier régional et national de la filière ;
- Manque de perspectives de rentabilité dans un contexte de forte concurrence internationale :
 - o Concurrence pour les fleurs coupées des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud. La diminution des volumes rendant les cours volatiles ne permet plus aux acheteurs de contractualiser les approvisionnements, par conséquent, les acteurs importants se tournent vers les pays tiers afin d'assurer un approvisionnement constant.
 - o Concurrence aussi en plantes en pot (importation d'Italie et d'Espagne) et manque de lisibilité du marché.
- Vieillesse des structures, des outils, des serres et des exploitants ;
- Transmission difficile des exploitations, très faible renouvellement des agriculteurs ;
- Pour l'horticulture intensive, problématique de l'importance du capital nécessaire à l'activité par rapport au temps de retour sur investissement, d'où développement de l'extensif (en réponse également au problème de main d'œuvre) ;
- Charges importantes (filière à forte intensité de main d'œuvre, frein fiscal vis-à-vis du micro BA, énergie) ;
- Contraintes sanitaires et réglementaires fortes.

La filière développe des labels dans lesquels les producteurs de la région s'engagent :

- Fleurs de France :
 - o Label créé en 2015 ;
 - o Depuis le 1er janvier 2017, ce label est désormais réservé aux végétaux produits par des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche éco-responsable ou de qualité reconnue (certification environnementale Plantes Bleues, MPM, Label Rouge, Agriculture biologique, Charte Qualité Fleurs) ;
 - o 16 producteurs de PACA sont concernés (1 dans les Alpes Maritimes, 4 dans les Bouches du Rhône, 9 dans le Var, 2 dans le Vaucluse, source : Site web Fleurs de France).
- Plantes bleues :
 - o Créé en février 2011, le label national de référence des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche de production respectueuse de l'environnement. La certification Plante Bleue garantit que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable.
 - o 8 producteurs en PACA sont engagés dans cette démarche (2 dans les Bouches du Rhône, 5 dans le Var, 1 dans le Vaucluse, source Site web Plantes Bleues).

- Certification Agriculture Biologique : la production de « fleurs et plantes ornementales » représente 30 ha, soit 25% des surfaces horticoles bio françaises (chiffres de l'Agence Bio) ;
- Marque commerciale Hortisud ;
- Label rouge en cours de création pour le géranium ;
- Fleurs du Var : IGP en cours de création pour renforcer la lisibilité de la provenance des fleurs coupées varoises et établir une reconnaissance de l'excellence du savoir-faire des professionnels.

1.2.8.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins en foncier sont difficilement chiffrables :

- Peu de porteurs de projets sont accueillis aux PAI pour des projets horticoles : Sur les secteurs où l'on trouve des transmissions d'exploitations, celles-ci se font majoritairement dans le cadre familial
- Augmentation de la surface moyenne des exploitations sur certains secteurs, notamment de production de fleurs coupées en plein air : une demande et un besoin en foncier existe, mais il est difficile à qualifier et à quantifier.

La filière horticole ne présente pas de besoins importants, mais on note l'importance d'augmenter les surfaces productives, afin de maintenir les volumes de production, pour répondre à la demande et assurer le bon fonctionnement des structures de commercialisation (notamment SICA de Hyères).

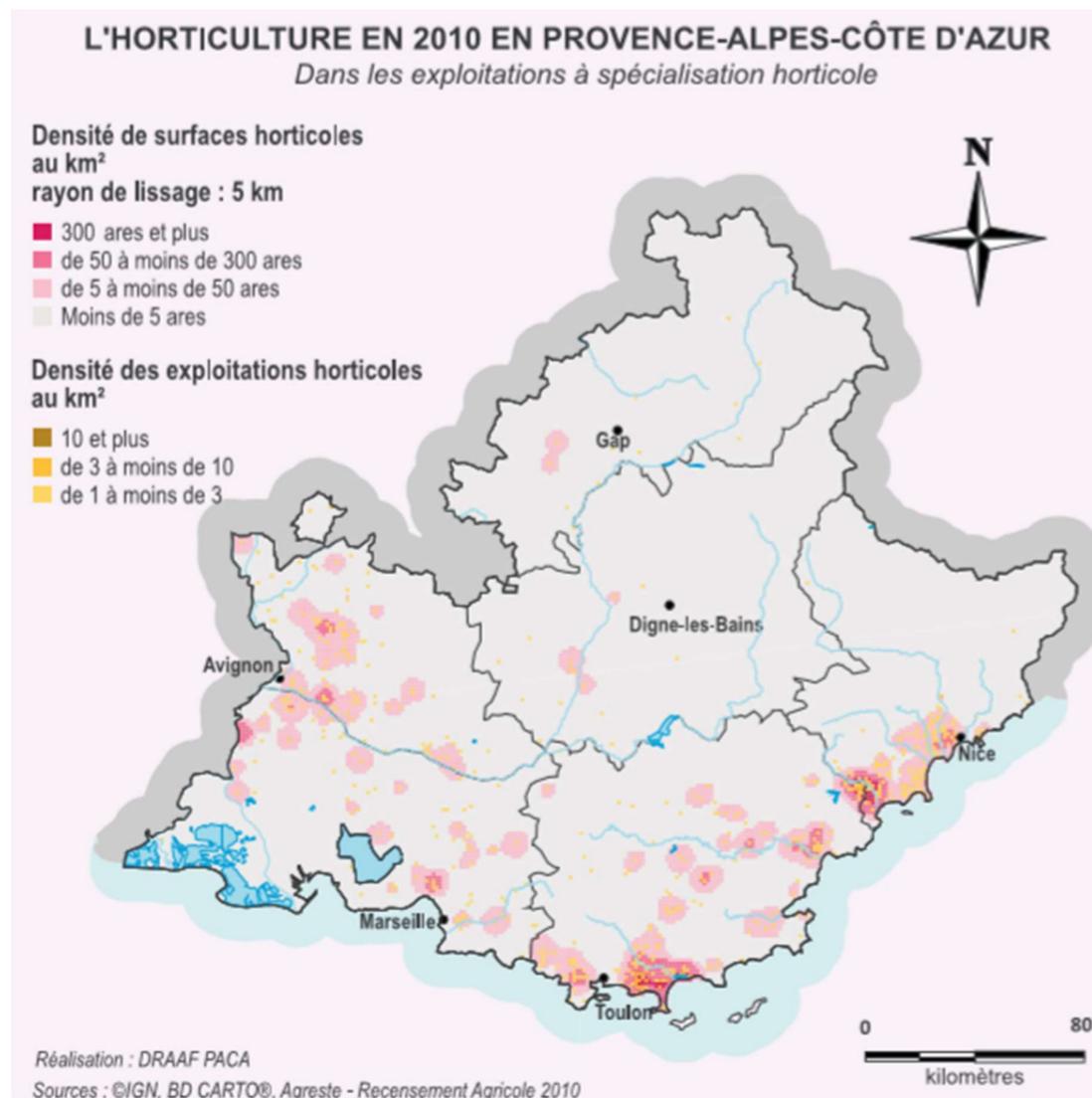
Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres utilisables en horticulture sont les suivantes :

- Localisation :
 - o Bordure littorale privilégiée, notamment pour les fleurs coupées. Certaines productions repoussées vers l'intérieur des terres du fait du changement climatique car manque de froid ;
 - o Le mimosa ne concerne que quelques zones spécifiques - massifs du Tanneron et de l'Estérel - pour des caractéristiques pédologiques (pH très acide) et climatiques (zone de production non gélive).
- Pente : maximum 2%. Dans le cas particulier des Alpes-Maritimes où l'horticulture se situe principalement en coteaux, aménagements nécessaires importants car pentes >2% ;
- Altitude : Faible altitude, pour garantir des températures clémentes (y compris pour pépinières, plantes en pot et feuillage coupé) ;
- Etat de la parcelle : Friche ou foncier boisé à potentiel agricole ;
- Type de sol :
 - o Large part des productions en hors sol
 - o En pleine terre, la diversité des cultures permet de s'adapter à la diversité des sols
- Irrigation : indispensable ;
- Autres éléments à signaler : hors zone inondable.

Secteurs à enjeux

Il s'agit des secteurs de production existants.



On observe 6 secteurs majeurs, chacun ayant ses spécificités et son évolution propre :

- Bassin Est Toulon (83) : Hyères et les communes voisines, La Londe-les-Maures, Carqueiranne, La Crau, Le Pradet, La Farlède :
 - Orienté fleurs coupées ;
 - La surface horticole de ce bassin principal représente environ la moitié de la surface en fleurs du Var ;
 - Evolution des surfaces :
 - Réduction, de la même manière que le nombre d'exploitations, principalement sur les communes de La Garde, La Crau ou Carqueiranne ;
 - Augmentation sur Hyères, La Londe-les-Maures ou le Pradet : migration des terres horticoles vers les communes du nord et de l'est du bassin.
 - Forte pression foncière ; concurrence sur le marché des fleurs coupées ; impact des calamités et événements climatiques accentués par le changement climatique ;
- Littoral et coteaux maralpins (06) : sud-ouest du département des Alpes-Maritimes, allant de Nice et des communes de la plaine du Var à Mandelieu, en passant par Antibes :
 - Orienté fleurs coupées ;
 - Surface d'environ 300 ha, maillage important de petites exploitations (serres) ;
 - Evolution des surfaces :
 - forte déprise sur ce secteur ;
 - développement contraint par la localisation des serres en coteaux ; surfaces trop restreintes pour réorientation des productions vers des productions de plein air.
 - Très forte pression foncière sur le littoral maralpin : mitage, transmission des terrains et des outils de production rendues quasiment impossible.
- Massif du Tanneron (06/83) :
 - Spécialisé dans les feuillages coupés ;
 - 175 ha de surface horticole, 21 % de la surface en fleurs de la Région ;
 - Evolution des surfaces :
 - Surfaces stables (- 4 %) malgré une légère baisse du nombre d'exploitations
 - Production stable, avec une trentaine de producteurs installés sur le massif du Tanneron, avec un schéma classique de transmission dans le cadre familial
 - Bénéficie d'un marché florissant à l'export du mimosa : production relativement limitée car intrinsèquement liée à un territoire, dont les caractéristiques pédologiques (pH très acide) et climatique (zone de production non gélive) sont relativement rare en Europe voire dans le monde.
- Basse Vallée de l'Argens (83) : communes de Roquebrune-sur-Argens, Fréjus et leurs environs
 - orienté pépinières et plantes en pots.
 - La surface horticole de ce bassin était de 70 ha en 2010.
 - Evolution des surfaces :

- Stabilité globale des surfaces (-4% entre 2000 et 2010) ;
- Recul des surfaces horticoles marqué au sud de l'Argens (Réduction des surfaces et disparitions d'exploitations sur Fréjus) et développement de ces surfaces au nord (augmentation des surfaces et installations sur Roquebrune-sur-Argens ; relative stabilité sur Les Arcs).
 - Impact fort des inondations sur la Basse Vallée de l'Argens : les sinistres intervenus entre 2010 et 2019 ont détruit ou fragilisé les entreprises.

- Tarascon (13) : orienté pépinières et plantes en pot. Les environs d'Arles et de Tarascon présente de belles exploitations de végétaux de pépinières et de plantes en pot.

- Caumont-sur-Durance, Sarrians et Loriol (84) : orienté pépinières et plantes en pot. Le Vaucluse présente également une dynamique liée à la production de végétaux de pépinières et de plantes en pot.

On trouve également quelques exploitations horticoles spécialisées dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence.

1.2.8.4 Les enjeux et projet de la filière

Les enjeux de la filière, et les actions et projets associés, sont :

- Permettre aux professionnels d'innover dans les gammes et techniques de productions pour maîtriser, atténuer et se protéger des risques.

La production régionale a toujours su s'adapter aux modifications de son environnement, modifiant ses cultures dans les années 80 vers des fleurs coupées ayant des coûts de production maîtrisés (recul de la rose au profit des pivoines, renoncules...). Aujourd'hui, les centres d'expérimentation de la région travaillent avec les producteurs pour se préparer aux modifications climatiques, tout en réduisant leur impact sur l'environnement et leurs coûts :

- Proposition d'itinéraires techniques et des choix variétaux adaptés aux nouvelles conditions climatiques ;
- Mise en œuvre rationnelle des mesures prophylaxiques ;
- Recherche de parasitoïdes naturels.

Il s'agira ici de pérenniser l'eco-système de R&D régional existant, de lui permettre de répondre aux nouveaux enjeux et de faire bénéficier largement des résultats aux professionnels.

- Disposer d'outils de productions compétitifs et performants.

Face à un appareil de production très vieillissant et peu performant, il est aujourd'hui nécessaire de réinvestir dans des serres performantes pour maintenir la compétitivité des entreprises, conserver des volumes suffisants pour ne pas perdre de parts de marché, voire les développer :

- Adopter et faire évoluer les investissements éligibles ;
- Sécuriser les financements ;
- Proposer une offre de conseil global (expertise technique et financière) régionale adaptée et complète aux porteurs de projet pour la création et/ou modernisation des outils.

- Assurer le renouvellement des générations :

Deux facteurs pour répondre à cet enjeu :

- Agir sur le foncier dans les secteurs urbains tendus pour installer de nouvelles exploitations et transmettre les outils de production : implication des collectivités (Exemples : projet de mise en place sur le bassin Est Toulon d'une zone horticole de 15 ha dédiée à la production de fleurs coupées...)

- Dynamiser l'attractivité de la filière dans les formations : Dans les perspectives de développement, les acteurs de la filière rencontrés dans le Var proposent la création de pépinières d'entreprises horticoles avec la mise en place de tutorat d'accompagnement et d'apprentissage. Ils insistent sur la nécessité de mettre l'accent sur la formation et l'apprentissage.

- Poursuivre le développement de la filière et valoriser la production régionale :

- Disposer d'une identification de l'origine IGP Fleur du Var ;
- Afin de pérenniser la présence d'une production régionale sur le MIN Fleurs : identification par la CA06 de l'opportunité créée par le nouveau MIN de conserver un carreau dédié aux producteurs et de créer un cash horticole géré par les producteurs désireux d'offrir une gamme et une visibilité.

En résumé,

- Le renouvellement des exploitants est limité par le niveau d'investissement nécessaire, et le défaut de visibilité sur l'avenir. Filière particulièrement touchée par la pression foncière, la transmission des exploitations est aujourd'hui quasiment impossible sur certains secteurs, en particulier sous serres.
- La filière souffre de la concurrence des importations, et d'un manque de visibilité sur le marché : elle a mis en place des labels pour améliorer la visibilité de ses productions.
- L'un des enjeux est l'accompagnement des exploitants, par la formation, le suivi technique, le soutien financier.

1.2.9 Filière oléiculture

1.2.9.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, Mr Yves GUILLAUMIN, directeur de France Olive (ex AFIDOL) a été rencontré.

France OLIVE

Les missions assurées par France Olive sont les suivantes :

- Connaissance économique de la filière ;
- Développement technique ;
- Qualité des produits ;
- Promotion de l'huile d'olives : la communication se fait sur les AOP et l'interprofession.

France Olive regroupe :

- 10 000 oléiculteurs professionnels dont 1000 pour lesquels l'oléiculture est l'activité principale ;
- 40 000 oléiculteurs au total ;
- 278 moulins ;
- 63 confiseurs.

Tout apporteur à un moulin adhère à FRANCE OLIVE.

1.2.9.2 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

La filière oléicole produit des olives destinées à être transformées :

- En huile d'olive (6 432.8 tonnes d'huile d'olives produites en France lors de la campagne 2017/2018)
- En olives de table (1 544 tonnes récoltés en France lors de la campagne 2017/2018)

En région PACA, on recense 10 061 ha d'oliviers (soit 58% des surfaces françaises), pour une production moyenne de 13 000 Tonnes d'olives (moyenne réalisée à partir des volumes de production de 2014 à 2018, issues des statistiques agricoles annuelles, source Agreste, représente 57% de la production française sur la même période).

La production des régions du sud de la France est emblématique mais elle est anecdotique au niveau mondial. La production mondiale représente 3 millions de tonnes d'olives dont 2,1 millions de tonnes produites en Europe et 5 000 tonnes produites dans le sud de la France.

La consommation française totale d'huile d'olive représente 108 000 tonnes. Avec une production de 5000 tonnes, la part dans la consommation nationale n'est que de 4%.

La production française est issue d'entreprises familiales et artisanales. 25% de la production est réalisée sous label AOP issue de variétés locales, typiques et uniques, la production bio représente 28% du verger.

70% des volumes d'huile sont vendus en direct au moulin, ce qui limite la part destinée à l'expédition. L'alternance rend difficile la desserte de marchés lointains, car en année de basse production, les moulins ont intérêt à servir les clients au détail à un prix rémunérateur.

Les huiles d'olive de France, grâce notamment à une centaine de variétés typiquement françaises, possèdent une palette aromatique très diversifiée qui permet des usages très divers, de l'entrée au dessert, dans toutes les cuisines.

Les dynamiques dépendent de l'adhésion à une AOP, l'AOP générique Huile de Provence est moins porteuse que celles qui dénomment un secteur précis (Nice, Alpilles, Haute Provence).

5% du verger est en haute densité (entre 800 et 1000 arbres/ha en haie buissonnière alors que la densité maximale en AOP est de 416 arbres/ha), il permet la récolte à la machine à vendanger. Le prix de revient de l'huile en haute densité est inférieur à 5 € le litre, ce qui permet un prix de vente en GMS à 7 € le litre et sur les marchés de détail à 10 € le litre. A noter que la conduite en haute densité est particulièrement bien adaptée à la production en bio car les arbres sont bas et regroupés et permettent la pose de filets contre la mouche.

La haie fruitière (haute densité) a tendance à se développer pour répondre à la demande. Ce type de plantation ne peut se faire que dans des secteurs de plaine.

L'huile issue de vergers traditionnels est vendue au détail entre 20 et 27 € le litre. La différence de cout de revient et de prix de vente entre la haute densité et le verger traditionnel permet de segmenter le marché.

L'organisation de la filière

FRANCE OLIVE regroupe :

- le syndicat des pépiniéristes (FNPHP) ;
- le syndicat des producteurs et ODG des AOP (CFPO) ;
- le syndicat des moulins privés (SNM) ;
- le syndicat des coopératives oléicoles (FCO) ;
- le syndicat des confiseurs (FOF) ;
- le syndicat du négoce (FEDICO).

Le Centre Technique de l'Olivier mène des expérimentations techniques (laboratoire).

L'Institut du Monde de l'Olivier assure la promotion et la valorisation de l'olivier et de ses produits (olive, huile d'olive, pâte d'olive).

Le Nouvel Olivier est le journal de l'interprofession.

Le Conservatoire Méditerranéen de l'Olivier, implanté à Nîmes regroupe les principales variétés.

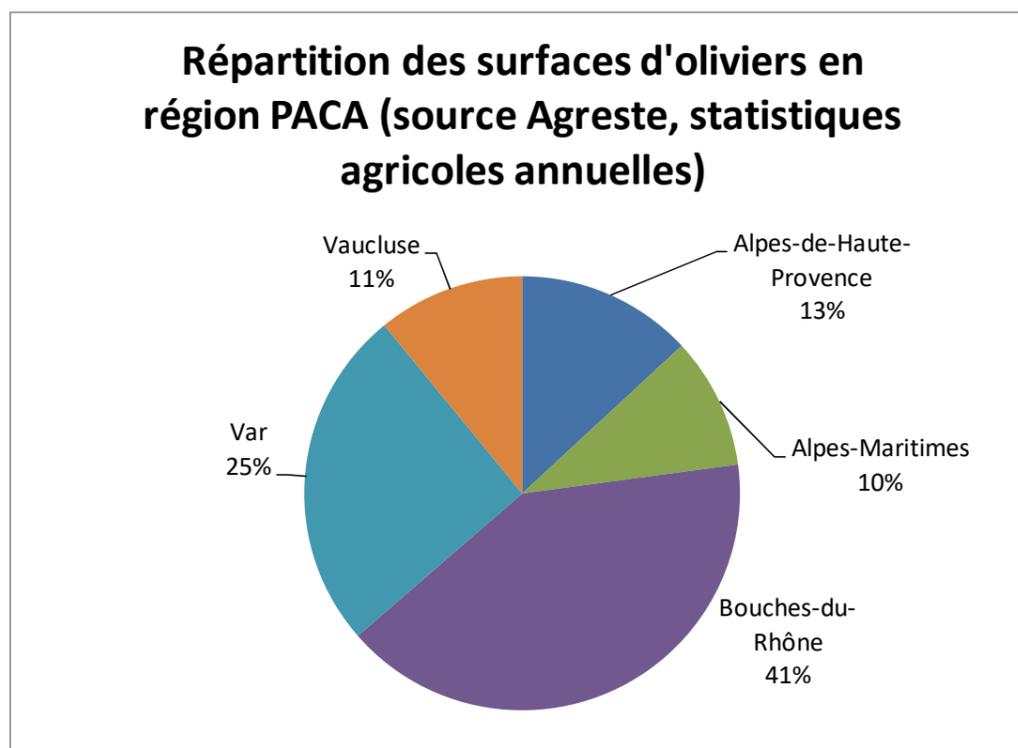
La localisation des secteurs de production en PACA

La Région PACA comprend 6 AOP :

- L'AOP huile d'olive d'Aix en Provence ;
- L'AOP huile d'olive de Haute Provence ;
- L'AOP huile d'olive, olives et pâte d'olive de Nice ;
- L'AOP huile d'olive de Provence ;
- L'AOP huile d'olives et olives de la Vallée des Baux.

L'ensemble du territoire régional est couvert par l'AOP huile d'olive de Provence.

En 2018, 10 061 ha d'oliviers étaient recensés dans la région (source Agreste, statistiques agricoles annuelles). Le bassin de production le plus important est celui des Bouches-du-Rhône (4100 ha), suivi du Var (2560 ha), des Alpes de Haute Provence (1319 ha), du Vaucluse (1100 ha) et des Alpes Maritimes (982 ha).



Dans les Bouches-du-Rhône, le Pays d'Aix et les Alpilles sont les secteurs qui concentrent les vergers traditionnels les plus importants. Mise à part dans la Crau et en Camargue où l'on ne trouve que quelques vergers à haute densité, l'olivier est cultivé dans l'ensemble du territoire.

Le département du Var était le premier département en termes de surfaces oléicoles en 2000 avec un verger de 4 150 ha. Aujourd'hui le verger oléicole varois n'est plus que de 2 560 ha. L'essor de la vigne conjugué à la perte de surfaces agricoles due à l'urbanisation explique cette baisse. Le Var ne bénéficie pas non plus d'aires AOP spécifique.

Le verger oléicole des Alpes de Haute Provence se concentre autour de Manosque et des Mées. Entre 2000 et 2018, les surfaces ont plus que doublé, passant de 680 ha à 1319 ha. Cette dynamique est certainement liée au développement de l'agrotourisme qui s'accorde particulièrement bien avec l'oléiculture.

A l'instar du territoire du Var, l'olivier vaclusien est cultivé sur l'ensemble du département. Le Lubéron et les Baronnies sont les secteurs qui concentrent les plus grands vergers.

Les évolutions récentes

On assiste à une légère progression des surfaces :

- Les vergers professionnels sont en augmentation depuis 10 ans mais marquent le pas depuis deux ans en raison de la concurrence avec la viticulture.
- Les vergers d'amateurs sont en régression, ils deviennent des friches lorsque les parcelles sont petites (surface inférieure à 5000 m²) ou éloignées d'une exploitation professionnelle.

Plusieurs facteurs influent sur le développement de la filière :

- Le contexte économique :
 - o La concurrence avec la viticulture ;
 - o La nécessité d'augmenter la productivité ;
 - o La nécessité de professionnaliser la filière (développer le suivi technique, la vulgarisation des bonnes pratiques).
- Les changements climatiques : certaines variétés locales s'adaptent mal aux nouvelles conditions climatiques ;
- L'avenir des vergers d'amateurs, qui sont souvent âgés et sans reprise.

Pour répondre à ces difficultés, la profession s'organise pour développer de la prestation de service (création de CUMA, développement d'offres de la part de professionnels). Certains territoires encouragent la remise en culture d'oliviers, en les confiant à un agriculteur ou en proposant de la prestation de service (ex d'une action du PNR des Préalpes d'Azur menée sur le territoire de l'AOP huile d'olive de Nice).

La profession initie également des programmes d'aides destinées aux moulins, pour leur permettre d'investir dans des systèmes performants de filtration, de réfrigération, de contrôle de l'oxydation, pour améliorer la qualité des huiles produites.

Les dynamiques au sein de la région

La Vallée des Baux de Provence est un secteur très dynamique en termes de nouvelles plantations. Les moulins sont présents à l'exportation vers le nord de l'Europe et sur le marché parisien, ce qui tire les prix à la hausse.

L'oliverie du Var et celle de Nice sont en régression en raison d'une forte pression foncière.

L'oliveraie du Pays d'Aix est stable mais subit comme celle du Var la concurrence de la viticulture.

Le verger oléicole des Alpes de Haute Provence est en progression mais une part importante de la production d'olives est vendue aux moulins du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'AOP Huile d'olive de Provence. Le développement des moulins et de leur point de vente dans les Alpes de Haute Provence, en lien avec le tourisme, permettrait une meilleure valorisation en AOP Huile d'olive de Haute Provence.

1.2.9.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

La filière a besoin de 1 000 ha dans les 10 prochaines années pour maintenir le verger régional. Cela correspond à 10% du verger régional.

Il ne s'agit pas forcément d'encourager les nouvelles plantations. Environ 10 % des vergers sont à l'abandon et pourraient être remobilisés.

Type de terres recherchées

Les terres propices à la culture d'oliviers répondent aux critères suivants :

- Pente maximale de 10% ;
- Type de sol léger, bien drainé. Même pauvre et faiblement calcaire :
 - o Il faut éviter les terrains humides dans lesquels l'eau circule très lentement.
 - o Les sols filtrants comportant des graviers ou des cailloux seront préférés aux terres trop argileuses et asphyxiantes.
- pH Acide à neutre :
 - o L'olivier n'est pas très sensible aux variations de pH (acidité/alcalinité) du sol.
 - o Dans les sols franchement acides ou basiques, il faut privilégier les variétés traditionnelles locales (exemple : Aglandau dans les sols très basiques de la vallée de la Durance).
- Besoins en irrigation : Goutte à goutte et aspersion quand c'est possible (favorise la minéralisation)
 - o Les besoins en eau de l'olivier varient de 3000 à 4000 m³/an /ha à l'âge adulte,
 - o La période de pointe est Juillet.
- Les parcelles isolées sont propices à la production en agriculture biologique.
- Développement de la certification en HVE : d'ici 2030 tous les AOP devront intégrer les démarches environnementales, la filière devra être engagée dans une démarche de certification HVE (Haute Valeur Environnementale).

Secteurs à enjeux

L'ensemble des secteurs en piémont irrigables de la région sont des secteurs à enjeux pour l'oléiculture.

1.2.9.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- L'adaptation aux changements climatiques ;
- Une nécessaire professionnalisation ;

- La reprise des vergers à l'abandon ;
- La reprise des vergers d'amateurs lorsqu'ils sont âgés et sans repreneur.

Les projets suivants sont évoqués :

- Recherche sur les variétés à adopter en raison des changements climatiques ;
- Amélioration de l'accompagnement technique tant au niveau de la production qu'au niveau de la trituration ;
- Amélioration de la pollinisation :
 - o Les variétés ne sont pas autofertiles, les vergers doivent donc comporter plusieurs variétés.
 - o Le pollen est véhiculé uniquement par le vent, s'il n'y a pas de vent pendant la floraison, la pollinisation ne se fait pas.
 - o Des expérimentations consistent actuellement à faire du vent à l'aide d'un pulvérisateur ou à récolter le pollen, afin de le pulvériser sur le verger.
- Diffusion des pratiques alternatives aux traitements chimiques (ex : pulvérisation d'argile pour lutter contre la mouche).

En résumé

- La région PACA représente 57 % des surfaces d'oliviers françaises ;
- Les surfaces sont en légère progression ;
- La filière souhaite se professionnaliser, cherchent à s'adapter au changement climatique, à diffuser de bonnes pratiques environnementales ;
- L'un des enjeux porte sur la reprise des vergers d'amateur ;
- La filière fait part de besoins en foncier pour maintenir le niveau de production ;
- Environ 10 % des vergers sont à l'abandon et pourraient être remobilisés.

1.2.10 Filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM)

1.2.10.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière Mme Aurélie GOMME ANTONIOLI a été rencontrée. C'est la directrice du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Française (CIHEF) et directrice du Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (CPPARM).

L'entretien a été complété par les observations de Mme Sarah PARENT, conseillère PAPAM à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

Le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Française

Le CIHEF a pour mission de :

- Développer l'utilisation des Huiles Essentielles sur le marché mondial ;
- Connaitre la production et les marchés ;
- Mener une politique visant à adapter l'offre à la demande ;
- Soutenir la recherche et l'expérimentation ;
- Promouvoir et favoriser la mise en marché des HE ;
- Accompagner la filière sur la conformité réglementaire ;
- Animer et Développer la démarche de développement durable CENSO.

Le Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Le CPPARM travaille sur :

- La structuration interprofessionnelle ;
- Le développement des démarches qualité ;
- L'appui sur la réglementation des PAPAM ;
- La promotion et communication sur la filière ;
- Les références technico économiques – coûts de production.

1.2.10.2 La situation de la filière et son évolution

La filière PAPAM représente 49 830 ha au niveau national (données Agreste, statistiques agricoles annuelles, 2018) :

- Plantes à parfum en PACA, et Drôme principalement ;
- Plantes aromatiques fraîches dans le Bassin parisien ;
- Plantes médicinales : Grand Est, Centre et Ouest.

En PACA, on recense 21 681 ha, soit 43% des surfaces françaises. 810 exploitations déclarent des surfaces en PAPAM à la PAC (données 2017, producteurs de plus de 1 ha).

Les productions réalisées par la filière :

La lavande et le lavandin sont les productions majoritaires :

- 70 % de la production nationale est réalisée en région PACA ;
- En 2017, 650 exploitations déclarent des surfaces à la PAC (producteurs de plus de 1 ha), dont 60 en Agriculture Biologique ;
- En 2017, 16 700 ha étaient déclarés à la PAC (15 600 ha selon les données AGRESTE dont 12 540 ha de lavandin et 3 060 ha de lavande) ;
- En 2018, 17 400 ha recensés par AGRESTE dont 14 000 ha lavandin et 3 400 ha de lavande.

Le lavandin est une **forme de lavande**, un végétal de la famille des Lamiaceae, dont la particularité est d'avoir un potentiel olfactif très fort, faisant du lavandin une plante très prisée dans l'industrie du parfum.

La sauge est la deuxième production :

- 90 % de la production nationale est réalisée en région PACA ;
- En 2017, 3020 ha étaient déclarés à la PAC ;
- 200 exploitations déclarent des surfaces à la PAC :
 - o 60 sans lavande ou lavandin ;
 - o 25 sont en Agriculture biologique.

La culture de la plante à parfum est très prégnante autour de la ville de Grasse, en lien avec ses parfumeries mondialement réputées :

- 50% de la production française de la parfumerie et des arômes (rose, jasmin, tubéreuse, fleur d'oranger, violette, iris) ;
- Surface : environ 40 ha (source : Association Fleurs d'Exception) ;
- En 2017 : 80 tonnes de roses, 11,5 tonnes de jasmin ;
- Redynamisation ces dernières années, portée par la volonté des parfumeurs de luxe de relocaliser la production des essences florales qu'ils distillent.

Les autres PAPAM sont des plantes aromatiques en sec (thym, ...) ou destinées à être transformées en huiles essentielles : immortelle, menthe,...

- En 2017 : 190 ha étaient ainsi déclarés à la PAC.
- 210 exploitations déclarent des surfaces à la PAC :
 - o 100 sans lavande ou lavandin ;
 - o 35 sont en Agriculture Biologique.

L'organisation de la filière

La filière Huiles Essentielles est organisée d'un point de vue professionnel et bien structurée :

- CIHEF Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles ;
- CPPARM Organisme économique qui rassemble les Groupements de producteurs et Coopératives ;
- CRIEPPAM organisme technique, d'expérimentation, de Recherche- Développement ;
- ITEIPMAI, institut technique de recherche appliquée ;
- 2 coopératives agricoles principales en PACA (SCA3P et PPV) ;
- Des groupements de producteurs (Aromates de Provence, Association Safran Provence, APHEP, GP PAPAM Enclave des Papes, France Lavande, Association « les fleurs d'exception du Pays de Grasse »...).

On recense également des acheteurs indépendants – négociants ou entreprises 'formulateurs' qui travaillent avec l'industrie.

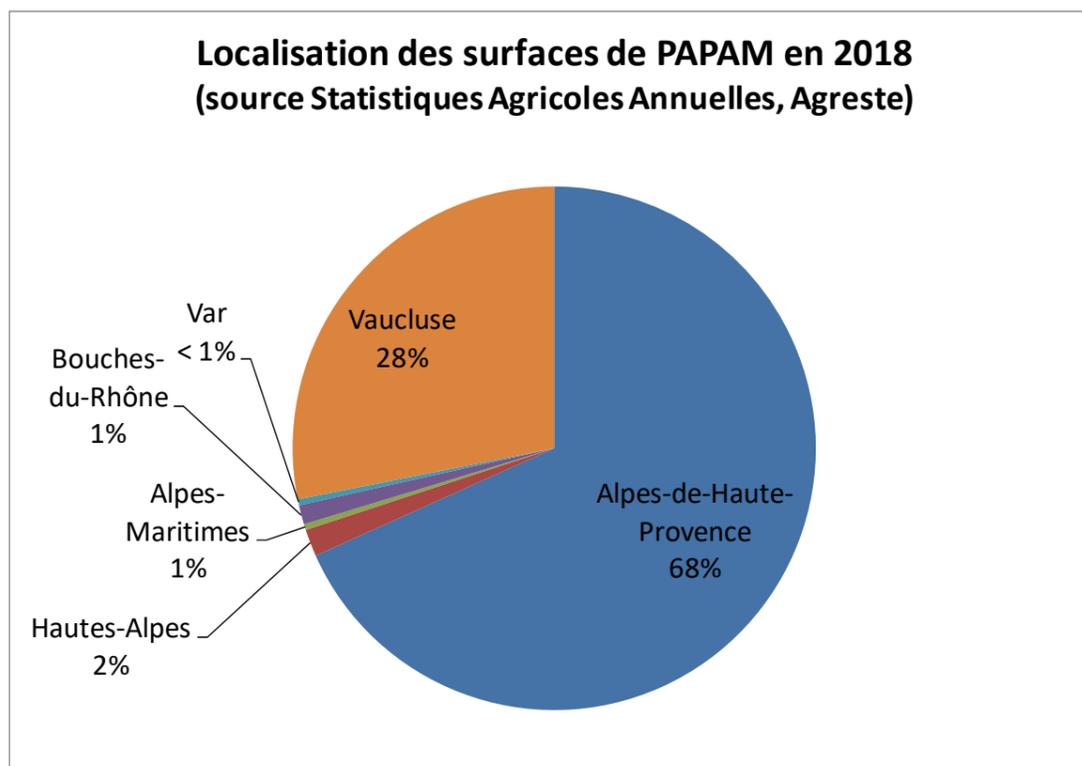
Les outils de 1ere transformation (distillerie) sont soit privés soit sous forme coopérative (Coopératives de Distillation).

La filière porte plusieurs signes de qualité :

- AOP Huile Essentielle de Lavande de Haute Provence ;
- IGP Thym de Provence, Label Rouge Herbes de Provence, portées par l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence ;
- AB (7% en Lavandin et Sauge, 30% en Lavande) ;
- Inscription à l'UNESCO des « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » auquel est associé un projet d'élaboration d'une IGP « absolue de Grasse ».

La localisation des secteurs de production en PACA

68 % des surfaces consacrées aux PAPAM en région PACA sont situées dans les Alpes-de-Haute-Provence, 28% dans le Vaucluse.



Dans les Alpes de Haute Provence, on recense 29 % des surfaces de PAPAM françaises, et 45 % des surfaces de lavande et lavandin (il s'agit du 1er département producteur de lavande et lavandin).

Localisation	PAPAM		Dont lavande, lavandin
	Surfaces (en ha)	Surfaces (en ha)	Volumes de production (en quintaux d'essence)
Alpes-de-Haute-Provence	14 798	11 638	9 010,7
Hautes-Alpes	363	193	94,3
Alpes-Maritimes	80	27	7,8
Bouches-du-Rhône	259	94	75,9
Var	80	31	22,8
Vaucluse	6 101	5 440	3 180,9
Région PACA	21 681	17 423	12 392,4
France	49 830	25 432	17 627,5

Le lavandin est principalement présent sur le plateau de Valensole, Puymichel et le Plateau d'Albion.

La lavande se développe sur des secteurs plus élevés en altitude (l'AOP fixe une altitude minimum de 800m) : dans le Pays de Banon, Sault.

La sauge se développe en fond de vallée ou plateau, en secteurs irrigués ou non.

Dans les Bouches du Rhône, la production est située en grande partie dans le Pays d'Aix (Vallée de l'Arc, Trévaresse, Concors) ou dans le nord-ouest du département (production de plantes aromatiques destinées au marché du frais).

Dans le Var, on recense une légère progression des surfaces sur le secteur Provence – Verdon, en diversification de la production de céréales.

Les évolutions récentes

La filière est en progression. On note une forte évolution des surfaces de lavande et lavandin, due à un contexte économique favorable couplé à une baisse des cours de céréales qui a entraîné une reconversion des surfaces vers les PAPAM.

Ainsi, les surfaces en lavande et lavandin ont progressé de +33% entre 2010 et 2018 (+32,5% en lavandin et 39% en lavande). Entre 2017 et 2018, la progression est de +12%.

Le bio est également en forte progression : on note une augmentation de + 140% des surfaces en bio depuis 2007.

Le **développement des PAPAM** se fait sur les secteurs traditionnels de production mais également sur les autres départements et dans des secteurs nouveaux de production, y compris des secteurs de vallées (vallée du Rhône, vallée de la Durance et du Calavon).

On note le développement d'outils de transformation dans des secteurs non traditionnels de production.

Plusieurs facteurs influent, positivement ou négativement, sur le développement de la filière :

- Facteur économique lié au prix des Huiles Essentielles : Marché mondialisé à destination de l'industrie, historiquement soumis à de fortes variations de prix (quelques acheteurs mondiaux).

- Variabilité des prix liés aux productions étrangères (Espagne et Bulgarie) et possibilité, pour le lavandin, de fabriquer des molécules de synthèse pour remplacer la molécule naturelle si les cours deviennent trop élevés.
- Incidence économique pour les exploitations des marchés en Céréales, particulièrement Blé Dur, venant en rotation avec les cultures de PAPAM.
- Contraintes climatiques : Sécheresse avec une influence sur le dépérissement du Lavandin.

La profession s'adapte par :

- La mise en place de stratégies commerciales de la part des coopératives, la diversification des acheteurs ;
- Le développement des signes ou démarches de qualité pour répondre à une demande de traçabilité ;
- Le développement de l'irrigation (sécurité en cas d'aléa climatique en début de production) ;
- L'évolution des pratiques culturales : couverts en inter-rang, fertilité organique ... pour lutter contre la sécheresse et les risques de dépérissement, améliorer la structure des sols ;
- La nécessité d'augmenter les rotations (moins de retour sur les mêmes parcelles en lien avec les risques de dépérissement).

Les aménités de la filière

La filière entretient un lien très fort avec le territoire :

- Très fort impact sur le paysage (image Provence Lavande), d'où un développement du tourisme dans les secteurs de production (estimation 45 M€) ;
- Lien direct avec la Production de Miel de Lavande (15M€) ;
- Développement économique, de pôles de compétence Saveurs Senteurs, et implantation de nombreuses industries de transformation et commercialisation des matières aromatiques et parfumantes en Région PACA (Pôle de Grasse, Manosque-Forcalquier) ;
- Une image de « marque » pour la fleur du Pays de Grasse, qui connaît une renommée mondiale

1.2.10.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins en foncier portent sur des productions spécifiques et non sur la production principale (lavandin).

En lavandin, la priorité est de stabiliser les surfaces :

- La demande est forte mais on commence à voir apparaître une saturation de la demande sur l'année 2019 après les fortes augmentations des années précédentes.
- On peut penser que les surfaces devront se stabiliser dans les prochaines années.

En sauge, le marché est saturé. Là aussi, la priorité est de stabiliser les surfaces.

En lavande, la demande est forte, mais la production est soumise à une forte concurrence venant d'autres pays :

- On peut estimer un besoin supplémentaire de +40% sur les dix prochaines années dans la même dynamique que les évolutions passées,
- Soit 1 300 ha supplémentaires à l'échelle de PACA.

La production d'absolue de Grasse connaît actuellement une redynamisation, grâce à la demande accrue de l'industrie de la parfumerie d'une part, et d'une politique volontariste de recherche d'identité territoriale d'autre part.

- Aussi, la demande en foncier augmente chaque année, sur un territoire connaissant déjà une pression foncière extrême.
- En extrapolant les demandes des porteurs de projet enregistrées depuis quelques années, on estime les besoins en foncier pour la plante à parfum sur le bassin Grassois à 200 ha d'ici 10 ans.

Sur les autres plantes aromatiques à parfum ou médicinale, la demande est constante, notamment en Bio, voire forte pour les plantes aromatiques sèches. On peut estimer les besoins à 100 à 200 ha sur 10 ans (soit une évolution de +50% à +100%).

Type de terres recherchées

Les terres propices aux cultures de PAPAM répondent aux critères suivants :

- Localisation :
 - o Nécessité d'être à proximité de secteurs de production permettant la distillation pour certaines productions (Vaucluse : Sault, Albion ; Alpes de Haute Provence : Banon, Forcalquier, Valensole) ;
 - o Nécessité d'être sur le territoire de Grasse pour s'inscrire dans la filière plante à parfum de Grasse (et pouvoir contractualiser avec les parfumeurs grassois).
- Pente : maximale de 10 %
 - o Il faut éviter les sols trop pentus car il y a des risques d'érosion sur les inter-rangs et cela peut poser des problèmes pour le matériel.
- Altitude :
 - o Supérieure à 700-800m pour la lavande ;
 - o Au cas par cas pour les plantes à destination de la parfumerie (ex : 300m pour la rose centifolia, le jasmin, la tubéreuse et le lys ; 500m pour la violette et l'iris, etc) ;
 - o Les autres productions sont moins exigeantes.

- L'état des parcelles :
 - o La parcelle à remettre en culture peut être une friche ou du foncier boisé à potentiel agricole ;
 - o La taille de la parcelle doit permettre une mécanisation de la production ;
 - o Sur une friche, avant d'implanter des PAPAM, il faudra semer des cultures dites nettoyantes (céréales ou légumineuses) pendant 1 ou 2 ans : l'objectif est de limiter le développement des adventices, de ré-enrichir le sol en matière organique, de laisser les résidus boisés se décomposer un peu.
- Le type de sol :
 - o Dépend des cultures envisagées ;
 - o Sols drainants et plutôt argilo-calcaires pour la lavande, le lavandin, le romarin, la sarriette, l'origan ;
 - o Tout type de sol irrigué pour la mélisse et la menthe ;
 - o Sol léger et chaud, avec un peu d'argile et de matière organique pour le basilic ;
 - o De la chaleur et des sols assez bien drainés pour la coriandre, le cumin, le carvi et le fenouil.
- L'irrigation :
 - o Pas de besoin en culture de lavande sauf pour les pépinières ou en démarrage de la production ;
 - o Nécessité d'irrigation pour certaines productions de plantes aromatiques et médicinales pour envisager une rentabilité de la production : menthe, mélisse, thym, sarriette).
- Le lien avec l'environnement :
 - o Les cultures de PAPAM ont un rôle de cultures mellifères ;
 - o Possibilité de faire une culture mellifère couvre sol en inter-rang.

Secteurs à enjeux

Les secteurs prioritaires pour le développement de la filière sont les suivants :

- Secteurs Luberon – Ventoux – Lure ;
- Duyes et Pays Dignois - Montagne de Haute-Provence ;
- Haut Var ;
- Vallée du Rhône ;
- Pays grassois.

1.2.10.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivants :

- Maintien de la demande industrielle vers des produits naturels (et non issus de synthèse), réglementation ;
- Eviter les trop fortes variations des prix (mise en place d'un observatoire de la production, accompagnement de la filière) ;
- Mise en place de démarche qualité et traçabilité ;
- Développement de la filière Bio ;
- Adaptation des pratiques / pression ravageurs et changement climatique.

En résumé

- 21 681 ha de surfacées dédiées aux PAPAM en région PACA, soit 43% des surfaces françaises.
- 70 % des surfaces situées dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- Le lavandin et la lavande sont les productions dominantes, et dans une moindre proportion la sauge.
- Forte progression liée à un contexte économique favorable et une reconversion de surfaces en céréales.
- Risque de saturation du marché en lavandin et en sauge et nécessité de stabiliser les surfaces dans ces productions.
- Possibilités de développement de la lavande et d'autres plantes aromatiques, notamment en agriculture biologique ou en plantes aromatiques sèches.

1.2.11 Filière viticulture

1.2.11.1 Les acteurs rencontrés

Les acteurs consultés pour cette filière sont les suivants :

- Patrice JADAULT, ingénieur territorial, délégation territoriale Sud-Est de l'INAO ;
- Les ODG et Syndicats viticoles de PACA ;
- Les techniciens viticulture et foncier du réseau des Chambres d'agriculture de PACA.

1.2.11.2 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

La production viticole en PACA représente 4 000 000 hl par an (moyenne sur 10 ans, source France Agrimer). Le volume récolté est variable selon les années :

Signe de qualité	Volume moyen récolté (en hl, moyenne sur 10 ans)	Minimale sur 10 ans (en 2017)	Maximale sur 10 ans (en 2014)
Vin AOP	2 700 000	2 719 000	3 047 000
Vin IGP	1 050 000	767 700	1 314 000
Vin sans IG (vin de table)	222 200	160 500	341 600

Les surfaces viticoles représentent 85 200 ha (source France Agrimer) dont :

- AOP : 65 000 ha (2018) ;
- IGP : 18 500 ha (2018) ;
- Autres : 1 700 ha (2018).

Les surface en Bio en viticulture représentent 24% des surfaces en 2018 (Agreste)- Données Agence Bio PACA:

- 3 552 exploitations bio : 4e rang français ;
- 151 412 ha bio et conversion : 6e rang français ;
- 26% de la SAU en bio : 1er rang français ;
- 1 919 opérateurs aval bio : 5e rang français.

L'organisation de la filière

- INAO :

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'INAO est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires : Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), Label rouge (LR) et agriculture biologique (AB).

La politique française de qualité des produits agricoles et agroalimentaires mise en œuvre par l'INAO repose sur une étroite collaboration entre les professionnels regroupés au sein d'organismes de défense et de gestion (ODG), les organismes de contrôles agréés, les services de l'État et l'Institut.

Toutes les régions françaises sont concernées par ces signes. Selon la dernière enquête sur la structure des exploitations, environ 10 % des exploitations agricoles (hors viticoles et biologiques) en France disposent d'au moins une production sous IGP, Label rouge ou AOC/AOP.

En 2018, l'INAO encadrait plus de 1 100 produits, parmi lesquels on dénombre 363 vins AOP/AOC, 74 vins IGP, 51 boissons spiritueuses, 100 AOP agroalimentaires et 142 produits agroalimentaires sous IGP. Il suit également plus de 400 cahiers des charges Label Rouge. Pour le secteur de l'agriculture biologique, on comptait en 2018 en France près de 62 000 opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs) engagés.

- Syndicat de défense :

Toute demande de reconnaissance d'un signe d'identification de l'origine et de la qualité, à l'exception de l'agriculture biologique, est portée par un organisme de défense et de gestion (ODG).

Un organisme de défense et de gestion est constitué à l'initiative d'un ensemble de producteurs et/ou transformateurs assurant une même production qui s'associent au sein d'une structure pour porter la démarche de reconnaissance d'un signe de qualité, de l'élaboration du cahier des charges à la protection et la valorisation du produit.

L'organisme de défense et de gestion est reconnu en sa qualité par le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) (article R.642-34 du code rural et de la pêche maritime), après avis du comité national compétent de l'Institut.

L'organisme de défense et de gestion élabore et contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité du produit, aire de production pour les produits AOC, AOP et IGP dont les caractéristiques sont liées à un lieu géographique), les règles de production, de transformation et éventuellement de conditionnement et d'étiquetage.

Il désigne un organisme, agréé par l'INAO, pour réaliser le contrôle du cahier des charges et émet un avis sur le plan de contrôle ou d'inspection élaboré avec l'organisme de contrôle.

Il participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, aux actions de promotion et de valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance économique du secteur (informations sur les volumes, nombre d'opérateurs par catégorie, aux moyens de production, à la valorisation des produits et aux débouchés).

- **Fédération de Caves Coopératives** : fédère la coopération dans chaque département.

- **Fédération de Vignerons Indépendants** : fédère les vignerons indépendants dans chaque département.

- **Les organismes de contrôles (Certificateurs ou d'inspection)** :

- o des organismes certificateurs (OC), accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17065, qui certifient le respect du contenu du cahier des charges et, le cas échéant, sanctionnent son non-respect,

o des organismes d'inspection (OI), accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17020, qui examinent la conformité du produit aux dispositions du cahier des charges, puis transmettent les résultats à l'INAO, qui décide des éventuelles suites à donner. Les OI ne peuvent contrôler que des produits viticoles.

- Centre de recherche et d'expérimentation :

La Région compte le centre de recherche et d'expérimentation du vin rosé. Situé dans le Var, c'est un outil scientifique unique dont l'objectif est d'améliorer la qualité du vin Rosé en réalisant des expérimentations. Les objectifs du centre sont d'apporter aux vignerons provençaux, des références techniques et constituer ainsi une vitrine de l'exigence qualitative, source du succès auprès des consommateurs ; de vinifier un vin rosé nécessite une parfaite connaissance de son terroir, de sa matière première, de ses objectifs de production ; vinifier un vin rosé demande une très grande technicité dans son élaboration, à des moments clés, avec de rapides prises de décision. Le volume de vin augmentant, les conseils techniques se multiplient et se diversifient ; à chaque occasion le Centre du Rosé s'attache à renforcer le statut du vin rosé : démontrer son lien au terroir, clarifier son procédé d'élaboration, valider son identité analytique, inventer son vocabulaire de dégustation... autant de preuves objectives pour accroître la notoriété du vin rosé de Provence.

- **Chambres d'Agriculture** : apport d'un appui technique et d'expérimentation aux viticulteurs par des suivis individuels, de groupes, organisation de formation ... Les champs d'intervention sont multiples : optimisation des pratiques via un bulletin du végétal et des formations techniques variées (irrigation, taille, ravageurs, fertilisation, ...) et le pilotage de l'entreprise : conseil Bio, Mes Parcelles, PAC....

- **Comités interprofessionnels** assurant la promotion des produits et leur suivi qualitatif ;

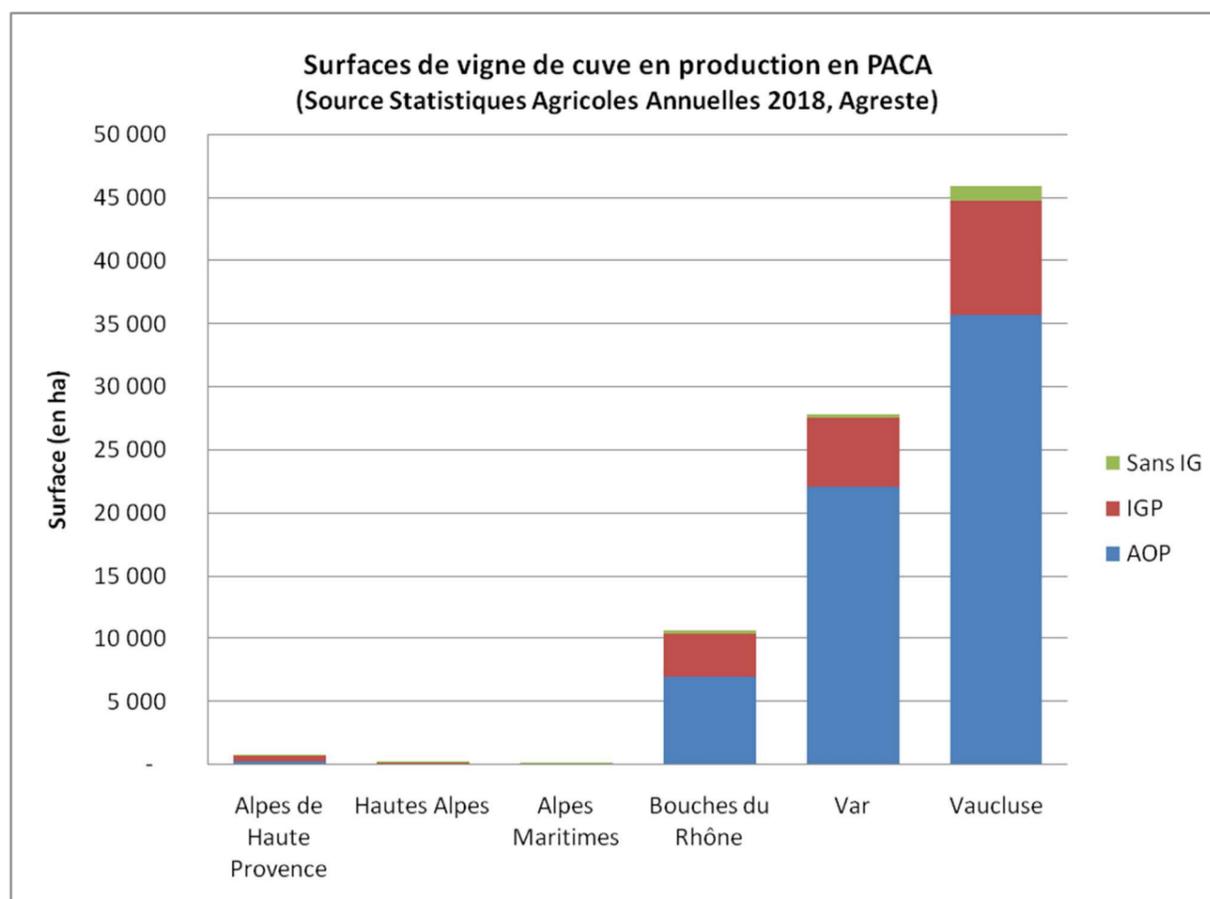
La localisation des secteurs de production en PACA

Les aires AOP concernent 5 des 6 départements de PACA :

- 84 : AOP Vallée du Rhône (Côtes du Rhône, Châteauneuf du Pape, autres crus Côtes du Rhône tels que Beaufort de Venise, Cairanne, Gigondas, Vacqueyras), Ventoux, Luberon ainsi que Muscat (Beaufort de Venise et Rasteau) ;
- 04 : AOP de Provence (Pierrevet) ;
- 06 : AOP de Provence (Bellet – Côtes de Provence) ;
- 83 : AOP de Provence (Côteaux de Provence, Bandol, Coteaux Varois en Provence, Coteaux d'Aix en Provence) ;
- 13 : AOP de Provence (Côteaux de Provence, Coteaux d'Aix en Provence, Palette, Baux de Provence, Cassis).

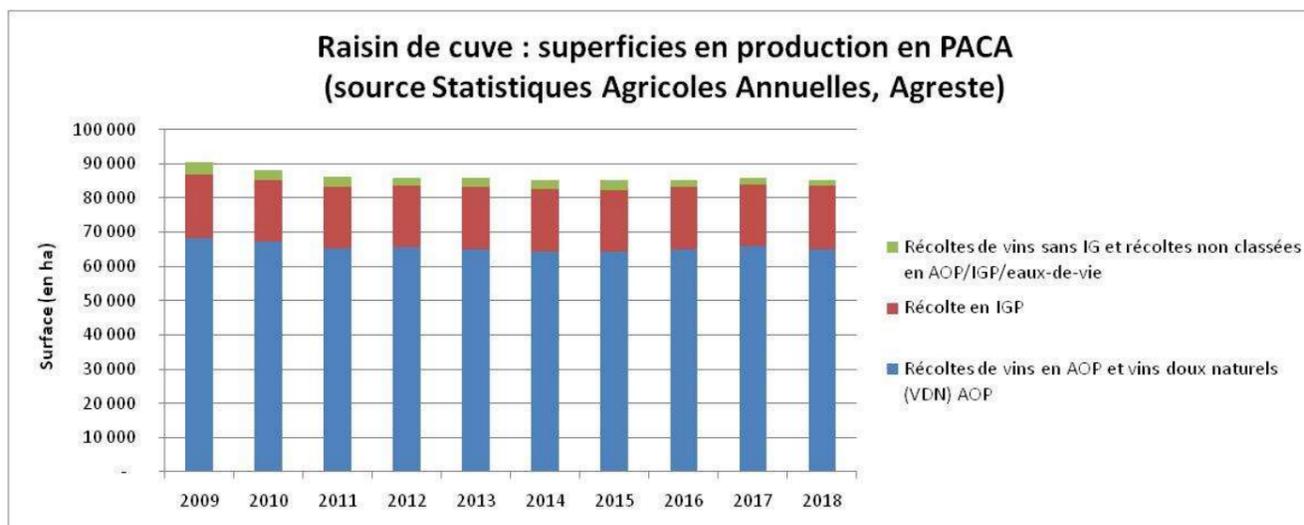
Les IGP concernent tout PACA, elles sont au nombre de 10 : IGP départementales (04, 05, 06, 13, 83, 84), IGP supra régionales (Méditerranée) et IGP locales (Alpilles, Sable de Camargue, Maures, Mont Caume).

Les surfaces en production se concentrent sur 3 départements : le Vaucluse (54% des surfaces), le Var (33% des surfaces) et les Bouches du Rhône (12% des surfaces).



Les évolutions récentes

Les surfaces viticoles ont enregistré une baisse entre 2010 et 2013, comme l'ensemble des surfaces agricoles mais les surfaces viticoles résistent mieux. Depuis elles sont stables.



Près 1/3 des exploitations agricoles de la région PACA est spécialisée en viticulture. Le Vaucluse et le Var sont les principaux départements producteurs, avec 86 % des surfaces viticoles de la région. Les appellations d'origine contrôlées contribuent à valoriser la production viticole.

- La vente à une coopérative concerne 68 % des exploitations. Il s'agit pour la plupart de petites exploitations, inférieures à 12 hectares.
- Les caves particulières représentent 23 % des exploitations (souvent de grandes exploitations, 36 hectares en moyenne).
- 7% vendent à des négociants et/ou vinificateurs.

La viticulture est la production la mieux valorisée et la filière la plus structurée et la plus encadrée (autorisations de plantation réglementées, ODG agréés, système de contrôle fiable, comités interprofessionnels assurant la promotion des produits et leur suivi qualitatif).

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- Pression urbaine et développement des grandes infrastructures (LGV, contournements, ZAC...);
- Mise à disposition de foncier pour les viticulteurs, protection du vignoble historique (ZAP), utilisation des friches et défrichement de zones boisées :
 - o Quelques appellations sont bloquées dans leur développement par le manque de terres disponibles (ex : AOP Pierrevert, AOP Bellet)
- Problème de conflit d'usage (interface zone urbaine/ zone agricole, ZNT) ;
- Développement de la viticulture biologique et des vins nature ;
- Evolution des modes de consommation, des goûts des consommateurs ;
- Prise en compte par les consommateurs des enjeux environnementaux et de la valeur patrimoniale des paysages agraires (paysage méditerranéens typiques (vignes et oliviers) ;
- Mécanisation, coût de la main-d'œuvre, nouvelles techniques de vinification ;
- Exportations à l'étranger ;
- Notoriété ;
- Introduction de cépages résistants dans les cahiers des charges (résistants aux maladies et à la sécheresse) ;
- Contraintes climatiques : sécheresse estivale, période de gel, (le glissement des plantations de vignes vers les zones basses n'est pas une solution cf gel de 2020, les surfaces en coteaux restent les plus qualitatives, des techniques de conduite adaptées, exemple : taille en gobelet et respect de la vie du sol seront envisageables et rentables).

Pour s'adapter, la filière évolue et a identifié plusieurs actions à mettre en œuvre :

- Actions promotionnelles du CIVP, recherches du centre du Rosé (cépages résistants, vie du sol et conduite du vignoble) ;
- Irrigation des vignes sous contrôle pour un résultat qualitatif et économe en eau (recyclage des eaux usées) ;
- Défrichement dans le respect des paysages.

Les aménités de la filière

La filière entretient des liens forts avec le territoire. Elle permet tout d'abord la protection du foncier, face à une très forte pression d'urbanisme, et ainsi elle permet la protection et la valorisation des paysages. Elle participe à l'identité culturelle du territoire.

Elle contribue à la limitation du risque incendie, à la protection de la forêt et de la faune (maintien d'une activité humaine respectueuse de l'environnement et des bonnes pratiques paysannes). Elle participe à la réalisation de chartes paysagères.

1.2.11.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Les besoins sont estimés à environ 10 869 ha à échéance de 10 ans (3 680 ha pour les IGP et 7 189 ha pour les AOP, dont 4 355 ha dans les 5 ans à venir). Cette estimation se base sur les dynamiques en cours et passées (notamment via les droits de plantation), et la demande du marché.

La situation sanitaire actuelle, qui impacte les marchés à l'export, pourrait modifier ces besoins.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Pente : 5-10 % en général
 - o Maximum 5 % pour les IGP Méditerranée et Bouches du Rhône ;
 - o Maximum 15% pour les AOP Bandol et Côtes de Provence) et pour les appellations de la vallée du Rhône.
- Etat des parcelles :
 - o Friche ou foncier boisé à potentiel agricole.
- pH : 7 à 9 pour les appellations de la vallée du Rhône. Non défini pour les autres.
- Type de sol :
 - o AOP Cassis : argilo-calcaire ;
 - o AOP Bellet : Poudingues silico-calcaires ;
 - o AOP Coteaux Varois : calcaire, argilo-calcaire ;
 - o IGP Méditerranée : calcaire actif < 15% ;
 - o AOP Côtes du Rhône, AOP crus Côtes du Rhône Cairanne, Rasteau, Beaufort de Venise, Gigondas et Vacqueyras : argiles, calcaires, colluvions, marnes ;
 - o AOP Ventoux et AOP cru Chateauneuf du Pape : calcaires, argiles, sables, galets roulés ;
 - o AOP Luberon : Sols argilo calcaire, bien exposés, caillouteux ou sols alluviaux (intérêt notamment pour les rosés) ;
 - o Autres appellations : non connus.
- Irrigation : besoin identifié pour la plupart des appellations ;
- Autres éléments à prendre en compte :
 - o IGP Bouches du Rhône : accessibilité et taille des parcelles permettant la mécanisation des travaux ;
 - o Précédent cultural (un précédent de culture pérenne ou une friche boisée accroît le risque de Pourridié, qui se transmet par les racines. Il faut alors prévoir d'enlever les racines et de laisser reposer le sol).
- Prise en compte de l'environnement :
 - o Projets de reconquête à encadrer par un cahier des charges à élaborer avec l'ensemble des ODG dans le respect des paysages et des terroirs (dérives : Carrières, apports exogènes, modifications majeures de la morphologie des parcelles et de la séquence pédologique).

Secteurs à enjeux

Les secteurs retenus dans les aires délimitées des AOC seront prioritaires (friches spéculatives en contact avec les zones urbaines ou bien les zones boisées de coteaux en contact avec les vignobles d'appellation).

1.2.11.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- Recherche de foncier et modulation des prix (SAFER) ;
- Maintien à minima des volumes voir expansion mais également préservation du foncier notamment par des outils de type ZAP ;
- Problème des ressources en eau et possibilités d'irrigation (recyclage des eaux usées, retenues collinaires (assouplissement de la réglementation), poursuite des installations du Canal de Provence, recherche sur les cépages résistants (maladies et sécheresse) ;
- Maintien du niveau qualitatif des produits (rosés) et la typicité des vins ;
- Techniques de conduite du vignoble plus respectueuses de l'environnement (développement HVE, Bio...) + lutte contre changement climatique + lutte contre des problèmes sanitaires (flavescence dorée) ;
- Charte paysagère à mettre en œuvre, favoriser l'œnotourisme familiale ;
- Protection des petites structures et du tissu coopératif stable ;
- Installation de jeunes agriculteurs et renouvellement des générations ;
- Pour les IGP, conserver la valeur ajoutée créée avec le signe de qualité IGP.

Les projets prioritaires évoqués sont les suivants :

- Recherche du Centre du rosé + INRA (cépages résistants et qualitatifs, techniques de vinification) ;
- Projet d'installation des systèmes d'irrigation (Canal de Provence), évolution vers une conduite du vignoble plus économe en eau (retour au gobelet mais problème du coût de la main d'œuvre), recherche de méthode alternative à l'irrigation ;
- Montée en gamme de vin de par leur singularité.
- Evolution des cahiers des charges (conditions de production tenant compte du respect de l'environnement, HVE), développement de la viticulture biologique et la biodynamie (très vendeur) : développer une culture avec des exigences environnementales (HVE, Bio, Terra Vitis) ;
- Meilleur suivi /connaissance statistique des surfaces en Bio, HVE.../ suivi des cépages plantés...
- Encadrement de l'offre par une gestion statistique optimisée de production, les autorisations nouvelles, et la restructuration du vignoble (individuelle et collective) ;
- Développement de la production des vins mousseux de qualité pour certaines IGP ;
- Révision d'aire AOP pour extension (pour 4 AOP).

En lien avec l'interprofession :

- Mise en place d'une identité forte et valorisante pour conserver la valorisation acquise ;
- Développement d'un observatoire économique sur les différents circuits de distribution et alimentation d'une consommation de proximité en valorisant les circuits courts et le consommé local ;
- Optimisation de la recherche et développement via notamment le centre du rosé.

D'autres projets sont évoqués :

- Sensibilisation des ODG sur l'intérêt de la mise en place de ZAP,
- Réflexion à mener sur les chartes paysagères, à réaliser si l'on veut développer durablement l'œnotourisme de qualité,
- Rapprochement à réaliser avec les parcs et réserves naturels pour l'emploi d'un logo qui identifierait le secteur protégé d'origine du vin pour les agriculteurs impliqués dans la protection de l'environnement, création de maisons de terroirs en association avec les parcs et réserves naturelles.

En résumé

- La filière viticole est en progression. Les surfaces sont stables et la filière, très organisée, se développe.
- Les enjeux portent sur l'adaptation au changement climatique (adaptation des cépages, des techniques, irrigation), la protection des terres viticoles, la recherche constante d'une amélioration de la qualité, en lien avec une demande des consommateurs, un engagement de la filière dans des démarches de qualité, un suivi économique de la filière et un renouvellement des agriculteurs.
- Les besoins en foncier sont justifiés par le maintien souhaité des volumes, le développement de la filière en lien avec la demande du marché.

1.2.12 Filière foin de Crau

Cette filière ne concerne qu'un département (les Bouches du Rhône). Elle est organisée et est sous signe de qualité (AOP Foin de Crau).

Les besoins exprimés par les filières élevage en dehors de l'AOP Foin de Crau sont présentés dans les fiches élevages.

1.2.12.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, Didier TRONC, directeur du Comité du Foin de Crau (ODG AOP Foin de Crau) a été rencontré.

Le Comité du Foin de Crau

Il s'agit de l'Organisme de Gestion (ODG) de l'AOP Foin de Crau. Il assure les missions suivantes :

- Promotion des produits ;
- Défense des producteurs de Foin de Crau ;
- Conseil technique.

281 producteurs adhèrent au Comité du Foin de Crau, ce qui représente 10 100 ha, sur un total de 12 000 ha de prairies en AOP Foin de Crau dans le département des Bouches du Rhône.

35 % des adhérents sont des éleveurs qui gèrent la quasi totalité des surfaces de Coussouls de Crau.

1.2.12.2 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

La production de Foin de Crau couvre 12 000 ha. Elle concerne la plaine de la Crau (à cheval sur les petites régions Camargue et Crau). Cette production est valorisée en partie par une Appellation d'Origine Protégée. Il s'agit de la seule AOP portant sur un aliment destiné à des animaux.

La production de foin est destinée à l'alimentation d'animaux d'élevage ou d'animaux détenus par des particuliers. Elle est soit autoconsommée, si le producteur a un atelier élevage, soit vendue. La part de foin autoconsommée en foin de Crau est faible. Une fois la récolte de foin terminée (on compte 1 à 3 coupes de foin par an), les prairies peuvent être laissées à disposition d'un éleveur ovin qui y fera pâturer son troupeau l'hiver sur le regain (on parle de 4ème coupe). Cette production nécessite très peu d'intrants. Ce sont le climat et le réseau hydraulique développé qui permettent de réaliser plusieurs coupes dans l'année et d'obtenir un haut rendement. L'amendement organique des prairies est assuré par le pâturage ovin de la 4ème coupe.

En AOP foin de Crau, la composition floristique des prairies est fixée dans le cahier des charges. Les coupes doivent être au nombre de 3. Les périodes de récolte sont également fixées dans le cahier des charges et ont lieu entre mai et septembre. La production est de 8 à 10 Tonnes de foin par hectare.

Le cahier des charges de l'AOC limite la fertilisation et détermine un rendement maximal de 10 tonnes de foin par ha et sur les 3 coupes fauchées.

Quelques exploitants valorisent leur production sous AOP foin de Crau et sont également en Agriculture Biologique. Ainsi, 3 éleveurs valorisent le foin de Crau biologique en viande et 3 autres producteurs commercialisent du Foin de Crau biologique.

Le Foin de Crau est expédié en France, en Europe et aux émirats pour l'alimentation des chevaux de course. Il fournit les élevages ovins lait fournisseurs de Roquefort (Sud de la France et Corse).

Les élevages en Corse constituent une part de marché importante.

Le foin des Alpes en bord de Durance est de très bonne qualité, il concurrence le Foin de Crau sur les marchés corses et italiens.

L'organisation de la filière

Le comité du Foin de Crau regroupe 90% des producteurs de Foin de Crau et est géré par un conseil d'administration de 21 personnes, réélu par tiers tous les ans.

Les évolutions récentes

Depuis l'après-guerre jusqu'en 1995, les surfaces en Foin de Crau n'ont cessé de régresser en raison d'une urbanisation galopante, et de résultats économiques fluctuants.

En 1995, l'instauration de la zone Natura 2000 Crau sèche et Crau humide, la création de l'AOC dynamisent la filière, les exploitations mécanisent la récolte avec du gros matériel.

Entre 1995 et 2020, les surfaces de Foin de Crau progressent de 1000 ha.

Les surfaces cultivées représentent 12 000 ha sur un périmètre total de 52 000 ha, dont une partie marginale seulement pourrait être mis en culture (entre 5 000 et 8 000 ha), trouver des ressources en eau et les acheminer vers les nouvelles parcelles constitue le frein principal au développement des prairies. Lors de chaque aménagement (route, lotissement, zone d'activité) les droits d'eau sont récupérés par les ASA gestionnaires pour être redistribués.

La progression des surfaces en prairies de foin de Crau est quasiment impossible en raison de la pression foncière urbaine, militaire et écologique. Seul le plateau de la Haute Crau à St-Martin de Crau et Arles pourrait être, pour certaines parcelles, remis en culture en Foin de Crau AOP à condition de trouver de nouvelles ressources en eau (récupération prévue des droits d'eau sous l'emprise du futur contournement autoroutier d'Arles).

Les prairies aux abords des agglomérations subissent une pression foncière importante.

Les surfaces en prairie ont tendance à baisser en raison de la pression foncière, d'une rentabilité qui se dégrade et de la concurrence d'autres cultures mieux valorisées : actuellement on assiste à la transformation de prairies de foin de Crau en vergers d'amandiers (20 ha en 2019 et 2020). Natura 2000 interdit tout retournement de prairies, c'est la raison pour laquelle les arbres sont implantés au cœur de la prairie sans la retourner.

Cette concurrence d'autres activités agricoles n'est pas nouvelle, dans les années quatre-vingt, on a assisté à des plantations massives de pêchers, puis à partir des années quatre-vingt dix, c'est l'olivier planté en haies buissonnières (haute densité) qui a supplanté les prairies. Pour autant, en longue période, de 1995 à 2000, les prairies de Foin de Crau ont progressé de 1000 ha.

Le Comité Foin de Crau a joué un rôle important dans la sauvegarde des surfaces en négociant des mesures agro-environnementales pour le maintien de l'irrigation gravitaire par submersion (MAET puis MAEC). Depuis 2015, les prairies de Foin de Crau bénéficient d'une prime PAC de 200€/ha.

Sur la Crau, seulement la moitié des surfaces de prairies sont contractualisées en MAEC. Des conditions d'éligibilité portant sur le statut juridique des exploitations, sur l'âge du chef d'exploitation (la limite d'âge vient de passer de 60 à 67 ans), le plafonnement des surfaces et le plafonnement des aides ne permettent pas l'engagement de plus de surfaces.

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- Pression foncière urbaine, industrielle, militaire, écologique ;
- Contenu de la nouvelle PAC ;
- Ressources en eau : l'avenir de la production est dépendant de l'alimentation en eau de la Durance. Le SAGE Durance ne couvre pas la Crau et avec le réchauffement climatique, les besoins en eau dans les Alpes est croissant.

Pour s'adapter, la filière évolue :

- Amélioration de la gestion des ressources en eau en Crau, création d'un OUGC, Organisme Unique de Gestion de la nappe de Crau qui a pour objectif de sécuriser et définir un volume d'eau pour l'agriculture de la Crau afin d'éviter des conflits entre les différents usagers.
- Automatisation des martelières pour économiser l'eau.
- Communication sur les aménités positives de la culture des prairies de Foin de Crau sur l'environnement : recharge de la nappe phréatique de la Crau qui permet l'alimentation en eau potable de tout l'ouest du département, système bocager propice à la biodiversité et notamment aux chiroptères.
- Les MAEC Foin de Crau s'arrêtent en 2020, ces mesures primaient le maintien de l'irrigation gravitaire et le pâturage ovin de la quatrième coupe. Négociation de la filière avec les services de l'Etat pour prolonger le dispositif MAEC Foin de Crau.

Les aménités de la filière

Les plaines irriguées de Crau sont reconnues au titre de leur intérêt environnemental et sont inscrites dans un périmètre Natura 2000. Elles permettent de maintenir une riche biodiversité et des paysages traditionnels (système bocager propices à la biodiversité, notamment aux chiroptères). Les exploitants sont encouragés dans le maintien de pratiques traditionnelles de gestion de ces espaces et peuvent bénéficier de Mesures Agro Environnementales. Il s'agit de contrats qu'ils souscrivent pour une durée de 5 ans. Ces contrats font partie des aides issues de la Politique Agricole Commune. La profession espère que ces contrats seront reconduits après la réforme de la PAC.

L'irrigation gravitaire des prairies de Foin de Crau recharge de la nappe phréatique de la Crau qui permet l'alimentation en eau potable de tout l'ouest du département.

1.2.12.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Le besoin est estimé à 50 ha par an pour compenser les pertes dues aux aménagements, soit 500 ha à l'échéance de 10 ans.

Type de terres recherchées

- Localisation : périmètre AOP ;
- Pente maximale : L'implantation d'une prairie nécessite un terrassement et la mise en place d'une pente régulière à 2% pour permettre une mise en eau homogène par submersion ;
- Etat des parcelles : friches (peu ou pas de parcelles boisées dans le périmètre AOP) ;
- Type de sols : éviter les terres trop humides ;
- Besoins en irrigation :
 - o Indispensable ;
 - o Irrigation de mars à octobre par submersion, via le réseau gravitaire ;
 - o Submersion progressive et durant plusieurs heures (environ 2h/ha). Les volumes d'eau apportés sont de l'ordre de 15 000 à 20 000 m³/ha/an ;
 - o Participe à hauteur d'environ 70% à l'alimentation de la nappe phréatique.

Secteurs à enjeux

Périmètre de l'AOP Foin de Crau, Haute Crau notamment.

1.2.12.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- PAC et renouvellement des MAEC ;
- Faire participer les collectivités locales au financement de l'entretien des canaux (subventions aux ASA) car l'Etat se désengage.

En résumé

- Le foin de Crau est reconnu par une AOP, la seule AOP concernant une production destinée à l'alimentation animale.
- Les aménités de la filière sont nombreuses : favorable à la biodiversité, entretien des paysages, alimentation de la nappe phréatique.
- La production travaille à la sécurisation de la ressource en eau.
- Cette production souffre d'une forte pression foncière (liée à l'urbanisation et à la réalisation de grands aménagements).
- Les besoins en foncier sont évalués pour permettre le maintien de la production.

1.2.13 Filière élevage bovin lait

1.2.13.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, les acteurs rencontrés sont les suivants :

- Angélique ANDRIEU, Conseillère bovins lait de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes ;
- Valentin NOEBES TOURRES, Conseiller structuration de filière et animateur GIEE ;
- Patrice ROUCOLLE, Directeur de la Maison Régionale de l'Élevage.

La Chambre d'agriculture

C'est un organisme public consulaire intervenant « sur le terrain » auprès des agriculteurs, des salariés agricoles, des forestiers et des collectivités pour toutes les questions d'intérêt agricole. Parmi ses activités, la chambre d'agriculture agit notamment pour :

- Accompagner le développement des projets de territoire :
 - o Aménagement de l'espace et préservation du foncier ;
 - o Valorisation et commercialisation des produits locaux ;
 - o Contribution à la gestion durable de l'eau ;
 - o Gestion de la biodiversité et des paysages ;
 - o Développement de l'économie circulaire ;
 - o Émergence et animation des projets territoriaux ;
 - o Accompagnement de projets collectifs de structuration de filière (activité de transformation, développement commercial, fonctionnement interne des structures...)

- Contribution au développement forestier.
- Appuyer et conseiller les entreprises agricoles :
 - Amélioration des performances sociales, économiques et environnementales des exploitations ;
 - Création, installation et transmission de l'entreprise ;
 - Respect et mise en conformité réglementaire notamment de la PAC ;
 - Gestion technico-économique de l'exploitation ;
 - Formation ;
 - Diagnostic et suivi de l'exploitation en difficulté ;
 - Stratégie de l'entreprise liée au machinisme et aux bâtiments ;
 - Développement de l'agriculture biologique ;
 - Engagement dans la transition des exploitations vers la multi-performance.

Une Chambre d'agriculture représente auprès des pouvoirs publics les intérêts agricoles de son territoire et de ce fait représente tous les producteurs du département (ici 05).

La Maison Régionale de l'Élevage

Association loi 1901 composée des organismes régionaux liés à l'élevage, elle est chargée de la définition des politiques de développement de l'élevage, de leur financement et de leur mise en œuvre.

Elle est constituée de sections spécialisées (ovine, bovine, caprine et fromagère fermière, porcine et équine), qui assurent l'animation des filières. Une commission est spécialement dédiée à la gestion des schémas génétiques ovins (elle bénéficiera prochainement d'un agrément en tant qu'organisme de sélection).

Outre cette animation, la MRE coordonne les réseaux d'expérimentation et de recherche de références, le pilotage des dispositifs d'appui technique aux éleveurs, ainsi que des actions de formation et d'accompagnement des entreprises.

Le champ d'intervention de l'association s'adresse à tous les producteurs, directement ou indirectement (via les organismes/personnes morales adhérentes à la MRE), ainsi que tous les maillons des filières d'élevages (entreprises, coopératives, organisations de producteurs ...).

En ce sens elle représente environ 3500 éleveurs professionnels et une centaine d'organisations agricoles (Chambres d'Agricultures, syndicats spécialisés, coopératives ...).

1.2.13.2 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

La région PACA compte environ 750 élevages bovins professionnels (toutes orientations confondues (lait, viande, génisses, Camargue) et l'on compte environ 130 élevage bovins lait sur la région PACA.

Le cheptel de vaches laitières est de 6791 (source Statistiques Agricoles Annuelles 2018, Agreste).

L'organisation de la filière

La filière est organisée autour de 3 collecteurs nationaux (SODIAAL, LACTALIS, BIOLAIT) avec 2 circuits de collecte (collecte commune SODIAAL / LACTALIS) et des fromageries indépendantes ayant leur propre circuit de collecte (Champsaur Lait, La Durance, Fontantie, Montbardon, Ubaye ...) ou approvisionnées par les collecteurs nationaux (Ebrard, Col Bayard, fromagerie de Laragne ...). Le secteur de la transformation fermière est également bien présent et en fort développement.

Les producteurs haut-alpins sont majoritairement regroupés au sein de la Fédération départementale des Producteurs Laitiers (FDPL 05).

La localisation des secteurs de production en PACA

La filière est particulièrement représentée dans les parties alpines 04 et 05 de la région, avec des logiques de bassins :

- Gapençais-Champsaur,
- Nord 05,
- Ubaye.

Plus de 2 vaches laitières sur 3 (70%) sont situées dans les Hautes-Alpes, avec une répartition des troupeaux bovins laitiers essentiellement dans les zones de montagnes : Champsaur, Embrunais, Ubaye, Gapençais, et dans une moindre mesure sur le Nord 05 (Briançonnais jusque Queyras).

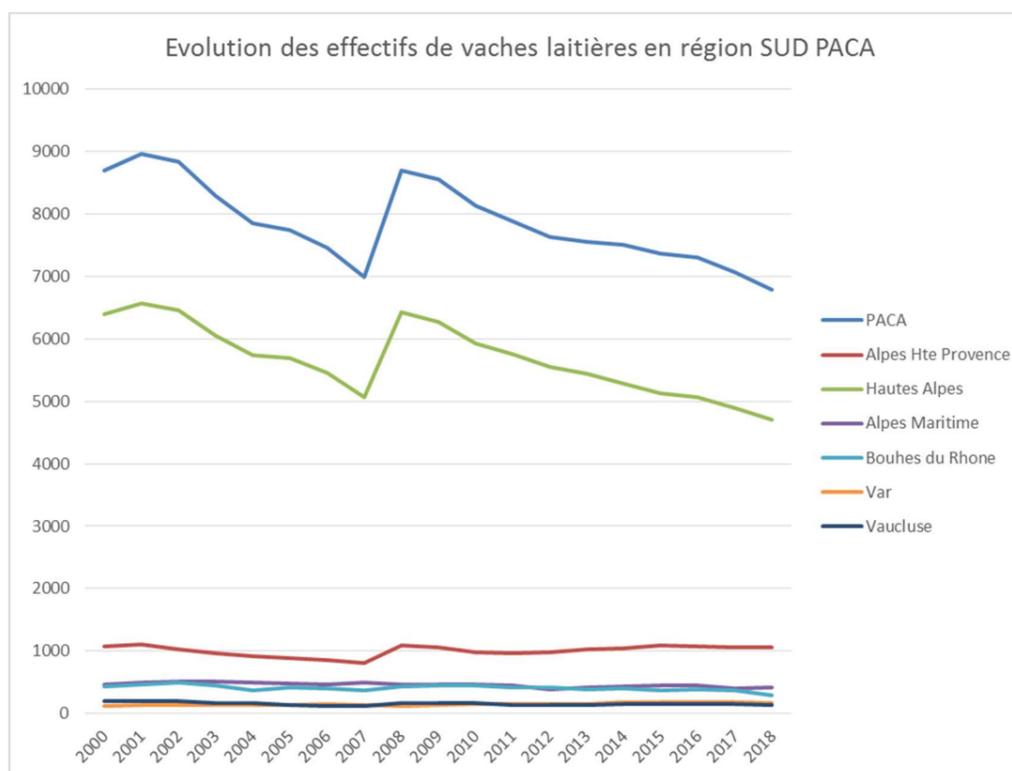
Un positionnement historique des fromageries du Nord 05 et Ubaye sur des circuits de collecte autogérés s'est mis en place dès les années 70 suite à l'abandon des circuits de collecte des groupes nationaux pour des raisons de rentabilité de collecte (densité et volume de production jugé insuffisant au regard du coût de la tournée). Aujourd'hui ce secteur laitier, bien que moins dense en exploitations laitières, comporte des fromageries fonctionnant en direct avec leurs producteurs. Dans les Hautes-Alpes, fromageries et producteurs ont initiée récemment une démarche pour la reconnaissance du fromage Bleu du Queyras en AOP.

Le secteur Champsaur/Gapençais a davantage une tradition de commercialisation par les circuits longs classiques, avec une évolution petit à petit vers des ateliers individuels de transformation à la ferme. Sur cette zone, il y a davantage de difficulté à structurer la filière.

En dehors des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, on recense quelques élevages bovins lait orientés vers une transformation de la production à la ferme et une commercialisation de leur production en circuits courts (lait, yaourt, fromage).

Les évolutions récentes

Entre 2000 et 2018, le cheptel de vaches laitières a diminué de 22 %, soit près d'un quart des effectifs en moins en 18 ans (source : données DRAAF/Agreste sur le cheptel).



Les surfaces utilisées par les exploitations Bovins lait sont elles aussi en diminution (mais non perdues lors de l'arrêt d'activités car reprise par d'autres types d'élevages : bovins viande ou ovins)

Aujourd'hui, la filière est dynamique et se stabilise suite à un fort déclin du nombre d'exploitations depuis 20-30 ans. On a atteint un seuil qui ne va probablement pas décliner davantage et qui semble aller vers un contexte de renouveau avec des prix plus rémunérateurs et une recherche de lait.

Dans les Hautes-Alpes, on identifie 3 bassins de production. Chaque bassin laitier a une dynamique qui lui est propre :

- Une dynamique Gapençais-Champsaur :
 - o Secteur orienté sur la réalisation de plus gros volumes de production ;
 - o Secteur de production comptant de nombreuses surfaces, des terres profondes, un climat plus clément et moins froid qu'en altitude.
- Une dynamique Nord 05 :
 - o Les producteurs cherchent à développer des systèmes en « tout foin » ;
 - o Les producteurs recherchent une valorisation de la production par une transformation en fromage et donc une amélioration de la qualité du lait vers un lait fromageable ;
 - o La filière est organisée autour des fromageries de Guillestre, Château-Ville-Vieille (SICA Fontantie), Montbardon ;
 - o Fromageries et producteurs sont conjointement engagés dans une démarche de reconnaissance sous SIQO/AOP pour le Bleu du Queyras.
- Une dynamique Ubaye autour de la Coop de l'Ubaye.

La filière cherche à s'adapter à la demande des consommateurs et augmentent les livraisons en fromagerie. Les producteurs sont encouragés à produire du lait de qualité (butyriques notamment : limitation voire arrêt de l'ensilage/enrubannage) amorçant une mutation de la filière qui s'écarte de plus en plus du système traditionnel.

Les capacités de transformation locales ont doublé sur les 10 dernières années. Les prix sont plus rémunérateurs pour les éleveurs. Les outils locaux existants sont en capacité d'accepter des volumes d'approvisionnement supplémentaires. Ainsi, le site de La Fermière à Gap est en recherche de lait par rapport à la production régionale et s'approvisionne en Isère et Drôme.

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- L'enjeu de renouvellement des générations compte tenu de la pyramide des âges, est un frein :
 - o La capacité d'investissement des porteurs de projets est un frein : en élevage, les investissements sont élevés (nécessité de bâtiments, de foncier, de matériel et si on vise une autonomie alimentaire, d'une chaîne de récolte fourragère ...) ;
 - o Les contraintes liées au mode de vie sont un des points bloquant pour attirer les porteurs de projets (astreinte de la traite,...).
- La vision décriée de l'élevage par le grand public est également un frein : discours anti-élevage, baisse de la consommation de lait/produits laitiers, avenir incertain de la filière.
- La PAC 2014-2020 a amené des améliorations pour les élevages de la région et les a consolidés.

- Le prix de valorisation du lait : les prix attractifs proposés par les fromageries a incité des jeunes à s'installer, a incité les éleveurs à s'équiper (dont robot de traite), à augmenter les volumes produits, les pratiques ont évoluées.
- La demande des consommateurs : a suscité des conversions en AB et le développement de la vente en circuits courts.
- Le développement de projets collectifs d'envergure : donne une vision aux acteurs de la filière.
- Les évolutions du climat peuvent influencer sur la filière.

Pour s'adapter, la filière évolue :

- Des installations quasi-exclusivement sous forme sociétaires pour faire face aux contraintes autant physiques que d'organisation du travail et du mode de vie souhaité par les nouveaux producteurs/jeunes.
- Moins de recherche de productivité mais plutôt de rentabilité (acceptent de produire un peu moins de lait en achetant moins d'intrants).
- Techniques fourragères : intérêt et expérimentations sur les prairies (voire d'autres sources fourragères ancestrales comme les frênes, etc) et leur résistance à la sécheresse.
- Développement de la transformation fermière et circuits de proximité (vente directe ou fromagerie).
- Adaptation à la demande des consommateurs : conduite du troupeau encore plus extensive, développement des techniques alternatives (intérêt pour les formations homéopathie, phytothérapie) pour coller à la vision du consommateur, conversion à l'agriculture biologique.

L'alimentation du cheptel

L'effet du plan protéagineux 2014-2020

De nombreux élevages des départements alpins pratiquaient déjà des cultures proches des critères de l'aide à la légumineuse fourragère avant l'instauration de cette aide en 2015. Ces cultures sont ici appelées « apraillis ». L'instauration de cette aide à favoriser leur développement avec, pour le département des Hautes-Alpes, une augmentation des surfaces de légumineuses fourragères de près de 40% (NB : celles bénéficiant des aides en question).

La recherche d'une autonomie fourragère

Le changement climatique impose une forte sécurisation alimentaire notamment fourragère des exploitations d'élevage. La recherche de l'autonomie fourragère passe par le développement de culture de fourrages, de céréales, l'utilisation des espaces pastoraux (parcours ou transhumance). Il y a cependant toujours besoin de compléments dans l'alimentation.

La Chambre d'Agriculture accompagne les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques pour tendre vers davantage d'autonomie alimentaire, notamment par l'organisation de formation courte durée (type VIVEA), journées techniques, ou expérimentations. Ces actions répondent à un besoin des exploitations d'élevage pour adapter leur fonctionnement aux caractéristiques de leur exploitation (dont le foncier bien sûr) dans le contexte climatique actuel.

Souvent le passage au bio, pour les systèmes déjà extensifs, a induit la nécessité de réajuster la taille du troupeau (réduction) pour viser l'autonomie alimentaire. Cependant, la question de l'autonomie alimentaire et de la sécurisation du stock fourrager est prégnante pour les exploitations d'élevage et reste à améliorer pour faire face aux aléas climatiques.

Les aménités de la filière

La filière entretient un lien avec le territoire :

- Elle entretient le paysage.
- Elle contribue à la prévention du risque incendie.
- Elle participe à l'économie du territoire, à l'attrait touristique lié à la découverte de production traditionnelle de fromages.

1.2.13.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

La surface insuffisante de certaines exploitations est aujourd'hui un frein pour faire évoluer le système d'exploitation permettant une meilleure qualité du lait et une meilleure performance environnementale, (augmenter la pâture et l'autonomie en fourrage, et se passer d'ensilage), alors que la demande des fromageries artisanales est croissante, et le cahier des charges de la future AOP Bleu du Queyras, exige un lait de qualité. Les exploitations n'ayant pas assez de SAU sont mises sur la touche de ces débouchés pourtant porteurs.

Le pastoralisme contribue beaucoup à l'autonomie fourragère. En complément, beaucoup d'élevage recherchent des espaces tampons pour faire face en année sèche, actuellement ce besoin est ponctuel mais pourrait devenir permanent avec le contexte de changement climatique.

Ainsi, les besoins de la filière se chiffrent à près de **1 000 ha de terres mécanisables** (terres cultivables et/ou prairies de fauche) et **1 500 ha de parcours/estives**, sur 10 à 20 ans.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Localisation :
 - o Recherche de terres mécanisables sur tous les bassins laitiers ;
 - o Besoins en estives et parcours plus forts sur le Champsaur et Gapençais pour les génisses.
- Pente maximale : pas d'indication de maximum pour les estives et parcours ;
- Altitude :

- Au plus près des zones actuellement cultivées pour toute nouvelle surface destinée à être remise en culture ;
- Assez haut pour s'affranchir des conditions séchantes.
- Etat des parcelles :
 - Friche ou foncier boisé à potentiel agricole ;
 - Les friches sont peu nombreuses en secteur alpin. Les besoins à pourvoir en foncier passeront inévitablement par la réouverture de milieux boisés à potentiel agricole pour lesquels le coût de remise en état est un frein incontestable compte tenu des résultats économiques moins importants de ce type d'exploitations.
- Besoins en irrigation :
 - L'irrigation est souhaitable pour les surfaces fourragères et céréalières (compte tenu des aléas climatiques récurrents) ;
 - Elle peut être sous pression ou gravitaire, bien que les possibilités de gestion de l'eau de façon raisonnée et économe soient à privilégier compte tenu des évolutions climatiques.
- Autres éléments à signaler : Pour les zones de pâturage, le point crucial reste toutefois l'accès à l'eau d'abreuvement : il faut partir de là pour raisonner les pâturages.
- Liens avec l'environnement :
 - La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs ;
 - Les travaux de défrichage peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces ;
 - Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral.

Secteurs à enjeux

Il s'agit de tous les bassins laitiers.

1.2.13.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- Définition d'une vision d'avenir pour les futurs installés ;
- Aide à la transmission des exploitations ;
- Fédération des acteurs de la filière (projets portés par l'ensemble des acteurs, rationalisation des coûts de collecte...) ;
- Reconquête de la qualité du lait par la modification de la ration alimentaire ;
- Mise en avant de l'image du territoire pour augmentation de la valeur ajoutée sur les produits transformés ;
- Redéfinition de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière ;
- Relocalisation de la commercialisation avec des demandes croissantes de la restauration collective hors domicile, dynamiques d'approvisionnement local ;
- Structuration de la filière et mise en relation de l'offre et de la demande à poursuivre :
 - Des entreprises performantes, implantées localement, ont fait le choix de s'approvisionner en région (entreprises, coopératives, organisation de producteurs) et ont des besoins supplémentaires.
 - Il y a des blocages liés aux prix, à la saisonnalité ... mais c'est généralement la production qui ne suit pas et non les échelons de distribution/commercialisation.
- Adaptation au changement climatique et à la récurrence des années sèches ;
- Clarification des enjeux et attentes des EPCI, filières et producteurs, souvent très différents voire contradictoires.

Les projets de la filière sont les suivants :

- Valorisation des productions via des démarches structurées ou non ;
- Projet en cours de reconnaissance du fromage Bleu du Queyras en AOP et de Tomme du Champsaur en SIQO (à définir AOP ou IGP...) ;
- Deux GIEE associés à ces groupes projets pour faire évoluer les pratiques de production, et améliorer la communication sur les produits, les pratiques, et la communication au sein de groupes ;
- Pour le lait non différencié, suite à l'avortement d'un projet de marque de lait territorialisé, le secteur est en recherche de solutions pour conquérir de la valeur ajoutée.

En résumé

- Une filière majoritairement présente dans les Hautes-Alpes ;
- Une recherche de foncier liée au besoin d'une plus grande autonomie alimentaire des élevages ;
- Des outils de transformation présents pouvant permettre le développement de la filière ;
- Des projets de structuration : démarche de reconnaissance sous SIQO/AOP pour le Bleu du Queyras
- Un fort enjeu de transmission sur une filière où les capacités d'investissement des porteurs de projet doit être importante ;
- Une demande croissante des consommateurs qui incite les éleveurs à faire évoluer leurs pratiques, à développer la transformation fermière, la commercialisation en circuits courts et à communiquer davantage.

1.2.14 Filière élevage bovin viande, sauvage et domestique

1.2.14.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, les acteurs rencontrés sont les suivants :

- Sébastien GUION, Conseillère bovins viande de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes ;
- Valentin NOEBES TOURRES, Conseiller structuration de filières ;
- Juliette FANO, Présidente de Bovin 13.

La Chambre d'agriculture (cf précédemment)

L'association « Bovin 13 »

Elle a pour tâches :

- De favoriser la communication dans la filière départementale ;
- De recueillir les préoccupations de ses adhérents ;
- D'établir un programme de travail répondant aux préoccupations des adhérents ;
- D'étudier les problèmes inscrits à ce programme ;
- De favoriser la promotion de la production et d'adapter les produits au marché ;
- De faire le lien entre les structures amont et aval de la production ;
- De mettre en place l'amélioration technique et le développement des productions.

Dans le programme d'étude de l'association peuvent figurer notamment :

- L'amélioration des techniques et des systèmes de production ;
- L'étude du meilleur équilibre entre les divers éléments de l'exploitation ;
- L'étude des problèmes de mise en marché ;
- La recherche de nouvelles structures d'entreprise adaptées à l'évolution de la région et du marché ;
- La formation, le perfectionnement et la promotion des hommes qui travaillent dans les entreprises agricoles ;
- Tous les problèmes que pose l'évolution de l'entreprise agricole ;
- L'information due aux nouvelles réformes sanitaires et techniques concernant les démarches qualités en élevage ;
- La défense des éleveurs au sein de la filière.

La reprise de l'abattoir de Tarascon par la SICA ABATTOIR DE TARASCON constitue un dossier important pour la filière, ainsi que la création d'une organisation de producteurs en élevage bovins.

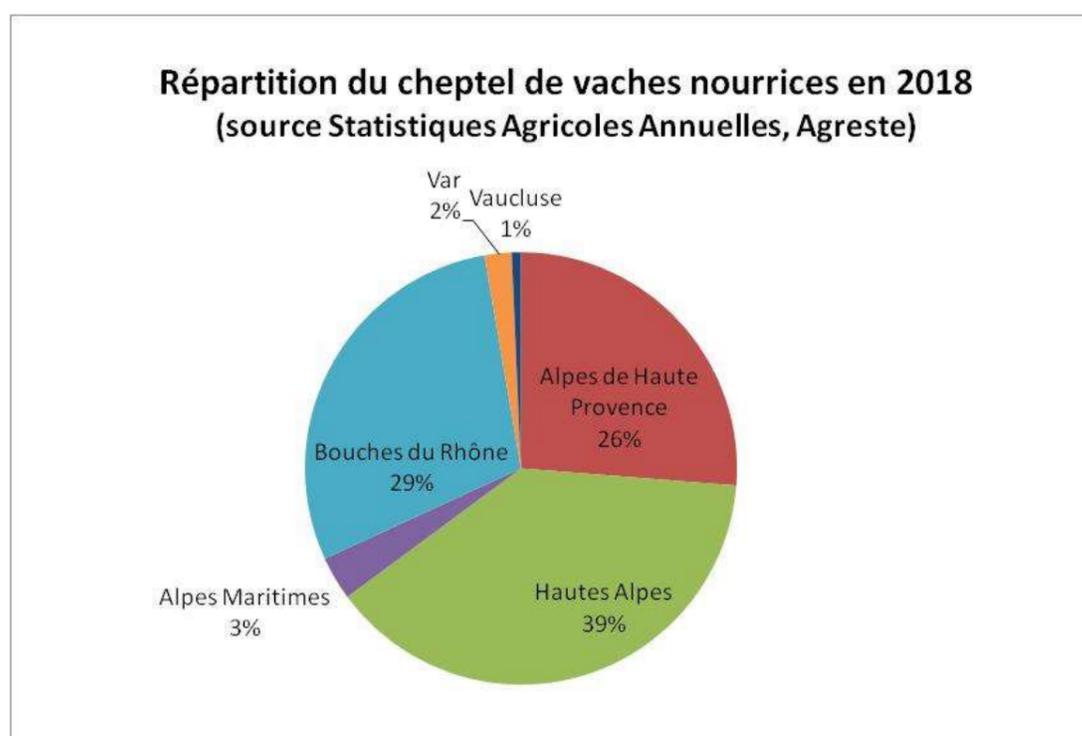
Plus d'une centaine d'éleveurs sont concernés par cette association éleveurs de bovins (chef d'exploitation) ayant leur siège d'exploitation dans les Bouches du Rhône et les cantons limitrophes gérants leur élevage sous forme individuelle ou sociétaire.

1.2.14.2 Contexte général de la filière

Le recensement du cheptel

La région PACA compte environ 750 élevages bovins professionnels (toutes orientations confondues (lait, viande, génisses, Camargue).

Le cheptel de vaches nourrices (soit une grande partie du cheptel bovin viande) représente 17 362 têtes en 2018 et est concentré dans trois départements : les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes et les Bouches du Rhône.



Graphique : Répartition du cheptel de vaches nourrices en 2018 (source Statistiques Agricoles Annuelles, Agreste)

L'organisation de la filière

D'un point de vue technique, 2 structures interviennent principalement : les Chambres départementales d'Agriculture et la Maison Régionale de l'Elevage PACA.

Dans les départements alpins, la filière est organisée autour de plusieurs structures de forme coopérative (Coopérative bovine), associative (Association Eleveurs Bovins 04-05) ou privées (SARL Guill et Durance, Maquignons privés) bénéficiant d'un maillage régional d'outils d'abattage (Gap, St Bonnet en Champsaur, Guillestre, Tarascon ...).

Dans les Bouches du Rhône, la filière est organisée autour de l'abattoir de Tarascon. Parallèlement à cela, une organisation de producteurs est en cours de création par les services de la chambre d'agriculture.

De nombreuses associations gèrent cette filière : BOVIN 13, SYNDICAT AOP TAUREAU DE CAMARGUE, association des manadiers.

La localisation des secteurs de production en PACA

La filière bovin viande est majoritairement présente sur 2 secteurs de la région PACA :

- Les départements alpins des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;
- Les Bouches du Rhône, pour la production de Taureaux de combat braves espagnols pour la corrida et de Taureaux de Camargue Raco di Biou pour la course camarguaise.

On distingue la filière bovin domestique, principalement présente sur les départements alpins, et la filière bovins sauvages, présente dans les Bouches du Rhône. Dans la suite du document, la situation de ces 2 filières et leur évolution est présentée séparément.

1.2.14.3 La situation de la filière bovin viande domestique et son évolution

La localisation des secteurs de production

L'élevage bovin viande se cantonne principalement sur les départements alpins dans les secteurs du Gapençais, du Champsaur, de l'Embrunais et de l'Ubaye. Il est peu présent sur les parties Ouest de ces départements. Les dynamiques sont similaires sur ces secteurs des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. En complément, le département des Hautes-Alpes compte un nombre assez important d'éleveurs de génisses laitières pour la Savoie, qui produisent également des animaux pour la boucherie.

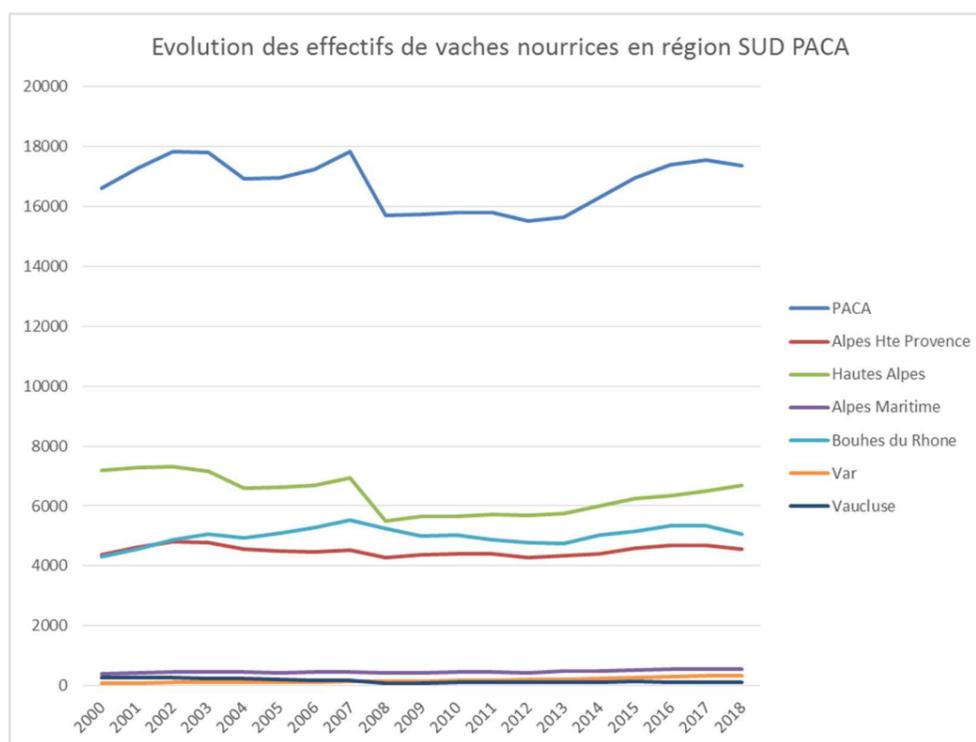
Les exploitations de génisses laitières pour la Savoie élève des veaux femelles de race Tarine ou Abondance de la naissance jusqu'à 3 ans. Ces jeunes femelles sont ensuite vendues gestantes à des éleveurs savoyards, souvent situés dans les zones d'AOP fromagères où les surfaces fourragères sont privilégiées pour les vaches en production car limitées. Le terroir haut-alpin permet l'expression du caractère rustique de ces races et en fait des vaches résistantes et habituées au climat montagnard et ses conditions.

Au niveau de la structuration du premier maillon de la filière bovin viande, on note une différenciation entre le secteur privé et le secteur coopératif. Globalement, le secteur privé est relativement dynamique alors que le secteur coopératif est en quête d'un nouveau souffle...

En dehors des départements alpins, on recense quelques élevages de bovins domestiques. Dans les Bouches du Rhône, cette filière est en émergence et souvent adossée à un élevage de bovins sauvages (on recense environ 2500 têtes de bovins viande domestiques dans ce département). La viande est valorisée en circuits courts.

Les évolutions récentes

La filière est relativement stable sur les départements alpins, avec une structuration stable.



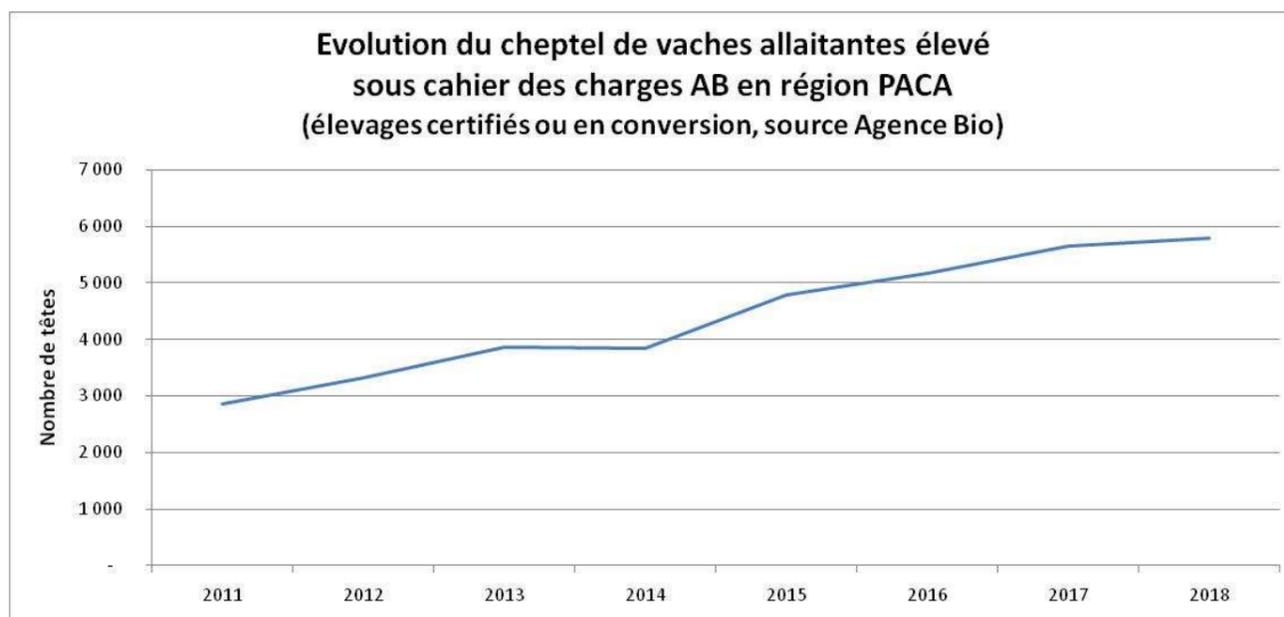
Graphique : Evolution du cheptel de vaches nourrices (source : Statistiques agricoles annuelles, Agreste)*

* Les données des Bouches du Rhône concernent le cheptel domestique et sauvage

Le cheptel en augmentation régulière depuis 2013 (cf données DRAAF sur le cheptel) avec une progression tant du nombre d'exploitations que du cheptel en partie lié au déclin de la filière laitière et une reconversion d'une partie des exploitations de bovins viande en bovins lait. En parallèle, on assiste à l'installation de toutes petites structures (moins de 10 vaches). De façon générale, les exploitations allaitantes sont aujourd'hui devenues des exploitations utilisant une surface foncière assez importante.

Les départements alpins possèdent de nombreux abattoirs avec des chaînes d'abattage pour les bovins. Sur les Hautes-Alpes, l'abattoir de Guillestre, récemment repris et gérés par les éleveurs eux-mêmes, possède sa salle de découpe et a permis le développement d'une offre de vente en directe par les éleveurs-tacherons. Des réflexions similaires existent pour l'abattoir de St Bonnet en Champsaur et l'abattoir de Gap fait l'objet d'un projet de reconstruction avec salle de découpe ce qui donne confiance en la pérennité de l'activité d'abattage sur Gap, et qui crée une émulation propice à l'émergence de projets collectifs.

En parallèle, une vague de conversion des élevages à l'agriculture biologique s'est amorcée depuis 2016 dans l'élevage allaitant des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence (ainsi que, dans les Bouches du Rhône dans le cheptel de bovins sauvages). La mise en marché de ces nouveaux animaux certifiés bio pose parfois des difficultés pour trouver justement des nouveaux marchés bios.



PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Nb. Exploitations					
	Certifiés Bio *		Conversion **		Bio + Conversion	
	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17
Vaches allaitantes	133	13%	93	7%	177	9%

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Nb. Animaux						
	Certifiés Bio		Conversion		Bio + Conversion		% Bio + conv. / Total
	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	
Vaches allaitantes	4 273	-2%	1 515	18%	5 788	2%	33,2%

* Exploitations ayant des têtes certifiées bio ; ** Exploitations ayant des têtes en conversion

Tableau : Cheptel de vaches allaitantes élevé sous cahier des charges AB (Source: Agence Bio / OC, Agreste 2017)

* Les données des Bouches du Rhône, intégrées dans ces statistiques, concernent le cheptel domestique et sauvage

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- La problématique du renouvellement des générations d'agriculteurs et notamment des personnes impliquées dans la gestion des structures collectives, la pyramide des âges est inquiétante chez les éleveurs bovins viande, associée à des difficultés à transmettre liée au capital très important dans ces fermes (rien que le cheptel, on est souvent au-delà de 100 000 €) ;
- L'adaptation à la demande des consommateurs : conversions en agriculture biologique et développement de la vente en circuits courts avec création d'ateliers de découpe individuels ou projets collectifs ;
- L'évolution du marché conduisant à un inversement de la problématique équilibre matière : les avants sont aujourd'hui plus faciles à vendre que les arrières... (pièces pour la restauration collective vs pièces nobles pour les particuliers) ;
- La Loi Egalim valorisant les exploitations Bio/HVE/SIQUO ;
- La PAC et les incertitudes quant à la programmation 2021.

Pour s'adapter, la filière évolue et a identifié plusieurs actions à mettre en œuvre :

- Souhait de développer une activité découpe/commercialisation de pièces découpées par la Coop Bovine, principal acteur coopératif de la zone.
- Forte volonté d'accompagner les exploitations vers la certification HVE ou AB.

- Volonté de maîtriser la qualité carcasse des bêtes issues des élevages par la mise en place d'une grille de paiement à la qualité, inexistante aujourd'hui...

L'alimentation du cheptel

Les effets du plan protéagineux 2014-2020

De nombreux élevages des départements alpins pratiquaient déjà des cultures proches des critères de l'aide à la légumineuse fourragère avant l'instauration de cette aide en 2015. Ces cultures sont ici appelées « apraillis ». L'instauration de cette aide à favoriser leur développement avec, pour le département des Hautes-Alpes par exemple, une augmentation des surfaces de légumineuses fourragères de près de 40% (NB : celles bénéficiant des aides en question).

La recherche d'une autonomie fourragère

Le changement climatique impose une forte sécurisation alimentaire notamment fourragère des exploitations d'élevage. Les Chambres d'Agriculture accompagnent les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques pour tendre vers davantage d'autonomie alimentaire, notamment par l'organisation de formation courte durée (type VIVEA), journées techniques, ou expérimentations. Ces actions répondent à un besoin des exploitations d'élevage pour adapter leur fonctionnement aux caractéristiques de leur exploitation (dont le foncier bien sûr) dans le contexte climatique actuel.

Souvent le passage au bio, pour les systèmes déjà extensifs, a induit la nécessité de réajuster la taille du troupeau (réduction) pour viser l'autonomie alimentaire. Cependant, la question de l'autonomie alimentaire et de la sécurisation du stock fourrager est prégnante pour les exploitations d'élevage et reste à améliorer pour faire face aux aléas climatiques.

Les aménités de la filière

Par le caractère extensif des élevages, lié au pâturage des animaux, renforcé par les engagements de plus en plus nombreux en AB, la filière entretient des liens forts avec le territoire :

- Elle contribue fortement au maintien des paysages alpins,
- Elle contribue à la lutte contre la fermeture des milieux et limitation du risque d'incendie,
- Elle contribue au maintien de la biodiversité...

A cela s'ajoute le caractère visuel de la « carte postale campagnarde », très recherchée et appréciée des nombreux vacanciers choisissant les Hautes-Alpes comme destination touristique.

1.2.14.4 La situation de la filière bovin sauvage et son évolution

Caractéristiques de la filière

La filière bovin sauvage représente environ 18 000 têtes (bovins de races Camargue et Combat).

Les modes de conduites d'élevages sont spécifiques du fait de la production d'animaux pour les spectacles taurins (course camarguaise ou corridas) Les enjeux commerciaux et les modes de conduite des troupeaux varient selon le type de production (manade ou domestique). Les élevages de races Camargue et Combat bénéficient d'un label « AOP taureau de Camargue ». L'abattoir du pays d'Arles et son dirigeant sont à l'origine de cette démarche avec un groupe d'éleveurs. De plus, ces exploitations participent à l'entretien des espaces naturels par leur mode de production extensif.

La manade désigne un troupeau de taureaux ou de chevaux sauvages tandis que la ganaderia désigne l'élevage d'où proviennent les taureaux de combat. Ces élevages sont toujours des élevages extensifs en liberté et en plein air intégral. De race rustique, les taureaux de la Raço di Biou et les taureaux Braves espagnols valorisent des surfaces pauvres (sansouires, enganes, etc.) La principale finalité de ces élevages est de sortir des taureaux en course camarguaise pour la Raço di Biou et de sortir des taureaux pour la Corrida pour les taureaux espagnols. Cependant, la valorisation de ces élevages passe aussi par l'agritourisme et la vente de viande (AOP Taureau de Camargue).

Les élevages de taureau de Camargue ont toujours des activités annexes pour rentabiliser l'exploitation : salle de réception, journées champêtres, promenades à cheval, vente à la ferme, vente de bois de chauffage.

Les structures d'élevage sont légères. Pas ou peu de bâtiment, peu de matériel, seul le travail de l'homme est valorisé. C'est pour cela que les manades ont souvent recours "aux amateurs". Le matériel de contention est de loin le plus important dans ce type d'élevage. Contenir des animaux de caractère sauvage demande un équipement conséquent que ce soit en termes de clôture, de couloir de contention, etc. Les manades et les ganaderias sont des élevages de passionnés vivant au rythme du cycle de production de leur élevage, cadencé par les saisons taurines.

La reconnaissance par l'appellation d'origine protégée du taureau de Camargue est l'aboutissement de quatre années de travail menées conjointement par l'Association de Promotion de la Viande bovine de Camargue, la fondation du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC), l'Union Bétail Viandes Alpes Méditerranée (UBEVIAM), l'antenne régionale Sud Méditerranée de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) et surtout la société Alazard et Roux. Cette reconnaissance permet de faire apprécier et de promouvoir un produit naturel et de qualité, issu d'élevages extensifs. Les conséquences économiques locales ne sont pas négligeables et permettent de maintenir et de pérenniser la valeur paysagère que représentent les territoires de parcours des troupeaux de taureaux de Camargue.

L'AOP Taureau de Camargue regroupe les deux filières, course camarguaise et taureau de combat et permet de valoriser la viande mais les élevages doivent se trouver dans le périmètre de l'AOP.

La localisation des secteurs de production

En PACA, la filière bovin viande sauvage est présente dans les Bouches du Rhône.

La filière taureaux de Camargue est présente en Camargue et Crau

La filière taureaux de combat est présente en Camargue, Crau et Nord-Alpilles

Hors PACA, la filière Taureaux de Camargue et taureaux de combat s'étend dans le Gard et l'Hérault.

Les évolutions récentes

La filière Taureaux de Camargue et Taureaux de combat est en récession.

Pour les Bouches-du-Rhône, le cheptel en bovins viande est passé de 14 684 UGB en 2000 à 19 061 UGB en 2018. La diminution du nombre de bovins sauvages est en partie compensée par l'augmentation du nombre de bovins domestiques.

Dans le même temps, le nombre d'élevage bovins est passé de 120 en 2000 à 100 en 2018, le cheptel moyen est en augmentation.

Les surfaces sont en constante régression, elles s'élevaient à 18 000 ha en 2000, elles ne représentent plus que 14 800 ha malgré la reconquête pastorale de 1 500 ha au sein de la couronne agroenvironnementale du Grand Port Maritime de Marseille (Fos et Port-Saint Louis du Rhône).

Les causes de cette régression sont multiples :

- En premier lieu, la main mise du Conservatoire du Littoral sur les milieux humides, marais, sansouires et sur la Crau sèche, qui exclue de plus en plus les éleveurs ;
- L'urbanisation des terres agricoles autour des villes, villages et hameaux ;
- Les grands aménagements, routiers et surtout dans le cadre du plan Rhône (consommation annuelle de 150 ha en moyenne par la construction de digues et l'extension des ripisylves des deux Rhône pour motif environnemental).

L'abattoir de Tarascon, seul abattoir agréé dans le cadre de l'AOP Taureaux de Camargue est en cours de reprise par la profession agricole et les collectivités via la création d'une SICA et d'une Organisation de Producteurs pour structurer le marché.

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- Reconnaissance par le monde écologique et la DREAL des aménités positives qui découlent des élevages bovins sur l'entretien des milieux naturels ;
- Opinion publique en défaveur de la corrida et des jeux taurins qui se traduit par une concurrence accrue des élevages auprès des organisateurs d'arènes ;
- Budget « sécurité » pour organiser des spectacles taurins devenu très important et ne permettant plus aux villages d'organiser des manifestations ;
- Augmentation des primes d'assurance pour les spectacles dans les rues (x 10 pour GROUPAMA).
- Baisse globale de la consommation de viande ;
- Prise en compte ou non dans la nouvelle PAC des surfaces pastorales et budget PAC en diminution en raison du Brexit.

Pour s'adapter, la filière évolue en organisant des campagnes de communication via les réseaux sociaux et les médias. Le nombre de conversion à l'agriculture biologique est en constante progression. La moitié du cheptel de vaches allaitantes élevé sous cahier des charges AB est situé dans les Bouches du Rhône (cheptel sauvage et domestique confondu).

L'alimentation du cheptel

L'autonomie alimentaire des troupeaux est, en règle générale, satisfaisante. Cependant, la taille importante des cheptels locaux nécessite des surfaces pastorales difficiles à trouver. C'est la raison pour laquelle les éleveurs recherchent plus des terres arables que des pâturages.

Les aménités de la filière

Les élevages bovins contribuent par leur pâturage à lutter contre les incendies et à entretenir et valoriser les milieux humides (marais).

1.2.14.5 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier pour la filière bovin viande domestique

Le changement climatique impose aux élevages de disposer d'une forte sécurité alimentaire, qui passe par un besoin en foncier pour être en capacité de produire et constituer le stock fourrager nécessaire aux besoins hivernaux des troupeaux, ainsi qu'à la production des céréales rentrant dans la composition de la ration. Les besoins sont forts en terres mécanisables (fourrages et prairies) et plus modérés en estives.

Compte tenu de la taille moyenne des troupeaux viande, pour être autonomes les élevages devraient pouvoir compter 30 à 50 ha de terres labourables (céréales et prairies temporaires), autant de pâturages de prairies permanentes et avoir accès à un alpage (individuel ou collectif).

Ainsi, la filière bovin viande domestique nécessite environ 1900 ha de terres mécanisables, à court terme voire très court terme, puisque les effets du changement climatique et la récurrence des années sèches est déjà en œuvre.

Les données citées ci-dessus sont une adaptation à dire d'expert basée des travaux menés dans le cadre des cas-type INOSYS « Système naisseur de broutard sur 135 ha en zone de montagne humide » ou « Système naisseur de broutard avec utilisation de surfaces pastorales en zone de montagne sèche » (BVRA4 ou BVRA5 : http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesoir/recommends/resultats-technico-economiques-2018-des-cas-types-bovins-allaitants-de-rhone-alpes-et-paca.html) correspondant à une version optimisée et donc efficiente du système bovin viande.

Estimation des besoins en foncier pour la filière bovin viande sauvage

Les éleveurs recherchent des terres cultivables : des prairies et des terres labourables pour les semer.

Les besoins en foncier nouveaux sont de l'ordre de 1000 ha soit 10 ha supplémentaire par exploitation. Les éleveurs recherchent des prairies et des terres arables.

La SAU moyenne est de 160 ha. 10 ha supplémentaires permettent d'améliorer ou d'atteindre l'autonomie alimentaire des élevages.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Localisation :
 - o Besoins sur l'ensemble des secteurs ;
 - o Prédominance pour le secteur Champsaur/gapençais/embrunais principalement sur lesquels les élevages sont plus contraints en surface ;
 - o Prédominance également pour le secteur Ouest Bouches du Rhône, Crau, Camargue.
- Pente maximale :
 - o Pour les surfaces mécanisables,
 - Dans les Bouches du Rhône, la pente maximale est de 10 % ;
 - Dans les départements alpins, elle est de 15 % (pour offrir des conditions de travail sécurisées).
 - o Pour les pâturages, la pente des surfaces n'est pas un critère rédhibitoire.
- Altitude :
 - o Au plus près des zones actuellement cultivées pour toute nouvelle surface dont le but est d'être remise en culture.
 - o Indifférent pour les pâturages
- Etat des parcelles : friches et foncier boisé à potentiel agricole :
 - o Les friches sont peu nombreuses dans les secteurs alpins, les besoins à pourvoir en foncier passeront inévitablement par la réouverture de milieux boisés à potentiel agricole pour lesquels le coût de remise en état est un frein incontestable compte tenu des résultats économiques moins importants de ce type d'exploitations.
- Besoins en irrigation :
 - o Dans les départements alpins, l'irrigation est souhaitable sur les surfaces fourragères et céréalières (hors estives) compte tenu des aléas climatiques récurrents.
 - o Pour les besoins des cultures, elle peut être sous pression ou gravitaire, bien que les possibilités de gestion de l'eau de façon raisonnée et économe soient à privilégier compte tenu des évolutions climatiques.
- Autres éléments à signaler :
 - o Dans les départements alpins, pour les zones de pâturage, le point crucial reste toutefois l'accès à l'eau d'abreuvement : il faut partir de là pour raisonner les pâturages.
 - o Dans les Bouches du Rhône, la pose de clôtures temporaires doit être possible.
- Liens avec l'environnement :
 - o La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs ;
 - o Les travaux de défrichement peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces ;
 - o Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral.

Secteurs à enjeux

Tous les secteurs de production.

Dans les départements alpins, le besoin en foncier est prédominant pour le secteur Champsaur/gapençais/embrunais principalement sur lesquels les élevages sont plus contraints en surface.

Dans les Bouches du Rhône, tous les secteurs sont recherchés et en particulier, les secteurs de prairies (Crau, Camargue) et les terres arables à l'ouest du département.

Dans les zones humides, la gestion pastorale apporte une plus-value environnementale.

1.2.14.6 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- Pour la filière bovin domestique :
 - o Le renouvellement des générations ;
 - o La structuration de la filière :
 - Hétérogénéité des modes de production, de troupeaux, d'alimentation, ...
 - Difficultés pour les metteurs en marché, nécessitant la mise en place d'une stratégie de filière orientée vers la satisfaction du client en termes de service et de qualité du produit,
 - Compétences managériales/ commerciales/ logistiques au sein des coopératives,
- Pour la filière bovin sauvage :

- Le développement de la valorisation en AOP Taureaux de Camargue ;
- La reconnaissance du rôle économique, social et environnemental des élevages.
- Pour les 2 filières, la structuration et le développement commercial de l'activité.

Les projets de la filière sont les suivants :

- Pour la filière bovin domestique :
 - Développement du marché de la restauration collective régionale,
 - Développement du marché boucherie traditionnelle/GMS sur le Sud PACA,
 - Augmentation de la qualité carcasse par mise en place d'une politique qualité couplée à un suivi technique des élevages,
 - Souhait de développer une activité découpe/commercialisation par la Coopérative Bovine, principal acteur coopératif de la zone.
- Pour la filière bovin sauvage :
 - Reprise et relance de l'abattoir de Tarascon (création de la SICA)
 - Création de l'Organisation de Producteurs

En résumé

La **filière bovin domestique** est principalement implantée dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

- La filière est en progression (conversion d'élevage laitier en élevage à viande notamment)
- Il y a un développement de la commercialisation en circuits courts et des conversions à l'agriculture biologique.

La **filière bovin sauvage** est implantée dans les Bouches du Rhône.

- Les aspects de sécurité, de plus en plus contraignants pour l'organisation des manifestations taurines, l'augmentation des primes d'assurance, pèsent sur la filière.
 - L'urbanisation, les grands projets d'aménagement empiètent sur les surfaces auparavant dévolues à l'élevage.
- Les éleveurs recherchent des surfaces pour sécuriser l'alimentation de leur troupeau.

1.2.15 Filière élevage ovin viande

1.2.15.1 Les acteurs rencontrés

Pour cette filière, les acteurs rencontrés sont les suivants :

- Elodie LAGIER et Dorian MEIZEL, conseillers ovin de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes ;
- Coline BOURRU, conseillère agriculture biologique de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes et référente bio élevage PACA ;
- Patrice ROUCOLLE, Directeur de la Maison Régionale de l'Élevage.

La Chambre d'agriculture (cf précédemment)

La Maison Régionale de l'Élevage

Association loi 1901 composée des organismes régionaux liés à l'élevage, elle est chargée de la définition des politiques de développement de l'élevage, de leur financement et de leur mise en œuvre.

Elle est constituée de sections spécialisées (ovine, bovine, caprine et fromagère fermière, porcine et équine), qui assurent l'animation des filières. Une commission est spécialement dédiée à la gestion des schémas génétiques ovins (elle bénéficiera prochainement d'un agrément en tant qu'organisme de sélection).

Outre cette animation, la MRE coordonne les réseaux d'expérimentation et de recherche de références, le pilotage des dispositifs d'appui technique aux éleveurs, ainsi que des actions de formation et d'accompagnement des entreprises.

Le champ d'intervention de l'association s'adresse à tous les producteurs, directement ou indirectement (via les organismes/personnes morales adhérentes à la MRE), ainsi que tous les maillons des filières d'élevages (entreprises, coopératives, organisations de producteurs ...).

En ce sens elle représente environ 3 500 éleveurs professionnels et une centaine d'organisations agricoles (Chambres d'Agricultures, syndicats spécialisés, coopératives ...).

1.2.15.2 La situation de la filière et son évolution

La Région Paca compte 520 exploitations professionnelles en ovins et 789 767 ovins (viande et lait, la grande majorité étant des ovins viande).

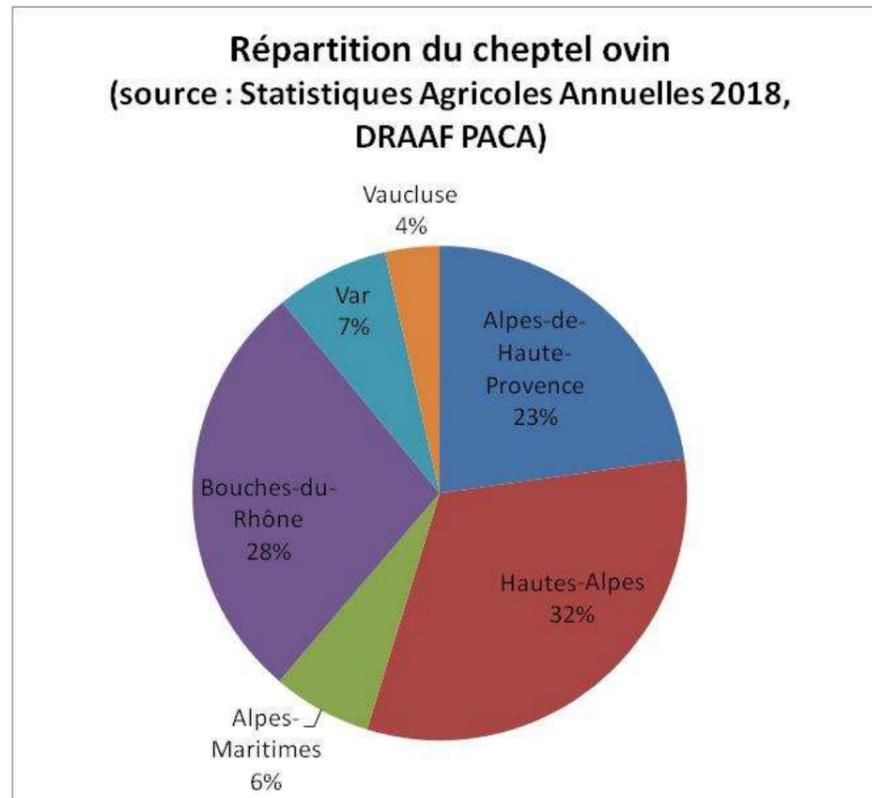
L'organisation de la filière

La filière est organisée autour de plusieurs structures de forme coopérative (Coopérative Agneau Soleil), associative (Association Ciel Azur) ou privées (Dufour ...) bénéficiant d'un maillage régional d'outils d'abattage spécialisé (Sisteron) ou multi-espèces (Gap, St Bonnet en Champsaur, Guillestre, ...).

D'un point de vue technique, 2 structures interviennent principalement : les Chambres départementales d'Agriculture et le MRE Paca, les coopératives sont peu présentes sur ces aspects.

La localisation des secteurs de production en PACA

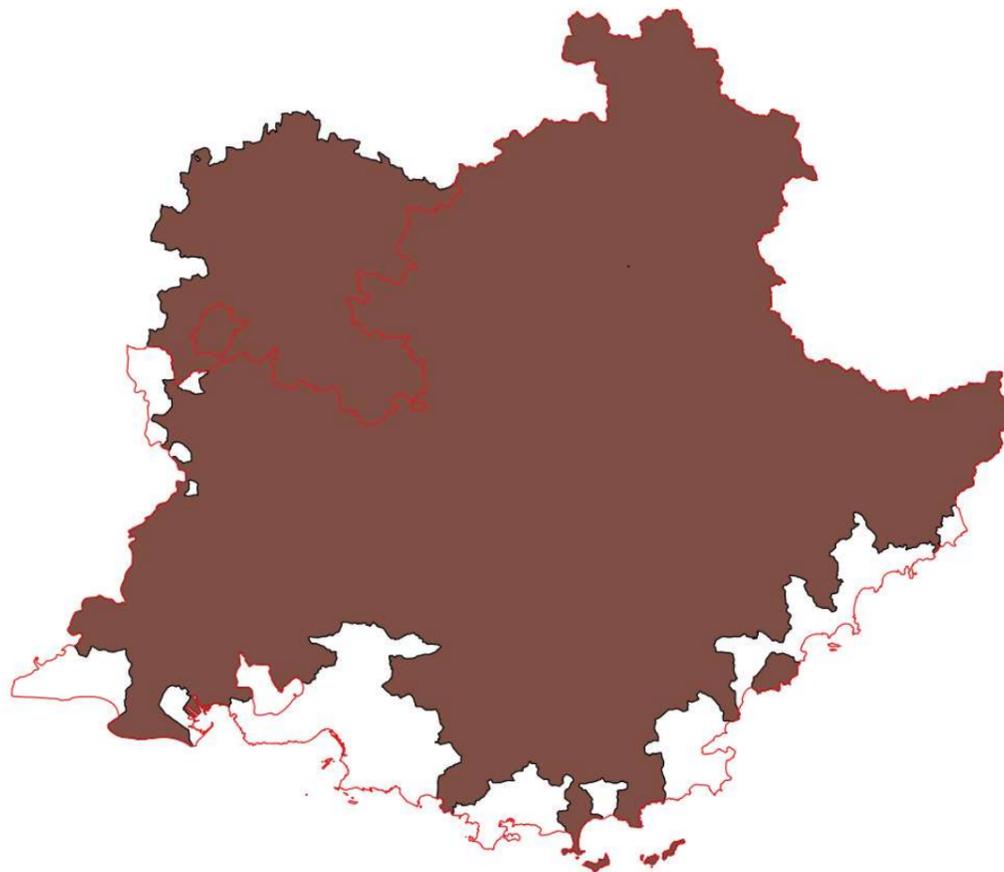
La filière est présente sur l'ensemble de la région. Cependant, les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône regroupent l'essentiel du cheptel.



Graphique : Répartition du cheptel ovin (source : Statistiques Agricoles Annuelles 2018, DRAAF PACA)*

* Le graphique comprend le cheptel ovin viande et lait, cependant ce dernier est minoritaire et ne modifie pas la répartition géographique présentée.

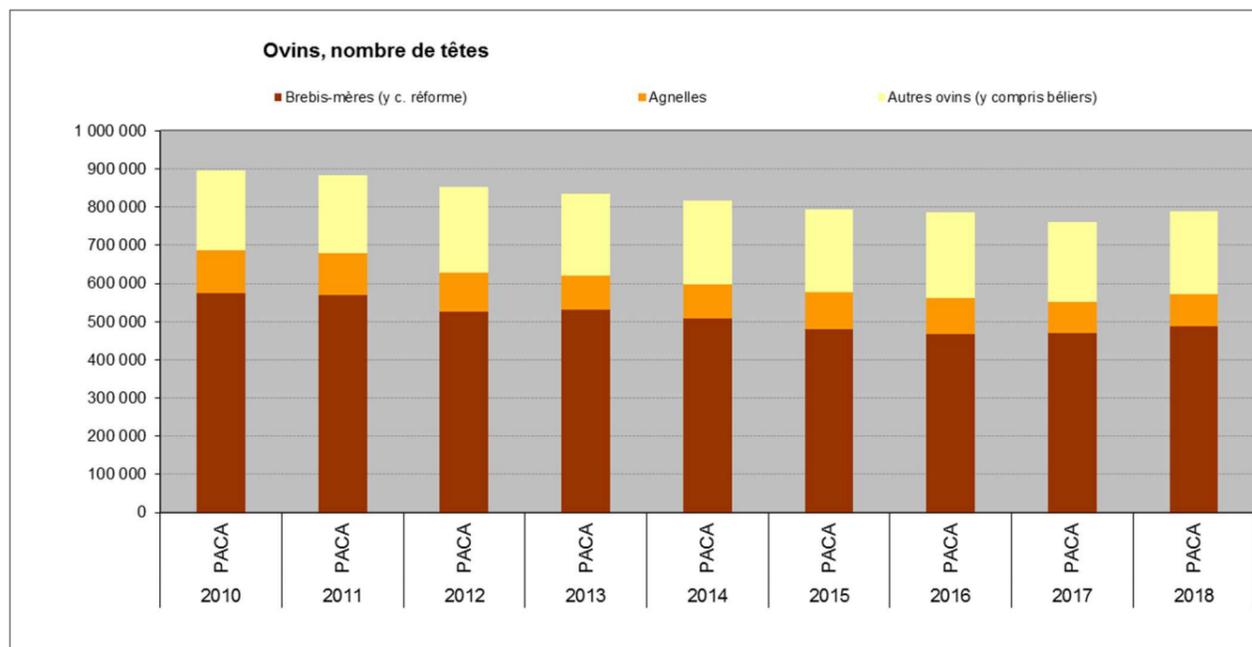
Les élevages de PACA sont dans l'aire géographique du signe de qualité IGP/Label Rouge Agneau de Sisteron (présent sur l'ensemble des départements 04 et 05 ainsi qu'une partie des communes des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et de la Drôme). Quelques élevages sont en Label Rouge Agneau de l'Adret.



Carte : Aire de l'IGP Agneau de Sisteron

Les évolutions récentes

La filière est en récession. Le nombre d'exploitations et d'ovins diminuent.



Les élevages du nord de la région sont fortement dépendants des conditions climatiques et nécessitent des bâtiments pour loger les animaux durant la période hivernale et conserver le fourrage produit durant l'été. Ainsi, la capacité d'investissement des porteurs de projet se doit d'être plus élevée sur ces secteurs : en élevage, nécessité de bâtiments, du foncier, du matériel et si on vise une autonomie alimentaire il faut une chaîne de récolte fourragère ... : les investissements sont plus élevés. Cela complique la reprise des exploitations.

Dans la partie Sud, les troupeaux peuvent être en extérieur toute l'année, ce qui réduit fortement les besoins d'investissement.

La région compte une dizaine d'abattoirs. La capacité d'abattage régionale est supérieure à ce que l'on produit. L'abattage s'est stabilisé autour de ce que l'on produit actuellement : ce qui est abattu dans la région correspond à ce que l'on produit (il n'y a plus d'abattage de bêtes venant de secteurs hors-PACA).

La filière ovine est majoritairement articulée autour de l'abattoir spécialisé de Sisteron. On note aussi des projets de longue date sur un abattoir dans le Var, et un projet-test d'abattoir mobile dans le Vaucluse (en lien avec Parc du Luberon).

Les petits abattoirs qui ont ré-ouverts, qui se sont rénovés ou qui ont changé d'orientation ces dernières années, c'est-à-dire Seyne, Digne, Guillemestre, ont complétés leur offre avec des ateliers de découpes (projet similaire sur Gap, Puget-Théniers).

La filière est majoritairement organisée pour des débouchés en circuits longs. Cependant, depuis quelques années, la vente en circuits courts se développe. En lien avec le développement de la vente en circuits courts, l'agriculture biologique se développe.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Nb. Exploitations					
	Certifiés Bio *		Conversion **		Bio + Conversion	
	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17
Brebis viande	112	-1%	20	67%	131	7%

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Nb. Animaux						
	Certifiés Bio		Conversion		Bio + Conversion		% Bio + conv. / Total
	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	2018	Evol. / 17	
Brebis viande	28 561	-4%	3 541	161%	32 102	3%	6,9%

* Exploitations ayant des têtes certifiées bio ; ** Exploitations ayant des têtes en conversion

Source: Agence Bio / OC, Agreste 2017

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- La prédation en forte augmentation ;
- Les coûts de production élevés ;
- Le renouvellement des générations, compte tenu de la pyramide des âges des éleveurs ;
- Les évolutions de la PAC 2014-2020 ont amené des améliorations pour les élevages de la région et les a consolidés (incertitudes quant à la programmation 2021) ;
- L'adaptation à la demande des consommateurs : conversions en agriculture biologique et - développement de la vente en circuits courts.

Pour s'adapter, la filière évolue :

- Les systèmes de production ovins sont des systèmes extensifs basés sur le pâturage, avec l'appui des services techniques, les éleveurs cherchent à améliorer l'autonomie alimentaire de leur troupeau dans ce contexte climatique et de prédation.
- Un grand nombre d'éleveurs évoquent l'arrêt de leur activité ou l'évolution vers un système plus intensif dans l'utilisation des surfaces, afin de ne plus pratiquer de pâturage en estives.

L'alimentation du cheptel

L'effet du plan protéagineux 2014-2020

De nombreux élevages des départements alpins pratiquaient déjà des cultures proches des critères de l'aide à la légumineuse fourragère avant l'instauration de cette aide en 2015.

La recherche d'une autonomie fourragère

Le changement climatique impose une forte sécurisation alimentaire notamment fourragère des exploitations d'élevage. Les Chambres d'Agriculture accompagnent les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques pour tendre vers davantage d'autonomie alimentaire, notamment par l'organisation de formation courte durée (type VIVEA), journées techniques, ou expérimentations. Ces actions répondent à un besoin des exploitations d'élevage pour adapter leur fonctionnement aux caractéristiques de leur exploitation (dont le foncier bien sûr) dans le contexte climatique actuel.

Souvent le passage au bio, pour les systèmes déjà extensifs, a induit la nécessité de réajuster la taille du troupeau (réduction) pour viser l'autonomie alimentaire. Cependant, la question de l'autonomie alimentaire et de la sécurisation du stock fourrager est prégnante pour les exploitations d'élevage et reste à améliorer pour faire face aux aléas climatiques.

Les aménités de la filière

La filière entretient un lien avec le territoire :

- Elle participe à l'entretien des paysages, notamment en altitude avec le pâturage des alpages ;
- Elle contribue à la prévention du risque incendie ;
- Elle participe au maintien de la biodiversité.

1.2.15.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Ces besoins sont estimés à court terme voire très court terme, puisque les effets du changement climatique et la récurrence des années sèches est déjà en œuvre.

Le changement climatique impose aux élevages de disposer d'une forte sécurité alimentaire, qui passe par un besoin en foncier pour être en capacité de produire et constituer le stock fourrager nécessaire aux besoins hivernaux des troupeaux, ainsi qu'à la production des céréales rentrant dans la composition de la ration. Les besoins sont portés sur des terres mécanisables (fourrages et prairies) et des estives. Les besoins en terres fertiles sont un peu moindre que d'autres filières car les animaux arrivent à valoriser des surfaces de pâturages un peu plus pauvres si complément en céréales à côté.

Pour couvrir les besoins d'un troupeau de 350 brebis, il faut environ 7 à 9 ha de cultures céréalières, 25 à 35 ha de surfaces en herbe en prairies temporaires ou permanentes

De plus, on compte près de 60 sollicitations par an de porteurs de projets en ovins/caprins auprès des « Points Accueil Installation » départementaux.

Les besoins de la filière sont estimés à près de **2 000 ha de terres mécanisables et 5 000 ha de parcours et estives**.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Localisation : tous les secteurs où la filière est présente.
- Pente maximale :
 - o 15 % pour les surfaces mécanisables (afin d'offrir des conditions de travail sécurisées).
- Altitude : au plus près des zones actuellement cultivées pour toute nouvelle surface dont le but est d'être mise en culture.
- Etat des parcelles :
 - o Friche ou foncier boisé à potentiel agricole
 - o Les friches sont peu nombreuses dans les secteurs alpins, les besoins à pourvoir en foncier passeront inévitablement par la réouverture de milieux boisés à potentiel agricole pour lesquels le coût de remise en état est un frein incontestable compte tenu des résultats économiques moins importants de ce type d'exploitations.
 - o Le développement du pâturage dans les vignes et vergers est une piste intéressante de gain de foncier.
- Caractéristiques agronomiques : terres adaptées pour la culture de céréales.
- Besoins en irrigation : irrigation souhaitable pour sécuriser les ressources fourragères.
- Autres éléments à signaler : pour les zones de pâturage, le point crucial reste toutefois l'accès à l'eau d'abreuvement : il faut partir de là pour raisonner les pâturages.
- Liens avec l'environnement :
 - o La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs ;
 - o Les travaux de défrichement peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces ;
 - o Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral.

1.2.15.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- Prédation et gestion de ses conséquences sur la pérennité des élevages ;
- Renouvellement des générations ;
- Structuration de filière avec de plus en plus d'exploitations en agriculture biologique, des demandes croissantes de la restauration collective hors domiciles, des dynamiques d'approvisionnement local, des blocages liés aux prix, à la saisonnalité des productions ;
- Changement climatique et récurrence des années sèches (beaucoup d'élevage recherchent des espaces tampons pour faire face en année sèche, actuellement ce besoin est ponctuel mais pourrait devenir permanent avec le contexte de changement climatique) ;
- Des enjeux et attentes très différents voire contradictoires entre les besoins des EPCI, des filières, des producteurs.

Les projets de la filière sont les suivants :

- Structurer la filière ovin bio ;
- Consolider les démarches actuelles (IGP Agneau de Sisteron ...), notamment signes de qualité (SIQO) qui sont des vitrines des productions de notre région ;
- Valoriser les productions via des démarches structurées ou non.

En résumé

- Une filière présente essentiellement sur 3 départements : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Bouches du Rhône
- Une pression de prédation qui remet en cause le fonctionnement voire la pérennité des élevages
- Un nombre d'élevages et un cheptel en diminution
- Des évolutions vers le bio, la commercialisation en circuits courts
- Une demande croissante des consommateurs (restauration hors domicile, approvisionnement local)
- Une recherche de foncier pour sécuriser l'alimentation des troupeaux et s'adapter aux évolutions du climat

1.2.16 Filière élevage ovin, caprin lait

1.2.16.1 Les acteurs rencontrés

Les acteurs rencontrés pour cette filière sont :

- Josine GIRAUD, technicienne caprin/ovin lait de Brebis Lait Provence ;
- Vincent ENJALBERT, chargé de mission à la Maison Régionale de l'Élevage.

Brebis Lait Provence

Cet organisme assure l'accompagnement réglementaire et technique des Eleveurs Ovins Laitiers en PACA.

Maison Régionale de l'Élevage

Cet organisme est chargé de l'animation des filières élevage en PACA, réalise des expérimentations, pilote des appuis techniques, propose des formations et accompagnements.

1.2.16.2 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

On recense environ 80 éleveurs de brebis laitière dans la région PACA, soit 7094 têtes (données DRAAF/Agreste 2018).

On recense environ 330 éleveurs de caprins lait, soit 18000 têtes (données MRE, les données DRAAF/Agreste incluent les caprins non laitiers présents sur les autres exploitations).

On recense également 50 éleveurs de bovin fromager (1000 têtes).

La part des élevages en bio est autour d'1/3.

25 éleveurs de chèvres produisent sous cahier des charges AOP Banon et 8 sous AOC Brousse du Rove.

La filière est tournée vers la vente directe et les circuits courts en grande majorité dans tous les départements : les modalités de commercialisation sont très diverses, de l'export, à la vente en AMAP, sur les marchés, à la ferme, auprès de revendeurs ou encore en GMS.

La proximité des bassins de consommation permet une bonne valorisation économique du litre de lait. Les producteurs ne souhaitent pas plus de structuration commerciale à ce jour.

L'organisation de la filière

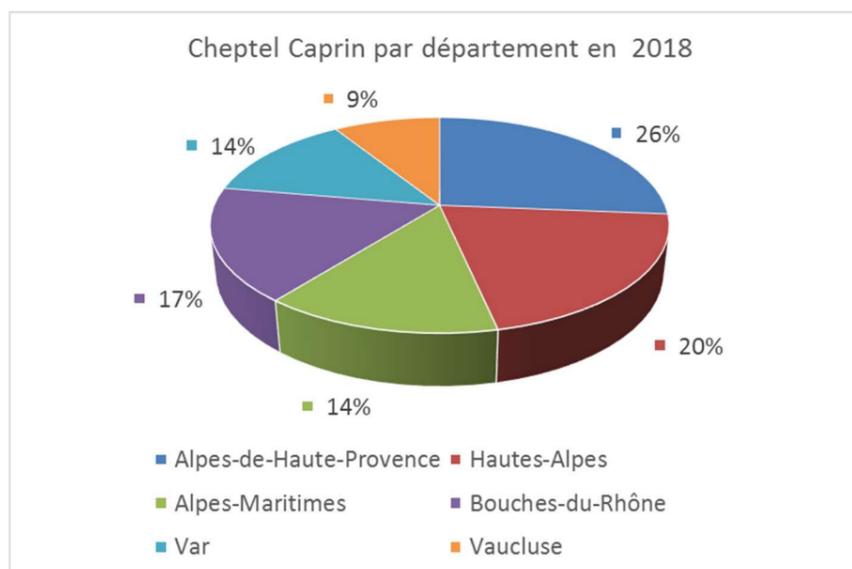
Différents organismes interviennent en appui de la filière :

- Des syndicats de producteurs par département,
- Brebis Lait Provence à l'échelle régionale,

- Les Chambres d'agriculture et la Maison Régionale de l'Élevage,
- Actalia en encadrement technique et expérimentation, avec une antenne au Centre Fromager de Carmejane (04),
- Des coopératives laitières ou fromageries privées dans le 05 et 04 qui collectent également du Lait de Chèvre (Coop du Col Bayard, Ubaye, SICA...) :
 - o Environ 30-40 éleveurs caprins laitiers spécialisés concernés ;
 - o Mais la filière est essentiellement en production fermière en circuits courts sans organisation commerciale collective.
- Les Organismes de Gestion AOP Banon et AOP Brousse du Rove.

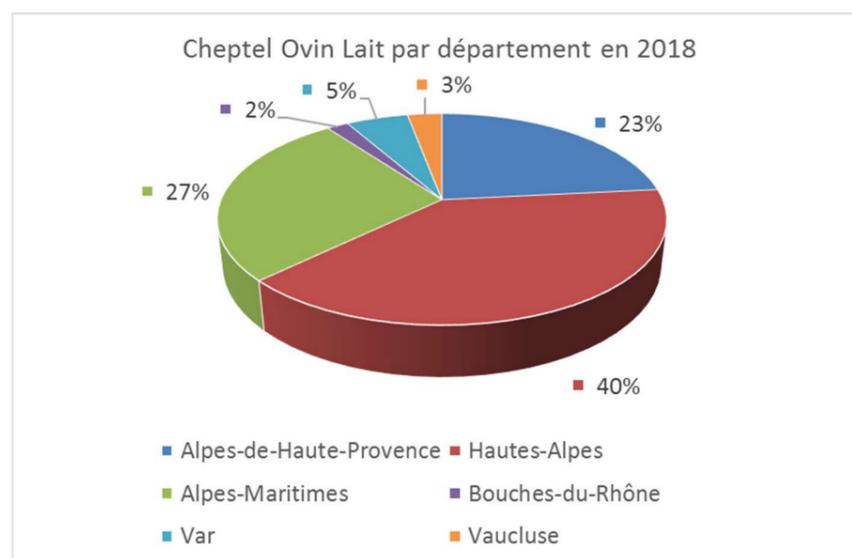
La localisation des secteurs de production en PACA

La filière caprin lait est présente dans tous les départements de PACA.



Graphique : répartition du cheptel caprin par département en 2018

Concernant la filière ovin lait, on recense peu de brebis lait en dehors des départements non alpins.



Graphique : répartition du cheptel ovin lait par département en 2018

Les évolutions récentes

La filière est en progression :

- Forte progression des brebis laitière :
 - o +33 % du nombre d'exploitations en 10 ans ;
 - o + 60% des effectifs de brebis laitières depuis 2011.
- Relative stabilité du cheptel en caprin fromager :
 - o Le nombre d'éleveurs est stable : on constate un gros turnover mais les nouvelles installations compensent les nombreux départs ;
 - o Le volume de lait est stable : la productivité diminue au profit de systèmes plus extensifs ;
 - o Les éleveurs rencontrent des difficultés pour accéder au foncier et s'installer dans les départements des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône et du Vaucluse (sur des secteurs très urbanisés) ;
 - o La progression se fait plutôt dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Var.

L'AOP Banon est en demande d'éleveurs laitiers (au moins 3) pour stabiliser la production), sous forme d'ateliers complémentaires à des élevages ovins ou d'installations nouvelles (250 chèvres minimum – 50 ha de prairies 10 ha céréales + 100 ha parcours par élevage).

Différents facteurs influent sur le développement de la filière :

- Le renouvellement des exploitants : la filière installe beaucoup de nouveaux exploitants Hors Cadre Familial. Il y a très peu de reprises, beaucoup d'installations ex nihilo ;
- Une bonne valorisation économique en circuits courts mais limitation dans certains secteurs par rapport à la demande locale (concurrence localisée) ;
- Une demande très supérieure à l'offre dans les zones les plus urbaines ;
- Peu d'incidence des aides PAC mais la place des aides prend de plus en plus d'ampleur (valorisation des surfaces de Parcours via l'ICHN, systèmes plus extensifs).

Pour s'adapter, la filière réfléchit sur les aspects de :

- Stratégies commerciales et d'implantation des structures proches des centres de consommation ;
- La recherche des marchés de plus gros volumes auprès de grossistes ou revendeurs (reste peu important).

L'alimentation du cheptel

Concernant le plan protéagineux lancé par l'Etat, il a eu peu d'incidences sur la filière. Les éleveurs utilisent très peu de luzerne déshydratée, voire pas du tout. Et la plupart des éleveurs ne sont pas autonomes d'un point de vue fourrage et alimentation. Ils achètent une grosse part de l'alimentation à l'extérieur auprès d'exploitations du territoire pour le fourrage

Cela est souvent dû à la taille des exploitations et à la disponibilité en travail sur les exploitations (choix technique).

L'aide destinée aux légumineuses fourragères (avec contractualisation entre producteur de fourrage et éleveurs) a été bénéfique pour les éleveurs caprins et ovins laitiers, en permettant d'augmenter l'offre locale de fourrage de légumineuses.

Les aménités de la filière

La filière joue un rôle économique et touristique sur le territoire via la vente en Circuits Courts (marchés, restaurateurs, AMAP, magasins de producteurs).

Elle joue également un rôle important dans la défense contre les incendies par le maintien de milieux ouverts (les caprins consomment beaucoup de ressource arborée en sous bois). Ceci permet également le maintien de la biodiversité associée à ces milieux.

1.2.16.3 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

En Caprin fromager, il y a un risque de saturation du marché localement. Il n'y a pas de forte augmentation sur les dernières années mais des possibilités d'évolution s'il y a une structuration de la filière vers d'autres modes de commercialisation.

Pour sécuriser les exploitations existantes, souvent précaires, les accompagner vers des systèmes plus extensifs, et absorber de nouveaux éleveurs proches des centres de consommation, les besoins en foncier sont les suivants :

- Cultures fourragères : 5 ha par exploitations sur 100 exploitations à sécuriser soit 500 ha + environ 30 exploitations supplémentaires dans les départements 13-84-83 (soit +25% d'augmentation pour ces départements) soit 150 à 300 ha.
- Parcours : environ 30 exploitations supplémentaires dans les départements 13-84-83 (soit +25% d'augmentation pour ces départements) soit environ 3 000 ha.

En Brebis laitière, on a observé une hausse de +25% du nombre d'éleveurs soit +20 éleveurs. Dans les 10 prochaines années, si la dynamique reste la même dynamique, les besoins seront d'environ 100 à 200 ha de cultures fourragères et 2000 ha de parcours.

Les besoins totaux de la filière ovin/caprin lait sont de 750 ha à 1 000 ha de surface fourragère et 5000 ha de parcours.

Type de terres recherchées

Les caractéristiques des terres recherchées sont les suivantes :

- Localisation : proximité des pôles de consommation.
- Pente maximale :
 - o Modérée (jusqu'à 10 %) ;
 - o Forte (plus de 15 %) pour les parcours ;
- Etat des parcelles :
 - o friches pour les cultures fourragères ;
 - o foncier boisé à potentiel agricole pour les parcours uniquement (le défrichage ne serait pas rentable s'il s'agit d'implanter des cultures fourragères).
- Besoin en irrigation : pas indispensable mais permet de sécuriser la production fourragère.
- Liens avec l'environnement : La réouverture des milieux est souvent bénéfique à la diversité biologique (productions souvent extensives, voire en Bio).

Secteurs à enjeux

Il s'agit des secteurs de friches dans les départements les plus urbains (13 – 06 – 84) qui permettraient d'offrir une base foncière pour l'installation de nouveaux éleveurs en adéquation avec la demande.

1.2.16.4 Les enjeux et projet de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés mentionnent les enjeux suivant :

- Renouvellement des générations ;
- Sécurisation du foncier (souvent précaire) et proximité avec les centres de consommation ;
- AOP Banon : maintien du volume de production.

En résumé

- La filière est en progression, portée par une forte demande des consommateurs et des candidats à l'installation nombreux.
- La commercialisation se fait en grande majorité en circuits-courts.
- En élevage caprin lait, les installations, souvent sur des systèmes plus extensifs, compensent les départs. Les volumes de production sont stables.
- La recherche de foncier est compliquée dans les secteurs les plus urbains.
- Les besoins en foncier sont notamment suscités par la nécessité de sécuriser des exploitations souvent précaires et permettre une meilleure autonomie fourragère (même si celle-ci est loin d'être atteinte, notamment par manque de disponibilité des éleveurs pour assurer eux-mêmes la production de l'alimentation). La contractualisation en producteurs de fourrage et éleveurs se développe.
- La filière caprin joue un rôle très important dans la défense des territoires contre les incendies (parcours en sous bois).

1.2.17 Filière élevage de volailles (poules pondeuses et volailles de chair)

Cette filière n'étant pas organisée en région PACA, les éléments présentés ci-après sont issus de l'analyse de données statistiques et de l'estimation des besoins alimentaires du territoire.

1.2.17.1 La situation de la filière et son évolution

Les productions réalisées par la filière :

La production concerne :

- Les poules pondeuses :
 - o 531 000 poules pondeuses sont recensées en PACA en 2018 (source : Statistiques agricoles annuelles, Agreste) ;
 - o 141 exploitations, représentant 54 511 poules pondeuses, sont sous cahier des charges Agriculture Biologique (soit environ 10 % de la production, source Agence bio, chiffres 2017).
- Les volailles de chair :
 - o 2 875 000 poulets de chair et coquelets sont recensés en PACA (source : Statistiques agricoles annuelles, Agreste) ;
 - 30 exploitations, représentant 55 664 poulets de chair, sont sous cahier des charges Agriculture Biologique (soit environ 2% de la production, source Agence bio, chiffres 2017)
 - o 664 000 coqs et poules de réforme ;
 - o 1 000 canards gras ;
 - o 61 000 canards à rôtir ;
 - o 35 000 dindes et dindons ;
 - o 4 000 oies à rôtir ;
 - o 73 000 pintades ;
 - o 2 000 cailles d'élevage ;
 - o 113 000 lapins.

L'organisation de la filière

Il n'y a pas d'organisation de la filière en PACA.

La localisation des secteurs de production en PACA

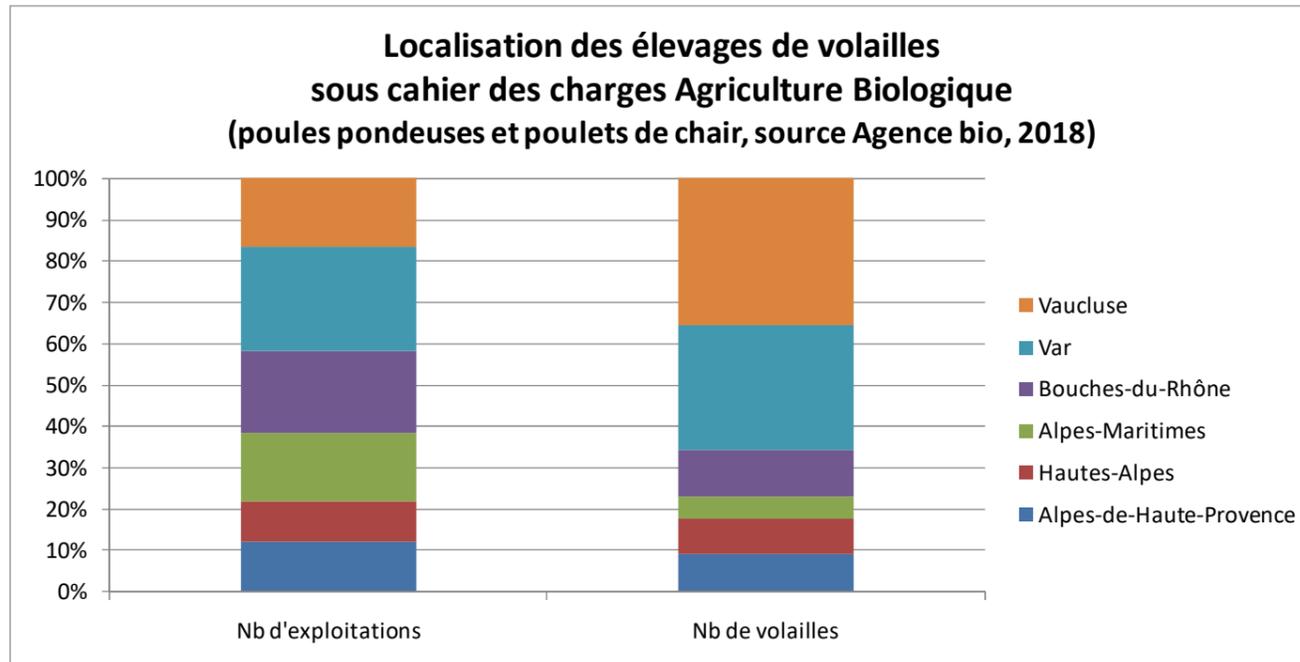
Il n'y a pas de données récentes permettant d'établir les secteurs de production en PACA. A titre d'information, voici les données du Recensement Général Agricole de 2010 concernant les exploitations susceptibles de vendre des œufs ou des volailles.

Localité	Toutes otex		Otex 52 Elevages avicoles	
	Ensemble des exploitations	Dont moyennes et grandes exploitations	Ensemble des exploitations	Dont moyennes et grandes exploitations
Alpes-de-Haute-Provence	100	65	32	24
Hautes-Alpes	381	197	14	8
Alpes-Maritimes	162	54	16	8
Bouches-du-Rhône	152	76	38	27

Var	110	62	37	24
Vaucluse	119	72	39	27
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1024	526	176	118

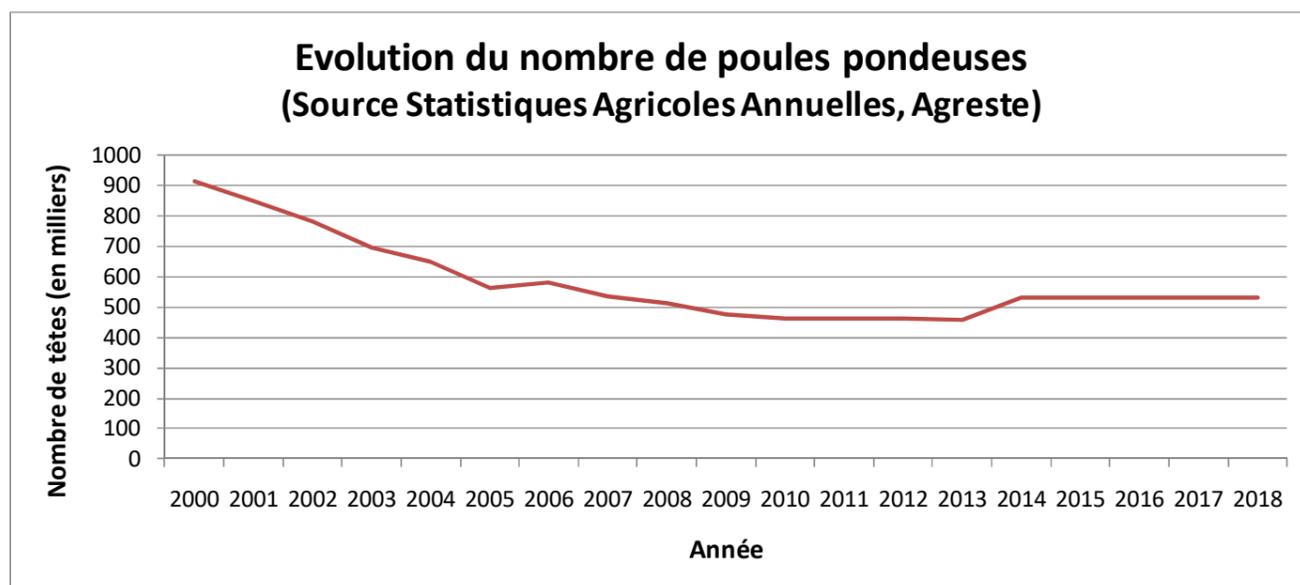
Sur les 1024 exploitations recensées détenant des volailles, seules 176 sont des élevages avicoles spécialisés.

Concernant la production sous cahier des charges Agriculture biologique, 151 exploitations, élevant des volailles sont concernés en PACA. 35 % du cheptel est localisé dans le Vaucluse, 30% dans le Var.

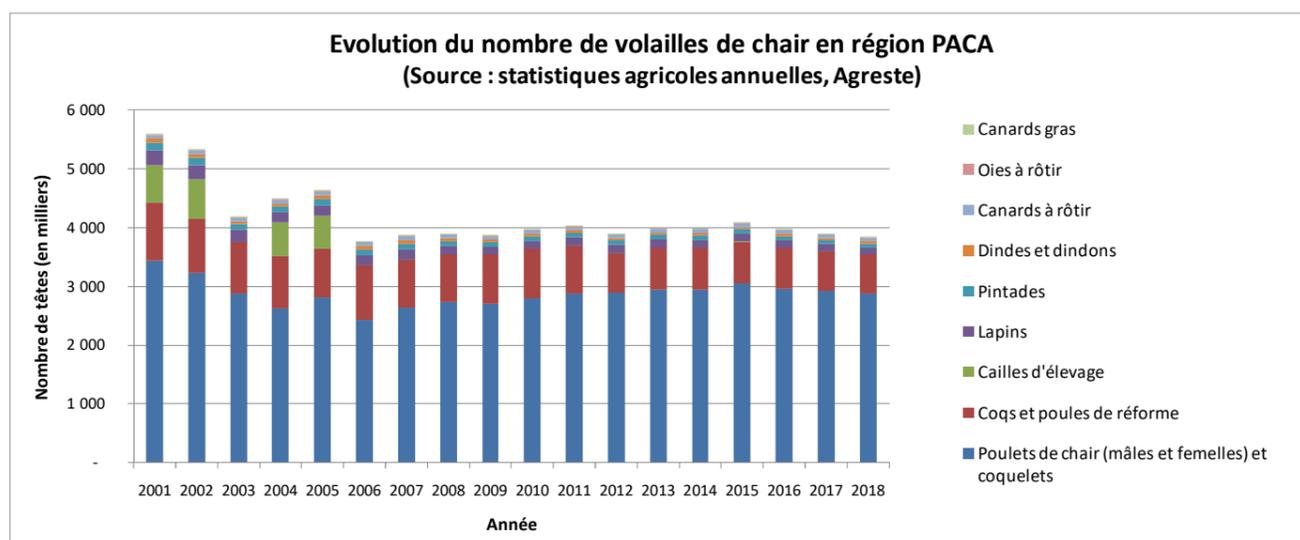


Les évolutions récentes

Les élevages de poules pondeuse ont semble-t-il connu une diminution entre 2000 et 2009, avant de se stabiliser et même de ré-augmenter légèrement. C'est ce que semble indiquer l'évolution du nombre de poules pondeuses.



De la même manière, l'évolution du nombre de volailles de chair est négative entre 2000 et 2006 puis se stabilise.



En lien avec une forte demande des consommateurs, on note dans la région un développement de petits élevages de volailles, sous forme d'élevages spécialisés ou d'atelier complémentaire d'une exploitation maraîchère par exemple, orientés vers la vente en circuits courts.

1.2.17.2 Les besoins en termes de développement

Estimation des besoins en foncier

Pour établir les besoins en foncier, l'estimation se base :

- Sur les demandes formulées par les candidats reçus aux Points Accueil Installation de la région, ce qui permet d'établir le besoin à court terme ;
- Sur l'estimation de la consommation actuelle d'œufs et de volailles des habitants de la région qui permet d'établir le besoin de foncier nécessaire à moyen terme pour répondre à la demande en local.

Les besoins en foncier à court terme

En PACA, les Points Accueil Installation reçoivent en moyenne 87 candidats par an désireux de s'installer en élevage de volailles (volaille de chair et/ou poules pondeuses) et 48 candidats qui ont pour projet de développer un atelier élevage de volailles en complément de leur orientation principale.

Localité	Nombre de candidats reçus en moyenne par an (d'après les données 2017 à 2019)	
	Souhaitant s'installer en élevage de volailles	Souhaitant développer un atelier volaille en complément de leur orientation principale
Alpes de Haute Provence	16,5	11
Hautes Alpes	5	
Alpes Maritimes	11	15
Bouches du Rhône	16,3	7,3
Var	23	15
Vaucluse	15	
PACA	87	48

Pour évaluer les surfaces nécessaires pour répondre à ces projets, on se base sur les surfaces nécessaires pour être affilié en tant que chef d'exploitation auprès de la MSA.

En ce qui concerne l'élevage de volaille, un arrêté du ministère de l'agriculture, datant de 2015 précise les coefficients d'équivalence applicables uniformément à l'ensemble du territoire, sur la base de la surface minimale d'assujettissement nationale. Ainsi, en élevage de poules pondeuses, la référence est de 750m² de poulailler et en élevages de poulets de label avec parcours, la référence est de 700m² de poulailler ou 22 500 têtes par an.

Afin d'estimer le besoin en foncier à court terme, on retient qu'il faut une surface minimale de 750m² de poulailler pour être affilié comme chef d'exploitation en élevage de poules pondeuses (les données transmises par les PAI ne permettent pas de distinguer le nombre de projets en poules pondeuses ou poulet de chair, cependant, il semblerait que ce soit les projets de poules pondeuses ou poules pondeuses/poulets de chair qui dominent). A partir de cette donnée, on calcule les surfaces de parcours associées.

Concernant les projets d'élevage développé en complément d'une orientation principale, on estime la surface nécessaire à 1/5ème de la surface nécessaire pour un élevage spécialisé, soit 150m².

Localité	Projets élevage	Projets activités complémentaires	Surfaces associées en ha (bâtiments et parcours)
Alpes de Haute Provence	16,5	11	4,69
Hautes Alpes	5		1,22
Alpes Maritimes	11	15	3,6
Bouches du Rhône	16,3	7,3	4,42
Var	23	15	6,52
Vaucluse	15		3,66
PACA	87	48	24.10

* Pour un élevage de poule pondeuse en plein air, 4m² de surface de parcours sont nécessaire par poule et la densité en bâtiment est à limiter à 9 poules/m² (source fiche ITAVI 2011)

Les besoins en foncier à moyen terme (10 ans)

Pour établir les besoins supplémentaires liés à la consommation actuelle d'œufs et de volailles, voici les données retenues :

- La consommation est basée sur les données de l'étude INCA3, étude menée par l'ANSES en 2017 auprès de 5 855 individus sur le territoire français.
 - o Cette étude est représentative de l'ensemble des individus habitant en France métropolitaine concernant les consommations alimentaires.
 - o Cependant, les spécificités régionales de consommation sont peu prises en compte.
 - o La consommation est donnée pour les enfants (0-10 ans), les adolescents (11-17 ans), les adultes (18-79 ans).
- Les données de population sont issues des données de l'INSEE
 - o Elles permettent d'établir 2 classes : les enfants-adolescents (0-19 ans) et les adultes (20 et plus).
 - o La consommation affectée aux enfants-adolescents est celle donnée pour les adolescents dans les données d'INCA3 (en l'absence de données plus précises).
- La production agricole actuelle est évaluée à partir des statistiques agricoles annuelles publiées par Agreste.
- Les besoins en foncier représentent les surfaces de parcours nécessaires pour augmenter le nombre de volailles en rapport avec les besoins alimentaires du territoire. Les données sont celles concernant un élevage de poules pondeuse ou poulets de chair élevés en plein air et fournies par ITAVI.

Dans un premier temps, on calcule les besoins alimentaires de la population régionale :

Besoins (en tonne/an) pour la population PACA			
Produit	Enfant et adolescent (0-19ans)	Adulte	Total
Œufs	4 656	18 060	22 715
Volaille	8 405	37 266	45 671

On calcule ensuite la production déjà existante sur le territoire :

- En œufs :

Produit	Nombre de volaille	Nombre d'œufs/an	Nombre d'œufs par volaille/volaille et /an	Poids d'œufs (en tonne/an)
Œufs de consommation	531 000	155 583 000	293	9 335

*le poids moyen d'un œuf est estimé à 60g

- En volaille de chair :

Produit	Nombre de volailles	Poids moyen (kg net/ tête)	Poids (tonne équivalent carcasse)
Coqs et poules de réforme	664 000	1,66	1 104
Poulets de chair et coquelets	2 875 000	1,77	5 081
Canards gras	1 000	8,60	9
Canards à rôtir	61 000	2,71	166
Dindes et dindons	35 000	7,30	255
Oies à rôtir	4 000	5,83	23
Pintade	73 000	1,39	101
Caille d'élevage	2 000	0,50	1
Lapin	113 000	1,66	188
Total	3 828 000		6 928

On calcule enfin le besoin en foncier nécessaire pour augmenter le nombre de volailles de façon suffisante pour alimenter entièrement le territoire (surface de parcours et bâtiment ou cabane d'élevage) :

- En œufs :

Production	Besoins alimentaire en PACA (en tonne)	Production totale PACA (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire (en nombre de poules)	Besoins en foncier, en ha
Œuf de consommation	22 715	9 335	13 380	761 113	313

* Pour un élevage de poule pondeuse en plein air, 4m² de surface de parcours sont nécessaire par poule et la densité en bâtiment est à limiter à 9 poules/m² (source fiche ITAVI 2011)

- En volaille de chair :

Production	Besoins alimentaire en PACA (en tonne)	Production totale PACA (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire (en tonne)	Calcul du besoin supplémentaire en nombre de poulets	Besoins en foncier, en ha*
------------	--	-----------------------------------	--	--	----------------------------

Volaille	45 671	6 928	38 743	21 920 862	2 283
----------	--------	-------	--------	------------	-------

* Pour simplifier les calculs et en raison des données disponibles, l'estimation est faite en imaginant répondre à la demande uniquement en développant les élevages de poulets de chair (qui représentent 73 % du volume actuel de production de volaille de chair en PACA)

* Pour un élevage de poulet de chair en plein air, 2m² de surface de parcours sont nécessaire par poule et la densité en bâtiment est à limiter à 12 poulets/m² (source ministère de l'agriculture)

* En poulets de chair, les poulets sont élevés en bandes successives : période d'élevage autour de 4 mois, période d'abattage d'un mois, vide sanitaire d'un mois (désinfection, préparation des surfaces à accueillir une nouvelle bande). Les surfaces de l'élevage peuvent donc accueillir 2 bandes successives dans l'année (source ITAVI).

Type de terres recherchées

Il n'y a pas de données techniques concernant le type de terres adaptées.

1.2.17.3 Les enjeux

Les enjeux que l'on peut relever sont les suivants :

- L'accompagnement des porteurs de projet (accompagnement technique), dans une région où la filière est peu présente et n'est pas organisée.
- L'estimation des besoins, notamment en termes d'outils collectif de type abattoir et l'accompagnement des éleveurs dans la mise en place de ces outils le cas échéant.

En résumé

- La filière volaille (poules pondeuses et volailles de chair) est peu présente et non organisée en région PACA.
- On recense des projets d'installation de petits élevages, orientés vers une commercialisation en circuits courts (élevages spécialisés ou atelier complémentaire).
- Les besoins en foncier sont calculés en fonction des projets recensés par les Points Accueil Installation et des besoins alimentaires du territoire.
- Si l'on souhaite encourager le développement de l'élevage de volaille (notamment volaille de chair) pour alimenter la population de la région, il faudra s'intéresser aux outils nécessaires et développer l'accompagnement technique.

1.3 Les zones à enjeux de préservation ou d'extension des terres

1.3.1 Objectifs

Cette phase 1.C. est la conclusion de cette première phase de l'étude. En effet, sur la base du diagnostic spatial régional (Phase 1.A.) et des perspectives de développement surfacique des filières agricoles (Phase 1.B.), il s'agit de cibler des secteurs à enjeux d'intervention afin de permettre de lancer la phase plus opérationnelle de la présente étude à savoir la Phase 2. L'enjeu est de cibler deux secteurs à enjeux, un espace péri-urbain et un espace alpin afin d'expérimenter les conditions de réussite d'un projet de remise en valeur agricole.

1.3.2 Méthodologie de travail

L'identification des zones à enjeux s'appuie sur le gisement foncier à potentiel agricole identifié en Phase 1.A. et les secteurs géographiques de développement surfacique des filières agricoles régionales, identifiés en Phase 1.B. Ces éléments de diagnostic sont le point de départ permettant d'identifier un certain nombre de secteur de développement agricole.

Pour affiner ce travail et sélectionner quelques sites d'intervention à soumettre au COPIL, ont été mis en place des groupes multi-acteurs à une échelle départementale ou supra-départementale :

- Groupe multi-acteurs Alpes de Haute Provence ;
- Groupe multi-acteurs Hautes Alpes ;
- Groupe multi-acteurs Alpes Maritimes ;
- Groupe multi-acteurs Vaucluse et Bouches du Rhône (les territoires ont été fusionnés pour cette réunion eu égard aux dynamiques de filières assez similaires et à des bassins agricoles communs).

Chacune des Chambres Départementales d'Agriculture, avec l'appui de la SAFER, anime ce groupe multi-acteurs. En amont des réunions, un travail a été conduit pour cibler sur des secteurs à enjeux au regard des résultats des Phases 1.A et 1.B ainsi que des études et travaux déjà existants.

Compte tenu du contexte du COVID19, ces réunions n'ont pu avoir lieu en présentiel, des visio-conférences ont donc été organisées pour travailler avec les acteurs du territoire à la définition de secteurs à enjeux. Pour favoriser une bonne dynamique des réunions, le support de présentation a été adressé aux participants en amont de la réunion.

La composition de ces groupes multi-acteurs a été proposée au COPIL n°1. Ces groupes sont des experts des territoires. Ils réunissent les intercommunalités, les départements, le Conseil Régional, la SAFER, la DDT(M), des filières agricoles emblématiques, la DRAAF, les associations environnementales siégeant en CDPENAF, les forestiers, l'Agence de l'Eau... Le listing par département est détaillé ci-après.

Il est à noter, que ce travail sera conduit sur tous les départements de PACA hormis le département du Var qui fait déjà l'objet d'un Plan de Conquête et Reconquête Agricoles.

	<i>Alpes Maritimes</i>	<i>Vaucluse</i>	<i>Bouches du Rhône</i>	<i>Alpes de Haute Provence</i>	<i>Hautes Alpes</i>
Intercommunalités	Métropole Nice Côte d'Azur	Grand Avignon	CA Arles Crau Camargue Montagnette	Durance Luberon Verdon Agglomération	CA Gap Tallard Durance
	CA Sophia Antipolis	Luberon Monts de Vaucluse	CC Vallée des Baux	Provence Alpes Agglomération	CC Briançonnais
	CA Cannes Pays de Lérins	Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	CA Terre de Provence Agglomération	CC Sisteronais Buech	CC Buech Devoluy
	CA du Pays de Grasse	Sorgues du Comtat	Aix-Marseille Provence Métropole	CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure	CC Champsaur Valgaudemar
	CA de la Riviera Française	Ventoux Comtat Venaissin		CC Haute Provence Pays de Banon	CC Guillestrois Queyras
	CC du Pays des Paillons	Pays de Rhône Ouvèze		CC Jabron Lure Vançon Durance	CC Pays des Ecrins
	CC Alpes d'Azur	Aygues Ouvèze en Provence		CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	CC Serre Ponçon
		Rhône Lez Provence		CC Alpes Provence Verdon	CC Sisteronnais-Buech
		Pays Vaison Ventoux			CC Val d'Avance Serre Ponçon
		Enclave des Papes Pays de Grignan			
		Ventoux sud			
		Pays Apt Luberon			
	Sud Luberon				
Département	CD06	CA84	CA13	CA04	CA05
Région PACA					
SAFER	SAFER 06	SAFER 84	SAFER 13 SAFER PACA	SAFER 04	SAFER 05
DDT/DDTM	DDTM 06	DDT 84	DDTM 13	DDT 04	DDT 05
DRAAF					
Agence de l'Eau					
Représentants d'associations environnementales en CDPENAF	GADSECA	FNE	Terre de Liens	CEN PACA	
	FARE	VOLUBILIS	Fédération départementale des chasseurs	FNE	
	Terre de Liens PACA		FNE		
Parcs Naturels	Préalpes d'Azur	Luberon	Alpilles	Verdon	Queyras
	Mercantour	Ventoux	Calanques	Luberon	Baronnies Provençales
			Sainte Baume		
			Camargue		

Filières agricoles emblématiques	AFA de la châtaigneraie de la Tinée	Filière viticole inter Rhône	Céréales, Grandes cultures, riz	CPPARM	Ovins / FDO
	Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice	Syndicat des Vignerons de Château neuf	Foin de Crau	ARVALIS	
	Organisme de Défense et Gestion de l'Appellation "Bellet"	Fédérations des Caves Coopératives et Vignerons Indépendants	Maraîchage	CERPAM	Bovins lait / FDPL
	Association pour la promotion du Citron de Menton	Représentant du plan de relance des amandes et pistaches	Oléiculture	Maison Régionale de l'Elevage (MRE)	Bovins viande / Coop bovine Maison Régionale de l'Elevage (MRE)
		filière Bigarreau industrie	Amandes	FDSEA	
		céréales-oléoprotéagineux	Bovins camargue	JA	Arboriculture : GP Fruits 04-05
		CRIEPPAM		Confédération Paysanne	
		filière arboricole			
		filière légume			
Forestiers			ONF		AFAB
		syndicat des forestiers privés	syndicat des forestiers privés	Communes Forestières	COFOR
	Centre régional de la propriété forestière (CRPF)				
Autres structures	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée				
	Terres de Lien				
	Ville de Mouans Sartoux		MIN Chateaufort		PETR Grand Biranconnais
	Ville de Biot		PETR Pays Arles		Agence de Développement (ADDET)

Lors de ces réunions, après présentation du contexte et objet de l'étude, les premiers résultats du travail sont soumis aux participants en vue de travailler sur des propositions de secteurs à retenir pour les proposer au COPIL. Ces secteurs sont retenus sur plusieurs critères :

- Résultats du travail des Phases 1.A et 1.B ;
- Potentiel des sites à enjeux identifiés suite au travail de croisement des Phases 1.A. et 1.B. (labels, irrigation...);
- Et à dire d'expert au regard de l'état d'avancement des documents de planification, des politiques agricoles en cours, des enjeux de reconquête agricole des sites (incendie, paysage ... en sus du critère économique).

Pour chaque réunion, un tableau de synthèse est établi.

Il est saisi l'occasion de ces réunions, pour travailler avec ces groupes d'expert sur les moyens d'actions à mobiliser pour valoriser le foncier en friche et le foncier boisé à potentiel agricole afin de disposer d'éléments pour la suite de l'étude.

La finalité est donc d'identifier des territoires tests en zone montagne et en zone péri-urbaine pour définir les conditions de leur revalorisation agricole. Ces territoires tests sont des zooms infra-départementaux sur une entité spécifique à une échelle d'un espace de projet/bassin.

1.3.3 Les secteurs à enjeux identifiés

Chaque réunion du groupe multi-acteurs a fait l'objet d'un support de présentation et d'un compte rendu, joints au présent rapport.

Groupe Multi-Acteurs Alpes Maritimes

Le groupe multi-acteurs s'est réuni le 15 Juin 2020. 22 personnes dont 21 structures étaient représentées à cette réunion. En synthèse, les sites proposés au COPIL dans le département pour la phase 2 de la présente étude sont :

Secteurs identifiés	Foncier à reconquérir (friche/bois)	EPCI concerné	Superficie	Potentiel agricole (label, besoin des filières, irrigation...)	Raisons de l'inculture	Enjeux de reconquête du site (économie, paysages...)	Eventuels freins à la reconquête agricole
Plaine du Var -secteur plaine	Friche	Métropole NCA	97 ha (friches)	Maraîchage	Rétention foncier	Production	Prix/spéculation
Plaine du Var-secteur coteaux	Friche	Métropole NCA	174 ha	Oléiculture, viticulture	abandon des terres (restanques difficiles à valoriser)	- production, paysage, risque incendie, aspect sanitaire	- restructuration foncière, coût de la remise en état y compris accès, candidat à trouver
Secteur Valderoure – St Auban	Bois	CAPG	NR	Fourrage	Boisement		
Périphérie Grasse (St Marc-St Mathieu)	Friche	CAPG	70ha (zone A)	Maraîchage/plante à parfum	Rétention foncier	Production	Prix/spéculation
Plaine de la Brague	Friche	CASA	100ha (plaine totale)	Maraîchage/fourrage	Zone loisir	Valorisation zone inondable	Désartificialisation/Modification de l'activité du secteur
5 communes IGP Citron Menton	Friche	CARF	42 ha (friches identifiées)	Agrumes			Prix/spéculation
Cuébris, Pierrefeu	Bois	CCAA	28 ha, 2 sites	Pastoralisme, prés de fauche	Boisement	Pastoralisme, paysage remarquable, réduction risque incendie	Autorisation défrichement (boisements de + de 30 ans)
Plaine de la Basse Vallée Siagne	Friche	CACPL	210ha	Maraichage, pépinières	Rétention foncier	Valorisation zone inondable	Prix/spéculation/ contraintes PPRI
Paillon et plus généralement coteaux maralpins	Friche ou bois	CCPP et toutes les interco	Non étudiée	Oléiculture	Manque attractivité filière	AOP olive de Nice et Paysage	Coût de remise en état des oliveraies/manque attractivité filière

Groupe Multi-Acteurs Hautes Alpes

Le groupe multi-acteurs s'est réuni le 23 Juin 2020. 24 personnes dont 18 structures étaient représentées à cette réunion. En synthèse, les sites proposés au COPIL dans le département pour la phase 2 de la présente étude sont :

Secteurs identifiés	Type de foncier à reconquérir (friche/bois)	Intercommunalités Communes concernées	Superficie (Territoire et friches si possible)	Potentiel agricole (label, besoin des filières, irrigation...)	Raisons de l'inculture	Politique agricole en place	Enjeux de reconquête du site (économie, paysages...)	Eventuels freins à la reconquête agricole	Commentaires
CC Pays des Ecrins	bois	CC Pays des Ecrins 9 communes	462 km ² (superficie EPCI)	Elevage Pastoralisme Maraichage Aviculture	Fermeture des milieux Déprise agricole		Permettre l'installation de porteur de projets, souvent hors cadre dans un secteur où la problématique du renouvellement des générations est forte	Frein des familles agricoles historiques Autorisation de défrichement Coût de la remise en culture	Projet de SCOT en cours Problématique marquée de renouvellement des générations Communes incluses dans le Parc National des Ecrins Inclus dans le périmètre du projet AOP Bleu du Queyras
CC Serre-Ponçon	bois	CC Serre-Ponçon 17 communes	609 km ² (superficie EPCI)	Elevage Pastoralisme Maraichage Aviculture Viticulture	Fermeture des milieux	Dynamique agricole et foncière	Maintenir la dynamique agricole locale	Autorisation de défrichement Coût de la remise en culture	Projet de SCOT en cours Forte dynamique agricole locale Communes incluses dans le Parc National des Ecrins Charte forestière en cours d'élaboration Inclus dans le périmètre du projet AOP Bleu du Queyras
Sisteronais Buech / Vallées du Buech et de la Durance	Bois friche	CC Sisteronnais Buech Région AURA et PACA	1488 km ² (superficie EPCI)	Elevage Pastoralisme Maraichage Aviculture Arboriculture	Fermeture des milieux	Charte PNR BP pour partie du territoire		Autorisation de défrichement Coût de la remise en culture	Projet de SCOT en cours Secteur agricole diversifié

Groupe Multi-Acteurs Alpes de Haute Provence

Le groupe multi-acteurs s'est réuni le 30 Juin 2020. 21 personnes dont 16 structures étaient représentées à cette réunion. En synthèse, les sites proposés au COPIL dans le département pour la phase 2 de la présente étude sont :

Secteurs identifiés	Type de foncier à reconquérir (friche/bois)	Intercommunalités Communes concernées	Superficie	Etat d'avancement des documents d'urbanisme	Potentiel agricole (label, besoin des filières, irrigation...)	Raisons de l'inculture	Politique agricole en place	Enjeux de reconquête du site (économie, paysages...)	Eventuels freins à la reconquête agricole
Luberon	F/B	PNR Luberon	A déterminer	Variable Pas de SCOT	PAPAM, Gdes Cultures, Elevage, Légumes	Pression foncière? Déprise	PAT validé Projet filière Céréales/Pain	Alimentaire Paysages Biodiversité	Morcellement Réglementation défrichement Prix du Foncier Enjeux environnementaux
Forcalquier /Lure	F/B	CC Pays de Forcalquier / Montagne de Lure	A déterminer	Variable Pas de SCOT	Légumes, Gdes Cultures	Déprise Pression foncière	Projet Espace Test Projet restauration scolaire Recherche de Foncier (SAFER)	Alimentaire	Prix du Foncier Morcellement
Verdon	F/B	PNR Verdon Durance Luberon Verdon Agglo CC Alpes Provence Verdon	A déterminer	SCOT sur une partie du territoire (DLVA)	PAPAM, Gdes Cultures, Elevage Circuits courts	Sous-utilisation sur les secteurs de plateau ? Déprise en montagne	Maintien du pastoralisme (PNRV, APV) Regain (chgt pratiques agricoles en gdes cultures) Charte Agricole (DLVA)	Paysage Biodiversité Economie Tourisme	Réglementation défrichement Enjeux environnementaux Spéculation foncière dans les secteurs touristiques Autres enjeux économiques Morcellement
Sisteronais	F/B A vérifier forte utilisation agricole	CC Sisteronais Buech	A déterminer	PLU Pas de SCOT	Arboriculture, Gdes Cultures irriguées... Circuits courts	Pression foncière ? Déprise	A construire	Economie circulaire	Morcellement Réglementation défrichement
Dignois	F/B A vérifier forte utilisation agricole	CC Provence Alpes Agglo	A déterminer	PLU SCOT en cours	Elevage, gdes Cultures, Circuits Courts	Déprise ?	PAT en cours	Alimentaire Tourisme/ Economie	Réglementation défrichement Morcellement

Val de Durance	F	DLVA	8000 ha agricoles Friches = 200 ha	SCOT PLU	Grandes Cultures, Légumes, Semences, Circuits Courts	Pression Foncière périurbain	Projet de ZAP intercommunale Charte Agricole	Economie Alimentaire Paysage Biodiversité	Spéculation foncière
Annot/ Entrevaux	F/B	CC Alpes Provence Verdon	A déterminer	PLU Pas de SCOT	Elevage Maraichage / Arboriculture	Déprise	Maintien du pastoralisme (APV) PAT en cours	Alimentaire Economie Paysage	Morcellement Réglementation défrichement Rétention foncière
Seyne/Serre Ponçon	F/B A vérifier, forte utilisation agricole	CC Provence Alpes Agglo CC Ubaye Serre- Ponçon	A déterminer	SCOT en projet PLU	Elevage bovin	Sous-utilisation?	A construire	Economie Paysage Tourisme	Morcellement Réglementation défrichement Rétention foncière

Groupe Multi-Acteurs Bouches du Rhône et Vaucluse

Le groupe multi-acteurs s'est réuni le 12 Juin 2020. 39 personnes dont 35 structures étaient représentées à ces réunions (2 ateliers de travail ont été organisés sur la demi-journée). En synthèse, les sites proposés au COPIL dans le département pour la phase 2 de la présente étude sont :

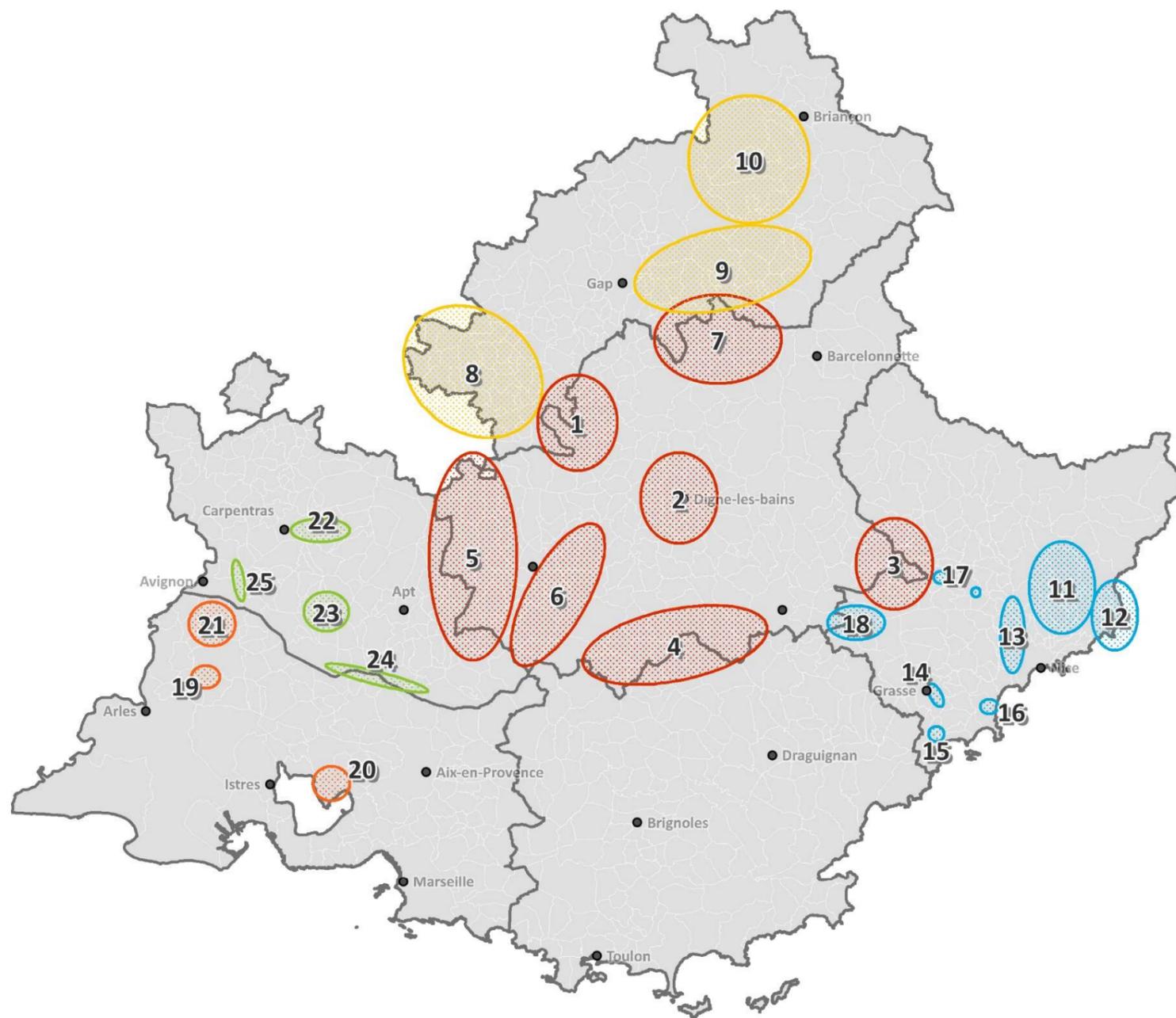
Bouches du Rhône :

Secteurs identifiés	Foncier à reconquérir (friche/bois)	Intercommunalités Communes concernées	Superficie totale et si possible gisement à valoriser (friche)	Potentiel agricole (label, besoin des filières, irrigation...)	Raisons de l'inculture	Enjeux de reconquête du site (économie, paysages...)	Commentaires
Châteaurenard-Eyragues	Friches	Terre de Provence Agglomération	1500 ha de friches	Fort	Petit parcellaire	Projet du MIN, forte dynamique à l'export	Précurseur en terme de politique foncière
Les Baux de Provence	Friches	CC Vallée des Baux	300 ha	AOP Vallée des Baux en vin et huile d'olives	Absence d'irrigation	Fort potentiel de valorisation, enjeux paysagers	Projet communal
Berre l'Etang	Friches	Aix-Marseille Provence Métropole	100 ha	Favorable au maraichage	Remise en cause du pôle de serre verre	Projet Alimentaire Territorial	Très peu de données sur la zone

Vaucluse

Secteurs identifiés	Foncier à reconquérir (friche/bois)	Intercommunalités Communes concernées	Superficie totale et possible gisement valoriser (friche)	Potentiel agricole à (label, besoin des filières, irrigation...)	Raisons de l'inculture	Enjeux de reconquête du site (économie, paysages...)	Commentaires
Coteaux d'Avignon (7 communes : d'Avignon au sud jusqu'à Vedène au nord)	Friches majoritairement	CA Grand Avignon + CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	300 ha de friches (estimation)	AOC / AOP CDR et Gadagne	Absence d'irrigation Pression foncière	Maintien de la production pour la cave + enjeu de diversification culturelle	Lancement d'études faisabilité pour la mise en place de ZAP + projet FEADER irrigation prochainement déposé
Terrasses du Ventoux (est de Carpentras)	Friches	CoVe	500 à 800 hectares (estimation)	AOC / AOP Ventoux et raisin de table (Muscat)	Petit parcellaire Pression foncière	Enjeux paysagers, sanitaires et économiques	Animation foncière menée par la SAFER PACA (CFL du CD84)
Est des Monts de Vaucluse	Friches majoritairement	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse + CA Luberon Monts de Vaucluse	600 à 800 hectares (estimation)	AOC / AOP Luberon et/ou Ventoux	Absence d'irrigation Pression foncière Foncier	Enjeux paysagers, touristiques, sanitaires et économiques	Travail en cours dans le cadre projet FEADER
Val de Durance	Friches majoritairement	CA Luberon Monts de Vaucluse (Mérimol à Puyvert)	400 hectares (estimation)	AOC / AOP Luberon	Petit parcellaire Irrigation gravitaire inadaptée Pression foncière	Enjeux paysagers, touristiques, sanitaires et économiques	Animation foncière menée par la SAFER PACA (CFL du CD84)

SYNTHESE SITES A ENJEUX PROPOSES AU COPIL N°2



Secteurs à enjeux

Alpes de Hautes-Provence (04)

- 1 - Sisteron - Mison
- 2 - Digne
- 3 - Annot - Entrevaux
- 4 - Verdon
- 5 - Luberon - Lure
- 6 - Val de Durance
- 7 - Syenes - Serre-Ponçon

Hautes-Alpes (05)

- 8 - CC Systeronnais-Buech
- 9 - CC Serre-Ponçon
- 10 - CC Pays des Ecrins

Alpes Maritimes (06)

- 11 - CC Paillon
- 12 - IGP "Citron de Menton" (5 communes)
- 13 - Plaine du Var
- 14 - Grasse - St Mathieu - St Marc
- 15 - Plaine de la basse vallée de Siagne
- 16 - La Brague
- 17 - Pierrefeu et Cuébris
- 18 - Valderoure - St Auban

Bouches-du-Rhône (13)

- 19 - Les Baux-de-Provence
- 20 - Berre l'étang
- 21 - Terres de Provence (3 communes)

Vaucluse (84)

- 22 - Terrasses du Ventoux
- 23 - Est des Monts de Vaucluse
- 24 - Val de Durance
- 25 - Coteaux d'Avignon

Gisement potentiel total (A+F)
évalué en ha



 Secteurs à enjeux

Alpes de Hautes-Provence (04)

- 1- Sisteron - Mison
- 2 - Digne
- 3 - Annot - Entrevaux
- 4 - Verdon
- 5 - Luberon - Lure
- 6 - Val de Durance
- 7 - Syenes - Serre-Ponçon

Hautes-Alpes (05)

- 8 - CC Systeironnais-Buech
- 9 - CC Serre-Ponçon
- 10 - CC Pays des Ecrins

Alpes Maritimes (06)

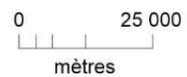
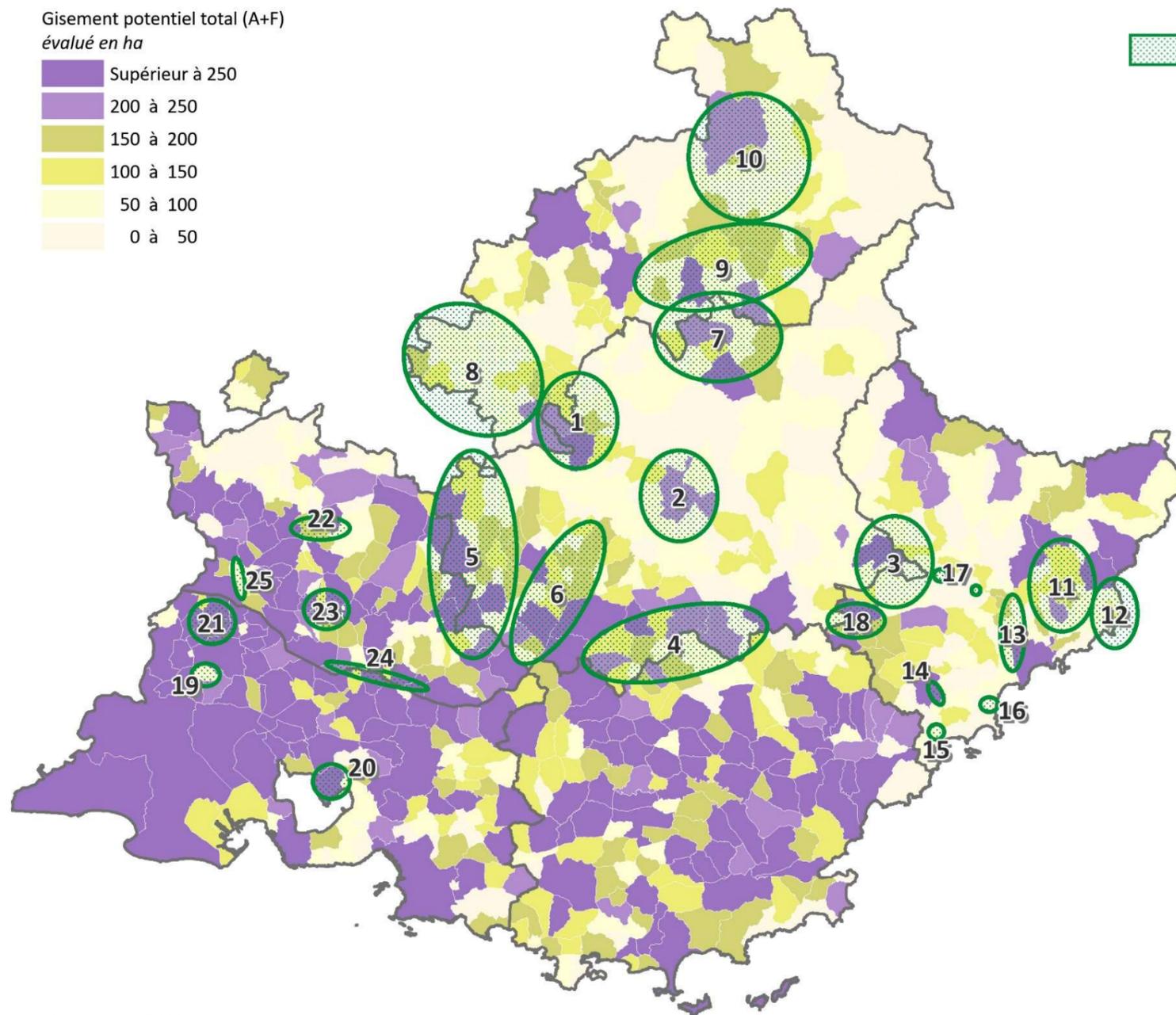
- 11 - CC Paillon
- 12 - IGP "Citron de Menton" (5 communes)
- 13 - Plaine du Var
- 14 - Grasse - St Mathieu - St Marc
- 15 - Plaine de la basse vallée de Siagne
- 16 - La Brague
- 17 - Pierrefeu et Cuébris
- 18 - Valderoure - St Auban

Bouches-du-Rhône (13)

- 19 - Les Baux-de-Provence
- 20 - Berre l'étang
- 21 - Terres de Provence (3 communes)

Vaucluse (84)

- 22 - Terrasses du Ventoux
- 23 - Est des Monts de Vaucluse
- 24 - Val de Durance
- 25 - Coteaux d'Avignon



1.3.4 Les pistes de travail du groupe multi-acteurs en matière de reconquête agricole

Les travaux du guide méthodologique ont été présentés aux groupes multi-acteurs. Différentes interventions et apports à la démarche ont été formulés, ils sont listés ci-après et seront étudiés dans le guide méthodologique.

Etape 1 – Inscrire le (re)développement des espaces agricoles dans un projet de territoire

- L'enjeu de disposer d'une volonté politique forte au démarrage d'une politique foncière a été partagé par les participants comme le point déterminant au lancement d'une telle démarche.
- Les territoires ont mis en évidence que ce sujet de la reconquête agricole est un enjeu important d'autant qu'il figure dans de nombreux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). La démarche doit être en lien avec le potentiel nourricier du territoire.
- Autre axe à prendre en compte : le changement climatique.
- Les bassins agricoles dépassant les limites administratives, il est important d'apporter une approche à l'échelle d'un bassin afin de porter des actions à la bonne échelle.
- Les filières à développer doivent être viables et intégrer les enjeux environnementaux.
- Un des premiers axes est de sécuriser le foncier agricole : lutter contre la consommation de foncier, le mitage...mais également d'engager des outils fonciers pérennisant à long terme la vocation agricole des sols tels que les ZAP/PAEN... Toutefois, il ne faut pas se limiter à des périmètres de zones protégées mais y développer un véritable projet mobilisant acteurs et moyens d'actions.
- Un axe agriculture urbaine a été pointé.
- Le rôle de la profession agricole a été mis également en avant comme porteur ou initiateur d'une dynamique, d'un projet. L'exemple du Mont Vaucluse, en collaboration avec l'agglomération, a été présenté. Ce projet prend appui sur la cave coopérative qui a établi un recensement du foncier en friche dans l'objectif de sensibiliser les propriétaires et les mettre en relation avec les agriculteurs. Parallèlement, il a été indiqué que l'appui aux filières agricoles notamment émergentes du type pistache, amande... est important pour structurer et pérenniser la filière.
- L'approche de développer un projet inter-filière a été soulevée cela permet de diversifier les cultures, de disposer d'une mosaïque culturelle... Il est à noter, que pour la filière élevage/pastoral, des complémentarités entre filières sont à développer comme le « viti-pastoralisme ». Il s'agit de pâturer la vigne en période de repos de cette dernière afin d'entretenir l'inter rang et limiter les intrants et avoir une ressource pastorale. Pour que le « viti-pastoralisme » fonctionne, il est important de disposer des zones intermédiaires non cultivées en vigne comme parcelle pouvant accueillir le troupeau (couchage...).
- La revalorisation du foncier agricole nécessite de l'animation foncière, cette dernière est à prévoir sur le long terme pour avoir des résultats.
- L'enjeu du pastoralisme a été mis en exergue tant du fait du contexte complexe de la filière (problématique de prédation...), du potentiel nourricier, que de son intérêt en tant qu'outil de lutte contre le risque incendie.
- Pour sensibiliser sur l'enjeu de la revalorisation agricole, ce travail pourrait être présenté en CDPENAF.
- L'enjeu de la revalorisation du foncier est multi-thématiques : économique, paysage, alimentaire...
- L'enjeu de relocaliser la production sur le lieu de consommation d'un point de vue alimentaire mais également pour les élevages. L'exemple du fourrage a été soulevé.
- Le rôle des lycées agricoles dans la dynamique de revalorisation agricole.
- La participation de la société civile (intérêt notamment financier – projet participatif).

Etape 2 – Cibler le foncier à enjeu d'intervention pour (re)développer les espaces agricoles

- Dans le gisement ciblé, il est important de prendre en compte les conditions d'accès. En effet, le matériel agricole nécessite la présence de chemins d'accès adaptés.
- Sur le sujet de l'élevage, il a été indiqué l'importance d'intégrer l'enjeu lutte contre l'incendie dans le traitement cartographique pour déterminer les secteurs à enjeux.
- Autre élément cartographique indiqué comme à intérêt de prise en compte : le régime forestier. En effet, en fonction de ce dernier, les possibilités de reconquêtes sont restreintes.
- Serres verre : difficulté à agir.
- Le travail terrain via des modes d'occupation des sols agricoles est incontournable pour affiner le travail.

Etape 3 – Le champ des possibles : actions à engager

- Harmonisation des démarches ;
- La méthode d'animation dépend de l'échelle, du gisement à mobiliser et de la cause de l'inculture ;
- 1er niveau d'intervention sont les démarches amiables ;

- Les aides incitatives à la reconquête agricole sont un véritable levier. L'exemple du FGER dans les Bouches du Rhône le démontre ;
- Dans le panel des moyens d'actions, les outils fiscaux sont également à inclure dans le travail ;
- Autre axe de travail : détournement de l'usage des sols –pouvoir de police + réaffirmer la vocation des sols ;
- Les partenaires ont indiqué l'intérêt de disposer du panel des raisons de l'inculture afin d'appréhender la mobilisation adéquate des outils ;
- L'importance de combiner plusieurs outils – Progressivité dans le temps ;
- Place des collectivités primordiale entre agriculteurs et propriétaires ;
- Nécessité que les structures qui accompagnent soient stable et repérable dans le temps ;
- Animation foncière : long court, pas un « on shot », pas un simple entretien mais l'instauration d'un dialogue avec le propriétaire ;
- Travail de communication/confiance ;
- Connaître la qualité des propriétaires : ou ils habitent car on ne travaillera pas de la même manière s'ils sont sur le territoire ou pas.

Les freins à la reconquête identifiés sont :

- La pression foncière : spéculation, pression foncière, proprio...
- Les chemins d'accès ;
- La complexité des enjeux environnementaux et leur articulation avec un projet agricole ;
- Les risques naturels notamment inondation : s'assurer que l'agriculture reste viable dans les zones à risque ;
- Le manque de portage politique ;
- Problématique de logement des exploitants ;
- Manque de moyens financiers à l'acquisition foncière pour permettre de porter le foncier et le mettre à disposition d'exploitants ;
- Le manque d'équipement dont de réseaux d'irrigation ;
- Concurrence avec d'autres projets (urbanisation, photovoltaïque...);
- Problématique de mises à disposition du foncier (baux ruraux) ;
- Démarches administratives lourdes en matière de reconquête de milieux boisés depuis plus de 30 ans ;
- ...

2. Phase 2 : Etude des conditions de (re)valorisation par l'agriculture d'espaces en friche et/ou de boisements à potentiel agricole sur deux territoires ciblés

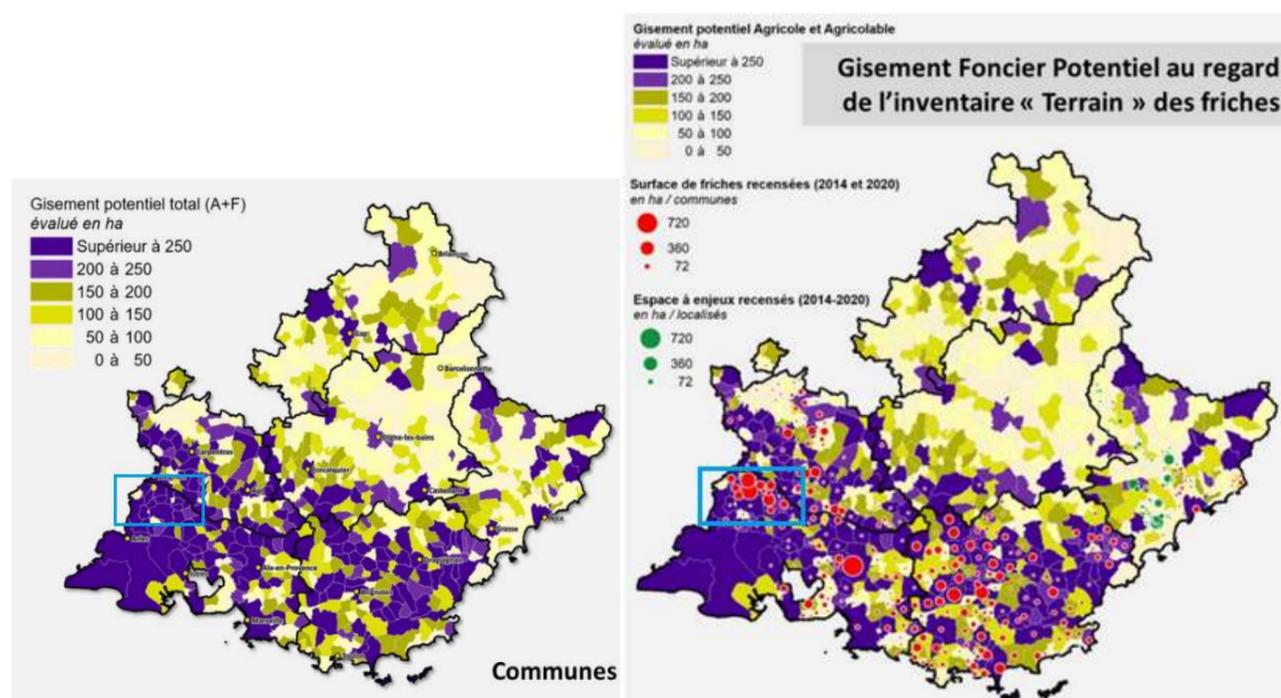
2.1 Etude des conditions de (re)valorisation par l'agriculture des espaces en friche

2.1.1 Présentation du secteur d'étude

2.1.1.1 Terre de Provence Agglomération, un territoire très agricole qui abrite d'importants gisements.

Lors de la phase 1 de cette étude, l'intercommunalité Terre de Provence Agglomération (TPA) a été identifiée comme un territoire à enjeu sur lequel on constate de la déprise et où l'on observe un gisement important de friches et de terres dites agricolables.

Ce gisement a en effet été évalué à plus de 250 ha sur chacune des communes de ce territoire. Les recensements des friches effectués entre 2014 et 2020 sur ce territoire par la Chambre d'agriculture viennent corroborer ce constat.

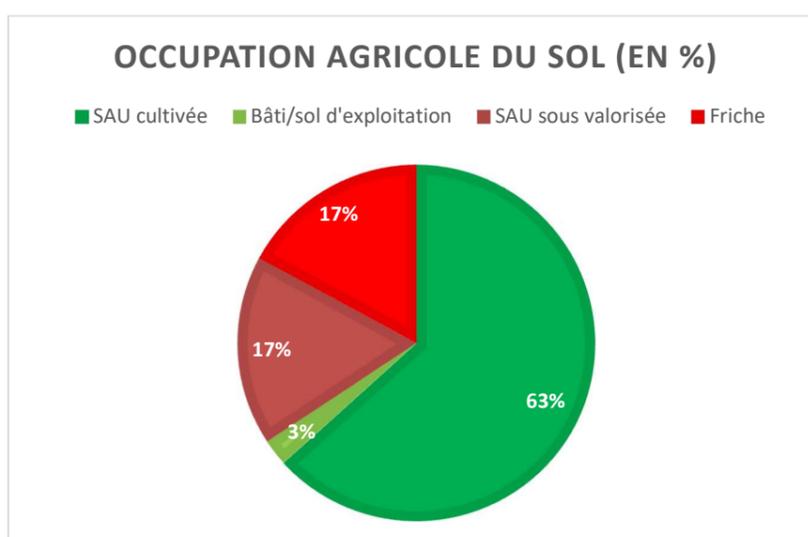


Terre de Provence Agglomération est un territoire à l'identité fortement marquée par l'agriculture. En 2017, la Communauté d'Agglomération a commandité un diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture. Ce diagnostic a été réalisé entre 2017 et 2019 sur l'ensemble des communes du territoire. Il s'appuie sur l'enquête des exploitants agricoles du territoire, ainsi que sur la réalisation de l'occupation agricole du sol.

Sur la commune de Plan d'Orgon, un diagnostic communal avait déjà été réalisé peu de temps auparavant, en 2015. Les résultats ont été repris.

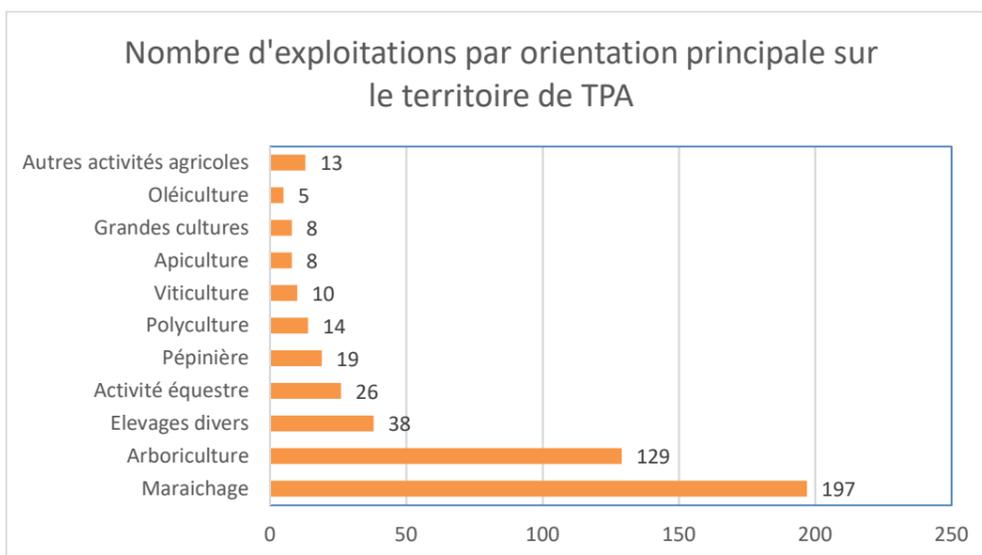
D'après cet état des lieux, à l'échelle des 13 communes (Barbentane, Cabannes, Chateaufort, Eyragues, Graveson, Maillane, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint Andiol et Verquières), on dénombre :

- 527 exploitations et 541 exploitants,
- 15 096 ha de surface agricole, dont 9 920 ha valorisés par l'agriculture (cultures, bâtiments et sol des exploitations), 2 601 ha de potentiel sous valorisé (surface entretenue en herbe et parc à chevaux de loisir) et 2 575 ha de friches.



Les filières dominantes sur le territoire intercommunal sont le maraîchage et l'arboriculture, avec respectivement 197 et 129 exploitations recensées dont c'est l'orientation principale.

Les autres filières importantes concernent les exploitations d'élevage divers (9 de bovins, 10 d'ovins, 5 de caprins, 5 de volailles, 3 de canins, 2 d'équins, 2 de porcins et 2 de gibiers), les activités équestres et les pépinières.



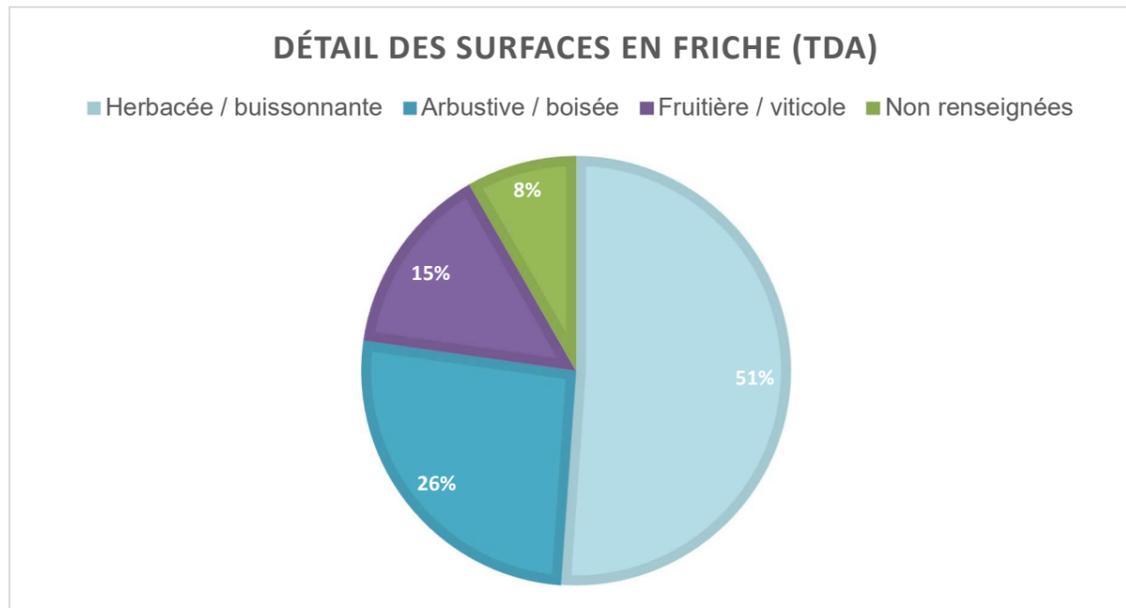
Il ressort du diagnostic effectué sur l'ensemble du territoire de TPA les points positifs et négatifs suivants :

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Un fort potentiel agronomique des sols, - Une ressource en eau accessible, - D'importantes zones agricoles inscrites aux documents d'urbanisme, - Des surfaces agricoles globalement bien valorisées, - Une diversité de cultures et d'élevages, 	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés d'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage, - Une baisse globale des surfaces valorisées par l'agriculture et du nombre d'agriculteurs depuis 1970, - Un vieillissement de la population agricole, porteuse d'un enjeu fort de transmission, - Un recul de la filière arboricole,
<ul style="list-style-type: none"> - La présence importante de friches vue comme un potentiel agricole élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des surfaces en friche importantes, parfois de plus de 5 ans, coûteuses à réhabiliter, - Une pression et une concurrence foncière pour les activités de loisir et/ou des résidents non-agriculteurs importantes, - Une difficulté d'accès au foncier, à obtenir des baux, une rétention foncière. - Une pression foncière élevée, - Un mitage du territoire agricole.

Il apparait clairement que l'accès et la gestion du foncier, et notamment la lutte contre les friches, est central dans le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire. Les enjeux suivants ressortent des diagnostics communaux conduits auprès des exploitants agricoles :

Accès au foncier	Lutte contre les friches
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la pression urbaine et non agricole sur le foncier, pour sécuriser l'activité. - Enrayer la rétention foncière ; réaffirmer la vocation agricole du foncier rural. - Faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs, inciter à la mise en location. - Favoriser l'Agriculture Biologique (AB) qui nécessite plus de surfaces. - Faciliter l'installation, et l'accès au foncier, à moindre coût pour les porteurs de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les terres en friche pour l'installation ou la consolidation (cultures et élevages). - Besoin de restructuration des fermes morcelées. - Inciter à l'entretien des terres, notamment pour des raisons sanitaires. - Renforcer l'accompagnement pour l'accès au Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural (FDGER).

TPA est un territoire fortement marqué par l'agriculture et qui est concerné par une forte pression foncière, du fait notamment de sa situation géographique périurbaine de la commune d'Avignon. De plus, la déprise de la filière arboricole entraîne une diminution des surfaces agricoles exploitées et la prolifération des friches, alors que ces dernières représentent un important potentiel surfacique pour le (re)déploiement des filières présentes.



Descriptif et caractéristiques des friches

Les friches herbacées ou buissonnantes

Les friches herbacées ou buissonnantes regroupent :

- Les surfaces entretenues par un broyage régulier du couvert,
- Les surfaces au couvert uniquement herbacé,
- Les surfaces embroussaillées sans, ou avec très peu, d'éléments ligneux (arbres, arbustes...).

La remise en valeur par l'agriculture de ces surfaces requiert des travaux légers (broyage, débroussaillage).

Les friches fruitières ou viticoles

Les friches fruitières ou viticoles sont des parcelles supportant des vergers, des oliveraies, de la vigne, mais où aucune trace récente d'entretien n'est visible (taille, récolte, entretien du sol...). Les ronces, les broussailles ou le lierre ont souvent conquis ces surfaces.

La remise en état de ces friches impose des travaux importants car les supports des cultures sont encore présents (palissages sur vignes ou vergers), ou parce que la culture en place ne peut pas être valorisée et doit être arrachée (variétés obsolètes, potentiel de production inadapté...).

Les friches arbustives ou boisées

Les friches arbustives ou boisées ont une présence importante d'arbres et d'arbustes qui ont conquis ces espaces non entretenus depuis plus de 5 ans. La végétation naturelle peut recouvrir les cultures précédentes qui ne sont alors plus visibles (vergers, oliviers, vignes...).

La reconquête de ces surfaces pour l'agriculture nécessite de gros travaux qui peuvent s'apparenter quelquefois à du déboisement.

Secteurs d'étude retenus : Maillane et Mollégès/Plan d'Orgon, un contexte agricole communal fort et porteur d'enjeux.

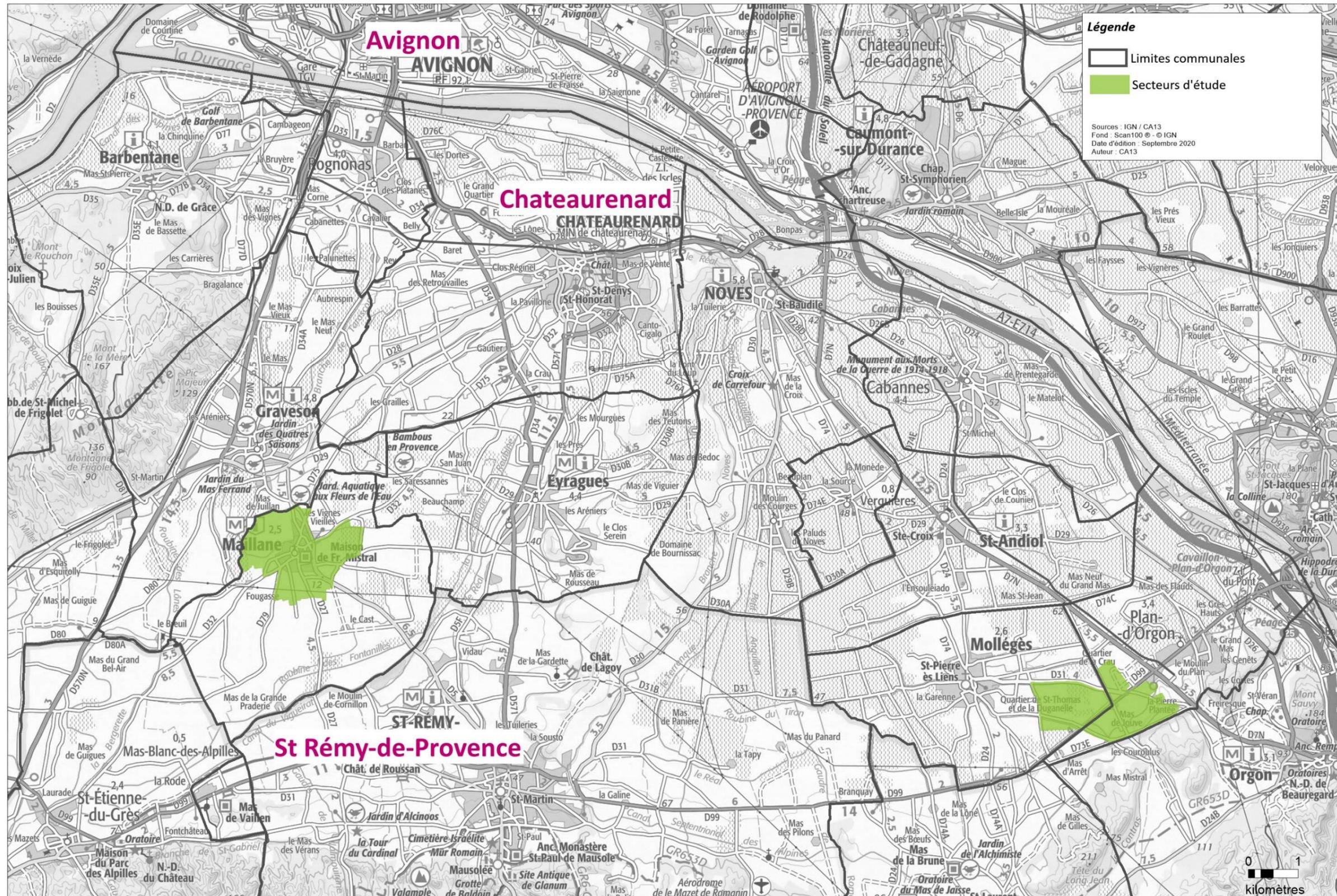
Il est opportun de zoomer sur des secteurs d'études, plus précis que l'ensemble du territoire de TPA, pour y mener une réflexion plus approfondie quant à la cause des friches et les opportunités de revalorisation agricoles.

Les critères de sélection des secteurs sont les suivants :

- Une présence d'importants îlots de friches,
- Une volonté communale au maintien et au développement de l'agriculture,
- Une politique foncière qui n'est a priori pas suffisante sur ces secteurs pour endiguer la prolifération des friches et permettre leur remise en valeur agricole.

Selon ces critères, le choix s'est porté sur deux secteurs d'étude : le premier situé en périphérie du village de Maillane et le second situé à cheval entre Mollégès et Plan d'Orgon sur la plaine agricole.

Situation géographique des périmètres d'étude



Récapitulatif des données issues des diagnostics, à l'échelle communale	MAILLANE 2019	MOLLEGES 2019	PLAN D'ORGON 2015
Nombre d'exploitations	43	30	29
Nombre d'agriculteurs recensés	52	34	35
Surface (en ha) de la Zone Agricole aux PLU	1 574,2 ha 93% de la surface communale	1 270,3 ha 89% de la surface communale	939,3 ha 69% de la surface communale
Structures et type d'irrigation et d'assainissement	Aucun réseau d'irrigation (forages privés) Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) des Vidanges de Maillane	Association Syndicale Autorisée (ASA) des Arrosants de Mollégès Réseau gravitaire sur la moitié Est de la commune	ASA des Arrosants de Plan d'Orgon Réseau gravitaire sur l'ensemble du territoire
Potentiel agricole recensé (en ha)	1 435 ha au total dont : - 1 090 ha valorisés par des cultures et élevage – 76% - 35 ha de bâti et sol des exploitations – 2% - 160 ha de friches – 11% - 150 ha sous valorisés (parcelle entretenue, parc à chevaux) – 10%	1 077 ha au total dont : - 595 ha valorisés par des cultures et élevages – 55% - 20 ha de bâti et sol des exploitations – 2% - 274 ha de friches – 25% - 188 ha sous valorisés (parcelle entretenue, parc à chevaux) – 17%	806 ha au total dont : - 563 ha valorisés par des cultures et élevages – 70% - 30 ha de bâti et sol des exploitations – 4% - 195 ha de friches – 24% - 19 ha sous valorisés (prairies non rattachées à des exploitations) – 2%
Détail des surfaces en friches (en ha)	160 ha de friches dont : - 101 ha de friches herbacées/buissonnantes – 63% - 48 ha de friches arbustives/boisées – 30% - 11 ha de friches fruitières/viticoles – 7%	274 ha de friches dont : - 198 ha de friche herbacées/buissonnantes – 72% - 53 ha de friche arbustives/boisées – 19% - 23 ha de friche fruitières/viticoles – 9%	<i>Détail non disponible : mettre le détail dans le secteur</i>
Surface par filière (ha) et part (en %) du potentiel agricole valorisé par des cultures et élevages. * Prairie : Surfaces en prairie, parcours, pâture, fourrage. ** Prairie rattachée à des exploitations, détail non disponible.	Maraîchage : 364 ha – 33% Grandes cultures : 267 ha – 25% Prairie* : 236 ha – 22% Arboriculture : 108 ha – 10% Oliviers + amandiers : 95 ha – 9% Elevages divers (équidé, porcine et avicole) : 10 ha – 1% Autres : 9 ha - 1% (dont activités équestres 3 ha – viticulture 6 ha)	Arboriculture : 221 ha – 37% Prairie* : 180 ha – 30% Maraîchage : 108 ha – 18% Grandes cultures : 71 ha – 12% Oliviers : 12 ha – 2% Elevage avicole : 1 ha – 0,2% Apiculture : 1 ha – 0,2%	Arboriculture : 277 ha – 49% Prairie** : 187 ha – 33% Maraîchage : 38 ha – 7% Elevages divers (équidé, bovin, canin, ovin) : 28 ha – 5% Oliviers : 26 ha – 5% PAPAM : 4 ha – 1% Jachère : 3 ha – 1%
Surfaces détenues par des exploitants de plus de 50 ans et détail par condition de reprise des exploitations	631 ha au total dont : - Avec successeur : 352 ha - Reprise incertaine : 143 ha - Sans successeur : 136 ha	222 ha au total dont : - Avec successeur : 76 ha - Reprise incertaine : 36 ha - Sans successeur : 110 ha	193 ha au total dont : - Avec successeur : 30 ha - Reprise incertaine : 20 ha - Sans successeur : 143 ha

Points d'explication et de détails du tableau ci-dessus :

La **différence entre la surface des zones A inscrites aux PLU et le potentiel agricole recensé** s'explique par le fait que les espaces agricoles perdent une partie de leur potentiel surfacique par le mitage occasionné par les habitations non agricoles et la transformation en parcs et jardins privés des parcelles attenantes, ainsi que par l'utilisation non agricole de certains espaces (dépôt d'ordures, de terres et de gravats, stockage de matériel...).

Le **potentiel agricole sous valorisé** fait référence à des surfaces occupées par des parcs à chevaux (ou autres espèces animales) de loisir ainsi que par des parcelles juste entretenues par un broyage annuel et dont le couvert est herbacé. Ces dernières représentent un potentiel important de développement de l'activité agricole car elles forment une réserve foncière mobilisable en faveur de l'installation d'agriculteurs, de la restructuration des exploitations existantes ou de leur agrandissement.

Irrigation et assainissement

L'absence de réseaux d'irrigation sur Maillane rend plus complexe la remise en culture de parcelles en friche car l'exploitant devra alors se doter d'un forage pour permettre l'irrigation de cultures à haute valeur ajoutée telles que les légumes ou les fruits (coût supplémentaire).

De plus, le réseau d'assainissement de Maillane doit faire face à un accroissement du flux d'eau à évacuer en raison de l'urbanisation et d'une modification du paysage agricole. Ces évolutions provoquent des afflux d'eau importants en période de fortes pluies, en particulier sur le secteur des Gramenières (qui fait partie du secteur d'étude retenu) en raison de l'absence d'entretien des fossés agricoles du fait que c'est un secteur où l'on constate une présence importante de friches.

Certains exploitants ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent vis-à-vis du système d'irrigation gravitaire et de son fonctionnement : les tours d'eau ne sont pas toujours respectés (pose le problème de l'exclusion des exploitants situés en bout de filiole) et surtout les canaux ne sont pas tous et toujours bien entretenus (conflit avec les riverains non agriculteurs possibles à ce sujet).

Sur Mollégès, la baisse des surfaces cultivées et irriguées engendre une augmentation du coût des cotisations qui est jugée très élevée par les agriculteurs (400€/ha) ; ce coût est parfois cité comme un frein à la remise en culture de certaines parcelles. La présence de réseaux d'irrigation constitue tout de même un atout important dans le potentiel agricole de Mollégès, que ce soit pour l'agriculture en place ou pour son développement (remise en culture de parcelles en friche).

➔ L'accès à l'eau, à un système d'irrigation performant, est une condition importante à prendre en compte lors de la revalorisation/remise en culture d'une parcelle en friche.

Age des exploitants et surface détenue

Les surfaces détenues par les exploitants de plus de 50 ans sont à prendre en compte dans la dynamique agricole du territoire à venir. En effet, lorsqu'un exploitant trouve un repreneur pour son exploitation et tout ou partie de ses surfaces cultivées, cela participe au bon maintien de l'agriculture locale. A contrario, on constate que beaucoup de terres deviennent sous valorisées (juste entretenues) ou en friche car une partie des exploitations ne sont pas transmises. Les surfaces exploitées aujourd'hui par des agriculteurs estimés proches de la retraite sont potentiellement les friches de demain.

2.1.1.1 Les principales filières présentes sur les territoires communaux

Maillane : avec 76% du potentiel agricole valorisé par les cultures, les filières dominantes sont le maraîchage, les grandes cultures et les prairies (qu'elles soient permanentes, temporaires, liées à une production de fourrage ou non). Notons une bonne présence de l'arboriculture, sur un peu plus d'une centaine d'hectares.

Mollégès : avec 55% du potentiel agricole valorisé par les cultures, les filières dominantes sont l'arboriculture, les prairies et le maraîchage.

Plan d'Orgon : avec 70% du potentiel agricole valorisé par les cultures, les filières dominantes sont l'arboriculture (qui compte pour quasiment la moitié des surfaces cultivées) et les prairies.

On constate une évolution structurelle des filières sur un territoire dont l'identité agricole est fortement marquée par la production des fruits et des légumes :

- La déprise de l'arboriculture engendre une baisse des surfaces en vergers, au profit d'autres cultures et notamment des prairies ;
- L'intensification du maraîchage qui se fait de moins en moins en plein champ et de plus en plus sous abris, en raison d'un meilleur contrôle des conditions de production et donc de résultats, et qui participe à une diminution des surfaces destinées au maraîchage (A nuancer toutefois, sur Maillane, où il y a une forte présence du maraîchage de plein champ, en lien avec la présence de quelques agriculteurs qui ont des contrats leur permettant d'écouler leur production vers le marché du frais ou la 4ème gamme).

La présence importante des prairies peut s'expliquer par de multiples facteurs :

- Une activité de production de fourrage et des surfaces dédiées à la pâture liées aux élevages ;
- Une production de fourrage destiné à la revente accrue, assurant ainsi un complément de revenu aux agriculteurs qui cherchent à se diversifier (souvent, ces surfaces étaient dédiées à l'arboriculture) ;

- Une culture temporaire, notamment en luzerne, afin d'enrichir le sol avant d'y implanter une autre culture ;
- Une culture d'entretien des terres qui demande peu de travaux et d'investissement tout en produisant et en évitant la jachère voire l'enfrichement.

2.1.1.1.2 Les circuits de commercialisation des filières

Le maraîchage et l'arboriculture bénéficient de plusieurs circuits de commercialisation avec comme caractéristiques générales :

- Une prédominance des circuits commerciaux traditionnels (expéditeurs et grossistes) et bien tournés vers l'export,
- Une commercialisation auprès de la grande distribution importante, bien plus marquée pour le maraîchage,
- Le développement d'une expédition en direct,
- Une part de la vente directe marginale,
- Des systèmes commerciaux collectifs (coopérative et organisation de producteurs) faiblement représentés, mais qui assurent quasi totalement les débouchés de certaines exploitations en arboriculture fruitière,
- Le MIN de Châteaurenard n'est pratiquement plus utilisé comme outil de commercialisation.

Pour les productions d'œufs, de volailles de chair, de fourrage et de miel, la plupart des exploitations s'orientent vers la vente directe. Celle-ci s'effectue essentiellement sur les marchés locaux, directement sur l'exploitation et par la livraison via des paniers (AMAP).

Les élevages sont majoritairement tournés vers la vente directe, qui permet une bonne valorisation de leur production.

Les grandes cultures céréalières quant à elles sont orientées vers les coopératives.

Nous reviendrons sur les difficultés de commercialisation et les attentes des agriculteurs sur ce point dans la partie sur les enjeux agricoles présents sur les secteurs d'étude retenus.

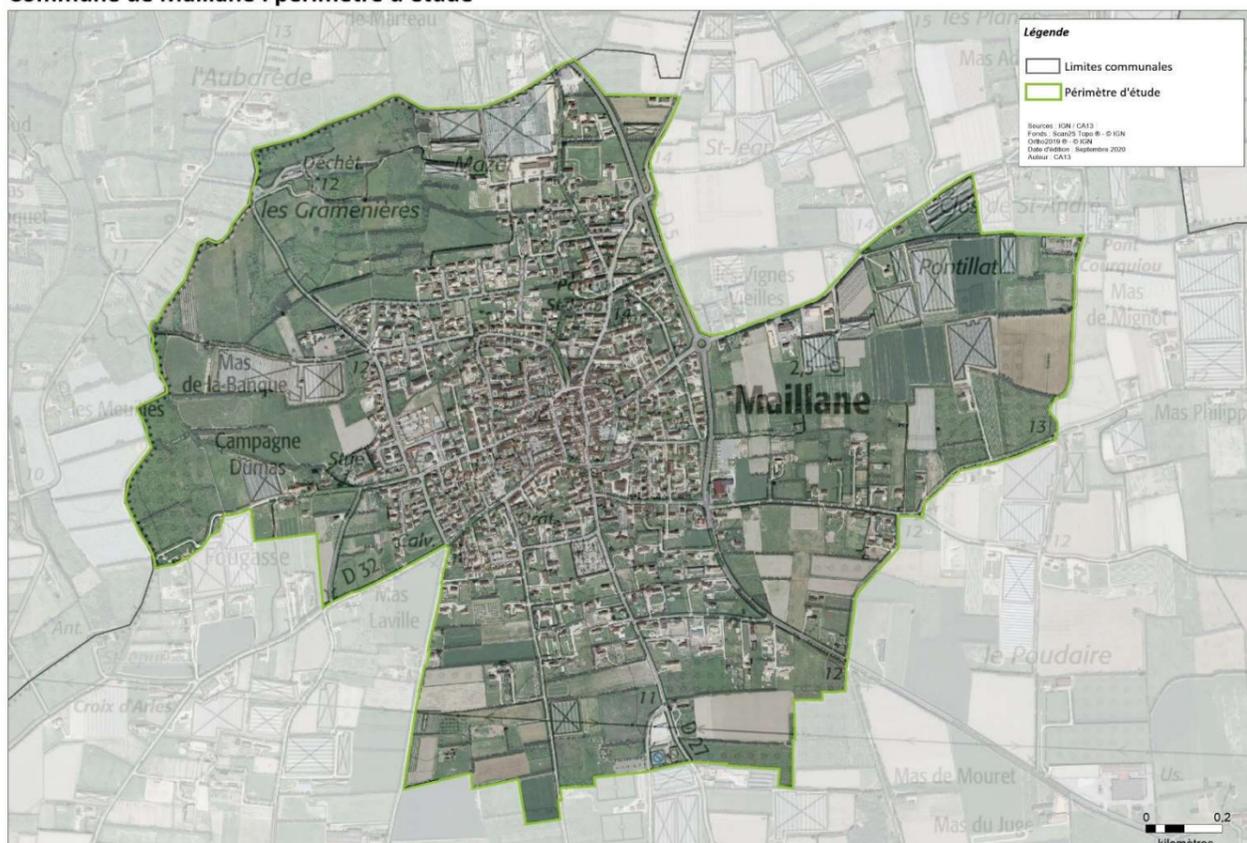
2.1.1.2 Etat des lieux des deux secteurs d'étude

2.1.1.2.1 Secteur de Maillane

Le secteur délimité sur la commune de Maillane se situe en périphérie du village et il s'étend sur **336,4 hectares** (hors urbanisation et habitats diffus), comprenant à l'Ouest les quartiers du Mazet, des Gramenières, du mas de la Banque et de la campagne Dumas ainsi qu'à l'Est les quartiers Pontillat, le Nord-ouest du mas de Mouret et du Joncas.

Rappelons qu'il n'y a pas de réseau d'irrigation sur ce secteur et que l'ASCO des Vidanges de Maillane (assainissement) connaît des difficultés sur les Gramenières, notamment en raison de l'absence d'agriculture et donc d'exploitants pour entretenir les fossés d'écoulement des eaux pluviales.

Commune de Maillane : périmètre d'étude

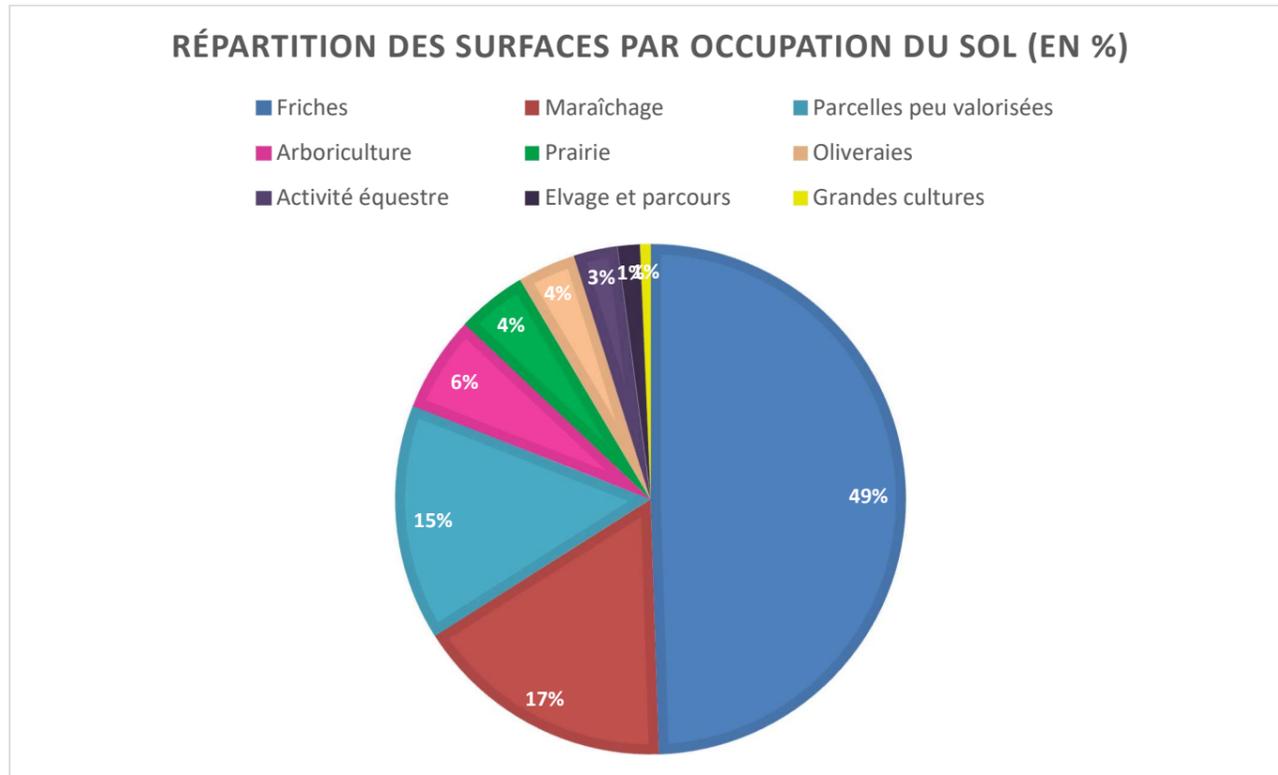


Les tableaux et graphiques suivants détaillent l'occupation du sol du secteur.

Potentiel	Surface (en ha)	Part (en %)
Supplémentaire	216,9	64
Valorisé	119,6	36
Potentiel agricole total	336,4	100

Concernant le potentiel des terres :

- Le terme valorisé fait référence aux cultures végétales et aux surfaces dédiées à l'élevage,
- Supplémentaire indique des terres qui sont soit en friches, soit sous valorisées c'est-à-dire des parcelles qui sont entretenues (surfaces en herbes non productives) ou des parcs à chevaux de loisir.



Sur ce secteur, seulement 36% du potentiel agricole total est mis en valeur.

La filière dominante sur ce secteur est le maraîchage avec 17% de l'occupation du sol. L'arboriculture quant à elle s'étend sur 6 %.

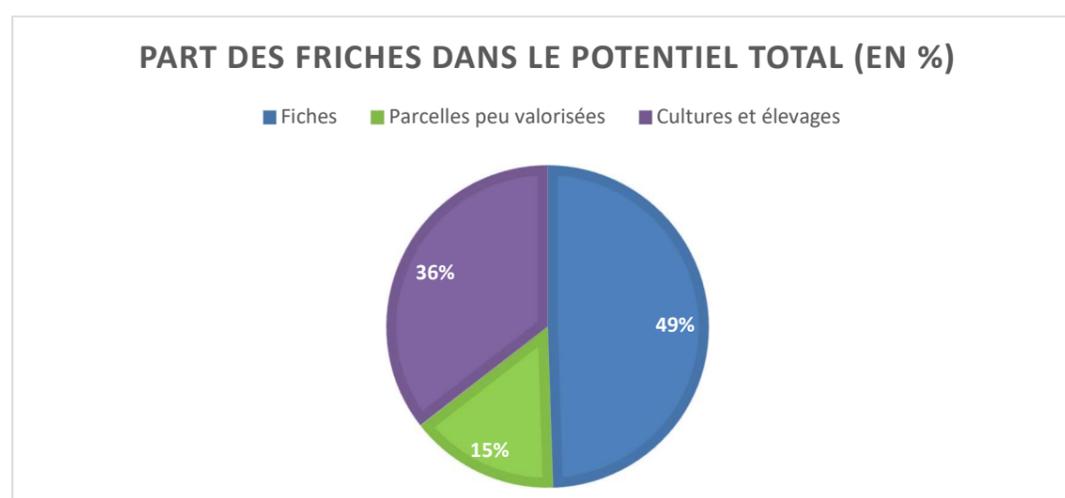
Potentiel valorisé	Surface (en ha)
Maraîchage	55,6
Arboriculture	20,4
Prairie	14,9
Oliveraies	12,4
Activité équestre	9,3
Elevage et parcours	4,8
Grandes cultures	2,2
TOTAL	119,6

Le potentiel supplémentaire représente quant à lui environ les deux tiers du potentiel agricole total (64%).

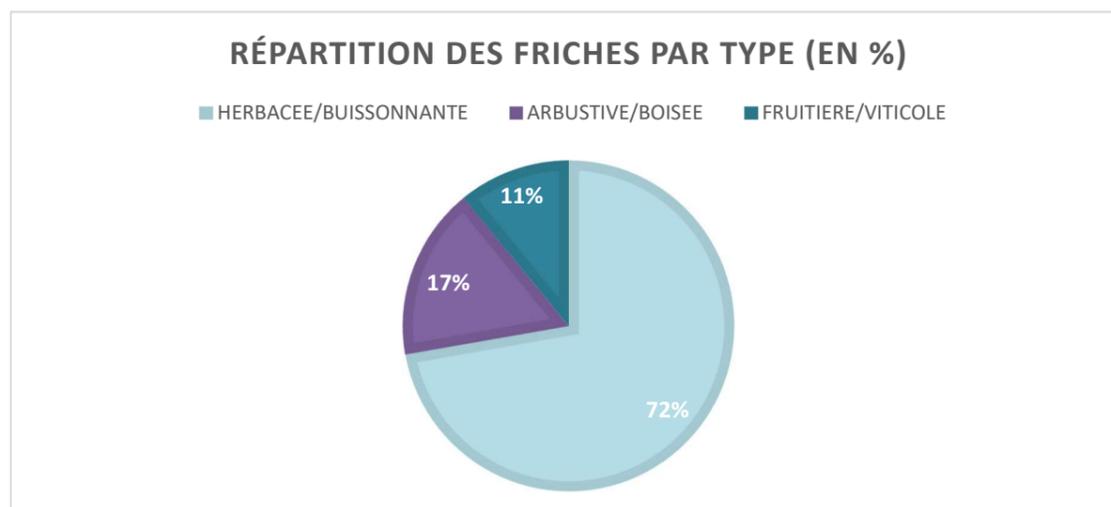
On constate que près de 40 ha sont des surfaces en herbe (19% du potentiel supplémentaire), surfaces juste entretenues par leur propriétaire mais sans utilisation du potentiel agricole. Ces surfaces constituent une opportunité pour le (re)déploiement de l'agriculture locale car elles représentent un potentiel facilement mobilisable en termes de travaux de remise en culture.

Potentiel supplémentaire	Surface (en ha)
Friches	166,5
Surface en herbe	40,7
Parc à chevaux	9,7
TOTAL	216,9

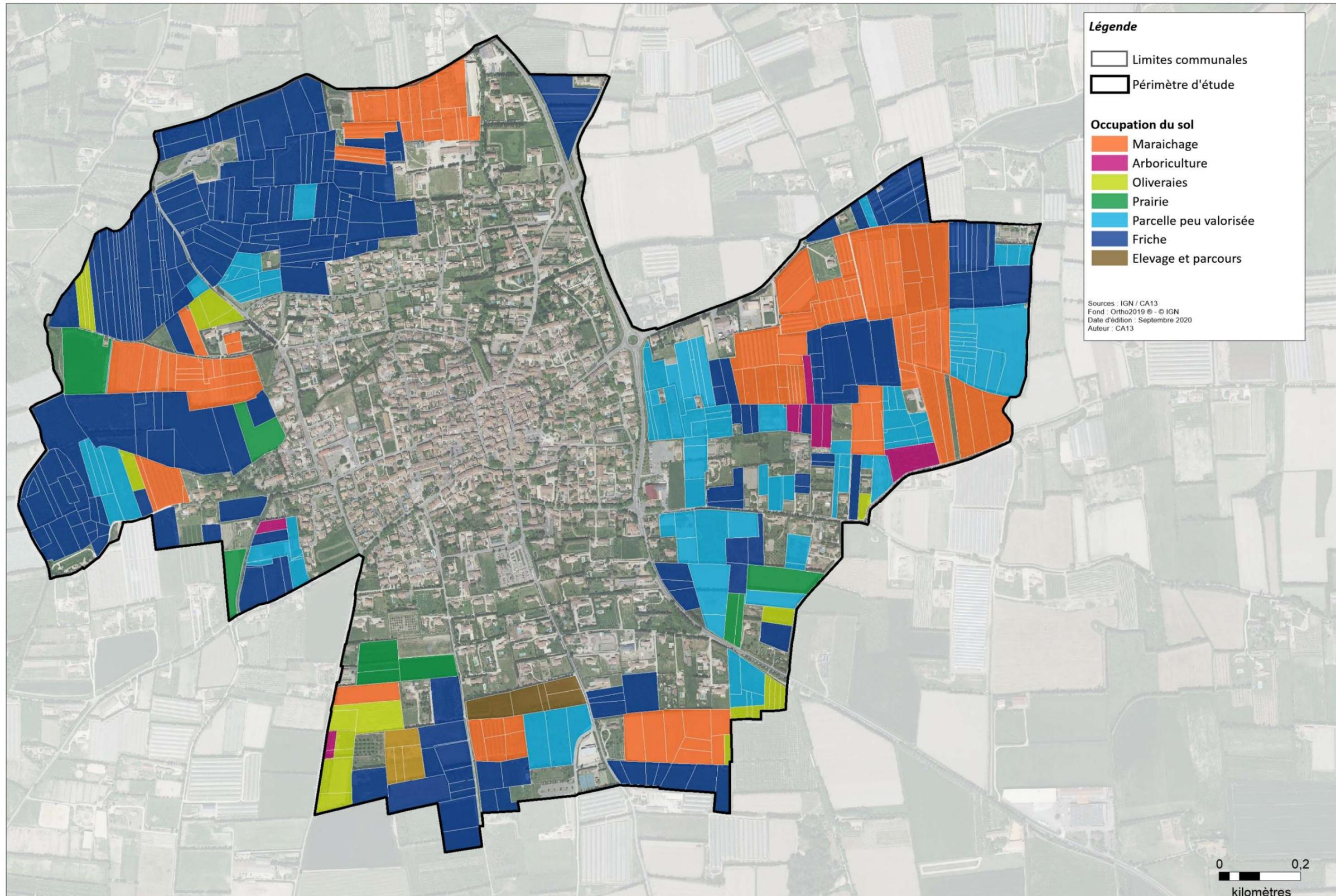
Les friches quant à elles s'étendent sur 166,5 ha au sein du secteur, soit 49% du potentiel surfacique agricole total.



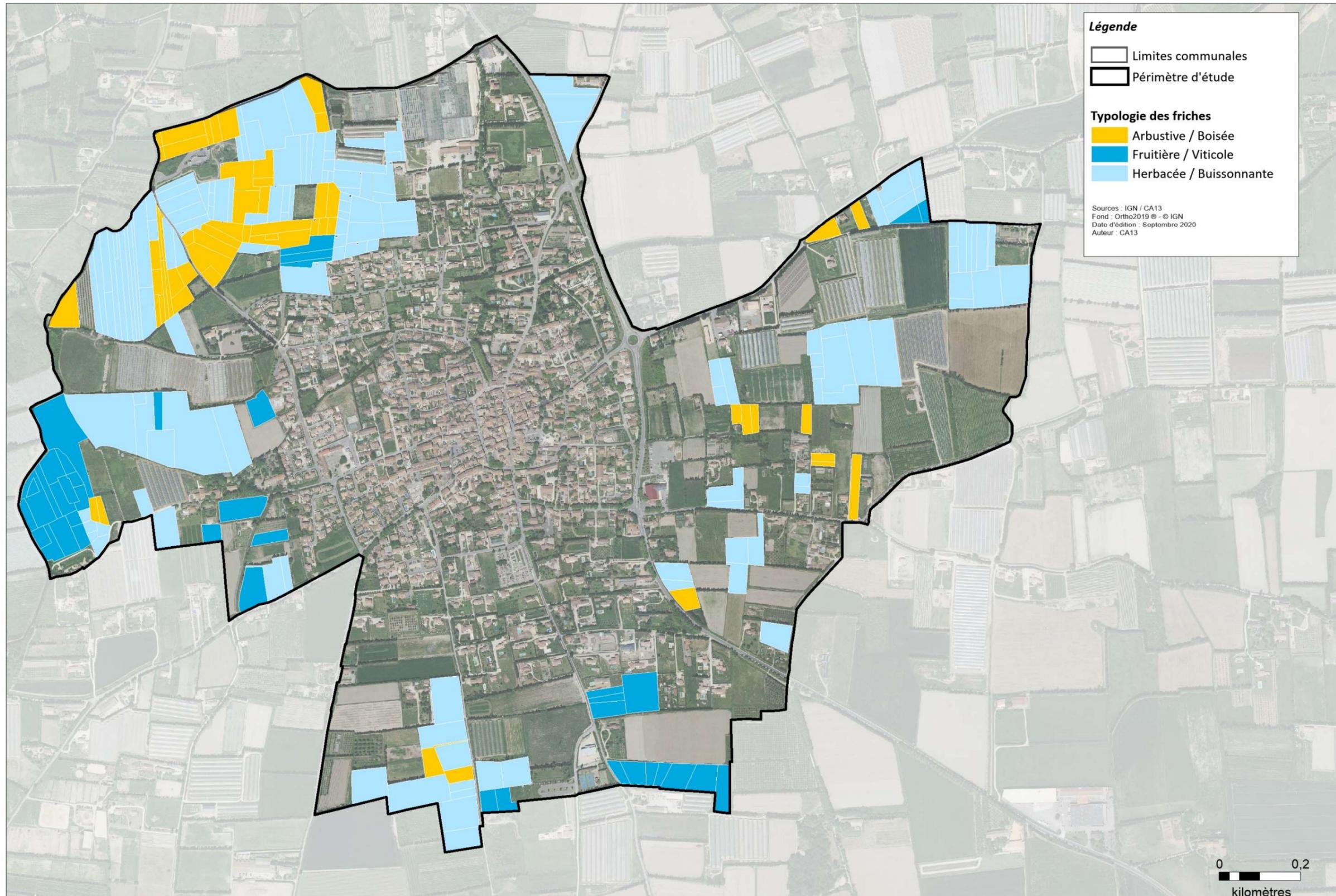
Détail des friches	Surface	Part dans le potentiel (en %)	
		Supplémentaire total (216,9 ha)	Agricole total (336,4 ha)
Herbacée / buissonnante	120,2 ha	55,4	35,7
Arbustive / boisée	28,1 ha	13	8,4
Fruitière / viticole	18,1 ha	8,4	5,4
TOTAL	166,5 ha	76,8	49,5



Occupation agricole du sol - Maillane



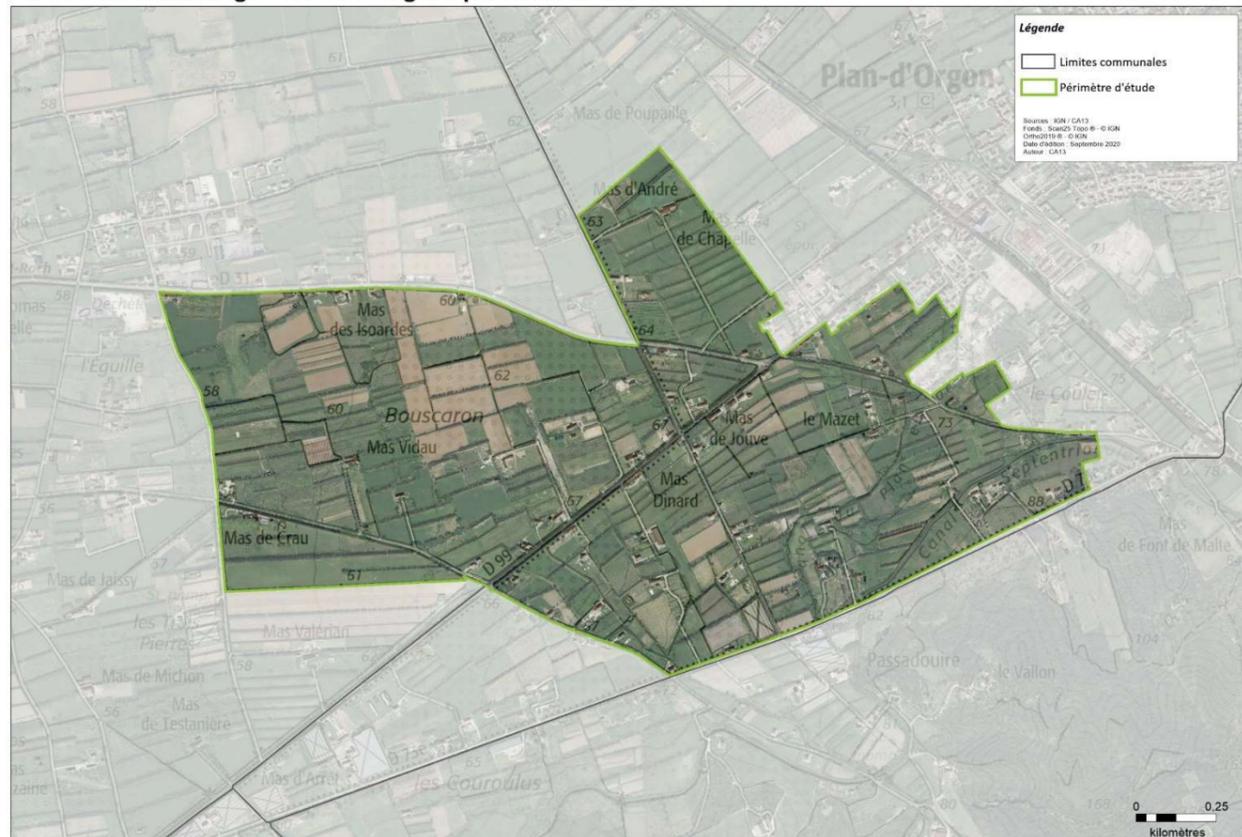
Situation des friches - Maillane



2.1.1.2.2 Secteur de Mollégès / Plan d'Orgon

Le secteur défini sur les communes de Mollégès et Plan d'Orgon se situe sur la plaine agricole, le long de la limite entre les deux communes. Il s'étend sur **192,3** hectares (hors urbanisation et habitats diffus), du mas des Isoardes et de Crau sur la plaine Bouscaron de Mollégès jusqu'au canal au-dessus du quartier Passadouire au Sud de Plan d'Orgon et au Mas d'André pour le Nord.

Communes de Mollégès et Plan d'Orgon : périmètre d'étude

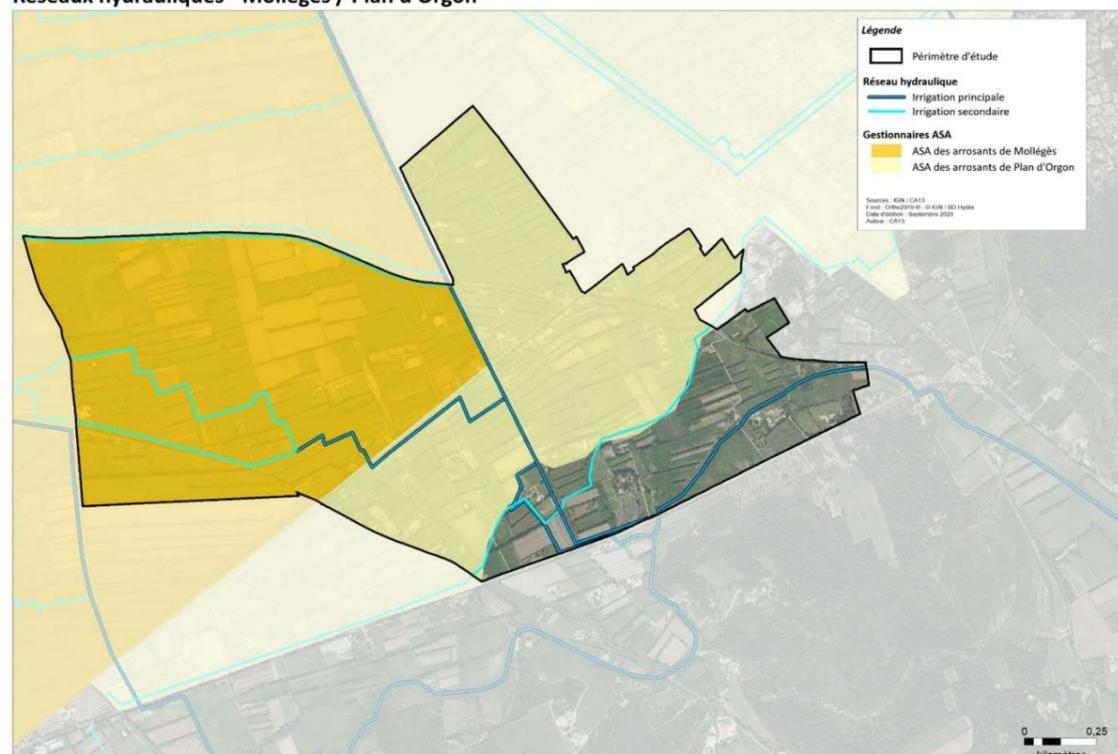


Ce secteur est desservi par des réseaux d'irrigation gravitaire, principaux et secondaires, ainsi que par une multitude de filioles. L'accès à l'eau ouvre le champ des possibles quant aux cultures envisageables lors de la revalorisation des terres incultes (illustration des réseaux hydrauliques ci-après).

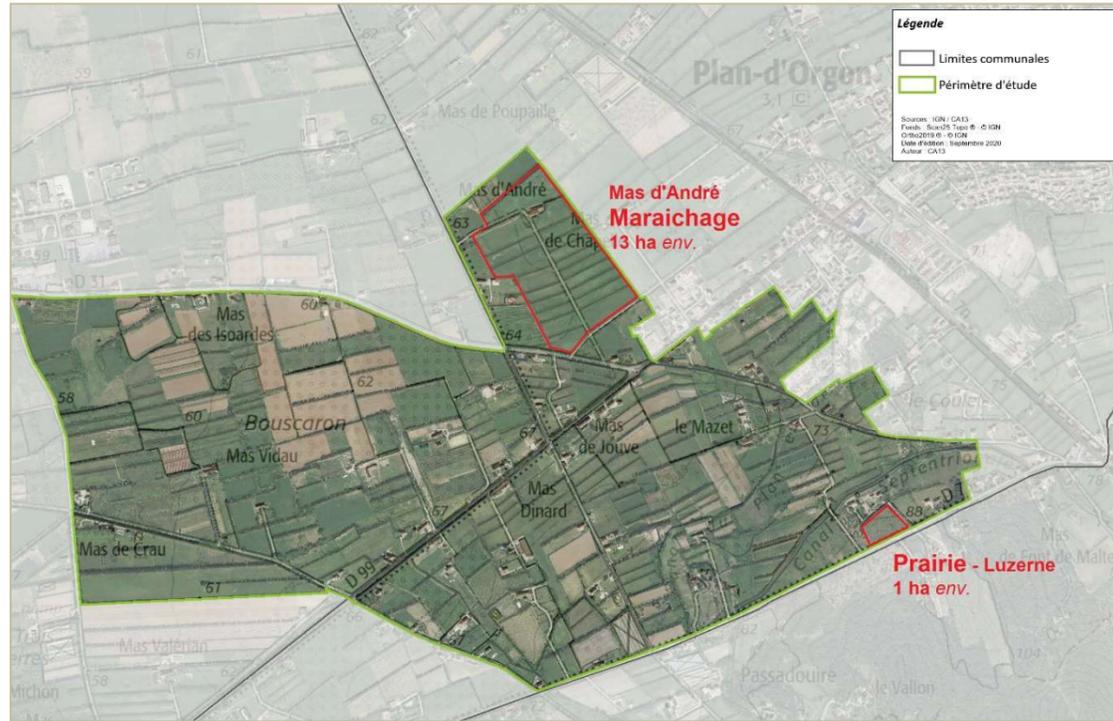
Afin de mettre en bonne adéquation les pas de temps des données (2019 et 2015), une actualisation des friches sur la commune de Plan d'Orgon a été faite sur le secteur ici étudié. Il ressort de cette actualisation les faits suivants (qui seront pris en compte lors des prochains calculs de surfaces et divers documents cartographiés) :

- Un important îlot de friches qui était présent autour du Mas d'André a été remis en culture en maraîchage de plein champ (environ 13 ha),
- Une parcelle d'1 ha environ le long de la vieille route limitrophe avec la commune d'Orgon, a été remise en culture en prairie (luzerne).

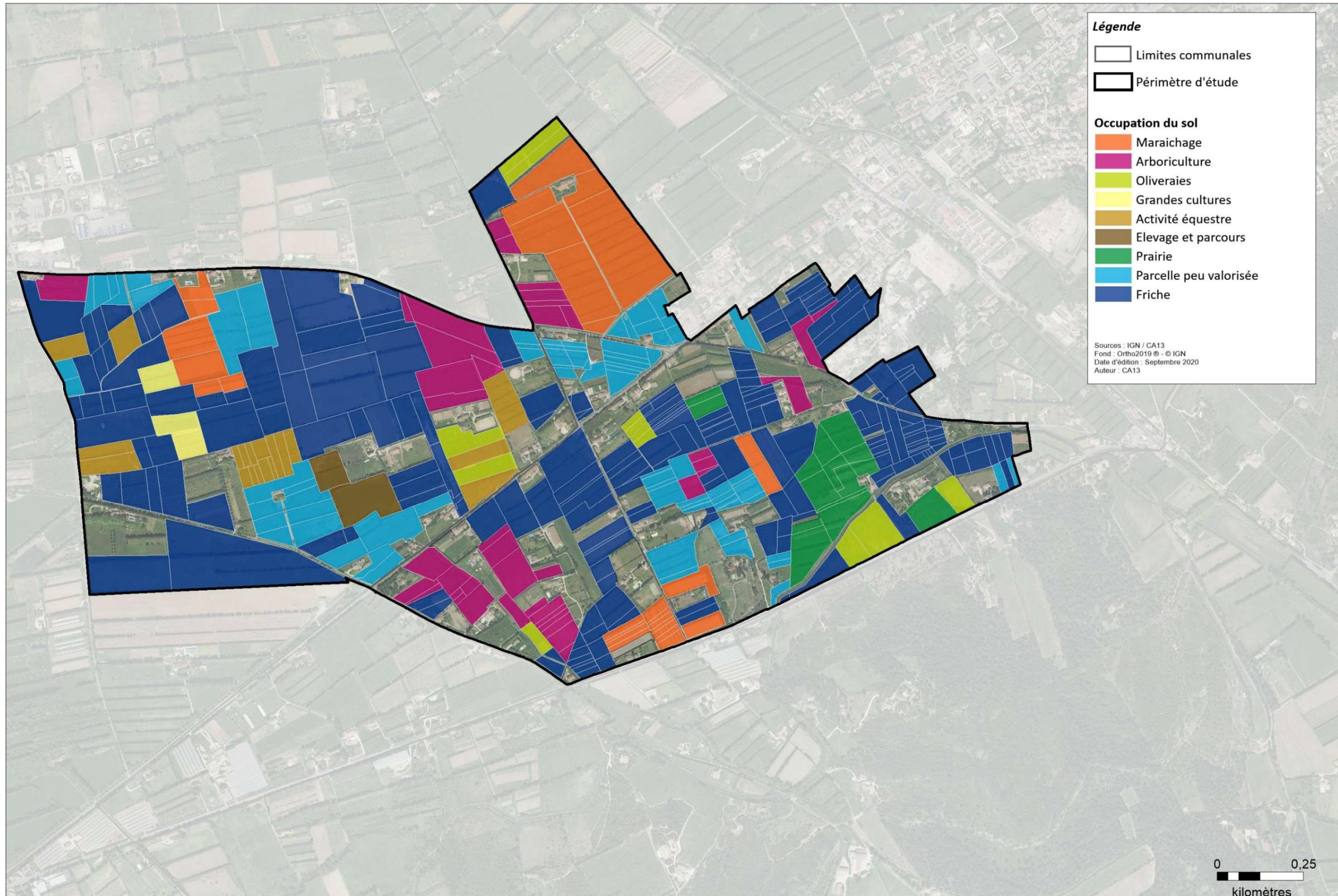
Réseaux hydrauliques - Mollégès / Plan d'Orgon



Remise en culture de terres en friches en 2015 lors du diagnostic



Occupation agricole du sol - Mollégès / Plan d'Orgon

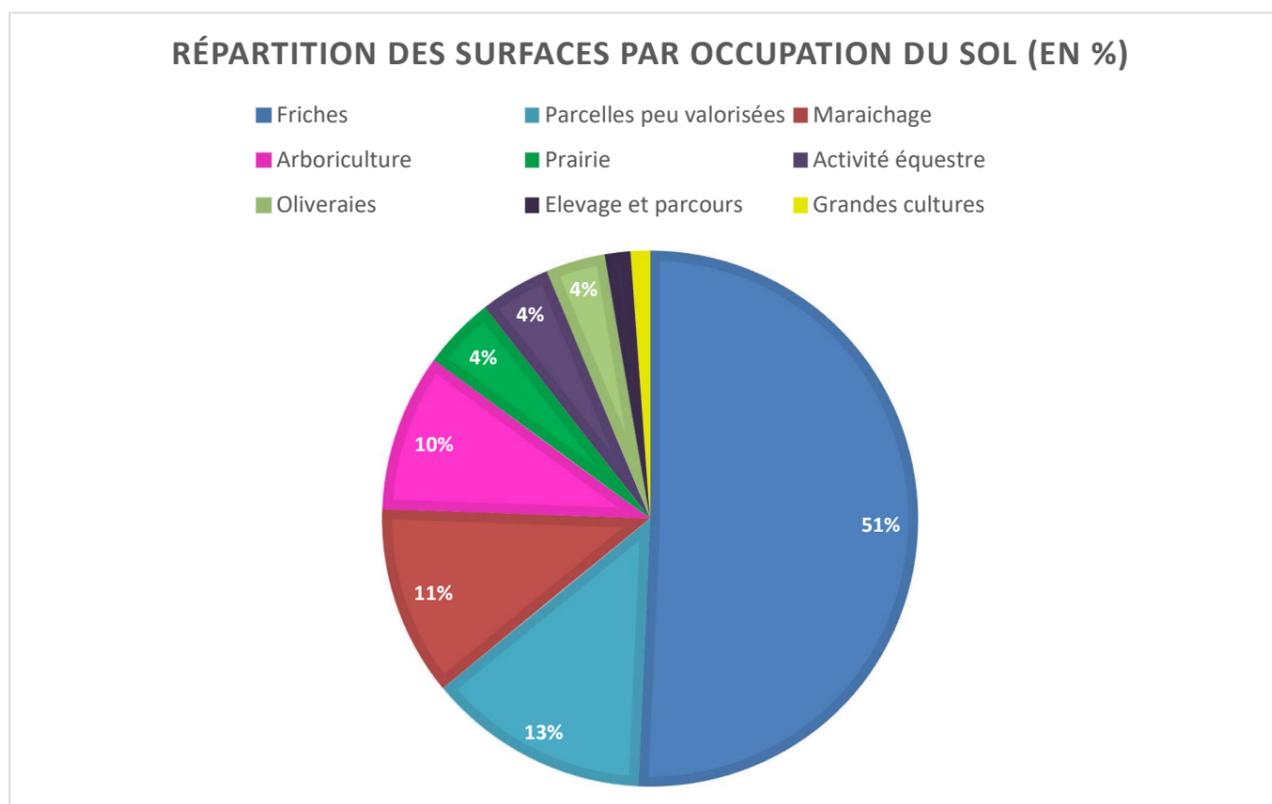


Les tableaux et graphiques suivants détaillent l'occupation du sol du secteur.

Potentiel	Surface (en ha)	Part (en %)
Valorisé	69,0	36
Supplémentaire	123,3	64
TOTAL	192,3	100

Concernant le potentiel des terres :

- Le terme valorisé fait référence aux cultures végétales et aux surfaces dédiées à l'élevage,
- Supplémentaire indique des terres qui sont soit en friches, soit sous valorisées c'est-à-dire des parcelles qui sont entretenues (surfaces en herbes non productives) ou des parcs à chevaux de loisir.



Sur ce secteur, seulement 36% du potentiel agricole total est mis en valeur.

Les filières les plus présentes sont le maraîchage et l'arboriculture. On peut noter que les activités équestres et les grandes cultures se font uniquement sur la commune de Mollégès. Les prairies quant à elles sont présentes sur Plan d'Orgon uniquement.

Notons par ailleurs que l'élevage présent sur Mollégès est un élevage canin.

Potentiel valorisé	Surface (en ha)
Maraichage	22,1
Arboriculture	18,3
Prairie	8,4
Activité équestre	8,2
Oliveraies	6,9
Elevages et parcours	3
Grandes cultures	2,2
TOTAL	69

Le potentiel supplémentaire représente lui environ les deux tiers du potentiel agricole total (64%).

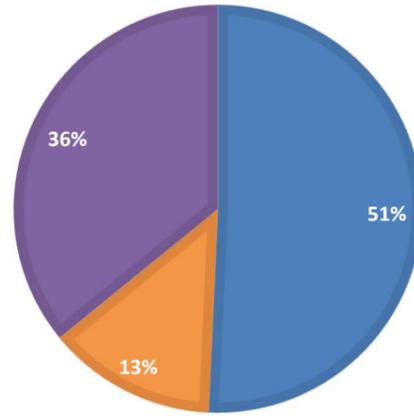
On constate que près de 21 ha sont des surfaces en herbe (17% du potentiel supplémentaire), surfaces juste entretenues par leur propriétaire. Ces surfaces constituent une opportunité pour le (re)déploiement de l'agriculture locale car elles représentent un potentiel facilement mobilisable en termes de travaux de remise en culture.

Potentiel supplémentaire	Surface (en ha)
Friches	97,5
Surfaces en herbe	21,1
Parcs à chevaux	4,6
TOTAL	123,3

Les friches, étendues sur 97,5 ha, représentent 79% du potentiel supplémentaire. Elles représentent surtout un peu plus de la moitié du potentiel total du secteur. D'où l'intérêt de mener une réflexion sur ce périmètre afin d'étudier les conditions de remise en culture des terres incultes.

PART DES FRICHES DANS LE POTENTIEL TOTAL (EN %)

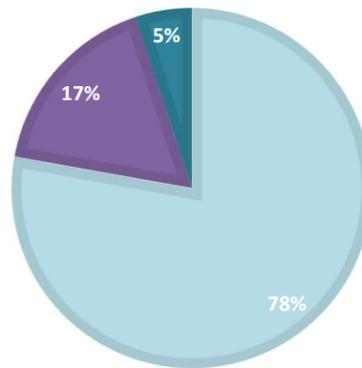
■ Fiches ■ Autre parcelle peu valorisée ■ Cultures et élevage



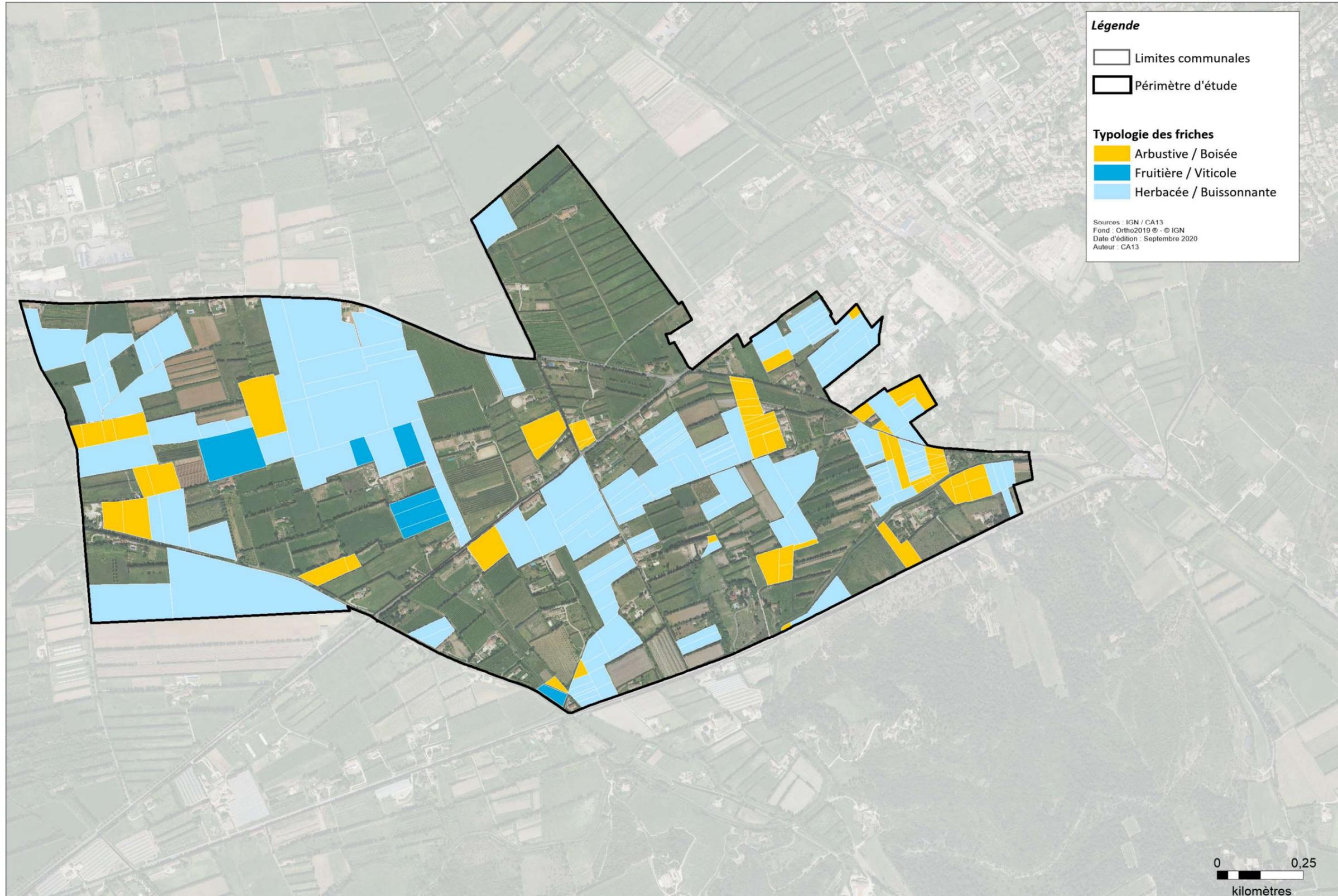
Détail des friches	Surface	Part dans le potentiel (en %)	
		Supplémentaire total (123,3 ha)	Agricole total (192,3ha)
Herbacée / buissonnante	75,8 ha	61,5	39,4
Arbustive / boisée	16,7 ha	13,6	8,7
Fruitière / viticole	4,9 ha	4,0	2,6
TOTAL	97,5 ha	79,1	50,7

RÉPARTITION DES FRICHES PAR TYPE (EN %)

■ Herbacée / buissonnante ■ Arbustive / boisée ■ Fruitière / viticole



Situation des friches - Mollégès / Plan d'Orgon



2.1.2 Enjeux agricoles des secteurs d'étude retenus

Deux enjeux majeurs se dégagent : la commercialisation des produits et l'accès au foncier. Ces deux aspects peuvent trouver une réponse dans le (re)déploiement de certaines filières par la valorisation des productions locales et par la remise en état de terres en friche.

2.1.2.1 L'enjeu commercial

Ici, il convient de revenir sur les difficultés de commercialisation et les attentes des agriculteurs sur ce point afin de mieux cerner les enjeux qui s'y posent.

En effet, l'aspect commercial, au niveau des prix de vente et des débouchés, est central pour l'exploitant et rivalise avec les problématiques d'accès au foncier (que l'on détaillera en sus) sur les principales difficultés qu'il rencontre.

Le volet commercial est l'attente la plus citée et reprend comme constat le déclin du MIN de Châteaurenard et des circuits traditionnels de commercialisation (réduction du nombre d'expéditeurs et de grossistes). Les agriculteurs ont fait part de leurs difficultés à construire un réseau commercial solide.

Dans ce cadre, ils se montrent intéressés et volontaires pour :

- Accéder à la restauration collective, avec une politique privilégiant l'approvisionnement local ;
- Développer la vente directe (création de magasins de producteurs, mise en place de marchés de producteurs, mise à disposition de locaux aux AMAP pour la distribution de leurs paniers...);
- Promouvoir l'agriculture locale auprès des citoyens/consommateurs.

Travailler sur les circuits de commercialisation vers plus de vente directe permettrait de pallier les difficultés économiques des exploitants : difficultés à l'export des produits, concurrence accrue sur les marchés, diminution du chiffre d'affaire qui par conséquent réduit les investissements, notamment ceux destinés à la remise en culture potentielle (c'est le cas sur la commune de Plan d'Orgon où l'on constate que des vergers sont abandonnés ou arrachés).

Notons par ailleurs que les réflexions sur les circuits de vente directe s'accompagnent parfois de réflexion sur le passage en Agriculture Biologique. Le passage en AB oblige souvent les exploitants à acquérir plus de surfaces du fait des pratiques (délai de conversion de 3 ans pour les terres, rotations des cultures...) et là encore, on retrouve les freins des investissements et de la trésorerie nécessaires pour effectuer cette conversion.

➔ *D'où l'importance de mener une réflexion sur les conditions de (re)valorisation par l'agriculture d'espaces en friches, en lien avec le développement des circuits courts de commercialisation en vue d'alimenter les populations locales.*

2.1.2.2 L'enjeu foncier

L'accès au foncier est la condition sine qua non de l'agriculture. Les exploitants locaux mettent en avant une absence de disponibilité des terres, une augmentation des prix du foncier qui le rend inabordable et une pression accrue sur les terres qui se libèrent (concurrence entre agriculteurs, acquisition par des non agriculteurs...).

Cette contrainte freine le développement et la structuration des exploitations avec de nombreuses conséquences :

- Pertes de marchés porteurs par manque de surfaces à mettre en production pour satisfaire la demande,
- Obligation de créer des sites de production éloignés du siège de l'exploitation, parfois sur des communes limitrophes, avec un accroissement du morcellement (et une augmentation de la pression foncière sur ces autres territoires) alors que la volonté des agriculteurs est de structurer leurs surfaces foncières autour du siège,
- Impossibilité de sécuriser l'assise foncière par de la propriété ce qui peut entraver la construction d'équipements nécessaires au développement de l'exploitation ou la plantation de cultures pérennes,
- Impacts techniques par l'impossibilité d'effectuer l'implantation d'engrais verts, de pratiquer la solarisation des sols, de réaliser des rotations adaptées intégrant notamment des périodes de mise en repos des sols,
- Frein au développement et à la conversion à l'Agriculture Biologique qui nécessite plus de surfaces (rotation des cultures, assolement...).

Cette situation est d'autant plus difficile et incompréhensible pour les agriculteurs que de nombreuses parcelles sont en friche.

Par ailleurs, les exploitants mettent en avant une perte de potentiel des terres et une augmentation de la pression foncière du fait de la présence accrue de non-agriculteurs en zone agricole.

Les axes de travail attendus par les exploitants sont :

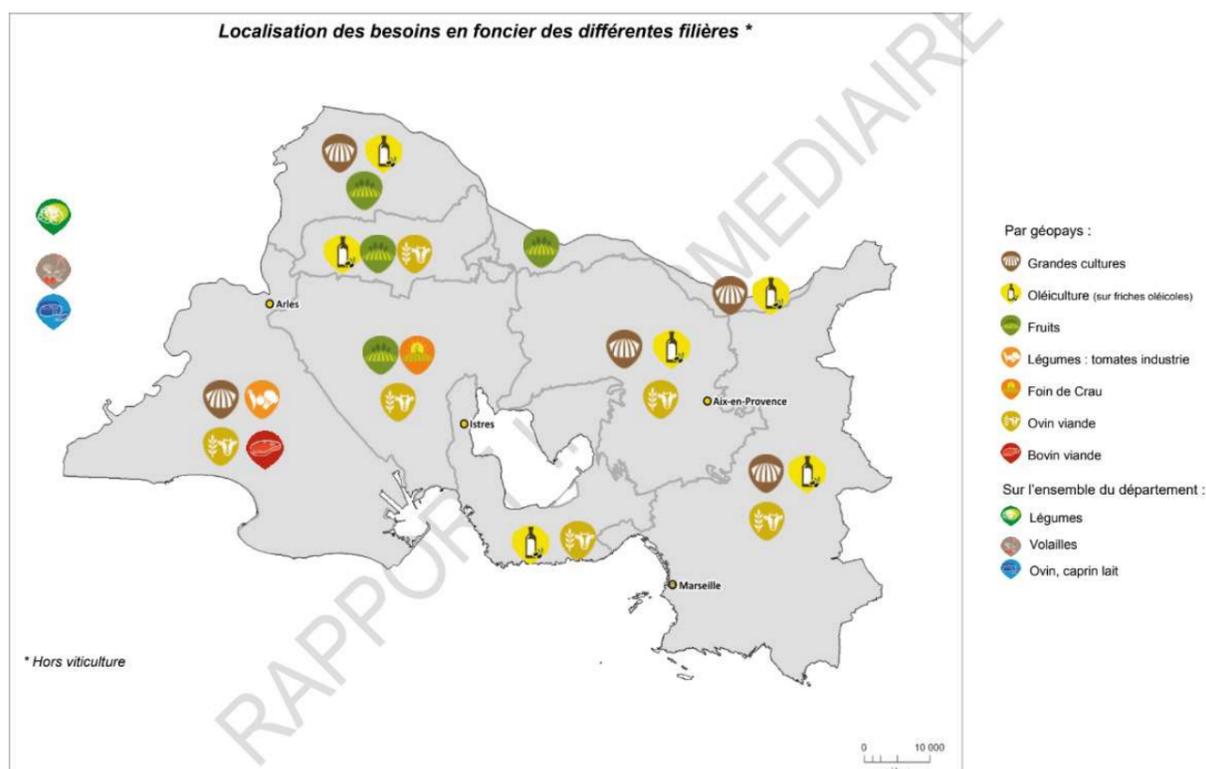
- Lutter contre le mitage des terres, notamment en contrôlant mieux les permis de construire en zone agricole,
- Obliger l'entretien des terres non exploitées, quel que soit le propriétaire, ou inciter à la location pour éviter notamment les problèmes sanitaires,
- Enrayer le phénomène de rétention foncière pour libérer des terres en faveur de l'agriculture,
- Limiter la pression urbaine.

→ Permettre la mise en valeur des terres non exploitées et un enjeu fort.

2.1.2.3 Potentiel de développement local par filières

La phase 1 du projet a permis d'identifier, pour chaque filière, les dynamiques régionales, les enjeux, les perspectives de développement, de qualifier et quantifier les besoins en foncier. Il s'agissait ensuite de croiser le gisement foncier de terres en friche avec les besoins des filières pour déterminer les secteurs à enjeux de revalorisation agricole.

L'illustration suivante spatialise les besoins en foncier des filières par territoire.



Sur le territoire auquel appartiennent les deux secteurs délimités, il apparaît que les filières à enjeux qui ont des besoins en foncier sont celles :

- Des grandes cultures (hors riz),
- De l'oléiculture,
- Des fruits,
- Des légumes,
- Des volailles,
- Des élevages ovins et caprins lait.

Pour déterminer les conditions de développement des filières sur les secteurs, il convient d'analyser la potentialité des sols à la mise en valeur agricole (illustration ci-après).

Dans les Bouches du Rhône, nous disposons d'une cartographie de l'aptitude des sols à la mise en valeur agricole, établie en 1972 par la Société du Canal de Provence (SCP). Cette cartographie fait partie des éléments présentés dans le Schéma Départemental d'Aménagement Rural réalisé par la Direction départementale de l'agriculture de l'époque (ex-DDTM) et pour lequel la SCP a apporté son concours technique.

L'aptitude des sols à une mise en valeur agricole a été établie à l'échelle du 1/50 000ème. Ainsi, elle donne un aperçu de la potentialité des sols d'une commune ou d'un secteur. Elle ne permet pas d'être très précis et, pour un projet de remise en culture, serait à approfondir par l'établissement de profils de sols et la réalisation d'analyse de terre.

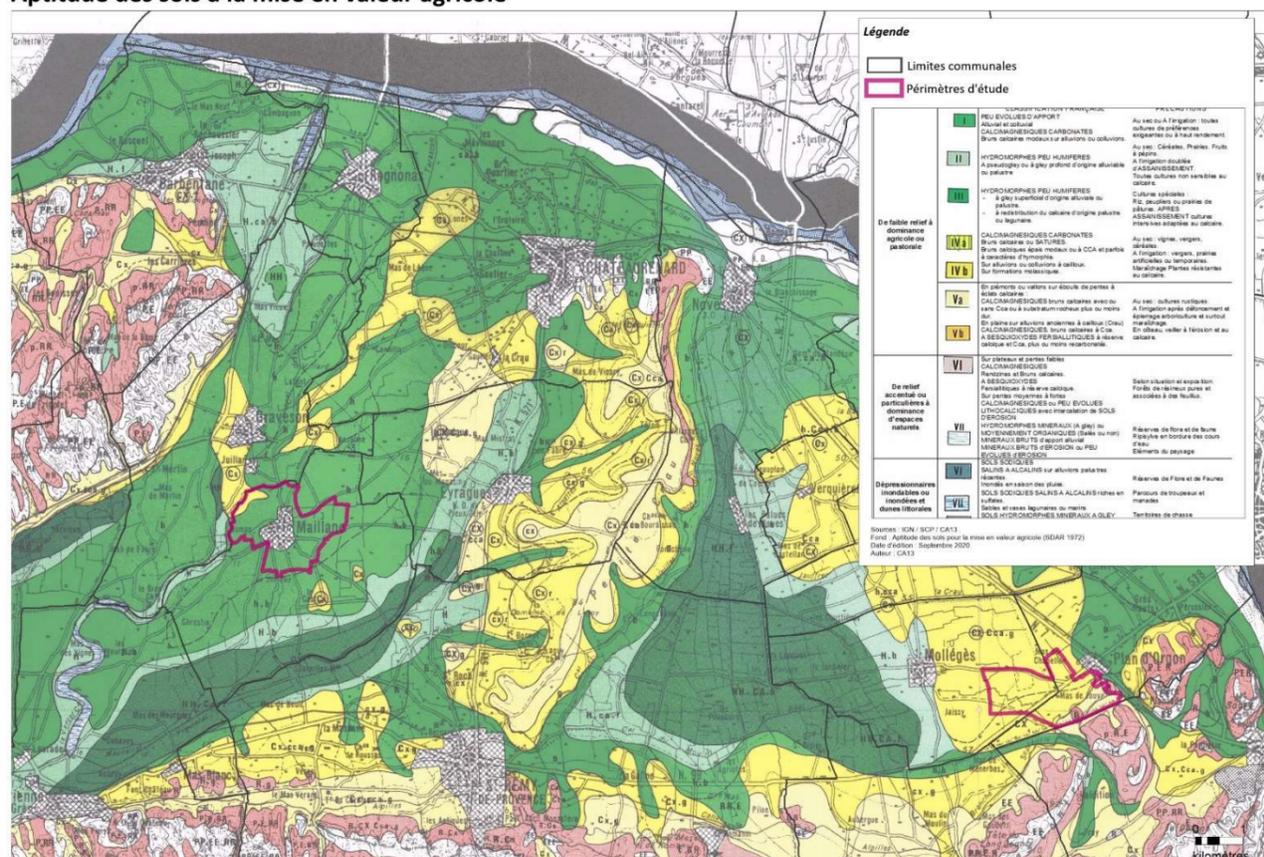
Sur notre territoire d'étude, on constate que la grande majorité des sols du périmètre Maillanais relèvent d'une très bonne potentialité agronomique : au sec ou à l'irrigation, toutes les cultures sont envisageables et particulièrement celles à haute valeur ajoutée telles que les fruits et les légumes. Seules quelques parcelles situées à l'Ouest des Gramenières se composent d'un sol plus calcaire sur lequel il conviendrait, au sec, de cultiver de la vigne ou des céréales par exemple et, à l'irrigation, de faire du maraîchage ou des prairies. La plantation de vergers est possible dans les deux cas.

Rappelons que l'irrigation de parcelles sur le secteur Maillanais dépendra d'un forage privé.

On retrouve les mêmes caractéristiques sur le secteur de Mollégès/Plan d'Orgon. Néanmoins, un sous-secteur entre Passadouire et la Pierre plantée relève de sols plus pentus, caillouteux et calcaires sur lesquels la valorisation agricole sera plus contraignante : au sec, il faut privilégier les cultures dites rustiques telles que l'olivier ou l'amandier par exemple et à l'irrigation, le maraîchage et l'arboriculture sont possibles mais après un travail de défoncement et d'épierrage des sols.

Le secteur dans son ensemble étant doté de réseaux d'irrigation gravitaire, on retient de bonnes potentialités agronomiques des sols.

Aptitude des sols à la mise en valeur agricole



Les filières oléicoles et de production de grandes cultures, de fruits et de légumes sont présentes sur les deux secteurs d'étude, ce qui tend à confirmer leur potentiel de développement sur les parcelles en friches.

Le développement de la **filière des grandes cultures** est envisageable sur l'ensemble des deux secteurs car ce sont des cultures qui s'adaptent à tout type de sol (y compris caillouteux ou superficiel) et qui ne nécessitent pas de manière impérative d'être irriguées.

Deux enjeux forts se posent à cette filière : compenser les surfaces perdues en blé dur pour notamment sécuriser l'approvisionnement de Panzani (un des principaux débouchés de cette culture) et développer la production en petit épautre pour répondre à une demande croissante sur les marchés.

L'oléiculture, présente sur les deux secteurs, est à développer en privilégiant la remise en culture de friches fruitières (anciennes oliveraies), dont les sols ne sont pas trop argileux (préférence à donner aux parcelles avec des sols filtrants, comportant des graviers ou des cailloux). Précisons que les terrains humides ne sont pas propices à la culture des oliviers et que l'irrigation est souhaitable, en particulier pendant la période estivale.

La présence de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Huile d'olive de Provence » sur le territoire communal de Plan d'Orgon peut encourager au développement de la filière oléicole sur place, notamment par une mise en valeur et une visibilité accrue de la production sur les marchés.

Les **filières de production de fruits et de légumes** sont bien présentes sur les secteurs (et sont des filières dominantes). Remettre en culture des parcelles en friches vers une production de fruits et/ou de légumes permettrait de conforter les exploitations existantes et permettre leur développement, d'installer de nouveaux exploitants, de répondre aux besoins alimentaires du territoire et permettrait également de restructurer les vergers.

Des précautions seront à prendre lors de la remise en culture :

- Sur des friches fruitières ou des friches boisées à destination de production de fruits il s'agira d'éviter les problèmes sanitaires par un enlèvement des racines et un repos du sol.
- Sur des friches à destination maraîchère, il conviendra de broyer les branchages et les brindilles sur place, de minimiser le passage d'engins afin de ne pas tasser le sol et d'enrichir et d'homogénéiser les sols selon les besoins.

La conservation des haies est intéressante, notamment pour leur fonction de coupe vent sur les cultures de plein champ. Beaucoup de haies sont déjà présentes sur parcelles en friche sur le secteur de Mollégès / Plan d'Orgon.

Par ailleurs, l'irrigation est nécessaire à la production de fruits (pour la protection contre le gel de certaines productions en plus de l'irrigation des cultures) et de légumes ainsi qu'un réseau d'évacuation des eaux pluviales performant afin de limiter la stagnation d'eau sur les parcelles. *Dans ce contexte, rappelons que sur le secteur Maillanais des Gramenières, les fossés d'évacuation ne remplissent pas efficacement leur fonction en période de fortes pluies par manque d'entretien et qu'il n'y a pas de réseau d'irrigation collectif.*

La **filière de volailles de chair et de poules pondeuses** n'est pas présente sur les secteurs d'étude définis mais elle l'est sur les territoires communaux de Maillane et de Mollégès (un élevage de poules pondeuses sur Maillane et un élevage de poules pondeuses et de poulets de chair sur Mollégès).

De la même manière, on retrouve sur le territoire communal de Plan d'Orgon un **élevage d'ovins lait**, mais pas sur le secteur délimité.

Ces filières (**volaille de chair et poules pondeuse ainsi que caprin et ovin lait**) peuvent donc se déployer sur les friches présentes sur les secteurs d'étude. Les friches permettront la production de fourrage et la pâture sur des surfaces herbagères.

Ces filières ne sont pas soumises à d'autres contraintes sur les secteurs. On peut toutefois préciser que un accès à l'irrigation serait un plus en termes de sécurisation de la production fourragère.

Au-delà des conditions de développement des filières, il convient de se pencher sur la question de la remise en valeur agricole des friches en Agriculture Biologique (AB). En effet, l'AB peut être intéressante pour la remise en culture des friches car alors le délai de conversion est moins long (3 ans initialement), voire supprimé totalement en fonction de l'état et de l'ancienneté de la friche. Ce délai de conversion est défini, à la parcelle, par un organisme certificateur. Dans ce cadre, la remise en culture de terres en friches peut être une double opportunité.

2.1.3 Les causes de l'inculture

Afin de bien cerner les diverses causes de l'inculture des terres agricoles, il convient de distinguer les friches entre elles. On distingue 5 grands types de friches :

<p style="text-align: center;">La friche technique</p> <p>Parcelle inculte du fait de ses caractéristiques. Ce sont majoritairement de petites surfaces, souvent enclavées, et dont la question de l'accès, de l'irrigation ou du potentiel agronomique des sols (entre autres) se pose.</p> <p>L'exploitant n'a que peu d'intérêt à investir dans la remise en culture de ces parcelles.</p>	<p style="text-align: center;">La friche structurelle</p> <p>Elle résulte des évolutions structurelles et/ou conjoncturelles de l'économie agricole telles que par exemple la déprise de l'arboriculture ou l'effondrement d'un marché.</p> <p>L'exploitant qui se retrouve en difficulté financière n'investit plus dans ses outils de production (dans le renouvellement des vergers par exemple). Il diminue ses surfaces cultivées et abandonnent les parcelles les moins rentables (voire arrête complètement son activité sans transmettre ses terres).</p>
<p style="text-align: center;">La friche de succession</p> <p>Concerne les parcelles qui étaient cultivées en propriété par un exploitant et dont les descendants héritiers n'ont pas repris l'exploitation des terres. Souvent les partages de droits de succession bloquent la revente ou la location auprès d'un autre agriculteur.</p>	<p style="text-align: center;">La friche d'intensification</p> <p>Elle résulte des progrès techniques et de l'amélioration des pratiques qui conduisent à obtenir de meilleurs rendements sur une parcelle. L'exploitant délaisse alors d'autres terres dont il n'a plus l'utilité.</p> <p>Par exemple, moins de maraîchage de plein champ au profit du sous abris pour certaines productions.</p>
<p style="text-align: center;">La friche spéculative</p> <p>Elle apparaît lorsqu'un propriétaire fait de la rétention foncière, dans l'anticipation d'un changement de zonage au PLU qui induirait que la parcelle puisse se vendre plus cher (différence de prix entre parcelle agricole et parcelle à urbaniser).</p> <p>Ce type de friche se retrouve très fréquemment en zone périurbaine.</p>	

Cette typologie est intrinsèquement liée aux problématiques :

- **De pression, de spéculation et de rétention foncière.**

La pression accrue est du fait de la concurrence exacerbée entre agriculteurs et non agriculteurs en zone agricole, entre les agriculteurs d'une même commune ainsi qu'avec ceux d'une commune limitrophe pour l'obtention de terres.

La spéculation foncière est forte en contexte périurbain en raison de la différence entre le prix de vente d'une terre agricole et d'une terre à urbaniser. Cette différence importante incite les propriétaires à ne pas vendre leur parcelle ni à se lier à un exploitant par un bail rural car ils sont souvent mal informés et jugent qu'ils ne pourront pas récupérer leur terre (friche spéculative).

- o Outils possibles : PLU par l'affirmation des zonages, ZAP/PAEN pour affirmation dans le temps, marque une volonté forte des équipes publiques.

- **De non entretien du foncier agricole**

Quelle que soit la cause/le type de la friche, les propriétaires n'entretiennent pas toujours les surfaces. La parcelle en friche devient alors un nid à nuisible (champignons, maladies, sangliers) pour les cultures présentes alentour, notamment lorsque les anciennes cultures (souvent des vergers) ne sont pas arrachées. Le non entretien du foncier agricole pose donc des problèmes sanitaires.

- o Outils possibles : Règlement des boisements, Obligations Légales de Débroussailler par rapport à l'enjeu DFCI d'une zone, Mise en Valeur des Terres Incultes (MVTI : non pratiqué à ce jour dans les Bouches-du-Rhône). Information auprès des propriétaires.

- **Du coût de réhabilitation des parcelles**

Dans le cas d'une friche entretenue/herbacée, le coût de défrichage est amoindri alors que dans le cas d'une friche arborée, voire complètement boisée, le coût de défrichage est exponentiel. Il est important ici de raisonner plus largement : un agriculteur n'a pas que le coût de défrichage à supporter mais aussi celui en amont de l'achat ou de la location de sa parcelle et en aval le coût induit par la remise en culture et les équipements liés (réseau d'irrigation, protection des cultures...).

- o Outils possibles : FDGER : aide à la remise en culture.

- **De l'adéquation entre l'offre et la demande**

Comme tout marché, celui du foncier agricole fonctionne et se régule par l'adéquation entre l'offre et la demande qui, en plus du potentiel des terres (surface, présence de bâti...), sous-tend la fixation des prix. L'idée ici est que le coût des friches à l'achat est souvent plus élevé que les moyens de l'agriculteur, pour lequel le prix devient un frein, car au-delà de l'achat il doit procéder aux travaux de défrichage et assurer la mise en culture de la parcelle. Cela représente un investissement conséquent pour une exploitation. De plus, il faut que l'exploitant trouve la parcelle qui correspond à ses besoins en termes de proximité, d'accessibilité, de surface et de qualité du foncier (potentiel agronomique des sols, pente...).

- o Outils possibles : portage du foncier par la SAFER, SCIC...

- Déstructuration foncière

C'est la cause principale de l'apparition de friches techniques. Au fil du temps et/ou des successions, les parcelles deviennent plus petites, certaines plus enclavées et les exploitations plus morcelées de ce fait.

o Outils possibles : Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), Echange et Cession amiable d'Immeubles Ruraux (ECIR), Associations foncières...

- De mobilisation du foncier sous valorisé

La problématique de mobilisation du foncier sous valorisé est liée à la question de sa « libération » potentielle. Ici se pose la question des Biens Vacants Sans Maîtres (BVSM) et des propriétés publiques (communales, intercommunales, départementales...).

2.1.4 Politiques agricoles mises en place pour dynamiser l'agriculture

2.1.4.1 Le Fond Départemental de Gestion de l'Espace rural (FDGER)

Le Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural (FDGER) est un dispositif d'aide directe aux agriculteurs. Il permet de financer les travaux nécessaires pour reconquérir les espaces agricoles ou naturels fragilisés ou en voie d'abandon, conformément à ses deux objectifs qui sont la réhabilitation des milieux naturels non productifs et la lutte contre les friches. Sur ce second point sont privilégiées les réhabilitations de friches qui revêtent un intérêt public ou qui sont intégrées dans une dynamique agricole.

Ce dispositif permet de financer les coûts H.T. des travaux de reconquête à hauteur de 40% et jusqu'à 80% en fonction de l'âge de l'exploitant (bonification pour les jeunes agriculteurs) et de l'intérêt du projet au regard de la biodiversité ou du patrimoine paysager rural et de l'intérêt qu'il revêt au regard de la prévention des risques (DFCI). Par ailleurs, une priorité quasi-exclusive est accordée aux demandeurs exploitants agricoles, à titre principal ou secondaire, cette condition constituant un gage de pérennité des actions engagées. Une priorité est accordée aux jeunes agriculteurs.

Dans le cas général, le FDGER peut financer à hauteur de 40% du coût H.T. les investissements non productifs de remise en état des parcelles à réhabiliter pour un nouvel usage agricole ou pastoral : du défrichement jusqu'au travail et à l'amélioration du sol préalables à l'implantation d'une culture, les travaux d'amélioration pastorale (ouverture de milieux, clôtures pour les troupeaux, points d'abreuvement...), ainsi que les travaux annexes (hydraulique, plantation de haies ou tous autre travaux liés aux haies, réhabilitation de restanques...).

Sont éligibles à cette mesure les terres agricoles :

- Abandonnées depuis plus de trois ans, non déclarées à la PAC, et classés au POS/PLU en zone agricole (NC ou A) ou naturelle (ND ou N) ;
- Acquises depuis moins de trois ans à la date de dépôt du dossier ou faire l'objet d'un bail, d'un prêt à usage ou d'une convention de pâturage récents, de moins de trois ans ;
- Détenues en propriété par l'exploitant ou concernées par un d'un bail rural ou d'un prêt à usage d'une durée d'au moins dix ans ;
- D'1 ha minimum. Une dérogation pour un projet de surface inférieure est possible dans le cas d'une parcelle située en zone périurbaine ou dans un territoire faisant l'objet d'une démarche volontariste de la collectivité pour le maintien de l'agriculture.

Un propriétaire public ou privé peut éventuellement être éligible au fonds à la condition impérative qu'il ait contracté avec un exploitant agricole à titre principal ou secondaire un bail, un prêt à usage d'une durée d'au moins dix ans ou une convention de pâturage sur les parcelles concernées.

Plafonds d'intervention : Un plafond maximum de travaux finançables est fixé à 100.000 € par exploitation, éventuellement pour plusieurs dossiers. Un plafond de travaux éligibles de 10 000 €/ha est également fixé, ce plafond étant calculé hors investissements liés aux haies ou travaux hydrauliques.

2.1.4.2 La Convention d'Aménagement Rural (CAR)

La Convention d'Aménagement Rural (CAR) passée entre Terre de Provence Agglomération et la SAFER a comme objectif la lutte contre le développement des friches agricoles et la contribution au développement de l'agriculture en favorisant l'installation, la consolidation, la restructuration parcellaire et la reprise des exploitations agricoles.

Objets de la convention :

- Animation foncière : un conseiller est chargé de l'animation foncière du territoire. Une part de l'administratif (constitution du dossier pour remboursement de frais d'actes et organisation du Comité consultatif) est reprise par TPA (Terre de Provence Agglomération),
- Mise en place de conventions de mise à disposition : information des propriétaires et agriculteurs et établissement des conventions, pour éviter l'enfrichement,
- Soutien de TPA pour la remise en état de parcelles en friches : TPA prend en charge le coût de la première année du bail SAFER pour les parcelles défrichées,
- Incitation à la réalisation d'échange et à la cession de petites parcelles : animation de la SAFER et soutien financier de TPA (80% de frais notariés et d'arpentage),
- Stockage sélectif : mise en réserve de la SAFER, utilisation du stock de foncier, prise en charge des frais de stockage par TPA.

La CAR a été signée le 1^{er} janvier 2019 et sera effective jusqu'au 31 décembre 2020 (durée de 2 ans).

Le tableau suivant reprend les budgets alloués :

Animation foncière	25 500€ HT /an 30 500€ HT en 2018 (-5000€ HT/an du fait de la récupération de tâches administratives*
Conventions de mise à disposition	0€ / an
Soutien remise en état de parcelles en friche	2440€ / an maximum
Soutien à l'échange et cession de parcelles	
- Frais de notaire	27 510€ / an maximum
- Frais d'arpentage	5800€ / an maximum
Frais de stockage	4250€ / an maximum <i>Loyers de Convention d'occupation déduits</i>

* Pour 2019-2020, la CAR avec la SAFER prévoit un retour des tâches administratives à TPA. Sont concernés l'organisation des comités consultatifs et la rédaction de leur compte-rendu, la constitution des dossiers individuels pour le remboursement des frais de notaire. Ce glissement de tâche rend visible l'action de TPA auprès des agriculteurs acquéreurs. La constitution des dossiers pour le remboursement des frais de notaire fait partie de la mission de permanence agricole dans le cadre de l'accompagnement administratif

Notons par ailleurs que la CAR permet l'action sur le territoire et qu'elle s'appuie sur la Convention d'Intervention Foncière (CIF) qui permet une surveillance des marchés fonciers. De La CIF a pour objectif maintenir et renforcer l'agriculture sur le territoire et de protéger l'environnement et les paysages ruraux et de maintenir un prix de vente compatible avec une activité agricole et forestière.

Objets de la convention :

- Transmission de tous les projets de vente,
- Étude et mise en place de procédures à l'amiable ou d'exercice de droite de préemption,
- Réaction à alerte d'une commune pour répondre aux objectifs agricoles de la convention,
- Possibilité de veille foncière spécifique à la demande d'une commune de TPA,
- Utilisation du portail géographique « Vigifoncier », observatoire foncier avec analyse détaillée.

La CIF a été signée le 1^{er} janvier 2020 et sera effective jusqu'au 31 décembre 2022 (durée de 3 ans, pour un coût annuel moyen de 7 568€ HT).

2.1.5 Proposition de plan d'actions de (re)valorisation agricole

Une réunion a été organisée le vendredi 9 octobre 2020 à Plan d'Orgon. Cette réunion a mobilisé de nombreux acteurs du territoire (liste ci-dessous) dans l'objectif d'échanger sur la reconquête des friches et la mise en œuvre des politiques foncières.

Membres présents à la réunion :

- Ginoux Thierry et Buisson Jean Jacques de la Mairie de Maillane ;
- Schemoul Eric du Conseil départemental 13 ;
- Debit Sabine du CERPAM ;
- Bres Maurice et Faure Vincent de la Mairie de Mollégès ;
- Pauleau Serge et Claretton Thierry de la Mairie de Plan d'Orgon ;
- Noel Gamet Manon de la Mairie de Cabannes ;
- Gabon Aurélie du PETR du Pays d'Arles ;
- Lacas Jean Guillaume et Auboiron Marilyne de la DDTM 13 ;
- Beduchaud William de TPA ;
- Campanelli Christophe et De Ranchin Gaël de la SAFER PACA ;
- Achard Alain de la DRAAF ;
- Alibert Fanny de la Chambre d'Agriculture 83 et PACA ;
- Bertrand Jean Marc et Audibert Mathilde de la Chambre d'Agriculture 13

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la SAFER PACA ont présenté des éléments de contexte sur l'économie agricole et les marchés fonciers de chaque commune, l'occupation des sols des périmètres étudiés et la cartographie des friches. Un point a également été fait sur les dispositifs mis en œuvre pour la reconquête des friches, qu'il s'agisse du Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural (subvention accordée aux agriculteurs pour les travaux de remise en culture) ou qu'il s'agisse de l'application de la Convention d'Aménagement Rural par la communauté d'agglomération et la SAFER.

La parole a ensuite été donnée à la Salle et s'en est suivi un débat riche et constructif.

Terre de Provence Agglomération est un territoire agricole dynamique mais comprend malgré tout près de 2500 ha de friches.

Les propositions sont énoncées ci-dessous.

Informier et agir auprès des propriétaires (non exploitants agricoles) de foncier agricole :

On constate que les propriétaires sont réticents pour louer leurs parcelles car, étant mal informés, ils ne se sentent plus maître de leur terre. Ils hésitent à louer une parcelle à un agriculteur car ils ne connaissent pas bien les modalités d'application et les conditions légales des baux ruraux.

Il convient de mener un travail d'information en amont des friches auprès de leurs propriétaires, par le biais de réunions communales voire intercommunales. L'intérêt de ce travail d'animation a été souligné plusieurs fois car il permet de mettre fin aux idées fausses. De plus, ce travail doit s'accompagner d'une réflexion sur les dynamiques agricoles du territoire qui orientent les actions possibles.

Les grandes parcelles (à partir de 3 ha) intéressent fortement les agriculteurs et sont en général reprises par des céréaliers ou transformées en prairie, contrairement aux petites parcelles qui ont du mal à trouver preneur.

La commune a peu de moyens pour contraindre les propriétaires à remettre en culture, l'application de la loi sur les terres incultes ou manifestement sous exploitées est lourde à mettre en œuvre (nécessité de saisir le Préfet et le Président du Conseil Départemental). Il est rappelé que cette procédure est un « monstre administratif » car elle est complexe et longue à manier et pour des résultats qui peuvent être ponctuels (car les propriétaires se voient dans l'obligation d'entretenir leurs parcelles à un instant T et non dans le temps). De ce fait, si une telle procédure est lancée, il convient de la faire à plus grande échelle qu'une parcelle, de considérer les choses sur l'ensemble d'un territoire.

L'obligation d'arracher les vergers à l'abandon pour des raisons sanitaires ne peut être appliquée que dans certains cas (foyers de sharka par exemple) et sous l'autorité du Préfet.

Il convient de noter qu'un bail rural peut être dénoncé si les parcelles deviennent constructibles. Le locataire sera indemnisé s'il a contribué à faire progresser la valeur du bien. Les CMD - Conventions de Mise à Disposition - conclues avec la SAFER permettent de mettre un bien à la location pour une durée de 3 à 6 ans. Le locataire n'a pas dans ce cas droit de préemption.

Notons que dans les zones boisées, les pouvoirs publics peuvent faire appliquer une Obligation Légale de Débroussailler (OLD) sur les terres et ainsi diminuer les risques sanitaires et incendies.

Informier les candidats à l'installation des opportunités foncières :

L'Etat aide 30 jeunes agriculteurs à s'installer chaque année, il faut faire le lien entre ces candidats et les communes qui génèrent des opportunités foncières. Il faut toutefois tenir compte de la viabilité des exploitations : si autour d'Aix-Marseille 1 ha suffit pour s'installer en maraîchage, 3 ha sont nécessaires pour une installation en Pays d'Arles car les clients sont plus loin et plus dispersés.

Anticiper l'enfrichement des terres en développant le lien entre cédants et candidats à l'installation :

Il s'agit d'anticiper les départs à la retraite d'exploitants qui n'ont pas de successeur pour reprendre l'exploitation des parcelles valorisées. Il convient alors de développer et de généraliser le recours au Répertoire Départ Installation (RDI) afin de mettre en relation les exploitants souhaitant partir à la retraite et ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire.

Affirmer la volonté publique :

Il faut un PLU stable dans le temps qui affirme la pérennité des zones agricoles. Cela limite la spéculation et la rétention foncière de la part des propriétaires, en particulier dans un contexte périurbain. Le PLU envoie un message fort qu'il faut relayer le plus possible. L'instauration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) permet de faire baisser la pression foncière dans les secteurs les plus tendus.

De manière plus générale, il est important d'affirmer la volonté publique pour le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire, notamment afin de garder une autonomie alimentaire de proximité au-delà des fonctions sociales, économiques et environnementales que remplit l'activité agricole.

Le dernier PLU de Plan d'Orgon a validé le reclassement de 30 ha de zones à urbaniser en zone agricole.

Les communes, pour élaborer leur PLU peuvent s'appuyer sur le SCOT du Pays d'Arles et le SRADDET, ces deux documents de planification allant dans le sens d'une préservation du foncier agricole à long terme.

Intervenir sur les marchés fonciers agricoles :

Il apparaît clairement que le coût du foncier agricole augmente sur le territoire. De plus, les agriculteurs ne sont pas les seuls à se positionner quant à l'achat de terres situées en zone A, ce qui fait progresser la pression foncière. D'où la nécessité de maintenir et de développer les interventions de la SAFER pour préserver ce foncier agricole ainsi que la surveillance des marchés. Dans ce cadre, on peut noter que le département des Bouches-du-Rhône est celui sur lequel la SAFER préempte le plus afin de maintenir une bonne adéquation entre le prix du foncier et le développement de l'agriculture.

Par ailleurs, la SAFER mène déjà un travail sur le regroupement de parcelles afin de constituer des îlots conséquents, adaptés aux besoins des exploitants souhaitant se développer ou s'installer. Il s'agit là d'une réponse à la problématique des friches structurelles.

Favoriser l'agriculture biologique qui nécessite de mobiliser beaucoup plus de surface que l'agriculture conventionnelle. Il faut d'une part compenser par une plus grande surface les baisses de rendement et les rotations de cultures nécessitent d'autre part au moins le double des surfaces.

S'appuyer sur le dispositif du FDGER (Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural) qui finance la réhabilitation de friches à hauteur de 40 à 80 % du montant des travaux HT.

S'appuyer sur le dispositif FEADER 16-7-1 dispensé par la région SUD PACA, qui finance les projets des collectivités en matière de préservation et d'animation foncière.

Envisager le pâturage des friches en complément du pâturage des vergers et des vignes : c'est une solution de gestion intéressante, il faut éviter cependant le tassement des terres et s'assurer de la non-présence de bouillie bordelaise, toxique pour les brebis.

Intervenir sur le montant des loyers : le Préfet encadre les baux ruraux avec l'aide d'une commission. Il faut signaler les incohérences auprès de la DDTM. La commission comprend à la fois des représentants des propriétaires et des représentants des locataires.

Faire jouer la préemption partielle pour les grandes propriétés comprenant beaucoup de bâti : La SAFER peut préempter sur les terres et proposer un redécoupage pour que le bâti puisse se vendre indépendamment. Cette mesure permet de récupérer de grandes surfaces agricoles, a contrario elle génère du mitage car les nouvelles exploitations engendrent la construction de bâtiments techniques et de logements de fonction.

En conclusion, mettre en place une stratégie de long terme en affichant une volonté politique de favoriser l'agriculture, en s'appuyant sur un PLU stable dans le temps, en demandant à la SAFER d'intervenir et de constituer des îlots fonciers attractifs pour les agriculteurs. C'est ce qui s'est passé à Cabannes, avec l'installation d'un éleveur de brebis sur 7 ha dans un premier temps puis sur 12 ha ensuite.

2.2 Etude des conditions de (re)valorisation par l'agriculture des espaces boisés à potentiel agricole

2.2.1 Présentation du territoire retenu et délimitation du secteur d'étude

2.2.1.1 Eléments de présentation du territoire de Serre-Ponçon

2.2.1.1.1 Un territoire d'agriculture de montagne dynamique

L'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon possède les caractéristiques d'une agriculture dite « de montagne », telles que :

- une altitude moyenne supérieure à 700 m,
- des secteurs en altitude avec de fortes pentes rendant difficile voire impossible la mécanisation des surfaces,
- des espaces plats en fond de vallée,
- des interactions entre territoire d'altitude et plaine (parcours d'intersaison, estive),
- une surface agricole qui représente plus de 50 % de la superficie communale.

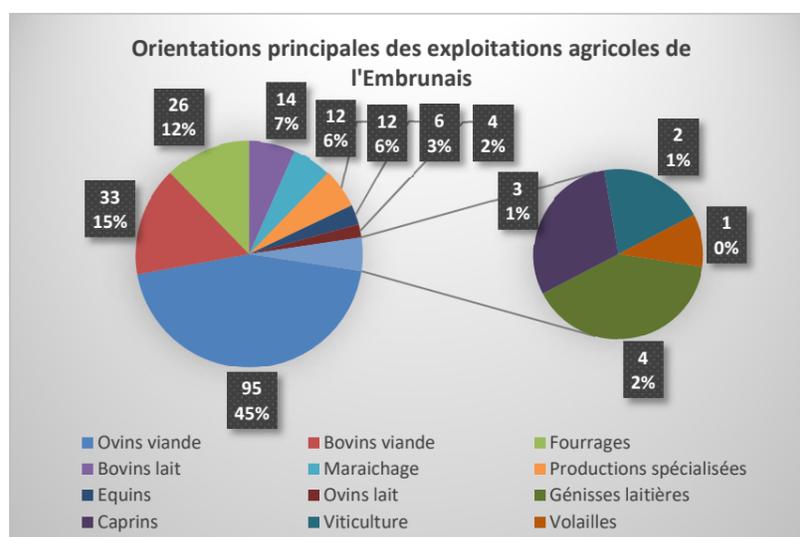
Cette agriculture de montagne s'adapte aux caractéristiques du territoire (contraintes de la pente et l'altitude) et le façonne par les systèmes de production mis en œuvre. Ainsi, sur le territoire, trois entités agricoles et paysagères se distinguent :

- la plaine agricole, mécanisée et orientée vers les cultures fourragères, céréalières ou maraichères,
- les zones intermédiaires, avec des espaces de pâturages,
- les parties plus pentues, et en altitude, à vocation d'estive.

Le territoire de l'Embrunais se distingue par la prépondérance des systèmes de production d'élevage dont les systèmes ovins allaitants. Cependant, malgré cette prépondérance des troupeaux de petits ruminants sur ce secteur du département, cette carte masque la réalité de la diversité des productions que l'on y rencontre.

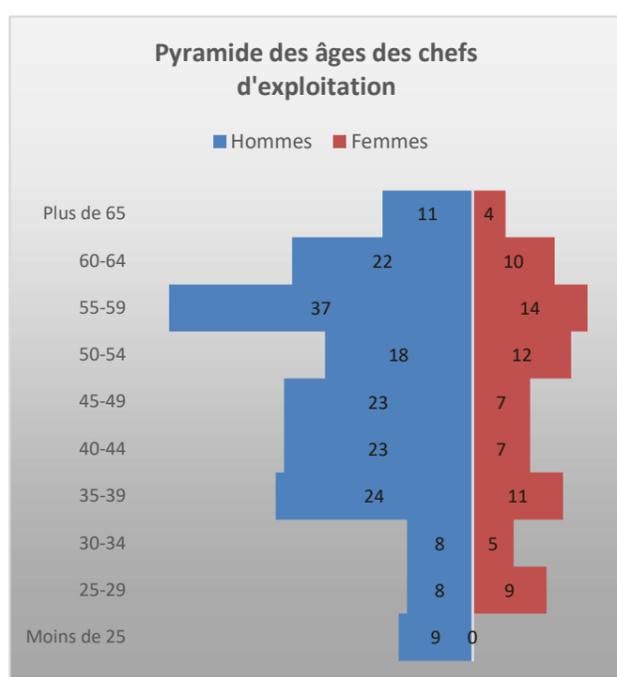
En effet, les productions agricoles sur le territoire de l'Embrunais se distinguent par leur forte diversité (cf diagramme ci-dessous). Le territoire, bien qu'à vocation majoritaire d'élevage extensif associe largement des productions d'autres natures adaptées aux caractéristiques du secteur : maraichage, aquaculture, viticulture, petits fruits ou encore plantes aromatiques.

Cette diversité des productions se retrouvent en proportion différentes d'une commune à l'autre, en fonction de densité d'exploitations agricoles comme des spécificités locales.



2.2.1.1.2 Un territoire à forte densité agricole

Puisque la plupart des formes sociétaires se doivent d'être constituées de plusieurs associés, le nombre d'agriculteurs est de ce fait supérieur au nombre d'exploitations agricoles.



Ainsi, les 212 exploitations agricoles recensées rassemblent 262 chefs d'exploitation, soit un ratio moyen de 1,2 agriculteur/exploitation : attardons-nous plus précisément sur eux.

Le plus jeune agriculteur a 20 ans, le plus âgé a plus de 70 ans et la moyenne d'âge de ces chefs d'exploitation en 2019 est de 47,4 ans, soit inférieure à la moyenne d'âge au niveau alpin (50 ans - Agreste, 2013).

L'âge légal de départ en retraite étant de 62 ans, il s'agit là d'une population agricole encore active, bien que l'on note un déséquilibre entre les extrémités de la pyramide des âges avec 37,4 % d'agriculteurs de plus de 55 ans contre 28,2 % de moins de 40 ans.

L'activité agricole peut néanmoins se prolonger au-delà de l'âge légal de départ en retraite, ce qui explique que parfois des chefs d'exploitation soient âgés de plus de 65 ans. Ce cas de figure existe sur le territoire et peut constituer un frein au renouvellement des générations lorsque l'activité se prolonge durablement, notamment sur la question de l'accès aux terres pour les jeunes agriculteurs candidats à l'installation.

Les agriculteurs de plus de 55 ans rassemblent 98 personnes. La question de la transmission pour les exploitations concernées se prépare en amont de l'arrêt d'activité et les communes et intercommunalités ont aussi un rôle à jouer pour favoriser les conditions propices au renouvellement des générations.

UNE DYNAMIQUE D'INSTALLATIONS

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes accompagne les porteurs de projets agricoles dans la définition de leur projet et le montage de leur dossier de demande d'aide à l'installation. Ainsi, nous disposons d'informations plus précises sur le profil de ces porteurs de projet.

Les installations aidées d'agriculteurs sur l'Embrunais, sur la période 2014-2018, représentent près de 1 projet sur 5, soit 17,5 %, des installations aidées du département alors que le territoire de l'Embrunais ne représente que 10,6 % du département. L'importance de ce chiffre est un indicateur de la dynamique agricole locale du secteur ! Analysons de plus près, le profil de ces porteurs de projets.

Ces porteurs de projet ont une moyenne d'âge de 26 ans et sont principalement des jeunes qui s'installent à l'issue de leurs études agricoles. Sur ce groupe, nous constatons une répartition homme/femme proche de l'équilibre avec 18 femmes et 16 hommes, preuve que le métier d'agriculteurs se conjugue aussi au féminin !

La plupart de ces installations sont portées par des individus issus du monde agricole (70,6%) et intègre une entreprise agricole de forme sociétaire (55,9%). Les systèmes de productions sur lesquels s'engagent ces porteurs de projets concernent pour 76,5% des exploitations en élevages de ruminants (ovins, bovins, caprins) ayant un seul atelier de production (70,6% des cas) et pour 70,6% d'entre eux une partie de la commercialisation se pratique en circuits courts et avec près d'une entreprise agricole sur deux (47,1%) qui est engagée en agriculture biologique.

La diversité existante des productions agricoles sur l'Embrunais se poursuit parmi les installations récentes avec les activités maraichères qui tendent à se développer ainsi que des activités traditionnelles intégrant davantage des formes de commercialisation en circuits de proximité ou sous label, ou encore une recherche de valeur ajoutée (apiculture, spiruline ...).

2.2.1.2 Délimitation du secteur d'étude

2.2.1.2.1 Prolongement de la méthodologie d'identification du gisement des terres agricolables

L'analyse présentée dans la phase 1 de cette étude a conduit à l'identification d'un gisement foncier de terres boisées à potentiel agricole (cf méthodologie présentée précédemment et rappelée par le schéma ci-contre) qu'il convient d'affiner et de préciser avec les données disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

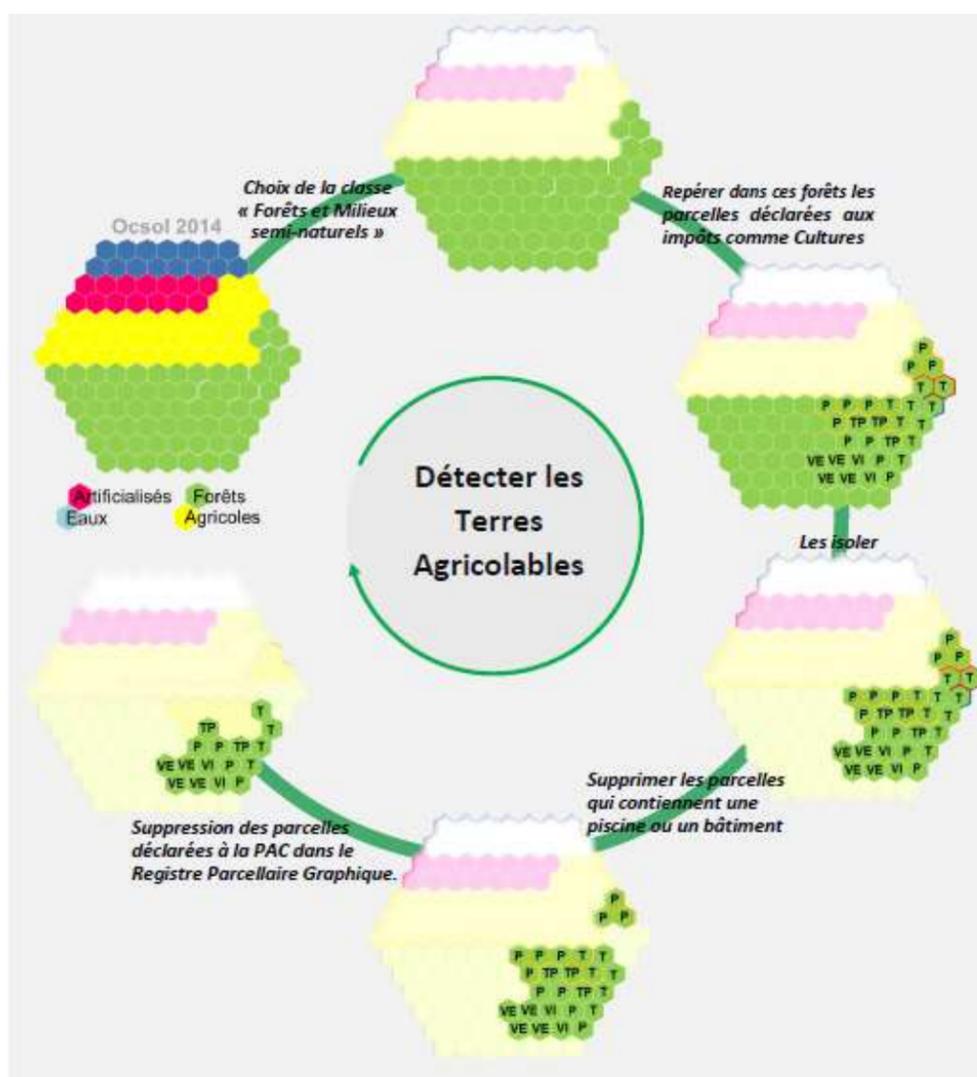
Ainsi, le gisement initial a été actualisé en retirant :

- les espaces à usage agricole repérés lors de la réalisation du diagnostic agricole et foncier prospectif³ réalisé à l'échelle du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (incluant cette Communauté de Communes,
- les surfaces présentes au sein des zones U, AU et N à vocation loisirs (campings par exemple) ou captages (périmètre immédiat de protection des captages) des Plans Locaux d'Urbanisme⁴ des communes de ce territoire ne laissant pas envisager une reconquête agricole.

La donnée ainsi précisée sur le territoire d'étude fait état de près de 588 ha de terres boisées ayant un passé agricole à l'échelle de la Communauté de Communes pour un effectif de 3 293 entités ayant une surface moyenne de 0,18 ha.

Ces chiffres clefs sont révélateurs des particularités du foncier agricole haut-alpin : un microparcellaire éclaté.

une
pourra
à une
Pour
Pour
de
panel
lien
Ecrins
Ainsi,
gauche.



2.2.1.3 Choix du secteur d'étude

Compte tenu des chiffres clefs énoncés ci-dessus, valorisation de ces espaces à potentiel agricole ne permettre l'installation de nouvelles activités agricoles ou le renforcement des entreprises agricoles existantes qu'au travers d'une dynamique échelle intercommunale.

répondre à l'objet de cette étude, il convient néanmoins de cibler un secteur plus restreint.

définir le secteur d'étude sur lequel poursuivre les investigations, nous faisons le choix de :

- privilégier un secteur représentatif de la diversité l'agriculture de l'Embrunais et de son contexte : des productions agricoles, pluriactivité agricole en avec les stations de ski du territoire, une représentation vallées/alpages,
- intégrer les versants Adrest et Ubac, avec un périmètre incluant notamment le Parc National des et des communes en balcon du Lac de Serre-Ponçon.

le secteur retenu se compose de tout ou partie de 7 communes du territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Réallon, Saint-Apollinaire, Savines-le-Lac (rive droite uniquement), Puy-Saint-Eusèbe pour la rive droite, Baratier, Saint-Sauveur, Les Orres pour la rive

³ Diagnostic agricole et foncier prospectif réalisé par les services des Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence et de la Safer Paca

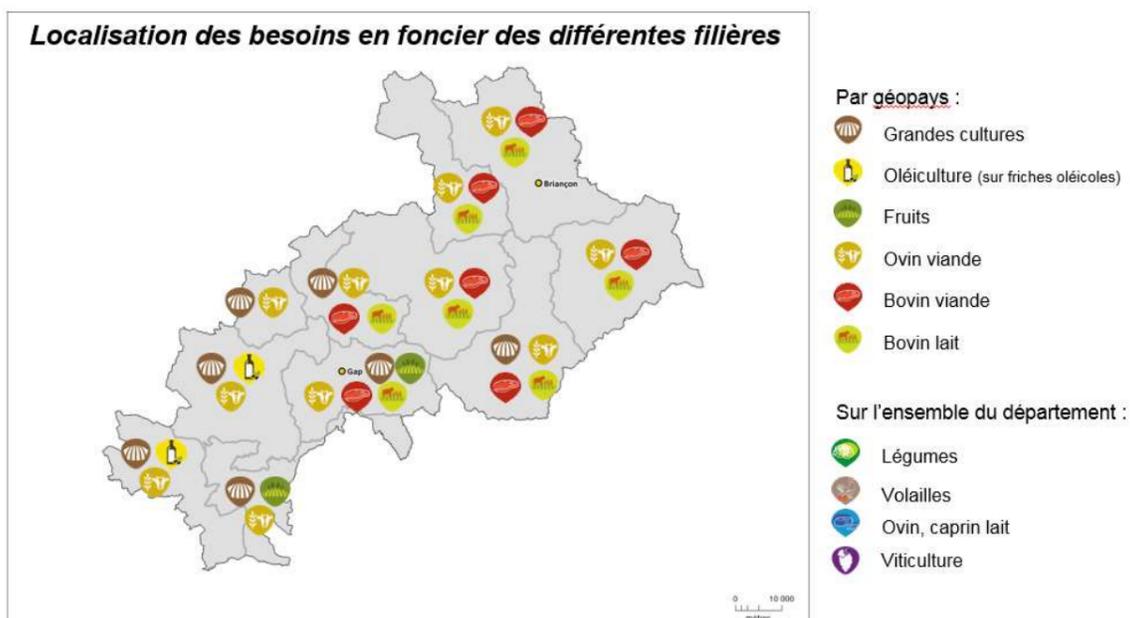
⁴ Travail rendu possible du fait de la politique de numérisation des documents d'urbanisme conduite par la DDT des Hautes-Alpes.

Cet espace retenu compte 134 ha de terres agricoles en 943 entités pour une taille moyenne de 0,14 ha.

2.2.2 Caractérisation des enjeux du secteur d'étude

2.2.2.1 Caractérisation des enjeux agricoles

Le secteur d'étude est porteur d'une bonne dynamique d'installations agricoles, avec toutes les productions représentées. Le travail de localisation et quantification des besoins en foncier des différentes filières conduit durant la phase 1 a permis d'identifier les filières en demandes sur ce secteur :



- Les filières traditionnelles d'élevage : ovin viande, bovin viande, bovin lait, ovin/caprin lait,
- Les volailles (chair ou pondeuse),
- Les grandes cultures,
- Le maraichage,
- La viticulture.

Filière	Besoins régionaux (à 10 ans) - Chiffres en cours de consolidation
Ovin viande	2 000 ha de terres 5 000 ha de parcours, estives
Bovin viande	2 900 ha de terres dont 1 900 ha pour les élevages domestiques, 1 000 ha pour les élevages sauvages Besoins en parcours non chiffrés
Bovin lait	1 000 ha de terres 1 500 ha de parcours, estives
Ovin, caprin lait	Caprin lait : 150 à 300 ha de fourrage et 3000 ha de parcours Brebis lait : 100 à 200 ha de fourrage, 2000 ha de parcours
Volailles	2 600 ha
Grandes cultures	15 000 ha dont 200 ha en Petit Epeautre et 1000 ha en riz
Légumes	3 710 ha dont 200 à 300 ha en tomate industrie (13/84)
Viticulture	10 870 ha Aire IGP Hautes-Alpes : Besoins estimés à 100 ha en 10 ans

2.2.2.2 Caractérisation des enjeux forestiers

Avec 1,6 million d'hectares soit 44% de couverture forestière pour notre territoire haut-alpin : la forêt façonne avec les espaces agricoles la diversité des paysages et l'attractivité de nos territoires ruraux.

Depuis plusieurs décennies, la forêt haut-alpine progresse. La déprise agricole et la diminution de la main d'œuvre explique pour partie ce constat. Les boisements sont dans une dynamique d'expansion « par le bas » sur des secteurs anciennement agricoles et « par le haut » sur les secteurs de bas d'alpages. Mais ces boisements sont aussi dans une phase d'évolution avec des essences nouvelles qui s'implantent spontanément aux côtés des essences traditionnelles que sont le mélèze et le pin.

L'image ci-dessous illustre ce phénomène sur la commune de Réallon.



Mobiliser du foncier boisé dans un objectif de redévelopper des espaces agricoles nécessite d'identifier les espaces sur lesquels s'applique ou non le régime forestier, ainsi que l'âge des peuplements.

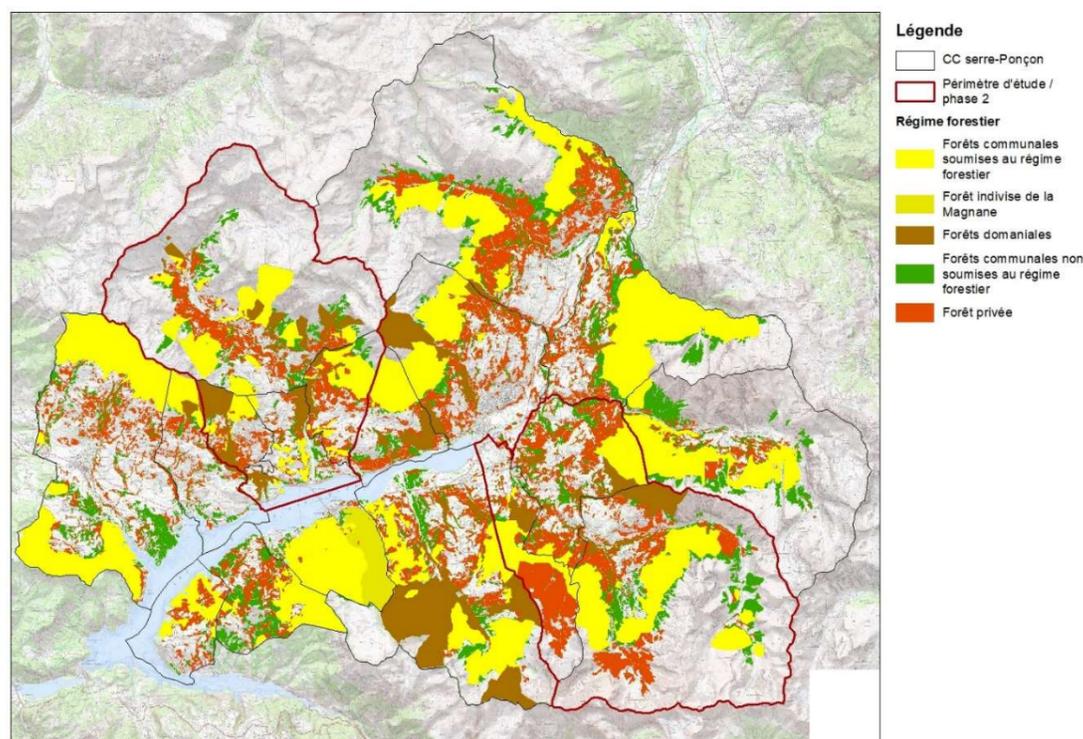
Cette partie du travail s'articule plus particulièrement avec le projet de charte forestière en construction à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. La reconquête d'espaces agricoles est à conduire en cohérence avec les enjeux forestiers du territoire et notamment la production de bois d'œuvre et la question de la préservation des secteurs d'habitat vis-à-vis du risque DFCI qui pourrait, compte tenu de l'évolution climatique, être présent à l'avenir sur ce secteur.

Le régime forestier⁵ en présence

De façon générale sur le département des Hautes-Alpes, l'on constate que la forêt se répartie en 3 grands groupes :

- 50% des forêts sont domaniales (avec gestion ONF) ou propriété des collectivités soumises au régime forestier ;
- 15% sont des communaux soumis au régime forestier ;
- 35% sont des forêts privées.

Le territoire de la Communauté de Communes s'inscrit dans cette tendance.



Concernant les terres agricolaibles identifiées, les données sur ce point font ressortir une prépondérance de la forêt privée, illustrant une problématique à laquelle la conduite d'opérations de valorisation des espaces boisés se heurte : la méconnaissance de leur possession, couplée à des situations d'indivisions multigénérationnelles.

Régime forestier	Surface
Forêts privées	86,5 ha
Forêts communales soumises au régime forestier	36,42 ha
Forêts publiques non soumises au régime forestier	9,2 ha
Forêts domaniales (gestion ONF)	1,9 ha

Quel passé agricole sur les terres agricolaibles identifiées ?

La mobilisation de foncier boisé à potentiel agricole peut conduire à réaliser un défrichement.

Pour rappel, un défrichement correspond à la destruction de l'état boisé d'un terrain qui perd ainsi sa destination forestière (par exemple pour être (re)mis en culture ou passer de la forêt à une lande pâturée après une coupe rase).

Un terrain est considéré comme boisé dès lors qu'il est couvert par des essences végétales arborescentes sur au moins 10 % de sa surface. Ce n'est donc pas le classement au cadastre qui fait foi. Une telle intervention nécessite au préalable de déposer une demande d'autorisation de défrichement⁶ à la DDT(M). Depuis le 14 octobre 2014, tout défrichement peut être soumis à compensation systématique à travers la réalisation de travaux forestiers ou le paiement d'indemnités.

Des opérations de remise en valeur d'anciens terrains agricoles envahis par de jeunes bois de moins de 30 ans peuvent faire l'objet d'exemptions⁷.

Dans ce contexte, une analyse diachronique sur la base de la comparaison des photos aériennes de 1998 et 2018 a été réalisée pour chacune 943 entités composant les 134 ha de terres agricolaibles identifiées. Celle-ci a identifié un passé agricole d'anciennes prairies ou pâturages en 1998 pour 100% de ces espaces. Toutefois, ce chiffre reste à affiner afin de déterminer le taux de boisement de la parcelle en 1998 (plus ou moins de 10% - cf explication plus haut sur le défrichement).

Le lien avec le plan d'approvisionnement territorial

Le Plan d'approvisionnement est un outil d'aide à la décision développé par le réseau des Communes forestières⁸. Le PAT permet de :

- répondre aux interrogations sur la capacité d'approvisionnement local en bois énergie et bois d'œuvre ;
- préciser les conditions économiques de production de plaquettes forestières ;

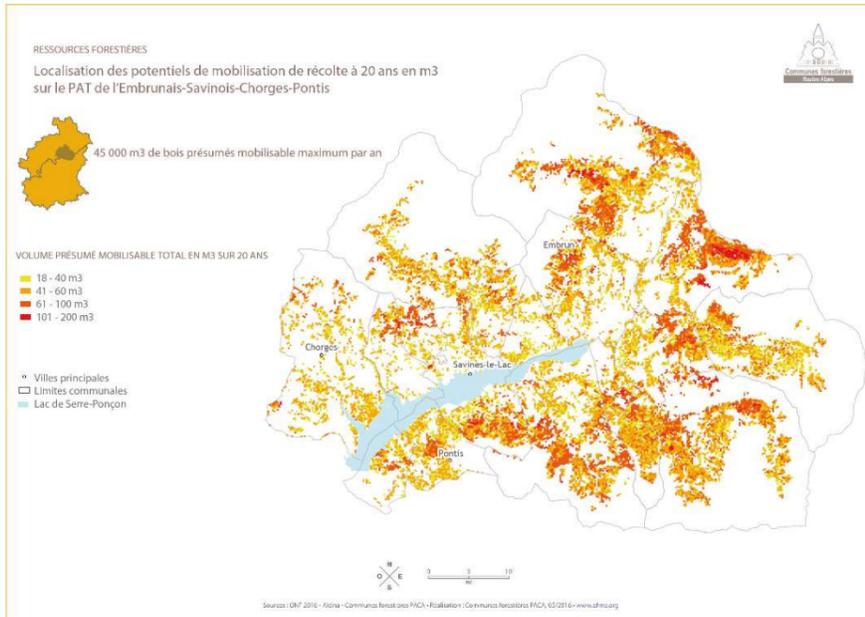
⁵ Source : Communauté de communes de Serre-Ponçon et Communes Forestières, Plan Territorial d'approvisionnement, 2016.

⁶ Document CERFA n° 13632.07

⁷ Tout défrichement d'une surface de plus de 0,5 ha (même s'il fait l'objet d'une exemption) nécessite un examen au cas par cas sur l'obligation de réaliser une étude d'impact (Cf. Art. R 122-2 et annexes du code de l'environnement).

⁸ Données Communauté de communes de Serre-Ponçon, Communes Forestières PACA, mai 2016.

- cibler les investissements pour une meilleure mobilisation et transformation de la ressource en bois ;
- d'optimiser les scénarii d'approvisionnement par des simulations ;
- planifier ainsi les interventions à mener pour parvenir aux objectifs définis par le territoire ;

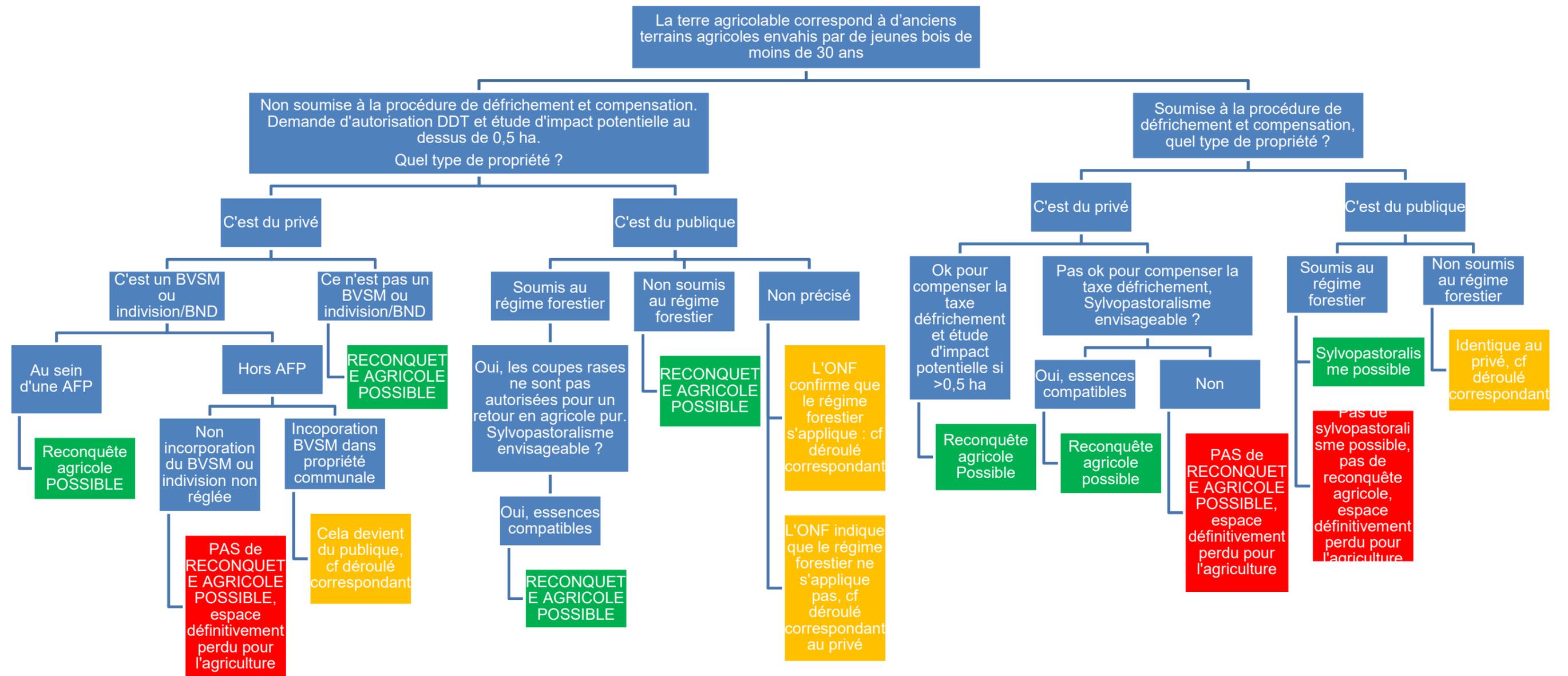


Ainsi, il permet d'estimer sur un territoire :

- la demande en bois énergie et bois d'œuvre (à court et moyen terme) ;
- les ressources disponibles en forêt publique et privée ;
- les coûts de mobilisation des bois ;
- les quantités disponibles en bois énergie et en bois d'œuvre pour alimenter les entreprises de transformation sur le territoire et à proximité.

La revalorisation des espaces boisés ayant un passé agricole est ainsi à conduire en cohérence avec les apports de cet outil.

Quelle action de revalorisation des espaces agricoles peut réellement être envisagée sur des terres boisées à potentiel agricole ?



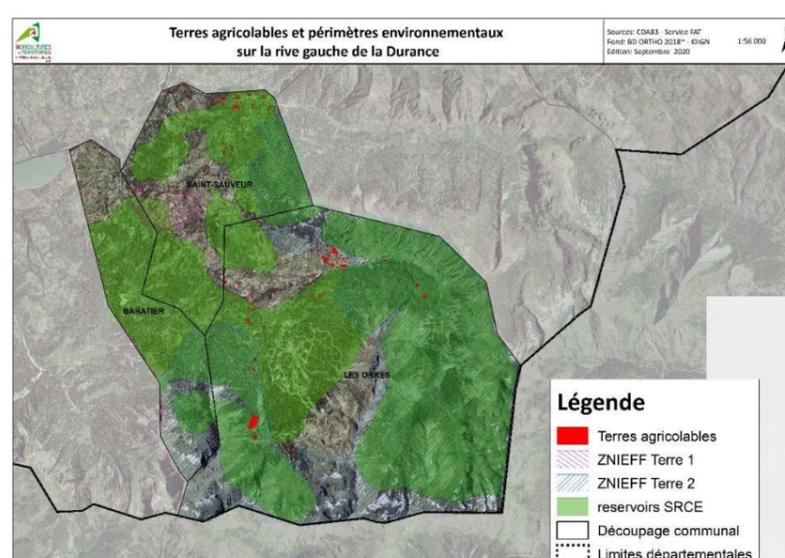
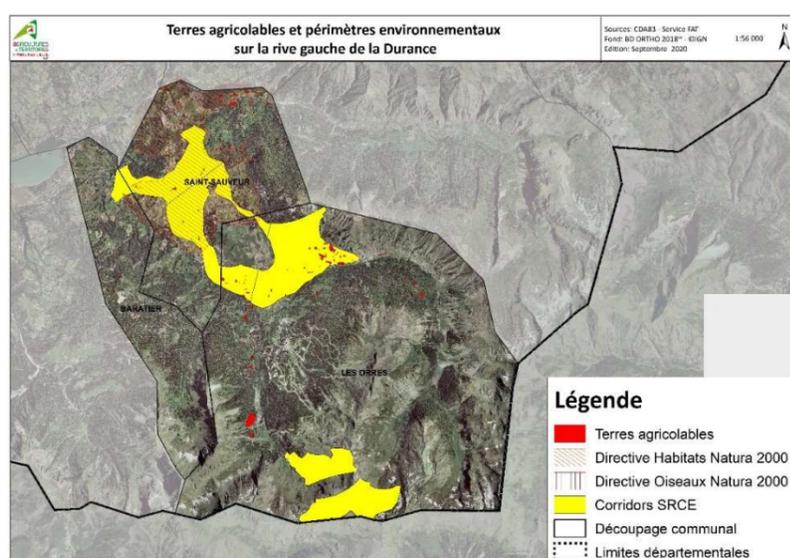
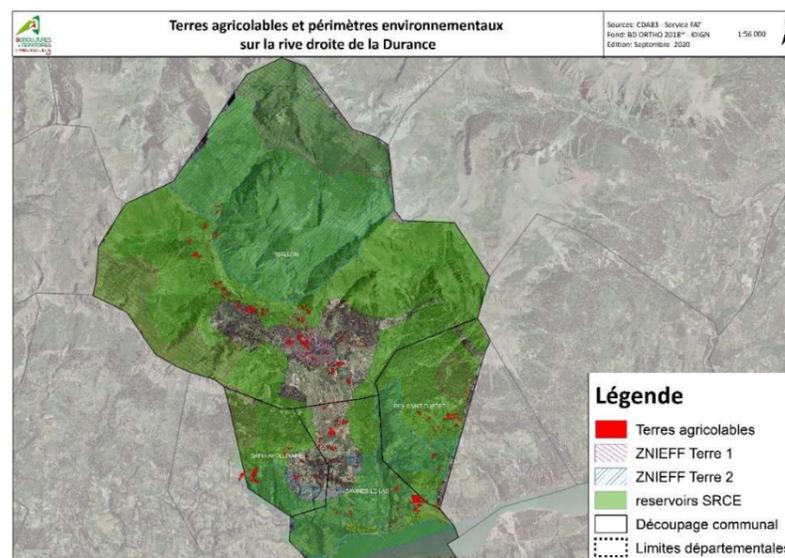
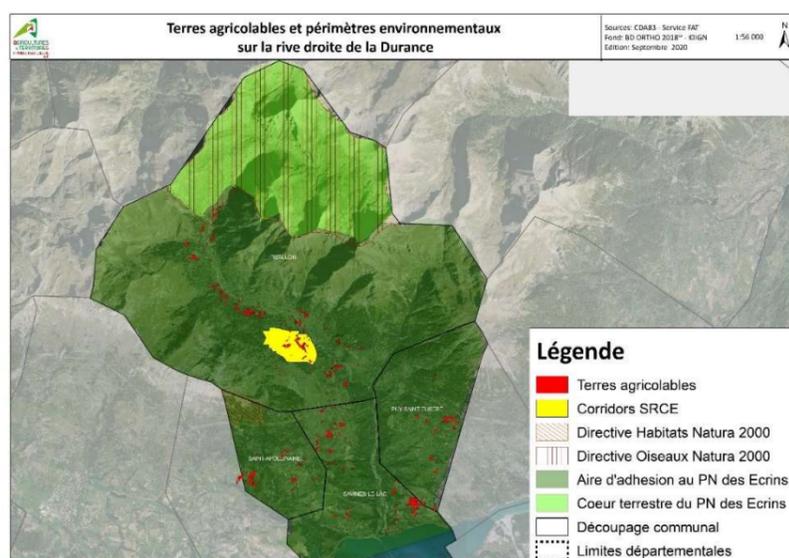
2.2.2.3 Caractérisation des enjeux environnementaux

Le territoire d'étude retenu se caractérise par la présence de multiples zonages environnementaux :

- Le Parc National des Ecrins, avec la zone cœur de parc et l'aire d'adhésion,
- Les espaces Natura 2000, directives Habitats et Oiseaux,
- Des corridors et réservoirs écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- Des ZNIEFF de type 1 et 2.

Ces milieux sont porteurs de forts enjeux agro-environnementaux, ceux-ci sont présentés succinctement 9:

- **Les milieux ouverts au-dessus de la limite supérieure de la forêt** : les landes et pelouses alpines et subalpines et éboulis plus ou moins enherbés.
 - o A l'étage alpin, d'importantes étendues herbeuses rases semées d'îlots de végétation arbustive sont présentes : la pelouse alpine constitue la composante principale de ce domaine. Sur ces milieux l'enjeu est de concilier activités pastorales et préservation des habitats et espèces à fort enjeu.
- **Les milieux ouverts au-dessous de la limite supérieure de la forêt (subalpin inférieur, montagnard et collinéen ou supra-méditerranéen)** :
 - o Les milieux de ces étages de végétation restent ouverts grâce à l'intervention humaine, mais aussi par des événements naturels.
 - o Les prairies et les pelouses en sont les composantes principales, couvrant parfois de grandes étendues par exemple sur des coteaux, des adrets de bas d'alpages, des plateaux... Le maintien de l'ouverture constitue l'enjeu principal de ces milieux de part la sensibilité des espèces présentes à la fermeture du milieu liée principalement au manque de lumière. Les prairies de fauche de montagne, les pelouses maigres de fauche de basse altitude, les formations herbeuses sèches sont les principaux habitats d'intérêt communautaire présents à ces étages.
- **Les mélézins (et landes à rhododendrons), forêts emblématiques des Alpes du Sud**, présentent une richesse en espèces assez exceptionnelle. Le mélèze perd ses aiguilles en hiver et celles-ci n'acidifient pas le sol contrairement à d'autres aiguilles de résineux. Cet habitat d'intérêt communautaire est le milieu de prédilection du Tétralyre dans les Alpes du Sud. Cette espèce est sensible en période de reproduction et d'hivernage mais est également sensible à la modification de son habitat, notamment par densification des landes. Ainsi le maintien d'un milieu en mosaïque pelouses/landes est indispensable pour cette espèce notamment en période de nidification (au sol mais abritée) et d'élevage des jeunes.
- **Les milieux humides** : milieux rares et fragiles, ils se présentent sous différentes formes dans le massif des Ecrins : lacs, mares, bords de cours d'eau, tourbières, zones marécageuses, prairies humides, suintements... et se retrouvent à toutes les altitudes. En et hors site Natura 2000, ces milieux abritent des espèces d'un grand intérêt patrimonial.
- **Les zones de corridors écologiques**. Les haies, souvent qualifiées d'infrastructures agro-écologiques, constituent un espace refuge pour la faune et la flore mais aussi des corridors de circulation. L'entretien des canaux, la préservation des messicoles et la gestion des prairies naturelles fauchées sont également des mesures qui permettent d'assurer la continuité écologique entre réservoirs de biodiversité.



⁹ Source : Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) - Notice d'information du territoire « Parc national des Ecrins – Partie Haut Alpine », Campagne 2015

2.2.2.4 Détermination des problématiques foncières

2.2.2.4.1 La structure foncière

Comme de nombreux territoires du département des Hautes-Alpes, le territoire de la Communauté de Communes se caractérise par un morcellement important de la propriété, caractéristique des zones et des vallées de haute montagne de la région¹⁰.



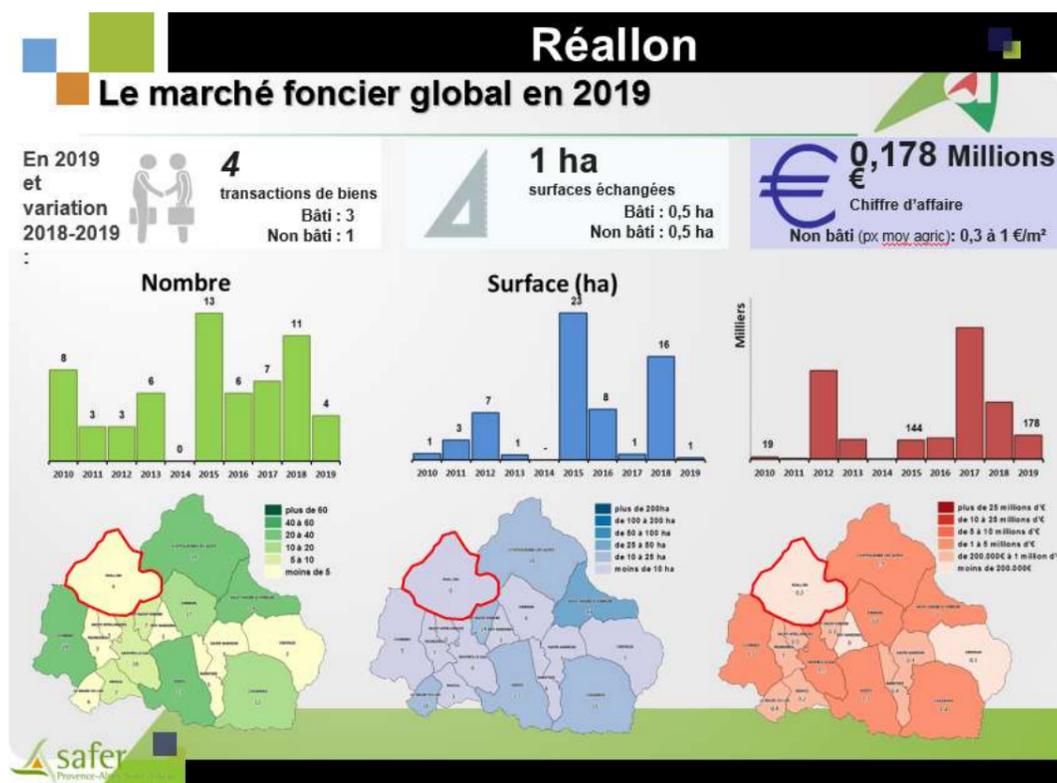
Propriété privée

Taille propriété	Petits comptes <2ha	Comptes moyens de 2 à 10ha	Grands comptes > 10 ha
Nombre de compte	11110	1197	445
Surface compte de propriété en ha	2957	5757	13593
Nombre de parcelles	24201	21948	25286
Nombre unité foncière	15986	14004	14443

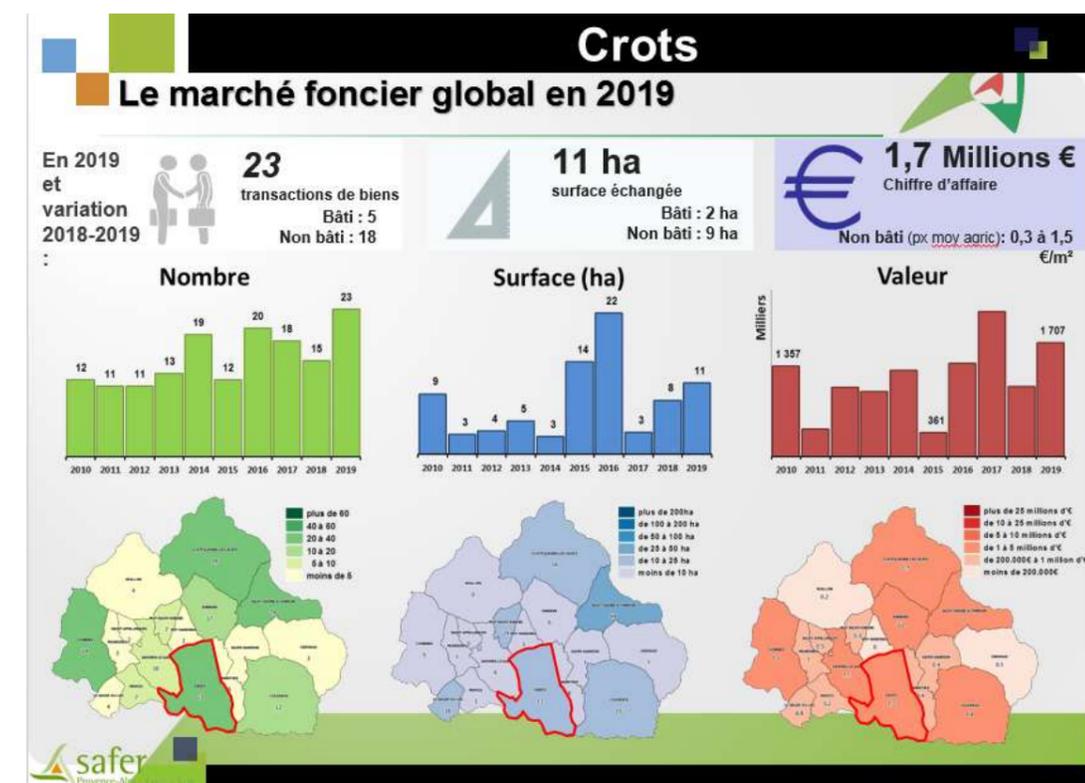
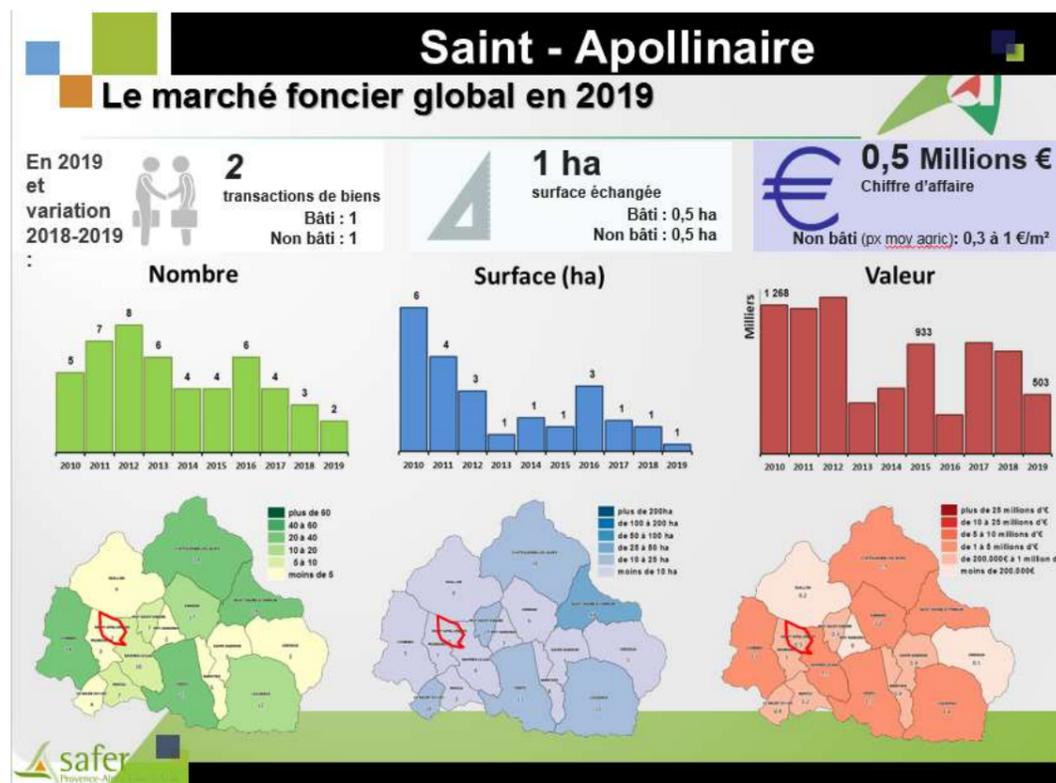
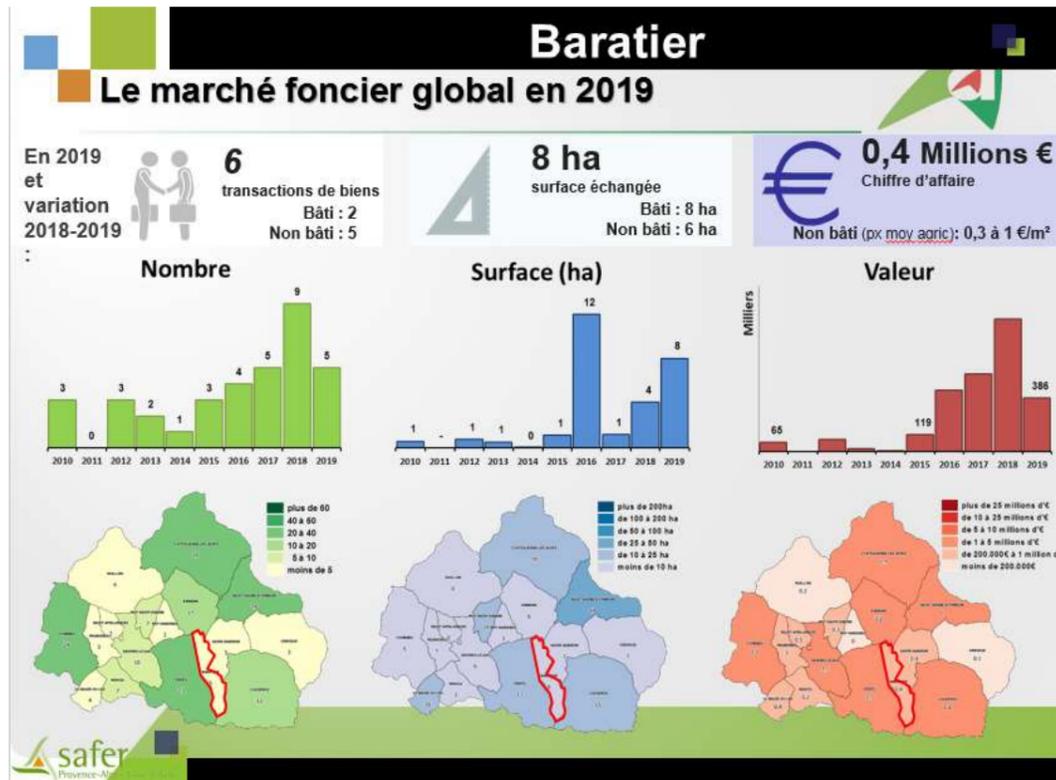
2.2.2.4.2 Le marché foncier

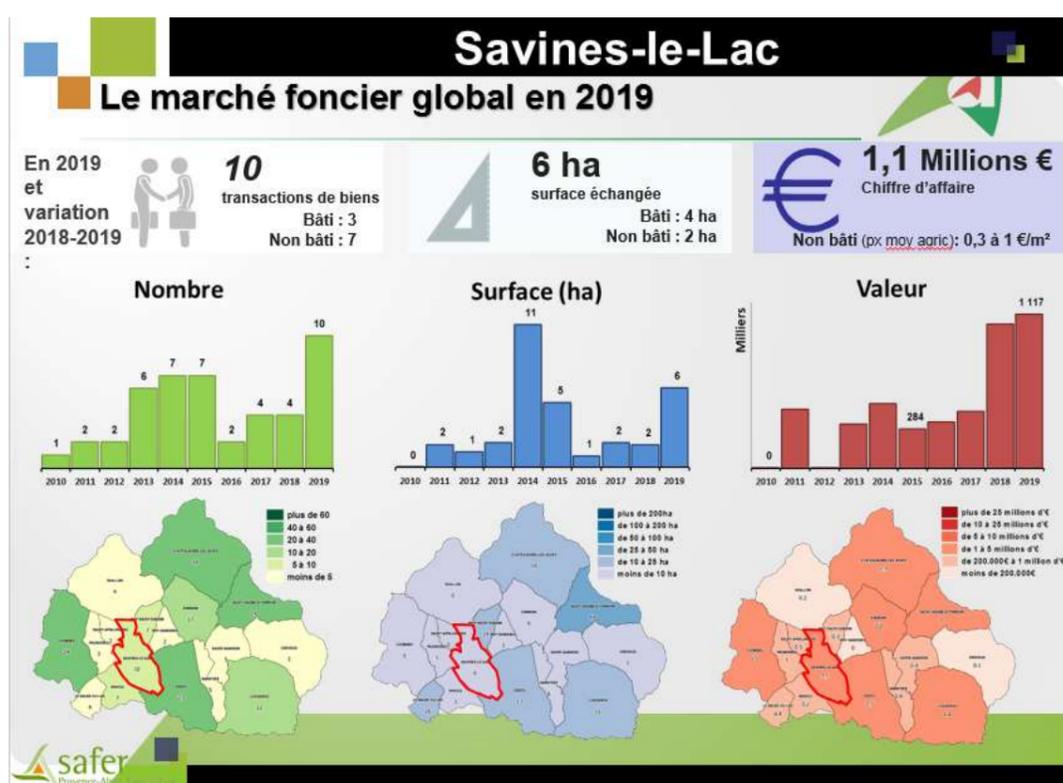
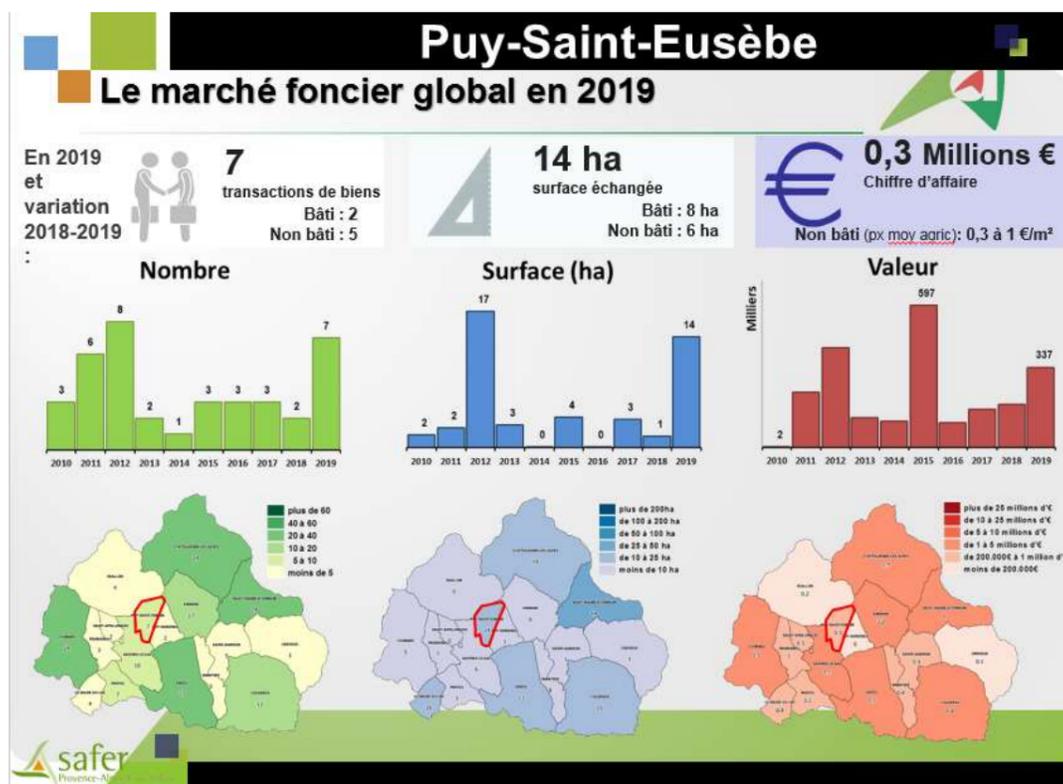
La dynamique du marché foncier est toujours révélatrice du contexte dans lequel se situe un territoire.

Le marché foncier commenté ici est celui connu par la SAFER PACA c'est-à-dire les transactions notifiées par les notaires à la SAFER PACA et les transactions que la SAFER PACA accompagne. La période d'étude proposée porte sur l'année 2019. Le marché foncier sur la communauté de communes est un marché montagnard typique c'est-à-dire un marché fermé.



¹⁰ Données SAFER Paca extraites du DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER INTERCOMMUNAL PROSPECTIF DE L'EMBRUNNAIS, réalisé dans le cadre du projet « STRATEGIES DE STRUCTURATION ET DE PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE EN PAYS SERRE-PONÇON UBAYE DURANCE » conduit avec des fonds FEADER sous l'égide du Pays SUD.



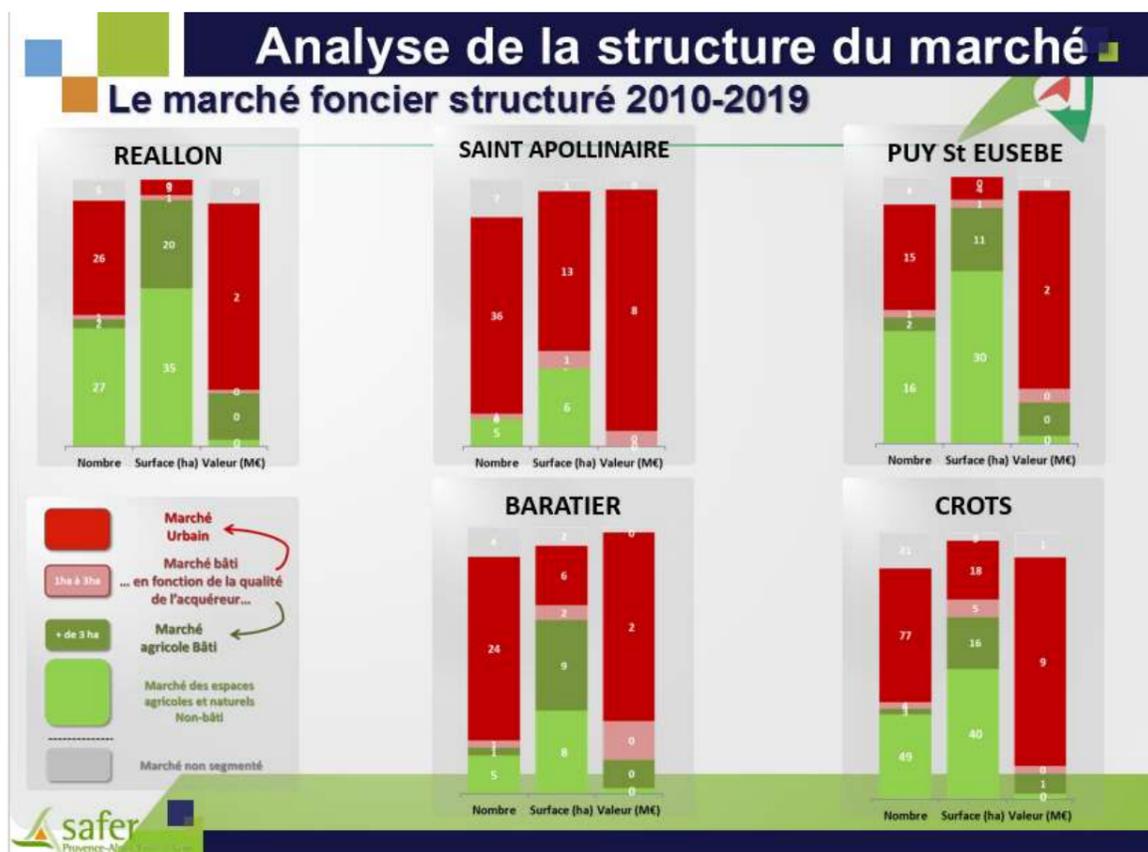


Le marché foncier n'est pas un tout uniforme. Il nous paraît judicieux de qualifier les transactions à travers les informations connues au moment de la notification du projet de vente. Cette qualification vise à établir une segmentation de marché pour comprendre le contexte (urbain ou rural), mais aussi pour appréhender le comportement des acteurs quant à la libération du foncier et aux prix pratiqués.

La segmentation proposée s'appuie sur une observation statistique des transactions notifiées à la SAFER PACA et également sur le dire d'expert de ses conseillers foncier.

Cette analyse permet de déterminer **4 segments de marché** qui correspondent au potentiel supposé d'un bien au moment de la vente au regard des éléments de prix et de surfaces notamment :

- ■ **Marché Urbain** : ici, on regroupe les biens résidentiels de moins d'1 ha, les espaces en transitions et les espaces de loisirs. Les espaces en transition sont des terrains non bâtis qui, au vu de leur prix, sont manifestement constructibles ou aménageables. Les espaces de loisirs ou jardins sont également des terrains nus qui, vu leur prix, vont probablement changer d'usage à des fins de loisirs ou de jardins.
- ■ **Marché Bâti** avec 1 à 3 ha : on est là sur un marché hybride difficilement qualifiable au vu des éléments fournis. Selon le bien vendu, on peut être sur un marché purement résidentiel avec un grand jardin ou bois. A l'inverse, on trouvera également des petites propriétés agricoles.
- ■ **Agricole et Naturel – Bâti** : la surface liée à un bien bâti lui confère un potentiel agricole ou naturel quasi certain. On y trouve les grands domaines agricoles, viticoles ou forestiers.
- ■ **Agricole et Naturel - Non Bâti** : il correspond au marché non bâti dont les prix de vente de terrains indiquent qu'ils restent dans une logique de production économique agricole. Le marché des espaces naturels est compris dans ce marché car il peut s'agir de zone de pâturages. C'est le seuil de prix par GéoMarchés fixé par les conseillers fonciers de la SAFER qui permet de déterminer les ventes de ce segment.

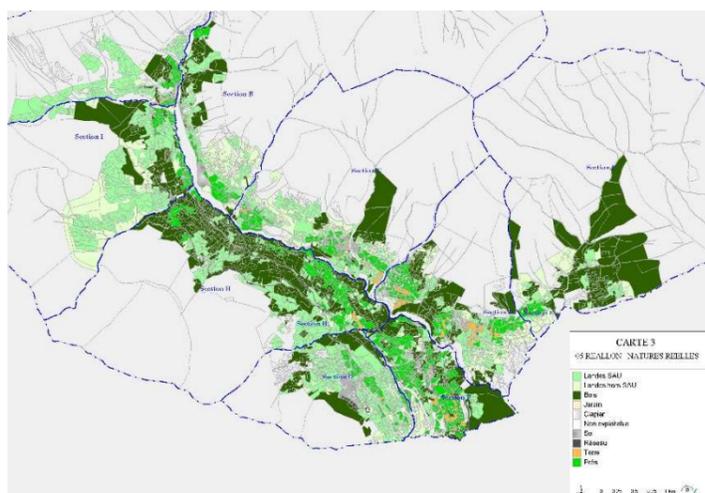


La segmentation du marché foncier met en avant la prédominance du marché agricole, surtout pour les surfaces vendues qu'elles soient bâties ou non. Les ventes qualifiées d'urbaines sont nombreuses et sont certainement résidentielles à la lumière des volumes échangés rapportés aux hectares concernés.

2.2.3 Politiques agricoles mises en place pour dynamiser l'agriculture

A l'échelle départementale :

- Le Département 05 est engagé sur des actions de portage du foncier : subvention des échanges amiables (jusqu'à 80% des frais SAFER, géomètre, notaires + financement du stock SAFER lorsque les communes ont une politique agricole et foncière. Cette aide a été mobilisée pour le foncier stocké par la SAFER sur le territoire entre 2000 et 2010 dans le cadre du projet avorté d'AFAP sur la commune de Réallon.
- A l'échelle de la zone d'étude :
 - Remembrement en 1979 sur Baratier, et 2004 sur Puy St Eusèbe : amélioration de la structuration foncière permettant une meilleure mise en valeur agricole ;
 - Association Foncière Pastorale de Réallon : outil ayant permis de disposer de foncier groupé pour les exploitations agricoles et la mise en valeur du foncier agricole ;
 - Actions foncières localisées : Procédure Biens Vacants Sans Maîtres, échanges amiables ...
 - Zone Agricole Protégée sur la commune de Baratier (arrêté préfectoral de juin 2020) ;
 - Atlas des paysages des Hautes-Alpes, porté par le SMADESEP ;
 - Animation SAFER :

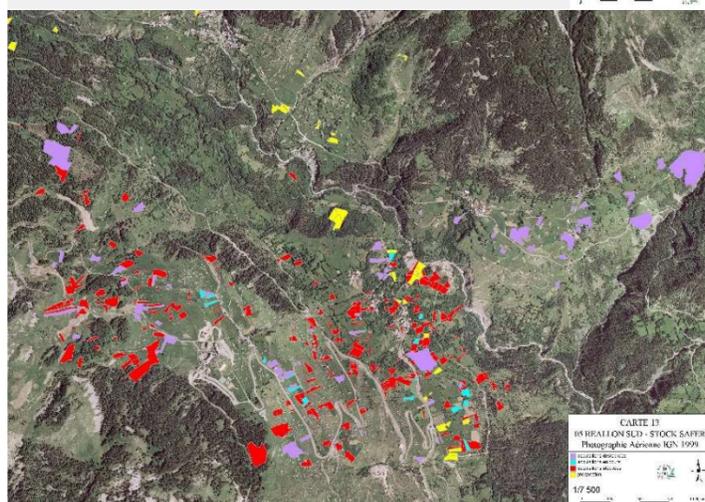


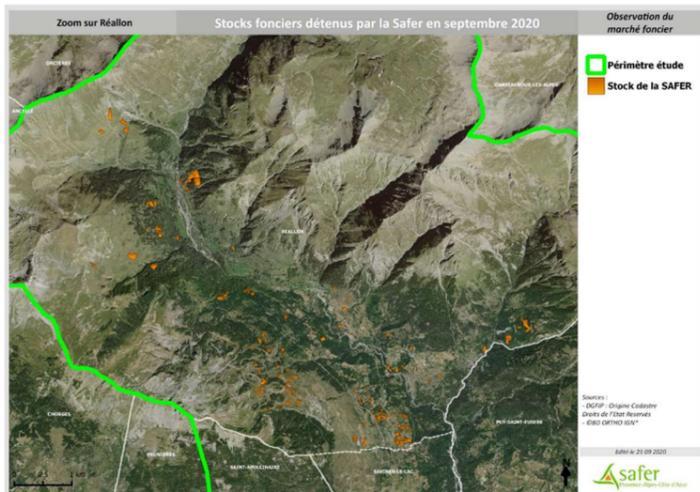
Etude et animation foncière financées par le PIDIL (Programmes pour l'Installation des jeunes en agriculture et le Développement des Initiatives Locales) sur Réallon, St-Apollinaire, Puy-St-Eusèbe, visant à accompagner les projets d'installation, favoriser la restructuration des exploitations en place et lutter contre la fermeture des milieux 2001 – 2005.

Le cœur de l'action s'est concentré sur la commune de Réallon, Puy-St-Eusèbe étant par ailleurs engagée dans un programme de remembrement – La Safer a apporté son concours aux travaux pilotés par le Géomètre remembreur et sur St-Apollinaire la mouvance politique communale était alors complètement désintéressée de la « chose » agricole. Et l'on sait d'expérience qu'un programme d'animation foncière sans accompagnement des élus locaux est voué à l'échec (Cf. structure du marché). Sur Réallon donc, l'action s'est même prolongée jusqu'en 2008 et la Safer a pu ainsi maîtriser :

- Par **acquisition amiable**, 13 propriétés : 97 hectares ont ainsi été acquis, pour 419 000 €, ce qui représente plus de 1 000 parcelles. Ceci a occasionné 31 rétrocessions au profit d'agriculteurs de la commune, de projets de jeunes agriculteurs, de résidents principaux et secondaires, de la collectivité... 85 hectares ont été rétrocédés. 2 bâtiments d'élevage ont été vendus.
- Par **échange bi ou multi latéraux**, sur 8 programmes d'échange : 5,5 hectares ont été mouvementés de la sorte ;
- Par **Mise en place de Convention de Mise à Disposition** : 35ha ont été loués.

En 2008, la Safer est propriétaire d'un stock de 16 hectares. Ce sont ainsi plus de 130 hectares qui ont été maîtrisés sur la période, soit 16,8 hectares par an. Alors que le marché dit spontané est cinq fois plus faible.





Le prix moyen de l'hectare acquis est de 1700 € / ha, soit deux fois moins que le prix du marché naturel. La SAFER a maintenu le prix du marché au niveau de ce qu'il était à la fin des années 90. Alors que sur les communes voisines de St-Apollinaire et de Prunières la moyenne du prix / hectare est alors de de 3 500 à 5 000 €.

L'action entreprise aurait pu être pleinement aboutie si dans la continuité de ces réalisations un AFAF avait été mis en place. Mais les changements d'orientations politiques et les maires qui se sont succédés n'ont su ou voulu reprendre l'œuvre d'Adrien GLEIZE, maire emblématique de la commune depuis 1977.

La Safer reste à ce jour toujours propriétaire d'une trentaine d'hectare et continue le travail de réorganisation foncière.

2.2.4 Proposition de plan d'actions de (re)valorisation agricole

Suite à la réunion organisée le 6 octobre 2020 réunissant la DRAAF Paca, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la SAFER Paca, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, le CERPAM et Terres de Liens, un projet de plan d'actions a été esquissé selon deux axes:

Actions curatives

Identifier des secteurs à intérêts agricoles (avec les mémoires locales) puis les partager avec les acteurs agricoles, forestiers, environnementaux, fonciers pour croiser les enjeux et faisabilités

Conduire la procédure des Biens Vacants Sans Maîtres sur les espaces identifiés comme terres agricolables présentant un intérêt agricole

Identifier des actions à conduire sur des propriétés publiques (valeur d'exemple)

Sensibiliser les propriétaires privés à conduire des actions

Actions préventives

Réaliser un porté à connaissance dans le cadre de l'élaboration du SCOT pour que ce document de planification permette/incite la conduite d'opérations de reconquête agricole

Améliorer la maîtrise foncière par la mise en place d'outils fonciers (AFP, procédure des Biens Vacants Sans Maîtres ...) sur les espaces du territoire présentant des intérêts de reconquête agricole

Conduire des actions foncières de restructuration foncière (Echanges parcellaires, AFAFE ...)

2. Annexes

Synthèse des besoins des filières

Supports de présentation des groupes multi-acteurs (document à part)

Comptes rendu des groupes multi-acteurs (document à part)

Synthèse des besoins des filières

2.2.5 Productions végétales

Caractéristiques	Fruits	Légumes	Grandes cultures	Horticulture	Oléiculture	PAPAM	Viticulture	Foin de Crau
Secteurs géographiques	Tous les secteurs de production	Tous les secteurs de production	<ul style="list-style-type: none"> o Tous o Riz : Camargue uniquement 	Secteurs de production	Tous	<ul style="list-style-type: none"> o Tous o Secteurs de production existant pour les plantes destinées à être distillées (<i>Sault, Albion, Banon, Forcalquier, Valensole</i>) 	Secteurs en appellations	Périmètre de l'AOP Foin de Crau
Dont secteurs à enjeux régionaux	<ul style="list-style-type: none"> o Vallée du Rhône (13, 84) o Vallée de la Durance (04, 05, 13, 84) o Lubéron et Ventoux (84) o Nord Alpilles et Crau (13) o Collobrières et Solliès (83) 		<ul style="list-style-type: none"> o Camargue o Vallée de la Durance o Vallée du Rhône 	<ul style="list-style-type: none"> o Bordure littorale 06/83 (fleurs coupées) o Massif du Tanneron et de l'Estérel (mimosa) 	Ensemble des secteurs en piémonts de la région	<ul style="list-style-type: none"> o Secteurs Luberon – Ventoux – Lure o Duyes et Pays Dignois - Montagne de Haute-Provence o Haut Var o Vallée du Rhône 	Secteurs en appellations (cf carte pour plus de précision)	
Besoin en foncier (en ha)	<ul style="list-style-type: none"> o 441 ha/ an pour répondre aux besoins des porteurs de projet o 5169 ha à une échéance de 10 ans pour alimenter le territoire <i>Dont :</i> <i>2500 en fruits à pépins (850 ha sur le bassin nord Sisteron/ sud de Gap, le reste sur le secteur nord 13/sud 84)</i> <i>10 ha en châtaigne</i> <i>20 ha en figue</i> <i>1600 ha en amande</i> <i>300 ha en pistache</i> 	<ul style="list-style-type: none"> 483 ha/an pour répondre aux besoins des porteurs de projet o 3711 ha à une échéance de 10 ans pour alimenter le territoire <i>Dont 200 à 300 ha pour la tomate industrie</i> 	<ul style="list-style-type: none"> o 15000 ha en tout <i>o 100 ha en Petit Epeautre IGP (en priorité), 100 ha hors IGP</i> <i>o 1000 ha en riz</i> 	Existants mais non chiffrables	1000 ha : la reprise de vergers à l'abandon est à privilégier	1500 ha	<ul style="list-style-type: none"> 10 869 ha à 10 ans o 3680 ha pour les IGP, o 7189 ha pour les AOP (dont 4355 ha dans les 5 ans à venir) 	50 ha par an, soit 500 ha sur 10 ans

Justification	<ul style="list-style-type: none"> o Conforter les exploitations existantes et permettre leur développement o Permettre l'installation de nouveaux exploitants o Permettre la restructuration des vergers o Répondre aux besoins alimentaires du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> o Conforter les exploitations existantes et permettre leur développement o Permettre l'installation de nouveaux exploitants o Répondre aux besoins alimentaires du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> o Compenser les surfaces perdues et sécuriser l'approvisionnement de PANZANI, un des principaux débouchés en PACA (blé dur). o Maintenir la rentabilité et la performance des outils de production pour la filière riz. o Répondre à la demande pour la filière petit épeautre 	Développement des exploitations existantes	<ul style="list-style-type: none"> o Maintenir les surfaces de verger régional o Anticiper les abandons de vergers d'amateur âgés et sans reprenneur 	<ul style="list-style-type: none"> o Besoins supplémentaire en lavande (<i>forte demande</i>) : 1300 ha. o Pas de besoin en lavandin (<i>la priorité est de stabiliser les surfaces, la demande est forte mais le marché commence à saturer</i>). o Pas de demande en sauge (<i>marché saturé</i>). o Demande en de hors de ces productions, notamment pour les plantes aromatiques sèches, et/ou en bio, besoin estimé à 100 à 200 ha sur 10 ans 	Estimation basée sur les dynamiques en cours et passée, sur la demande du marché	Compenser les pertes liées à l'urbanisation et la réalisation de grands aménagements.
Échéance	<i>Cf besoins</i>		10 ans (5 ans pour le riz)		10 ans	10 ans		Besoin évalué / an
Pente maximale	<ul style="list-style-type: none"> o Fruits à pépins (hors pomme des Alpes de Haute Durance), pêches, abricots < 5% o Raisin de table, cerise, pomme des Alpes de Haute Durance : jusqu'à 10% o Châtaigne : jusqu'à 15% 	1% maximum pour les cultures sous abris 5% maximum pour les cultures plein champ	<ul style="list-style-type: none"> o 10% en général o 2 % pour le riz o 5 % pour le petit épeautre 	2%	10%	10%	5-10 % en général o Maximum 5 % pour les IGP Méditerranée et Bouches du Rhône o Maximum 15% pour les AOP Bandol et Côtes de Provence)	2% (pente recréée si nécessaire avant la remise en culture, pour permettre l'irrigation par submersion de la parcelle)
Altitude minimale	Pour la pomme des Alpes de Haute Durance : 500m			Faible		700-800m pour la lavande (cahier des charges IGP)		
Altitude maximale	Hors pomme des Alpes, altitude faible préférable (risque de gel)		400m pour l'IGP Petit Epeautre					
Etat des parcelles	Friches à privilégier	Friches Foncier boisé à potentiel agricole	Friches Foncier boisé à potentiel agricole (hors riz)	Friches Foncier boisé à potentiel agricole	Anciennes oliveraies Plantation nouvelles : friches, foncier boisé à potentiel agricole	Friches Foncier boisé à potentiel agricole	Friches Foncier boisé à potentiel agricole	Friches
Raisons	Précautions à prendre très importantes lors du défrichement de friches arboricoles, boisée ou de foncier boisé à potentiel agricole (raisons sanitaires)							Pas ou peu de friches boisées dans le périmètre AOP

<p>Précautions à prendre lors de la remise en culture</p>	<p>Sur friches arboricoles, boisée ou foncier boisé : enlèvement des racines, repos du sol pour éviter des problèmes sanitaires (venant par exemple du pourridié, champignon s'attaquant aux racines des cultures pérennes).</p>	<p>Broyage fin du bois ou exportation. Les branchages et brindilles peuvent être broyées sur place, diamètre 30mm maxi. Conseiller des apports de matière organique à l'exploitant qui reprend si besoin. Minimiser le passage d'engins trop lourds sur la parcelle pour éviter de tasser en profondeur. Semer une prairie pour relancer l'activité du sol avant l'activité agricole, l'enrichir et homogénéiser sa structure (légumineuses + graminées). Conserver les éventuelles haies qui peuvent être intéressantes d'un point de vue agronomique (vent, températures), réglementaire (séparation entre parcelles en AB) et biodiversité fonctionnelle.</p>				<p>Implantation d'une céréale ou d'une légumineuse pendant 1 ou 2 ans pour nettoyer la parcelle (<i>limiter le développement des adventices, ré-enrichir le sol en matière organique, laisser les résidus de bois se décomposer un peu</i>)</p>		
<p>Type de sol cherché</p>	<p>o Fruits à pépins : sol peu évolué alluvial, limoneux, profond avec faible taux de cailloux o Raisin de table : Sol calcaire, drainant o Cerise : Sol pauvre, filtrant, calcaire o Amande : Sol filtrant, non tassé o Pistache : sol léger (moins de 30 % d'argile)</p>	<p>Pas de limite sauf sols avec remontée de la nappe phréatique a dessus de 50 cm</p>	<p>o Argilo-calcaire, limoneux, sableux Pas de caractéristiques restrictives, ces cultures sont adaptés à tous types de sols, même très caillouteux ou superficiel o Petit Epeautre : sols argilo-calcaires, bien drainants o Riz : 50 % d'argiles minimum, terres les moins salines privilégiées</p>		<p>o Sols filtrants, comportant des graviers ou des cailloux préférables aux terres trop argileuse et asphyxiantes o Les terrains humides sont à éviter</p>	<p>o Dépend des cultures envisagées o Sols drainant et plutôt argilo-calcaires pour la lavande, le lavandin, le romarin, la sarriette, l'origan o Tout type de sol irrigué pour la mélisse et la menthe o Sol léger et chaud, avec un peu d'argile et de matière organique pour le basilic o De la chaleur et des sols assez bien drainés pour la coriandre, le cumin, le carvi et le fenouil</p>	<p>o AOP Cassis : argilo-calcaire o AOP Coteaux Varois : calcaire, argilo-calcaire o IGP Méditerranée : calcaire actif < 15% o Autres appellations : non connus</p>	<p>Eviter les terres trop humides</p>
<p>Tolérance de pH</p>	<p>o Fruits à pépins : jusqu'à 7 ou 8,5 o Châtaigne : sol acide o Pistache : jusqu'à 6-8</p>		<p>o 5,5 à 8 o Petit Epeautre : pas de sols acides o Riz : 5 à 8</p>	<p>Très acide pour le mimosa</p>	<p>o Acide à neutre o L'olivier n'est pas très sensible aux variations de pH o Dans les sols franchement acides ou basiques, privilégier les variétés traditionnelles locales</p>	<p>Pas d'indication</p>		

Autres caractéristiques à signaler	Pomme des Alpes de Haute Durance : exposition Sud, localisation à moins de 2h des frigos de Ventavon, Ribiers, Sisteron ou de frigo existants chez les producteurs		o Possible en milieu forestier, à condition de disposer d'un accès pour les machines (tracteur +semoir, moissonneuse-batteuse, camion porte-caissons pour collecter la récolte). o Le climat peut être limitant (climat tempéré)	Zone de production non gélive		Taille des parcelles suffisantes pour envisager une mécanisation de la culture	o IGP Bouches du Rhône : accessibilité et taille des parcelles permettant la mécanisation des travaux	
Besoins en irrigation	Indispensable : irrigation + lutte antigel sur certaines productions	Indispensable	o Si possible. o 10% des surfaces en céréales sont irriguées en PACA. Compte tenu du cout de l'eau, les parcelles irriguées sont généralement consacrées à la multiplication de semences (maïs, tournesol,...). o Irrigation impérative pour le riz	Indispensable	o Goutte à goutte ou aspersion quand c'est possible o Besoin de 3000 à 4000 m3/an/ha à l'âge adulte o Période de pointe en juillet	o Pas de besoin en culture de lavande sauf pour les pépinières ou en démarrage de la production o Nécessité d'irrigation pour certaines productions de plantes aromatiques et médicinales pour envisager une rentabilité de la production : menthe, mélisse, thym, sarriette)	Besoin identifié pour la plupart des appellations	Indispensable (irrigation par submersion des parcelles)
Autres éléments à signaler		Il faut du sol. % de matière organique minimal = 1%.	Prix de la terre en cas d'achat : 15000 €/ha maximum	Hors zone inondable Aménagements nécessaires dans le 06 (pentes >2%)	Les parcelles isolées sont propices à la production en agriculture biologique	La taille de la parcelle doit permettre une mécanisation de la production		Avant un projet de défrichement, les exploitants doivent s'assurer de la détention des droits d'eau correspondant aux besoins en irrigation (15 000 à 20 000m3, permettant d'alimenter la nappe phréatique à hauteur de 70 %)
Aménagements possibles en faveur de l'environnement	o Mise en place de haies (les haies traditionnellement implantées servent de brise vent, ce rôle est moins bien assumé par des haies composites mais c'est un aspect à travailler) o Enherbement des vergers o Démarche de qualité visant à réduire les intrants	Conservation ou plantation de haies	Plantation de haies brise-vent, réserve de biodiversité		La filière souhaite développer la certification en Haute Valeur Environnementale (HVE)	o Les cultures de PAPAM ont un rôle de cultures mellifères o Possibilité de faire une culture mellifère couvre sol en inter-rang	o Projets de reconquête à encadrer par un cahier des charges à élaborer avec l'ensemble des ODG dans le respect des paysages et des terroirs (dérives : Carrières, apports exogènes, modifications majeures de la morphologie des parcelles et de la séquence pédologique)	

2.2.6 Viticulture : détails par appellation

Les IGP

Caractéristiques	IGP Var	IGP Hautes Alpes	IGP Alpes de Haute Provence	IGP Méditerranée	IGP Bouches du Rhone	IGP Vaucluse / Méditerranée	IGP Alpes Maritimes
Groupes Multi-acteurs	NC - 83 déjà fait dans le cadre du plan de reconquete varois	05	04	tous les départements	13	84	06
Secteurs géographiques	aire IGP	aire IGP	aire IGP	aire IGP	aire IGP	partout (plaine)	aire IGP
Dont secteurs à enjeux	aire IGP -friche et bois - pente max 10%	aire IGP mais pas de retour filière pour savoir quel secteur!	aire IGP avec 3 secteurs spécifiques: vallée de la durance (pierrevert, Gréoux, Manosque, Villeneuve, Volx) - Quinson (en Bio) - plateau valensole.	aire IGP - max pente de 5% - foncier boisé et en friche	aire IGP - friche et bois - max de 5% de pente	ensemble des secteurs (friches et bois) avec un pente max de 5%	aire IGP - Vallée du Var
Besoin en foncier (en ha) à 5 ans	1000	50	40	2000	250		cf IGP Var
Besoin en foncier (en ha) à 10 ans	NR	100	80	NR	500	100	cf IGP Var
Besoin en foncier (en ha) à 20 ans	NR	NR	NR	NR	750		cf IGP Var
Justification	dynamique de la filière, tendance droits de plantation, fait partie des indications françaises pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée	dynamique de la filière, tendance droits de plantation, fait partie des indications françaises pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée (10ha max contre 16 demandés en 2019)	dynamique de la filière, tendance droits de plantation, extrapolation des besoins sur la base des nouvelles autorisation de plantation 2019 (max de 40, 8 demandés, 4 obtenus)		dynamique de la filière, tendance droits de plantation, fait partie des indications françaises pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée (112 demandées contre 100 d'autorisation possibles par an en 2019)	Vins de Pays en Vaucluse ne se portent pas vraiment très bien, Très peu de spécialistes (moyenne de rendement ne dépassant pas les 50 hecto tandis que possible de monter jusqu'à 120 hecto) mais plutôt des viticulteurs AOC qui diversifient leur gamme pour proposer des vins moins onéreux.	AOP Bellet contraint, report du développement sur IGP dans la Vallée du Var. Les besoins sont groupés avec ceux de l'IGP Var
Pente maximale	10%	NR	NR	5%	5%	5%	NR
Altitude minimale	RAS	NR	NR	NR	RAS	0	NR
Altitude maximale	RAS	NR	NR	NR	RAS	200	NR
Etat des parcelles	friches et bois	NR	NR	friches et bois	friches et bois	friches	NR
Raisons	cf plus haut	NR	NR	préférence friche car moins couteux	les friches correspondent plus au potentiel de production et rendement de l'IGP	Très peu de boisements - vigilance !	NR
Précautions à prendre lors de la remise en culture	NR	NR	NR	non	accesible mécaniquement, irrigation, et la surface minimale doit être adaptée à la mécanisation et au rendement		NR

Type de sol cherché	NR	NR	NR	tout type avec un calcaire actif inférieur à 15%	NR	tolérant sur le type de sols	NR
Tolérance de pH	NR	NR	NR	6 à 7	NR		NR
Autres caractéristiques à signaler	NR	NR	NR	RAS	NR		NR
Besoins en irrigation	oui	NR	NR	oui	oui	NR	NR

Les AOC/AOP (présentées dans 2 tableaux successifs)

1ere partie :

Caractéristiques	AOP Bandol	AOP Bellet	AOP Cassis	AOP Palette	AOP Baux de Provence	AOP Coteaux Aix en Provence	AOP Pierrevet	AOP Coteaux Varois
Groupes Multi-acteurs	NC - 83 déjà fait dans le cadre du plan de reconquete varois	06	13	13	13	13	04	NC - 83 déjà fait dans le cadre du plan de reconquete varois
Secteurs géographiques	Aire délimitée AOP Bandol	Aire délimitée AOP Bellet	Aire délimitée AOP Cassis	Aire délimitée AOP Palette	Aire délimitée AOP Baux de Provence	Aire délimitée AOP Coteaux Aix en Provence	Aire délimitée AOP Pierrevet	Aire délimitée AOP Coteaux Varois
Dont secteurs à enjeux	ensemble de l'aire (friches et bois)	Aire délimitée AOP Bellet	ensemble de l'aire avec une pente max de 10% - foncier boisé	ensemble de l'aire	ensemble de l'aire	ensemble de l'aire - friches et bois	RAS cf explications plus bas	ensemble de l'aire (friches et bois) avec un pente max de 10%
Besoin en foncier (en ha) à 5 ans	60	NR	NR	NR	NR	400	0	300

Besoin en foncier (en ha) à 10 ans	120	60	11	2,5	6	800	0	600
Besoin en foncier (en ha) à 20 ans	240	NR	25	NR	NR	NR	0	NR
Justification	dynamique de la filière, tendance droits de plantation, fait partie des appellations française pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée	pas/peu de disponibilité dans l'aire AOP, foncier très cher - report plantation vers IGP (vallée du Var); Difficile de quantifier les besoins mais le vignoble continue de s'agrandir au fur et à mesure des opportunités d'acquisition, avec souvent des concurrences sur ce secteur, preuve de la demande qui existe. Objectif d'ici 2030 fixé par ODG: 120 hectares exploités, soit un doublement de la surface productive. Objectif ambition nécessitant une politique d'aménagement et de préservation du foncier forte; Difficile de conquérir plus de 60 ha, car le reste correspond à des zones naturelles protégées ou à des zones urbaines. Pour qu'une exploitation viticole soit rentable et que le vigneron puisse vivre correctement de son travail, la superficie minimum de l'exploitation est estimée à 8 hectares. Il existe à l'heure actuelle 10 exploitations qui font vivre 13 viticulteurs, si l'on considère qu'il y aura 2 créations dans un futur proche il faudra atteindre 120 hectares.	dynamique de la filière, tendance droits de plantation	Pas de retour au questionnaire/ Vérification droit de plantation 2019, l'AOP n'a rien demandée. Point à confirmer lors de la réunion multi-acteurs	Pas de retour au questionnaire/ Vérification droit de plantation 2019, à priori pas de demande - à confirmer lors de la réunion multi-acteurs	forte dynamique, fait partie des appellations française pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée	L'AOP souhaiterait se développer, mais les plantations sont largement limitées par la faible aire d'appellation. Cette aire regroupe seulement 11 communes, avec beaucoup de surfaces périurbaines comme Manosque, des contraintes des ZNT et à l'artificialisation des terres sur ce périmètre. Il faudrait réviser l'aire/cahier des charges	dynamique de la filière, tendance droits de plantation, fait partie des appellations française pour lequelles les surfaces demandées dépassent la limitation fixée
Pente maximale	15%	RAS	5 à 10%	NR	NR	RAS	NR	max 10%
Altitude minimale	RAS	200	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Altitude maximale	RAS	400	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Etat des parcelles	friches et bois	friches et bois	bois	NR	NR	friches et bois	NR	friches et bois
Raisons	cultures de terrasse, peu de disponibilité, topographie	Les producteurs sont prêts à remettre en culture des terrains parfois fortement boisés. Facteurs limitants: EBC et autorisations de défricher parfois difficile à obtenir.	seul foncier disponible	NR	NR		NR	NR
Précautions à prendre lors de la remise en culture	cf cahier des charges AOP	RAS	RAS	NR	NR		NR	NR
Type de sol cherché	la délimitation de l'aire a intégré ces éléments	Poudingues silico-calcaires caractéristiques des coteaux de Bellet	argilo calcaire	NR	NR		NR	Calcaire - argilo calcaire

Tolérance de pH		RAS	RAS	NR	NR		NR	NR
Besoins en irrigation	non	RAS	oui	NR	NR		NR	oui

2eme partie :

Caractéristiques	AOP Luberon	AOP Cotes de Provence	AOP crus Côtes du Rhone: Cairanne et Rasteau	AOP crus Côtes du Rhone: Beaumes de Venise, Gigondas, Vacqueyras	AOP Cotes du Rhône	AOP Ventoux	AOP cru Chateauneuf du Pape
Groupes Multi-acteurs	84	83 et une partie 13 notamment Satinte Victoire	84	84	84	84	84
Secteurs géographiques	Aire délimitée AOP Luberon	Aire délimitée AOP Cotes de Provence	Aire délimitée des 2 crus	Aire délimitée des 2 crus	Aire délimitée AOP Côtes du rhone	aire délimitée AOP Ventoux	aire délimitée AOP Chateauneuf du Pape
Dont secteurs à enjeux	secteurs irrigués (reprise de parcelles de raisins de table ou cerisier, déjà équipée, intéressante)	ensemble de l'aire (friches et bois) avec un pente max de 10%	coteaux en friches ou boisés (pente max de 15 %)				plus aucun !
Besoin en foncier (en ha) à 5 ans		2700		145	750	0	0
Besoin en foncier (en ha) à 10 ans		3700		290	1500	0	0
Besoin en foncier (en ha) à 20 ans		NR					

Justification	Recherche d'une stabilité des surfaces, voire d'une légère hausse	dynamique de la filière, tendance droits de plantation,		Beaumes de Venise (24ha) et Vasqueyras (4ha) ont eu des droits de plantation en 2019 dont pour Vacquieras une demande supérieure à la limitation fixée (31 ha demandés contre 4 maximum)	en 2019, 150 ha d'autorisation de plantation nouvelle. La dynamique est bien là.	Baisse des surfaces	Potentiel maximal optimisé ! Conquête de nouvelles surfaces quasi impossible sans compromettre le fonctionnement même de l'appellation (les boisements résiduels restants ont une réelle fonctionnalité) - aucune friche
Pente maximale	15%	max 15%	15%				
Altitude minimale	100	RAS	50				
Altitude maximale	400	RAS	400				
Etat des parcelles	friches et bois	friches et bois	FRICHE ET BOIS				
Raisons	Gisement faible en terme de boisements	potentiel important délimité - gisement présent sur foncier en friche et bois (important gisement sur le bois)	Peu de boisements et peu de friche. Pas de recherche de surface supplémentaires mais plutôt recherche de terrains "neufs et reposés" afin de restructurer les surfaces. Pandémie risque de rebattre sérieusement les cartes en particulier pour les vins hauts de gamme (crus) très dépendants de l'export. De nouvelles stratégies pourraient apparaître prochainement, Nouvelles plantations pourraient s'implanter sur les versants nord des coteaux au vu du changement climatique et "grimper" un peu plus en altitude ; attention à toutefois				
Précautions à prendre lors de la remise en culture		NR	Etre très vigilant quant au pourridié (champignons dans le sol - évoqué également en arbo fruitière)				
Type de sol cherché	Argilo-calcaire, bien exposé, caillouteux Alluviaux (rosés)	NR	argiles, calcaires, colluvions, marnes				calcaires, argiles, sables, galets roulés
Tolérance de pH		NR	7 à 9				
Besoins en irrigation	oui	oui					

2.2.7 Productions animales

Caractéristiques	Bovin lait	Bovin viande domestique et sauvage	Ovin viande	Ovin et caprin lait	Volailles de chair et poules pondeuses
-------------------------	-------------------	---	--------------------	----------------------------	---

Secteurs géographiques	Tous les bassins laitiers	Tous les secteurs où la filière est présente	Tous les secteurs où la filière est présente	Tous, proche des pôles de consommation	Tous
Dont secteurs à enjeux régionaux	Besoins plus forts sur le Champsaur et le Gapençais	o Besoins plus forts pour le secteur Champsaur, Gapençais, Embrunais pour la filière domestique o Besoins plus fort pour le secteur Ouest Bouches du Rhône, Crau, Camargue pour la filière sauvage		Tous les départements, proximité des bassins de consommation (et plus particulièrement 06, 13 et 84)	Tous les départements, proximité des bassins de consommation
Besoin en foncier (en ha)	o 1000 ha de terres mécanisables (terres cultivables ou prairies de fauche) o 1500 ha de parcours et estives	o 1900 ha de terres mécanisables pour les élevages domestiques o 1000 ha pour les élevages sauvages o Besoins existants mais non chiffrés en pâturages et estives (besoins plus modérés que les terres mécanisables)	o 2000 ha de terres mécanisables o 5000 ha de parcours et estives	o 750 ha à 1 000 ha de surface fourragère et 5000 ha de parcours o <i>Dont caprin lait : 150 à 300 ha de cultures fourragères et 3000 ha de fourrage</i> o <i>Dont brebis lait : 100 à 200 ha de cultures fourragères, 2000 ha de parcours</i>	o A court terme : 24 ha/an o A moyen terme (10 ans) si on souhaite répondre aux besoins du territoire, 2600 ha (300 ha pour développer les élevages de poules pondeuses, 2300 ha pour développer les élevages de volailles de chair)
Justification	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages (frein actuellement pour permettre une meilleure qualité du lait et le développement de projets) o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique	o Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages o Faire face aux effets déjà visibles du changement climatique o Répondre aux demandes des porteurs de projet	o Caprin lait : sécuriser les exploitations précaires, accompagner les exploitations vers des systèmes plus extensifs, absorber les besoins de nouveaux éleveurs proches des centres de consommation o Brebis lait : poursuivre la dynamique observée les 10 dernières années	o Les besoins à court terme sont basés sur les projets actuels recensés par les Points Accueil Installation. o Les besoins à moyen terme sont basés sur l'estimation de la production nécessaire pour alimenter la population du territoire (en complément de la production déjà réalisée sur le territoire)
Échéance	10-20 ans	Court terme (5 ans)	Immédiate	10 ans	
Pente maximale		Pour les terres mécanisables : o Dans les BdR : 10 % o Dans les départements alpins : 15%	15 % pour les surfaces mécanisables	10 % pour les cultures fourragères + de 15% pour les parcours	
Altitude minimale					
Altitude maximale					
Etat des parcelles	Friche Foncier boisé à potentiel agricole	Friche Foncier boisé à potentiel agricole	Friche Foncier boisé à potentiel agricole	Friches pour les cultures fourragères Foncier boisé pour les parcours	
Raisons	Foncier boisé : frein portant sur la rentabilité d'une telle remise en culture mais problématique de la faible disponibilité en foncier dans les départements alpins	Foncier boisé : frein portant sur la rentabilité d'une telle remise en culture mais problématique de la faible disponibilité en foncier dans les départements alpins	Foncier boisé : frein portant sur la rentabilité d'une telle remise en culture mais problématique de la faible disponibilité en foncier dans les départements alpins	Remettre en culture du foncier boisé à potentiel agricole pour des cultures fourragères ne serait pas rentable	

Précautions à prendre lors de la remise en culture	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Type de sol recherché			Pour les terres mécanisables, cf critères céréales	Tous	
Tolérance de pH	Pas d'indication	Pas d'indication	Pas d'indication	Pas d'indication	Pas d'indication
Besoins en irrigation	<ul style="list-style-type: none"> o Souhaitable pour sécuriser les ressources fourragères o Accès à un point d'eau indispensable pour les pâturages pour abreuver les animaux 	<ul style="list-style-type: none"> o Souhaitable pour sécuriser les ressources fourragères dans les départements alpins o Accès à un point d'eau indispensable pour les pâturages pour abreuver les animaux o Accès à un point d'eau indispensable pour les pâturages pour abreuver les animaux 	<ul style="list-style-type: none"> o Souhaitable pour sécuriser les ressources fourragères o Accès à un point d'eau indispensable pour les pâturages pour abreuver les animaux 	Non indispensable mais permet de sécuriser la production fourragère	
Autres éléments à signaler		Dans les Bouches du Rhône, la pose de clôtures temporaires doit être possible	Piste à creuser : développement du pâturage dans les vignes et les vergers	Les recherches de foncier sont actuellement compliquées dans les départements 06, 13, 84.	
Aménagements possibles en faveur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> o La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs o Les travaux de défrichage peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces o Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> o La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs o Les travaux de défrichage peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces o Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> o La présence de haies ou arbres est importante pour le confort des animaux au pâturage, notamment en cas de fortes chaleurs o Les travaux de défrichage peuvent être planifiés en dehors des périodes de nidification d'espèces o Concertation souhaitable avec la DREAL, les opérateurs Natura 2000, les PNR, les Parcs Nationaux, le CEN PACA, le Conservatoire du Littoral 		